

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

ED268 - Langage et langues : description, théorisation, transmission
EA : Didactique des langues, des textes et des cultures (DILTEC)

Université de Montréal

Département de littératures et de langues modernes
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse de doctorat

Didactique des langues et des cultures
Littérature, option études hispaniques

Mélanie Ribas

HISPANITÉ, HISPANOPHONIE : ÉTUDE DE LA RHÉTORIQUE DES DISCOURS ET DE L'AGIR

Thèse dirigée par Martine Abdallah-Pretceille et Juan Carlos Godenzzi

Soutenue le 14 décembre 2012

Jury :

Valérie Spaëth, présidente, Professeur, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Martine Abdallah-Pretceille, directeur de recherche, Professeur émérite,
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Juan Carlos Godenzzi, directeur de recherche, Professeur agrégé, Université
de Montréal

James Cisneros, membre du jury, Professeur agrégé, Université de Montréal

Marie-José Barbot, pré-rapporteur, Professeur émérite, Université Lille 3

Fred Dervin, pré-rapporteur, Professeur, Université de Turku, Finlande

Novembre, 2012

© Mélanie Ribas, 2012

HISPANITÉ, HISPANOPHONIE : ÉTUDE DE LA RHÉTORIQUE DES DISCOURS ET DE L'AGIR

Résumé

L'objet général de la recherche est de baliser un champ de réflexion sur la notion d'Hispanophonie, à travers une approche transversale de la communauté hispanophone linguistique, culturelle, politique et économique. Notre objectif est de tenter d'en comprendre les mécanismes de définition et d'affirmation et de questionner ses fondements et ses enjeux. Nous avons déterminé deux angles pour analyser la construction de l'Hispanophonie : le registre du discours et le registre de l'agir. Pour mener à bien la recherche, nous combinons deux types de réflexion à partir de ces deux axes de structure centrale : (a) l'une centrée sur le registre du discours, portant sur l'élaboration de la notion d'Hispanophonie, par analogie à celle de Francophonie, en nous basant sur l'existence d'une « Communauté de fait » et en livrant un éclairage à la fois historique et politique de sa construction ; (b) et l'autre axée sur le registre de l'agir, portant sur la compréhension et le décryptage des logiques de réseaux qui mobilisent activement les nations du sous-continent américain, dans leur recherche de visibilité politique, économique, diplomatique, linguistique et culturelle sur la scène internationale.

A partir d'une analyse sur les stratégies discursives, nous étudierons les courants idéologiques et les différentes formulations, de l'Hispanité à la Communauté Ibéro-américaine des Nations, qui sous-tendent la construction de l'Hispanophonie.

Nous démontrerons que les liens, qui fondent le sentiment d'appartenance et d'adhésion communautaire, dans le registre du discours, ne sont pas exclusifs dans le registre de l'agir. Si les discours politiques, célébrant les liens, parviennent à définir la communauté hispanophone et à la faire exister symboliquement ; au-delà des discours, l'Hispanophonie se cherche dans sa quête de construction et ne parvient pas à affirmer clairement son

existence en son sein et, par conséquent, sa légitimité sur la scène internationale, dans le registre de l'action.

Mots-clés : Hispanité, Hispanophonie, communauté ibéro-américaine, rhétorique de l'hispanité, politique linguistique, réseau

HISPANITY, HISPANOPHONY: A STUDY OF THE RHETORIC OF DISCOURSE AND ACTION

Abstract

The general purpose of this thesis is to delimit a field of reflection about the notion of Hispanophony, the Spanish-speaking World, through a transversal approach of the linguistic, cultural, political and economic Hispanic community. Our aim is to try to comprehend the mechanisms of its definition and assertion and to question its foundations and challenges. We have identified two angles to pursue in this analysis of the construction of Hispanophony: the register of speech and the register of action. In order to pursue this research, we will combine two types of reflection, deriving from these two axes of the general structure: (a) one centered on the register of discourse, and the idea of elaborating the notion of Hispanophony, by analogy to that of the Francophony, taking as our basis the existence of a “Community of Fact” or “Established Community” and highlighting its historical and political construction; (b) the other focused on the register of action, based on the comprehension and the deciphering of the logic of social networks that actively mobilize the nations of the South-American continent, in their quest for political, economic, diplomatic, linguistic and cultural presence on the international stage.

Starting from an analysis of discursive strategies, we will examine the ideological currents and different ways of expressing them from Hispanity to the Ibero-American Community of Nations which underlie the construct of Hispanophony.

We will demonstrate that the close links that create the feeling of belonging and sense of community, in the register of discourse, are not exclusive in the register of action. If political speeches, by celebrating these links, succeed in defining the Hispanic community and making it symbolically exist; beyond the rhetoric of discourse, Hispanophony is seeking for itself in its quest for self-construction and remains unable to clearly affirm its existence

within its core, and, consequently, its legitimacy on the international scene, in the register of action.

Keywords: Hispanity, Hispanophony, Ibero-American Community, rhetoric of Hispanity, language policy, network

*A Jean-Emmanuel Ribas, la loyauté et la
persévérance étaient ses forces...*

¡Abuelo, lo logré!

Remerciements

J'exprime ma profonde reconnaissance à Martine Pretceille et Juan Carlos Godenzzi, les deux directeurs de cette recherche, pour leur disponibilité, leur patience, leur aide généreuse et leur soutien inestimable. Ils ont su encadrer ma démarche, tout en me donnant la liberté dont j'avais besoin. C'est précieux.

Je témoigne toute ma gratitude à Pascale, Alain, et Stéphanie, pour leur soutien et leurs encouragements constants, chaque jour, chaque minute. Leur amour et leur présence sont mes forces.

J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux aux amis et aux proches, qui m'ont accompagnée dans cette aventure personnelle et intellectuelle, entre mes allers-retours transatlantiques...

Enfin, je souhaite souligner l'aide financière dont j'ai bénéficié grâce aux bourses d'excellence offertes par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le Consulat général de France à Québec.

*Mélanie Ribas
Paris, novembre 2012*

Table des matières

Introduction	7
PARTIE I . FRANCOPHONIE, HISPANOPHONIE : RÉALITÉS	
SOCIOLINGUISTIQUES.....	13
CHAPITRE 1. LA FRANCOPHONIE : UN MODÈLE POUR L'HISPANOPHONIE ?.....	14
1.1 Francophonie : concepts et enjeux.....	14
1.1.1 Perspectives historiques et institutionnelles	14
1.1.1.1 Naissance de la Francophonie	14
1.1.1.2 Mise en œuvre institutionnelle	15
1.1.1.3 La Francophonie comme espace géopolitique : les sommets des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage.....	19
1.1.2 Perspectives politiques et idéologiques	22
1.1.2.1 Définitions du concept de Francophonie.....	22
1.1.2.2 Les autorités françaises et les enjeux de la Francophonie : une position ambivalente.....	26
1.1.2.3 La Francophonie face à de nouvelles perspectives politico-culturelles	29
1.2 État de la langue française dans le monde	33
1.2.1 État et statut du français dans les États membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie.....	34
1.2.2 Le français dans les organisations internationales et européennes	36
CHAPITRE 2. DES LANGUES ESPAGNOLES	38
2.1 Réalités sociolinguistiques.....	38
2.1.1 L'Espagne face à ses langues	38
2.1.2 Regards préliminaires sur les enjeux terminologiques de l'espace hispano-américain.....	47
2.1.3 L'Amérique hispanique face à la langue espagnole	53
2.1.3.1 Coexistence de la langue espagnole et des langues amérindiennes	53
2.1.3.2 L'espagnol hispano-américain : entre unité et diversité.....	56
2.2 Dynamisme de la langue espagnole dans le monde	61
2.2.1 État et statut d'une langue en pleine expansion	61
2.2.2 L'expansion de la langue espagnole aux Etats-Unis d'Amérique.....	66
2.2.3 La langue espagnole dans les organisations internationales et dans l'Union Européenne.....	73

CHAPITRE 3. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES AUTOUR DE L'HISPANOPHONIE : EXISTENCE OU COMMUNAUTÉ EN DEVENIR ?.....	76
3.1 État de la question et problématique	76
3.2 Question de recherche et hypothèses	79
PARTIE II . L'HISPANOPHONIE : POLYPHONIE DES DISCOURS ENTRE CONTINUITÉS ET RUPTURES	81
CHAPITRE 1. DE L'HISPANITÉ À L'HISPANOPHONIE : HISTOIRE D'UN DISCOURS ÉMERGENT	84
1.1 Le concept de « communauté » : quelle définition ? Quel cadre théorique pour penser la communauté hispanophone?	84
1.1.1 La communauté comme « impropriété »	84
1.1.2 La communauté comme « sentiment d'appartenance »	86
1.1.3 Appartenance communautaire et identité culturelle : quel lien ?	88
1.2 L'Hispanité d'hier à aujourd'hui : théories et débats autour d'un concept contesté en Espagne	91
1.2.1 De la fin du XIXème siècle à la chute du franquisme	91
1.2.2 Du retour de la démocratie à nos jours.....	99
1.3 La Communauté hispanophone : panorama d'un discours en évolution... ..	103
1.3.1 La Communauté théorisée par l'« Hispanité »	105
1.3.2 La Communauté théorisée par la « Communauté Hispanique des Nations »	107
1.3.3 La Communauté théorisée par la « Communauté Ibéro-américaine des Nations »	108
CHAPITRE 2. THÉORIES ET DÉBATS AUTOUR DU DISCOURS EMERGENT DE LA COMMUNAUTÉ IBÉRO-AMÉRICAINNE DES NATIONS	112
2.1 Perspectives historiques et institutionnelles	113
2.1.1 Les Sommets ibéro-américains	113
2.1.1.1 Fonctionnement institutionnel et perspectives	113
2.1.1.2 Limites de l'adhésion communautaire et enjeux du <i>leadership</i> de l'Espagne	117
2.1.2 Rôle et discours de la royauté espagnole	120
2.2 Perspectives politiques et idéologiques.....	123
2.2.1 Les constituants de la conscience communautaire	124
2.2.1.1 Une langue en partage	125
2.2.1.2 Un patrimoine historique et culturel en héritage	129
2.2.1.3 Des liens fraternels	131

- 2.2.2 Rhétorique et stratégies discursives au service d'une vision de la communauté
137

CHAPITRE 3. HISPANOPHONIE ET FRANCOPHONIE : CONVERGENCE ET DIVERGENCE AUTOUR DE CONCEPTS CONTESTÉS 143

- 3.1 L'Hispanophonie : une nouvelle terminologie ? 144
3.2 L'Hispanophonie et la Francophonie : un modèle l'une pour l'autre ? 147
3.3 Hispanophonie et la Francophonie : deux conceptions idéologiques distinctes 153

PARTIE III . L'HISPANOPHONIE A TRAVERS L'AGIR : CONSTRUCTION ET DÉCONSTRUCTION ENTRE FILIATION ET AFFILIATIONS 156

CHAPITRE 1. RÉSEAUX INTRA-COMMUNAUTAIRES : FILIATION ET CONTINUITÉ 159

- 1.1 Liens horizontaux : processus d'intégration régionale dans le sous-continent américain 159
1.2 Liens verticaux vers l'Espagne 175
1.3 La conscience communautaire au service de liens privilégiés 183

CHAPITRE 2. RÉSEAUX EXTRA-COMMUNAUTAIRES : VERS DE NOUVELLES AFFILIATIONS 193

- 2.1 Etats-Unis d'Amérique et Canada : quand la proximité territoriale s'impose
194
2.2 Ouverture internationale : vers des affinités sélectives 204

CHAPITRE 3. UN RÉSEAU CULTUREL EN DEVENIR 222

- 3.1 Politiques linguistiques et culturelles de l'État espagnol : le cas des centres culturels publics espagnols 222
3.1.1 Statut, objectifs et missions des Instituts Cervantes : un réseau mondial en croissance 224
3.1.2 Un déploiement stratégique sur fond de concurrence : aux Etats-Unis d'Amérique et au Brésil 227
3.1.2.1 Expansion aux Etats-Unis d'Amérique 228
3.1.2.2 Expansion au Brésil 230

- 3.2 Création d'un réseau culturel hispanophone : entre pouvoir et complicité 233
3.3 L'Hispanophilie : le salut des pays hispano-américains ? 239

CHAPITRE 4. L'HISPANOPHONIE : UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE ENTRE FILIATION ET AFFILIATIONS 243

Conclusion.....	252
Bibliographie	I

Introduction

Les sociétés du XXIème siècle sont le résultat de mouvements divergents et contradictoires qui désordonnent l'homogénéité territoriale, économique, politique et culturelle mondiale. En effet, à l'ouverture des frontières et à l'altérité, à la revendication d'appartenances multiples, aux groupements planétaires, à la circulation des marchandises et des individus, aux croisements interculturels et aux échanges économiques et technologiques s'oppose une renaissance des localismes marqués par un repli identitaire. La survalorisation des aspects régionaux entraîne une revendication des particularismes face à un processus mondialisant. À une déterritorialisation et à une instabilité des références identitaires figées s'oppose une profonde reterritorialisation du permanent, marquée par des phénomènes de crispation et de repli communautaire. Alors que les déplacements et l'augmentation des flux migratoires réduisent les distances entre les peuples et favorisent les contacts interculturels hétérogènes, « les ethnographies récentes montrent la persistance et même la résurgence du local et du national¹ », pour Néstor García Canclini, anthropologue et essayiste argentin, théoricien du concept d'hybridité. (García Canclini, 2004, p. 139). Les notions d'individualité et de collectivité sont donc profondément ébranlées par les divers processus de mondialisation. Ces dérèglements globalisateurs imposent aux sociétés une articulation autour de nouvelles modalités d'interaction et des processus constants de reconstruction et de reconceptualisation du local et du global. L'échiquier mondial, désormais multipolaire et concurrentiel, est soumis à une reconfiguration permanente des rapports de force qui basculent entre des puissances qui émergent et d'autres qui sommeillent. Pour Néstor García Canclini, « La mondialisation démondialise, c'est-à-dire que sa propre dynamique génère à la fois plus de mobilité et d'échanges mais aussi des déconnexions et de l'exclusion² » (García Canclini, 2004, p. 195).

¹ « *Las etnografías recientes muestran la persistencia y aun el resurgimiento de lo local y lo nacional* ».

² « *La globalización desglobaliza, o sea que su propia dinámica genera mayor movilidad e intercomunicación pero también desconexiones y exclusión* ».

C'est en prenant en considération les multiples paramètres de ce contexte, que nous souhaitons mener une réflexion spécifique sur l'espace hispanophone dans ses modalités linguistiques, culturelles, politiques et communautaires. Les dérèglements globalisateurs évoqués précédemment ont, bien évidemment, été vécus par l'espace hispanophone dans une inscription internationale, mais aussi de façon singulière à l'intérieur de l'espace. Dans un espace perçu comme relativement homogène, les lignes bougent et de nouvelles articulations se mettent en place au niveau intra-communautaire, mettant en exergue l'ambivalence des postures adoptées. En effet, si la mondialisation suscite le rapprochement et un besoin croissant de sentiment d'appartenance, elle impose également de nouvelles concurrences et une ouverture des sociétés les unes aux autres. L'espace hispanophone n'échappe pas à cette tendance mondiale et expérimente également ces tensions à l'intérieur de son espace intra-communautaire. Globalement, les relations entre les nations hispanophones sont soumises à une gestion délicate de l'ambivalence évoquée : entre compréhension et affirmation ou entre complémentarité et concurrence, par exemple. On comprend, aisément, que sur le plan géopolitique, les enjeux de pouvoir sur l'espace hispanophone et dans sa projection extra-communautaire sont devenus, ou sont en train de devenir, une source de préoccupation majeure pour les nations hispanophones.

En Espagne, la fin de la dictature franquiste met un terme au long cycle d'isolement économique et culturel de l'État espagnol. Elle marque le début du retour à la démocratie qui est fondamentalement consacrée dans la *Constitution* de 1978. Selon une expression largement répandue par les médias, une « nouvelle Espagne » est née. L'Espagne des années 1980, dont le « décollage économique³ » est fulgurant, est déterminée à sortir d'une situation à la périphérie de l'Europe et à se positionner sur la scène

³ Voir page 518 : Haut Conseil de la Francophonie (2001). L'ensemble des pays de langue espagnole. État de la Francophonie dans le monde, données 1999-2000 et six études inédites. Haut Conseil de la Francophonie. Paris, La Documentation française, 497-523.

internationale, comme ses voisins européens, qu'elle rejoint le 1er janvier 1986 en adhérant à la Communauté économique européenne. Dès la mise en place de la transition démocratique, l'Espagne refait de l'Amérique hispanique une priorité de sa politique extérieure, par une redéfinition des modalités d'échange. Ainsi, l'Espagne affiche-t-elle une posture volontariste d'abandonner la rhétorique impérialiste et le paternalisme qui ont marqué la politique extérieure du régime franquiste, sous-tendue par les idées conservatrices de l'Hispanité, de la fin du XIXème au début du XXème siècle. Le rétablissement de la démocratie en Espagne et les processus de démocratisation hispano-américains favorisent la mise en place d'un nouveau type de relations entre l'Espagne et ses anciennes colonies, basées sur une volonté renouvelée de rapprochement et de compréhension, dont l'exemple le plus significatif est la célébration, en 1992, du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Dans les années 1980 et 1990, l'Espagne expérimente une période de libéralisation morale, communément connue sous le nom de *movida*. Du point de vue culturel, elle entre dans une phase d'effervescence créative sans précédent, dans toutes les pratiques culturelles, particulièrement dans le domaine éditorial et cinématographique. L'exposition universelle de Séville, les jeux olympiques de Barcelone, en 1992, ainsi que son intégration européenne offrent au monde l'image d'une Espagne renouvelée qui souhaite se faire valoir sur la scène internationale. Si dans les années 1980 et 1990, la visibilité de la culture hispanophone était avant tout le fruit d'une effervescence hispanique péninsulaire, de nos jours elle est clairement la conséquence d'une explosion culturelle hispano-américaine. Le « boom » des productions littéraires et cinématographiques hispano-américain, l'engouement pour la mode, la musique et les styles de vie *latino*, dont la population est friande, font du déferlement de la vague *latina* un véritable phénomène de société, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord. Ce phénomène *latino* participe entre autres à la « revalorisation de l'espagnol » (Herreras, 2002, p. 31), à l'augmentation croissante du nombre d'étudiants en langue espagnole,

principalement dans ces deux zones géographiques, et fait de l'espagnol une langue en pleine expansion.

Ce survol rapide d'un angle d'approche culturelle de l'espace hispanophone illustre la mutation des relations établies dans les reconfigurations constantes des rapports de force dit « traditionnels ». Le *leadership* assumé et accepté d'une nation ou d'un groupe peut basculer à tout moment et les volontés politiques ne parviennent pas toujours à rétablir ou contrôler les effets causés par les instabilités géopolitiques, géoéconomiques ou géoculturelles, par exemple.

C'est à travers ce contexte politique et culturel que nous souhaitons nous pencher sur l'espace politique, linguistique et culturel du monde hispanophone, en balisant un champ de réflexion sur la notion d'Hispanophonie. Celle-ci, en tant que communauté hispanophone, constitue l'axe central de notre réflexion théorique et de ce fait le principal objet d'étude de ce travail.

De façon générale, notre réflexion et, de ce fait, l'axe argumentatif du projet ont été alimentés par les questions suivantes, auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse :

Sur quels fondements se construit la communauté hispanophone ? Comment les arguments défendus dans les discours politiques sur la communauté hispanophone sont-ils traités et appliqués dans les pratiques et selon quels mécanismes ? Quels parallèles est-il possible d'établir avec la Francophonie et l'Hispanophonie, comme espace géopolitique ?

Comment dans le contexte mondial d'hétérogénéité et de dérégulation, les sociétés hispano-américaines parviennent-elles à entretenir leur unité et leur engagement dans le projet communautaire défendu lors des sommets, dont nous avons décrypté les principaux enjeux dans la partie précédente ?

Sur le plan culturel, comment se positionne la communauté hispanophone dans sa projection internationale ? Les discours politiques de valorisation du sentiment communautaire trouvent-ils une concrétisation

effective dans les pratiques culturelles et linguistiques mises en œuvre par les instituts culturels publics espagnols ?

Pour mener à bien notre travail de recherche, voici les principaux points que nous traiterons.

La première partie du travail portera sur une étude des réalités sociolinguistiques dans l'espace francophone et hispanophone. Nous procéderons à l'examen du concept de Francophonie qui couvre des champs d'étude extrêmement divers. Ainsi, tenterons-nous de déterminer le sens à donner à la fois au concept de Francophonie et aux usages tant institutionnels, politiques, qu'idéologiques qui en sont faits. Il nous paraît pertinent de nous attarder sur ce concept, sans bien sûr pour autant en approfondir l'étude, dans la mesure où ce bref détour à la fois historique et théorique sur la Francophonie devrait permettre de poser un cadre d'analyse ainsi qu'un paradigme notionnel indispensable à l'élaboration de notre réflexion sur la notion d'Hispanophonie. Cette présentation de la Francophonie, sera suivie d'un état des lieux, sans prétention bien évidemment à l'exhaustivité, des réalités linguistiques et géographiques de la langue espagnole de nos jours.

La deuxième partie s'articulera autour de l'étude des discours sur la communauté hispanophone et ibéro-américaine. Nous ferons référence aux différents courants idéologiques qui ont théorisé l'idée de l'espace hispano ou ibéro-américain, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Ces formulations sous-tendent la construction contemporaine de l'Hispanophonie. Par la suite, nous tenterons d'appréhender le concept de communauté, en déterminant son sens politique et social, à travers une compilation de quelques études critiques sur le concept. C'est à partir de cet état de la question du cadre théorique de la notion de communauté que nous nous attarderons sur la notion de « Communauté Ibéro-américaine des Nations » qui sera l'objet d'une attention particulière dans le corps de la thèse, dans la mesure où elle représente le cadre théorique dans lequel s'élaborent les débuts de l'institutionnalisation d'une Hispanophonie

encore en gestation. A partir de l'étude du corpus, composé, principalement, de déclarations finales officielles des sommets ibéro-américains, nous proposerons une étude des constructions discursives qui sous-tendent ces discours politiques, afin de tenter d'identifier les principes et les valeurs que les politiciens promeuvent et revendiquent pour justifier l'existence de la communauté ibéro-américaine. Il s'agira de comprendre comment les concepts d'ordre théorique, qui auront été explicités antérieurement, sont exploités dans les discours politiques.

La troisième et dernière partie du travail s'articule autour d'une approche de la rhétorique de l'agir, portant sur la compréhension et le décryptage des logiques de réseaux qui mobilisent les nations du sous-continent américain, dans leur quête de visibilité politique, économique, diplomatique, linguistique et culturelle sur la scène internationale. Nos propos se centreront sur l'analyse des formes d'affirmation et d'instrumentalisation mises à profit par la démarche partenariale des nations ibéro-américaines. Pour ce faire, nous distinguerons deux grands axes : les réseaux intra-communautaires, à travers les processus d'intégration régionale dans le sous-continent américain, et les réseaux extra-communautaires, à travers l'ouverture à de nouvelles zones d'influence, comme l'Asie Pacifique ou l'Union Européenne. Finalement, nous nous interrogerons sur la configuration des réseaux culturels hispanophones et les enjeux stratégiques auxquels ils sont confrontés.

**PARTIE I. FRANCOPHONIE, HISPANOPHONIE :
RÉALITÉS SOCIOLINGUISTIQUES**

CHAPITRE 1. LA FRANCOPHONIE : UN MODÈLE POUR L'HISPANOPHONIE ?

1.1 Francophonie : concepts et enjeux

1.1.1 Perspectives historiques et institutionnelles

Il ne serait être question ici de donner le détail de l'histoire de la Francophonie. Il nous revient plutôt, dans la perspective de notre projet, de mentionner les principales étapes marquantes, faits et dates, du mouvement francophone afin de mieux comprendre où, quand comment et pourquoi est-il né. L'objectif général est de comprendre les mécanismes de création et de croissance de la Francophonie, afin de baliser un cadre conceptuel qui alimentera notre réflexion sur l'Hispanophonie.

1.1.1.1 Naissance de la Francophonie

Le mot « francophonie » est employé pour la première fois en 1880 par le géographe Onésime Reclus pour désigner l'ensemble des populations parlant français ou l'ensemble des espaces géographiques où la langue française est parlée. A l'origine, il s'agit donc d'un concept strictement linguistique qui recouvre l'idée de groupement humain. L'usage du mot tombe vite en désuétude et il faut attendre le début des années 1960, à la fin de l'ère coloniale, pour que le terme « francophone » commence à s'appliquer aux pays et aux locuteurs dont le français est la langue maternelle et partageant des valeurs communes, et ceci corrélativement au réinvestissement du terme « francophonie », qui réapparaît dans un numéro de la revue *Esprit*, en 1962.

L'idée d'organiser un ensemble autour du projet de la Francophonie est lancée en 1962, par les pays du Sud eux-mêmes, en plein processus de décolonisation, qui souhaitent maintenir et enrichir un lien privilégié avec l'Europe, essentiellement avec la France et la Belgique. Elle est ardemment défendue par plusieurs personnalités issues des anciennes colonies françaises et belges comme notamment Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal, Habib Bourguiba, président de la Tunisie, Hamani Diori, président du Niger ou Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, alors que la France vit le traumatisme de la guerre d'Algérie. Après l'accession à l'indépendance, les anciennes

colonies désirent affirmer l'existence d'une entité politique comparable à celle que constituent les pays de l'ancien Empire britannique. En 1966, lors de sa première réunion, l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) présente au gouvernement français un projet de « Commonwealth à la française », non pas centré sur des questions strictement économiques, comme le Commonwealth, mais sur un désir de mettre l'accent sur la culture et de faire de la langue française un patrimoine en partage. Au moment où ils accèdent à l'indépendance, les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne, notamment, décident librement, souvent par souci de cohésion étatique, non seulement de conserver le français comme langue officielle de leur État, comme langue de leurs services publics et d'enseignement, mais d'investir aussi plus massivement dans le développement de leur système éducatif. À l'époque, la langue française apparaît comme un modèle de valeurs alternatif par rapport au modèle anglo-saxon incarné par les États-Unis d'Amérique. Le projet francophone naît de la volonté de lutter contre la domination culturelle des États-Unis d'Amérique et contre la montée en puissance de la langue anglaise sur la scène internationale. La Francophonie serait ainsi une réponse à l'anglophobie ambiante.

1.1.1.2 Mise en œuvre institutionnelle

Dès le début des années soixante, de nombreuses associations et organisations francophones voient le jour. Nous ferons référence aux organismes les plus importants, qui ont permis la mise en place de l'institutionnalisation du projet francophone.

En 1960, la Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN) voit le jour et réunit les ministres africains, malgaches et français, autour de la volonté d'établir une coopération dans le domaine éducatif. Cette conférence compte aujourd'hui 41 États et gouvernements membres. En 1961 à Montréal, se crée l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF), agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche œuvrant au

développement de la « francophonie scientifique ». En 1999, elle devient l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et compte à l'heure actuelle 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En 1967, Xavier Deniau, ancien député français, crée à Luxembourg l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), aujourd'hui devenue l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). L'APF regroupe soixante-cinq membres et onze observateurs et représente l'Assemblée consultative du dispositif institutionnel francophone. Elle constitue le lien démocratique entre les institutions et les peuples francophones. Elle met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Elle a joué un rôle important dans la mise en place de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), créée en 1970, à l'issue de la première conférence des États francophones, à Niamey au Niger, durant laquelle la France apporte son soutien au projet proposé par les États africains. L'ACCT est un organisme de coopération internationale entre les États francophones qui rassemble selon sa propre définition « des pays liés par l'usage commun de la langue française ». Cette Agence est chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux dans les domaines de l'éducation, la formation, la culture, les sciences et les techniques. « Au fil des Sommets, l'Agence, à l'origine simple organisation technique, est devenue — dans un contexte de crise économique — un lieu de propositions, d'information, d'innovation, de persuasion ». Avec cette Agence, « première organisation intergouvernementale francophone, la Francophonie a pris place sur la scène internationale en tant qu'entité géopolitique » (Barrat, 2004, p. 23). En 1969, la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) voit également le jour. Sa principale mission est la diffusion et la promotion de la langue française et de la francophonie dans le monde. En 1997, après la révision de sa charte, l'ACCT devient l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et en 2005, elle devient l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'OIF

rassemble désormais soixante-quinze États et gouvernements⁴, dont cinquante-six membres à part entière et dix-neuf observateurs. Le principal objectif de l'OIF est d'apporter son soutien aux États membres dans l'élaboration et la consolidation de leurs politiques. Elle mène des actions de politique internationale en suivant ses quatre grandes missions : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable. Pour mener à bien ses actions, l'OIF⁵ s'appuie sur quatre opérateurs directs : l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), fondée en 1961, l'Université Senghor d'Alexandrie, créée en 1990, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), créée en 1979, à l'initiative du maire de Paris, Jacques Chirac et du maire de Québec, Jean Pelletier, qui rassemble plus de 210 membres, dont vingt-trois associations nationales de villes, répartis dans quarante-huit pays, et TV5, la chaîne internationale en langue française, créée en 1984. L'OIF, dont le siège est situé à Paris, est devenue un lieu de coopération et de solidarité, mais aussi de conciliation en cas de conflit.

De plus, les États francophones ont permis la floraison de nombreuses organisations non gouvernementales, parfois bien avant l'institutionnalisation officielle de la Francophonie. Il convient donc de souligner l'implication

⁴ 56 membres : l'Albanie, Andorre, l'Arménie, la Belgique, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Canada, le Nouveau-Brunswick (Canada), le Québec (Canada), le Cap-Vert, la Centrafrique, Chypre, la Communauté française de Belgique, les Comores, le Congo, le Congo RD, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Dominique, l'Égypte, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, la France, le Gabon, le Ghana, la Grèce, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, Haïti, le Laos, le Liban, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, la Moldavie, Monaco, le Niger, la Roumanie, le Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, la Suisse, le Tchad, le Togo, la Tunisie, le Vanuatu, le Vietnam ; 19 observateurs : l'Autriche, la Bosnie Herzégovine, la Croatie, la République dominicaine, les Émirats arabes unies, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Monténégro, le Mozambique, la Pologne, la République Tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Thaïlande et l'Ukraine.

⁵ Pour de plus amples détails sur le fonctionnement de l'OIF, se référer à l'article suivant : Barraquand, Hervé (2004). « Présentation de l'Organisation internationale de la Francophonie ». Hermès. Francophonie et mondialisation, Vol. 40, 18-24.

d'associations, d'organisations, publiques ou non, dont les horizons et les objectifs sont très divers. Par exemple, citons : l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF), le Conseil de la vie française en Amérique, le Conseil international de la langue française (CILF), le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), ou l'Institut international de droit d'expression française (IDEF), entre autres— qui soutiennent la Francophonie et promeuvent, plus généralement, la langue française et les cultures francophones. Des organisations francophones ne cessent de se fédérer. En effet, dernièrement, lors du Sommet de Montreux, en Suisse, en 2010, se sont créés le Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (RESCIF), à l'initiative de l'École Polytechnique fédérale de Lausanne et des groupes d'ambassadeurs francophones appelés à coopérer avec les institutions partageant les objectifs de la Francophonie. Les membres de l'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunis à Monaco, en 2005, considèrent que « la mobilisation associative est une composante essentielle du rayonnement francophone qui puise dans la société civile sa grande diversité et des forces nouvelles d'actions » (Cellule Internet du Parlement de la Communauté française de Belgique, 2005).

De plus, outre l'action ciblée du réseau associatif francophone, « la francophonie vit et respire au rythme des festivals, des foires, des salons et des jeux » (Kraemer, 1996, p. 123). Il faut à ce titre signaler la tenue annuelle d'une multitude de manifestations culturelles telles que les fêtes de la langue française ou de la Francophonie organisées en Belgique, en France et au Canada, entre autres, les Francofolies de la Rochelle et de Montréal, les rencontres cinématographiques de Loudun en Belgique ou le festival international des francophonies en Limousin, le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou, sans oublier les Jeux de la Francophonie qui rassemblent à la fois des activités sportives et des activités artistiques. « Même si leur notoriété n'est pas encore bien établie, les J.O. francophones se sont assurés un succès d'estime auprès des instances sportives internationales en

rassemblant, dans un esprit olympique, une communauté provenant de cinq continents et unie par l'usage de la même langue » (*id.*, p. 127). C'est donc également à travers la vitalité et le dynamisme d'un vaste tissu associatif et de ses manifestations, que le monde francophone se fait entendre et conserve une reconnaissance mondiale.

L'armature du dispositif institutionnel dont s'est dotée la Francophonie, au fil des décennies, permet à ses États membres de prendre place dans un espace géostratégique important dont ils peuvent jouir collectivement, aux côtés des autres membres.

1.1.1.3 La Francophonie comme espace géopolitique : les sommets des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage

C'est en 1986 que le résident de la République française, François Mitterrand, décide de donner, au plus haut niveau, une dimension politique à la Francophonie en prenant l'initiative de réunir quarante-deux délégations de pays ou de gouvernements pour le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, à Versailles. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément désigné par l'expression « Sommet de la Francophonie », devient donc l'instance suprême de la Francophonie. C'est par ce fait marquant que se constitue officiellement l'institutionnalisation de la Francophonie. Le Sommet suivant se tient à Québec en 1987. Depuis 1987, un Sommet de la Francophonie, réunissant les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'OIF, est généralement organisé tous les deux ans. Les orientations de la Francophonie y sont définies de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire les objectifs. Ces orientations sont consignées dans une Déclaration qui sert de cadre à la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Lors du premier Sommet de la Francophonie, aucune déclaration spécifique n'a été adoptée. La première Déclaration est adoptée à Québec en 1987. Les chefs d'Etat et de

gouvernement affirment qu'ils fondent leur rassemblement sur la « solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles » tout en reconnaissant la langue française comme « outils de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovations ». Ils réaffirment la volonté exprimée à Paris, en 1986, de « donner à [la] communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire » (Organisation internationale de la Francophonie, 2002). Au fur et à mesure de ces rencontres officielles, la Francophonie institutionnelle prend de l'ampleur. Les instances de la Francophonie sont : le Sommet, la Conférence ministérielle de la Francophonie et le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF).

Deux éléments fondent la concrétisation de la pleine dimension politique de la Francophonie. Le premier est l'institution du poste de Secrétaire général de la Francophonie, lors du Sommet de Cotonou, au Bénin, en 1995. C'est le plus haut responsable de l'OIF et le Président du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF). Il est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement et est le représentant officiel et légal de la Francophonie et son porte-parole politique. Il conduit l'action politique de la Francophonie et en assure donc la visibilité au niveau international. En 1997, Lors du Sommet de Hanoi, au Vietnam, Boutros Boutros-Ghali, ancien ministre égyptien des Affaires étrangères et ancien Secrétaire général des Nations Unies, est élu premier Secrétaire général sous la forte impulsion du président français, Jacques Chirac. Abdou Diouf est actuellement le Secrétaire général de la Francophonie, il est élu pour la première fois en 2002, lors du Sommet de Beyrouth, au Liban. Depuis lors, il a été reconduit dans ses fonctions pour deux mandats de quatre ans, en 2006, lors du Sommet de Bucarest, en Roumanie, et, en 2010, lors du Sommet de Montreux, en Suisse. Le dernier sommet de la Francophonie s'est tenu dans la République Démocratique du Congo, en 2012. Le deuxième élément marquant la dimension politique de la Francophonie est l'adoption de la Charte de la Francophonie qui est le support juridique de

l'ensemble du cadre institutionnel francophone, lors du Sommet de Hanoi, au Vietnam, en 1997. Elle est révisée lors de la XXIème Conférence ministérielle de la Francophonie en 2005 à Antananarivo, à Madagascar. La charte réaffirme les fondements de la communauté francophone et fait de la langue française en partage un facteur de coopération et de solidarité politique et sociale. Elle précise les objectifs de la Francophonie, qui sont d'aider : « à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation. Le sommet peut assigner d'autres objectifs à la Francophonie » (Organisation internationale de la Francophonie, 2005). Sous l'impulsion de la charte de la Francophonie, le Sommet de Hanoi marque un tournant majeur dans l'histoire de l'institutionnalisation de la Francophonie. Cette dernière cesse de n'être qu'une simple institution culturelle et devient une institution politique qui souhaite renforcer la place de l'OIF sur la scène diplomatique internationale.

La conférence ministérielle de la Francophonie réunit tous les États membres des sommets représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou leur ministre chargé de la Francophonie, ou leur délégué. Cette conférence se réunit une fois par an, se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone et veille à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet précédent. Le Conseil Permanent de la Francophonie, quant à lui, est principalement chargé de la préparation et du suivi du Sommet.

Cette rétrospective sommaire de l'histoire et de la mise en place institutionnelle de la Francophonie montre que cette dernière est un mouvement intergouvernemental assez récent qui n'est pas une initiative de la France, pourtant considérée dans l'imaginaire collectif comme le centre névralgique de la Francophonie, mais est une initiative des anciennes colonies

francophones européennes. C'est un mouvement à la fois institutionnel, culturel et militant qu'il convient dans la partie suivante de tenter de définir et de circonscrire.

On définit généralement la francophonie/Francophonie selon trois acceptions : une communauté fondée sur le partage d'une langue commune, une organisation politique internationale, et un projet qui porte la diversité culturelle et linguistique.

1.1.2 Perspectives politiques et idéologiques

Malgré la mise en place de diverses institutions intergouvernementales à caractère officiel qui s'efforcent de structurer la Francophonie, cette dernière fit et fait toujours l'objet de nombreuses supputations, hypothèses et débats qui concernent aussi bien son organisation institutionnelle que son avenir et les défis qu'elle doit relever. Il convient donc, dans les lignes qui suivent, dans un premier temps de tenter de discerner toute l'ambiguïté du mot « francophonie » qui peut recouvrir des notions fort variables, et par la suite d'interroger les perspectives politiques et idéologiques de la Francophonie, telle qu'elles se présentent actuellement.

1.1.2.1 Définitions du concept de Francophonie

S'intéresser à la définition du concept de « francophonie » c'est se confronter à une énorme masse bibliographique et à une multitude de points de vue, des plus objectifs aux plus militants. Nombreux sont les politiciens, linguistes, écrivains, chercheurs, « francophologues⁶ » (Boulanger, 1985, p. 153) ou autres militants qui se sont emparés de la notion de « francophonie » pour tenter d'en circonscrire l'espace, les perspectives et les limites en se basant sur des critères à la fois géographiques, linguistiques, politiques, et par conséquent idéologiques. En passant en revue les diverses définitions proposées, nous pouvons affirmer très simplement que la francophonie est à la

⁶ Pour Jean-Claude Boulanger, un « francophologue » est un « spécialiste de la francophonie ».

fois une réalité sociolinguistique et un concept géopolitique d'apparition assez récente, officialisé dans les années 1960, comme nous l'avons exposé dans la partie précédente. Elle ne repose que sur le seul critère d'une langue partagée par tous, à des degrés divers. La plupart des auteurs, s'intéressant au sujet, approfondissent cette définition très sommaire et font une distinction entre deux concepts celui de *francophonie* et de *Francophonie*. La proposition que fait Jacques Leclerc résume bien le point de vue généralement partagé par ces auteurs : « On entend aujourd'hui par *francophonie* (avec une minuscule initiale) l'ensemble des PEUPLES ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications. Le terme *Francophonie* (avec une capitale initiale) désigne plutôt l'ensemble des GOUVERNEMENTS, pays ou instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges » (Leclerc, 27 décembre 2007). Il s'agit donc de distinguer deux réalités distinctes selon qu'on écrit *francophonie*, avec un « f » minuscule, selon un sens linguistique, pour se référer aux peuples ou aux locuteurs à des degrés divers de langue française, la francophonie signifie donc « le fait d'être francophone », c'est-à-dire le fait de parler français ; ou *Francophonie*, avec un « f » majuscule, selon un sens institutionnel, pour désigner l'ensemble des organismes intergouvernementaux, gouvernementaux ou privés œuvrant dans l'espace francophone et les pays qui utilisent le français dans leurs travaux et qui, en général, promeuvent l'usage du français et le rayonnement de la culture francophone dans le monde. Robert Chaudenson apporte un éclairage nouveau et précise que, selon une approche géopolitique, « un État francophone serait un État reconnaissant le français comme langue officielle (unique ou non). Une autre définition se fait jour depuis quelques années : un État francophone serait un État participant aux instances de la Francophonie » (Chaudenson, 1991, p. 11). Selon ce dernier, c'est l'approche géopolitique qui offre les définitions les plus objectives. Dans ce dernier sens, la Francophonie peut donc être comprise comme l'ensemble des efforts de coopération et de

concertation entrepris par les États et les gouvernements ayant le français en partage.

Dalby, Corbeil et Arnold préfèrent définir la « francophonie » non pas en lui attribuant un sens linguistique ou institutionnel mais en la qualifiant d'espace multidimensionnel. Cette dernière notion permet de refléter toute l'épaisseur sémantique du terme. La francophonie serait ainsi : « un espace linguistique fondamental, constitué au premier chef par tous les pays ou communautés qui font usage, à des titres divers, de la langue française ou des langues créoles apparentées, ou encore qui s'y intéressent comme langue étrangère plus ou moins privilégiée ; un espace politique, défini par les relations étroites créées et maintenues entre un certain nombre de ces pays et par l'activité des institutions nationales et internationales qui en ont émané ; un espace économique, dont l'activité est favorisée par le partage d'une même langue commune instrument de communication ; un espace de coopération, surtout culturelle et technique, soit entre des pays de même civilisation historique et technologique, soit entre pays de traditions différentes ; enfin un espace culturel et interculturel où la langue française tient le rôle à la fois de vecteur de valeurs culturelles universelles (Droits de l'homme et des peuples...) et d'instrument de diffusion des identités particulières » (Dalby, Corbeil *et al.*, 1986, p. 13). Malgré l'exhaustivité de cette tentative de définition des diverses dimensions du terme, ces dernières n'ont pas toutes le même degré de pertinence et de réalité concrète. Il ne serait être question ici d'en débattre et d'éclairer valablement les enjeux d'un tel étirement définitionnel. Il nous revient plutôt, dans la perspective du présent travail, de montrer la complexité des notions que recouvre le terme « francophonie », en vue de les confronter ultérieurement au concept d'Hispanophonie, qui est au cœur de nos préoccupations.

Parallèlement à cette définition du concept de francophonie qui fait l'unanimité parmi les experts et les chercheurs se penchant sur la question, un autre aspect est également souvent mis en avant, notamment dans les discours les plus militants qui font de la francophonie un rêve incarnant la solidarité et la

fraternité pour une mondialisation plus humaniste, selon les termes de Michel Guillou. Xavier Deniau, l'un des bâtisseurs de la Francophonie parlementaire, met l'accent sur cette dimension en proposant un sens spirituel et mystique qui serait le sentiment d'appartenir à une même communauté. « Cette solidarité naît du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones » (Deniau, 1983, p. 18). La francophonie se caractériserait ainsi, d'un point de vue philosophique, par l'ensemble des liens privilégiés unissant les peuples partageant la langue française autour de valeurs communes. Pour Deniau, « Ce sens du mot francophonie est assurément le plus idéaliste. Les notions matérielles sont transcendées ou métamorphosées au profit de considérations philosophiques » (*Id.*, p. 19).

Au vue de ces acceptions diverses du terme « francophonie⁷ », d'ordre géographique, politique ou spirituel, définir la notion se révèle fort malaisé. Jean-Marc Léger, haut fonctionnaire québécois et premier Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), montre en quelques lignes combien cette tentative est délicate : « Vocabulaire au bonheur éminemment discutable, la francophonie a quelque chose d'une version contemporaine de l'auberge espagnole : chacun y trouve ou croit y trouver ce qu'il y a apporté. Qui l'exalte, parce qu'il l'a conçue comme une communauté novatrice et généreuse de peuples très divers ; qui la stigmatise car il a décidé qu'elle ne pouvait être qu'une nouvelle manifestation, particulièrement insidieuse, de néo-colonialisme ; qui en sourit avec un aimable scepticisme parce qu'il l'a d'avance associée à une entreprise nostalgique ou folklorique, selon le cas, ou parce qu'il a décrété qu'une langue commune n'est point un terreau suffisamment riche pour y faire germer une formule originale et durable de coopération » (Léger, 1978, p. 19).

⁷ Pour approfondir la question, se référer à l'article très complet de Jean-Claude Boulanger dans lequel il aborde le traitement dictionnaire de l'unité lexicale « francophonie », à travers un regard lexicographique : Boulanger, Jean-Claude (1985). « Francophonie, un terme, des sens ». Langues et Linguistique, Vol. 11, 145-173.

Au terme de notre tour d'horizon des multiples définitions du terme, nous pouvons conclure, sans risquer d'être taxée de subjectivité, qu'il faut distinguer une francophonie linguistique et une Francophonie géopolitique au sein du bassin linguistique de langue française, dans lequel selon André Goosse, à l'époque Président du Conseil international de la langue française, « la langue française est le lien » (Goosse, 1999, p. 23).

1.1.2.2 Les autorités françaises et les enjeux de la Francophonie : une position ambivalente

Pendant longtemps, la Francophonie n'a pas été une priorité dans la diplomatie française. Cependant, à partir des années 1980, les autorités françaises affichent un intérêt plus marqué pour la politique francophone. Elle fait l'objet d'une attention particulière qui se concrétise par la mise sur pied d'un dispositif institutionnel national chargé de la Francophonie et de la défense de la langue française.

Le 12 mars 1984, le Haut Conseil de la Francophonie (HCF) voit le jour en France, à l'initiative de François Mitterrand. Sa principale mission est de s'intéresser à tous les aspects de l'expression francophone et de la coopération francophone culturels, scientifiques, techniques, mais aussi économiques. Comme le fait remarquer Stélio Farandjis, alors Secrétaire général du HCF : « Pour la première fois, en effet, le mot « Francophonie » apparaît dans le sigle d'une institution officielle française » (Farandjis, 1999, p. 21). Le Haut Conseil de la Francophonie dresse périodiquement l'état de la Francophonie dans le monde, dont c'est l'une de ses principales missions. C'est avec la création de cet organisme que le vocable « Francophonie » s'impose dans les institutions officielles de la France. En 2002, les missions du HCF sont reprises par le Conseil Consultatif de la Francophonie (CCF), et, en 2004, elles sont transférées à l'OIF.

Par la suite, la création en 1986, en France, du premier poste ministériel consacré à la Francophonie, à l'initiative du Premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, est un fait marquant de l'histoire de la Francophonie en

France. Le poste de Secrétariat d'État à la Francophonie, auprès du Premier ministre, est ainsi institué. « L'initiative consacre l'importance attachée par le gouvernement de la France à cette dimension de la politique internationale » (*ibid.*). En 1988, le Secrétariat d'État devient chargé des Relations culturelles internationales et de la Francophonie et dépend du ministère des Affaires étrangères. Par la suite, durant une dizaine d'années, la Francophonie passe de l'autorité d'un ministère à l'autre, dont les compétences sont souvent mal définies : elle est tantôt liée à la culture tantôt à la diplomatie et aux Affaires étrangères. Cet éparpillement et cet empilement d'instances dans l'appareil institutionnel français fait l'objet de nombreuses critiques, dont celles de Dominique Wolton, chercheur au CNRS, « Il y a pire que le sous-développement en matière de communication : c'est l'extraordinaire enchevêtrement d'institutions qui, en France, s'occupent de francophonie. Tellement nombreuses et entremêlées que toute action réussie devient un miracle. On aurait voulu rendre illisible la francophonie dans le jeu institutionnel français que l'on n'aurait pas fait mieux » (Wolton, 2006, p. 116-117).

Depuis 1998, c'est le ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, qui assure la conduite de la politique gouvernementale en matière de Francophonie. Il représente la France aux conférences ministérielles de la Francophonie. Pour mener à bien ses politiques, il dispose de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID), et du Service des affaires francophones. Ces deux derniers assurent le suivi du fonctionnement des instances de la Francophonie et le suivi de la réalisation des programmes de coopération à travers le monde. Ils « contribuent [donc] à la définition des actions menées par l'État et par les organismes intéressés au développement de la francophonie et de la langue française. » (*Fiche de synthèse de la Francophonie*).

Le suivi de la Francophonie par les autorités françaises repose également sur la Délégation Générale à la langue française et aux langues de

France, qui dépend du ministère de la Culture et de la Communication, et sur le Conseil Supérieur de la Langue Française, présidé par le Premier ministre, qui est un « organisme à vocation interministérielle chargé de présenter au gouvernement des propositions concernant, d'une part, l'usage, l'aménagement, la diffusion et la valorisation de la langue française en France et hors de France et, d'autre part, la politique à l'égard des langues étrangères et régionales » (Ministère des Affaires étrangères et européennes-Gouvernement français).

Malgré le nombre important d'institutions, de délégations et de commissions, en tout genre, la Francophonie reste un enjeu mineur de la politique gouvernementale française nationale et diplomatique. La France préfère investir temps, argent et énergie dans le projet européen. En effet, la Francophonie est un sujet jugé comme obsolète par les Français qui ont du mal à mesurer la portée des enjeux nationaux et internationaux. Dominique Wolton déplore cette situation et indique que : « Les Français, ne se sentant pas menacés dans leur identité linguistique, sont un peu indifférents, voire condescendants à l'égard de la francophonie » (Wolton, 2006, p. 16). En France, la Francophonie est peu présente, voire invisible, dans l'espace public. Elle est considérée comme un cercle extérieur aux grandes questions dont la nation doit débattre. En 2004, Henri Lopes, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo en France, critique, comme d'autres, le désintérêt hexagonal pour la Francophonie : « Je voudrais que nos Oncles-Cousins, les Français, acceptent de devenir francophones. Que la francophonie ne soit plus pour eux une province amusante dont les habitants devraient se dégrossir et s'affiner pour obtenir le droit de cité et se fondre dans la métropole » (Lopes, 2004, p. 134).

La difficulté du positionnement stratégique de la nation française face à la Francophonie repose sur la contradiction suivante : lorsque la France choisit de s'investir dans le projet francophone, elle est souvent taxée d'impérialisme linguistique et culturel. Sa centralité historique dans l'ensemble francophone est

souvent critiquée. « Les relations entre la France et la communauté francophone sont ambiguës, pour dire le moins. Aux deux extrêmes, certains reprochent à la France d'en faire trop et de vouloir tout contrôler ; d'autres croient qu'elle n'en fait pas assez et faillit à son obligation » (Roy, 2008, p. 19). Sans actions précises et ambitieuses, la France est taxée de passivité et de désengagement au détriment de la Francophonie.

1.1.2.3 La Francophonie face à de nouvelles perspectives politico-culturelles

Au fur et à mesure de son institutionnalisation, sous l'impulsion des pays en développement, la Francophonie a pris conscience du fait que la coopération linguistique pouvait être un facteur important voire essentiel de développement et de solidarité et s'est donc imposée en tant qu'acteur du développement, principalement en Afrique. Dans l'espace francophone, la langue française est donc devenue le vecteur indispensable de la coopération dans le but de favoriser le développement éducatif, culturel et scientifique.

Outre cette orientation du mouvement francophone pour favoriser le développement dans les pays du Sud, l'ensemble de la Francophonie se doit également de gérer le plurilinguisme des différents territoires où la langue française existe de façon non exclusive. Par conséquent, la Francophonie tente de favoriser et de promouvoir les langues et les cultures nationales. On note donc, dans les discours tenus sur la Francophonie, l'affirmation d'un partenariat de langues dans l'espace francophone. Force est donc de constater une évolution claire dans les centres d'intérêts de la Francophonie dont l'engagement est passé du domaine linguistique et culturel au domaine économique et politique, comme le souligne clairement Dominique Wolton : « Des valeurs à la défense de la langue, puis à la diversité culturelle, ensuite à l'adhésion à des valeurs politiques communes, enfin aux règles indispensables pour le développement durable. On est passé des valeurs aux langues, de la culture à la politique et à l'économie » (Wolton, 2004, p. 16). En effet, le discours culturaliste traditionnel, qui soulignait les qualités de la langue

française dont la vocation était d'exprimer l'universel, a fait place à un discours à vocation plus politique qui fait de la langue française le vecteur d'un projet politique démocratique. On peut ainsi affirmer comme Robert Chaudenson que « la « francophonie » apparaît donc, dans cette perspective géopolitique, et pour nombre d'États, comme une « carte » que les États peuvent jouer de façon très différente en fonction des circonstances » (Chaudenson, 1991, p. 12).

Cependant, malgré les efforts accomplis, depuis plusieurs décennies, le monde francophone souffre d'un manque évident de cohésion autour d'un projet commun. Les communautés francophones ont encore du mal à percevoir le sentiment d'appartenance à une identité francophone, tant de fois promue par les discours officiels. Cette situation de fragmentation pourrait se résorber en favorisant une plus grande connaissance de la Francophonie au sein de sa propre communauté. Dans cette optique, une des mesures consisterait à favoriser l'enseignement de la francophonie dans les écoles et dans les universités. L'ouverture à l'altérité dans l'espace francophone est un des arguments les plus souvent avancés pour faire de la francophonie un projet durable, au-delà des divergences politiques et des déséquilibres économiques entre le Nord et le Sud. Mais le dialogue des cultures, thème récurrent dans les déclarations officielles des représentants de la Francophonie depuis son origine, n'est pas au cœur des préoccupations des politiques nationales francophones. Dans les territoires de la communauté, les créations culturelles francophones sont souvent considérées comme des œuvres étrangères teintées d'exotisme et rarement comme « des sources multiples alimentant une création enrichie par cette diversité et éclairée par l'usage d'une langue commune qu'on ne cesse de qualifier d'universelle » (Roy, 2008, p. 251). Les États membres de la Francophonie se soucient, en général, assez peu de promouvoir la culture francophone dans leur territoire et de favoriser la création d'un espace culturel en partage. Les œuvres et les événements francophones peinent, encore trop, à circuler physiquement et symboliquement dans l'espace

qui devrait en être, pourtant, le premier promoteur. Marc Quaghebeur, essayiste belge, souligne que « La couverture par la presse hexagonale de ce qui se publie hors France métropolitaine est nulle » (Quaghebeur, 2005, p. 79). Il en va de même pour l'industrie de l'édition, qu'elle soit scolaire ou non. Luc Pinhas, dans une thèse consacrée au cas du livre en Francophonie⁸, précise que de nombreux obstacles entravent le bon fonctionnement de l'industrie du livre francophone, tout au long de la chaîne, de production à la distribution, en passant par la promotion. Ces difficultés s'appliquent également aux différentes créations culturelles. Il souligne que « La création d'un espace économique francophone de production et de diffusion des biens culturels, parmi lesquels le livre, représente sans aucun doute une tâche de longue haleine, tant les handicaps de départ sont importants et les déséquilibres économiques prononcés. Mais la pure logique économique n'est pas seule en cause car les verrous à faire sauter sont tout autant sociologiques, psychologiques, juridiques et politiques, ce qui implique une volonté forte, et d'abord, et surtout, de la France dont le rôle central continue à constituer l'obstacle majeur à des échanges égalitaires entre les pays francophones » (Pinhas, 1999, p. 587).

Au-delà des œuvres culturelles, ce sont les ressortissants d'États membres de la Francophonie voyageant dans l'espace francophone qui subissent des difficultés de circulation du fait des traitements de visas. Il n'y a effectivement pas de politique intégrée de circulation des hommes, dans l'espace francophone.

Malgré le discours angélique de ses militants, qu'ils soient chercheurs ou politiciens, si la Francophonie institutionnelle existe, la Francophonie culturelle et citoyenne peine à se mettre en place et à trouver le sens de son existence. Pour Michel Aurillac, ancien ministre français de la Coopération, « Le français est une maison commune et non la propriété de la France, c'est une maison ouverte à tous ceux qui veulent la visiter ou y séjourner » (Aurillac, 2004, p. 52).

⁸ Pinhas, Luc (1999). Discours et réalité de la francophonie : Le cas du livre. Lyon, Université Lumière - Lyon 2 - Institut de la Communication.

C'est la responsabilité du législateur, du pédagogue et du citoyen de faire de la francophonie un espace ouvert et pluriel. Il faut effectivement valoriser la diversité et cesser d'en faire qu'une valeur de principe pour parvenir à la mettre en pratique. Face à la position contestée de la France dans ses rapports politiques, économiques, culturels et stratégiques avec les autres membres de la Francophonie, une décentration par rapport à l'Hexagone s'impose pour redonner du dynamisme au mouvement politique en faveur de la langue française, des peuples et des cultures francophones.

Pour Jean-Louis Roy, ancien secrétaire général de l'Agence de la Francophonie à Paris et actuel président du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques, la cohésion de la Francophonie, c'est-à-dire sa capacité à rendre solidaires et unies les différentes communautés francophones, concerne les quatre questions suivantes : « l'acceptation et la gestion de la diversité de ses États et gouvernements membres ; la prise en compte de sa dimension Nord-Sud ; le nécessaire dépassement des catégories qui distinguent toujours les francophones de l'Hexagone et tous les autres ; le besoin d'une nouvelle concertation pour débattre et décider d'un changement d'échelle de la coopération multilatérale francophone, compte tenu de la nouvelle concurrence qui désormais se déploie dans l'espace culturel mondial » (Roy, 2008, p. 242).

Ainsi, ce bref aperçu permet-il de noter le caractère polysémique du mot Francophonie et l'ambiguïté du terme qui recouvre des notions fort distinctes allant du fait purement linguistique et géographique à la conscience identitaire et au sentiment d'appartenance. La signification plurielle de l'espace francophone se base donc à la fois sur une réalité concrète et objective et sur des croyances et des sentiments plus subjectifs. Précisons, avant de poursuivre notre exposé, que nous avons volontairement fait le choix de ne pas traiter la perspective culturelle de la Francophonie dans la mesure où nous ne souhaitons pas présenter la Francophonie dans toutes ses dimensions, mais

vouliions proposer un cadre théorique de réflexion pour penser la notion d'Hispanophonie, que nous traiterons ultérieurement.

1.2 État de la langue française dans le monde

Les études quantitatives sur le nombre de locuteurs francophones dans le monde sont nombreuses et contradictoires, en fonction des critères de référence. Nos différentes lectures montrent effectivement que la mesure de la démographie linguistique de la francophonie est délicate du fait que, derrière le vocable « francophone » se cachent des situations très différentes, comme nous l'avons constaté dans notre compilation de définitions. Il est par conséquent difficile de déterminer le nombre exact d'États francophones dans le monde. Le chiffrage des locuteurs francophones peut donc varier considérablement selon les critères retenus et les sources. Le recours à des critères objectifs, tels que la reconnaissance du français comme langue officielle, l'appartenance à des institutions ou la participation à des réunions francophones internationales, ne garantit en rien la fiabilité des résultats.

Selon les chiffres les plus récents publiés par l'OIF⁹, il y aurait environ 220 millions de locuteurs de français répartis sur plus de soixante-quinze pays à travers le monde. En 2010, ils représentent 3% de la population mondiale, soit une personne sur trente-deux. L'Europe compterait 39,87% des francophones dans le monde, contre 36,03% pour l'Afrique subsaharienne et océan indien, 15,28% pour l'Afrique du Nord et Moyen-Orient, 7,66% pour l'Amérique et les Caraïbes et 1,17% pour l'Asie et l'Océanie.

Jusqu'en 2010, les estimations se basaient sur la distinction entre personnes « capables de faire face, en français, aux situations de communication courante » et les francophones partiels, c'est-à-dire les personnes « ayant une compétence réduite en français, lui permettant de faire face à un nombre limité de situations ». La note méthodologique des chiffres

⁹ Organisation internationale de la Francophonie. (2010, date de dernière mise à jour 2012). « Dénombrement des francophones ». (Consulté le 28 août 2012), <http://www.francophonie.org/Denombrement-des-francophones.html#h38414d>

publiés en 2010 mentionne que cette distinction a été abandonnée car elle était inopérante et arbitraire. En effet, la méthode ne permettait pas d'évaluer le niveau de compétence des locuteurs. Dès lors, la méthode ne prend en compte qu'une seule catégorie de francophones : ceux qui sont « issus de pays où le français est la seule langue d'enseignement et pour lesquels [l'OIF dispose] de données tirées des enquêtes EDS [Enquêtes démographiques et de santé] ».

L'OIF estime que de 220 millions de locuteurs de français, en 2010, ce chiffre passerait à environ 700 millions, en 2050, soit 8% de la population mondiale. Selon les mêmes estimations, en 2050, 80% de ces francophones vivront en Afrique. Le français compte parmi les grandes langues de communication de la planète. Selon Calvet, c'est une langue de grande diffusion, « supercentrale » (Calvet, 2002, p. 27). Il est à noter que la langue française est la seule dans le monde à tenir un rôle international aussi important tout en connaissant une extension « maternelle » relativement faible, en contraste par exemple avec l'espagnol ou l'arabe.

1.2.1 État et statut du français dans les États membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) rassemble désormais soixante-dix-sept États et gouvernements, dont cinquante-quatre membres à part entière, trois membres associés et vingt observateurs, ce qui représentent plus de 890 millions d'hommes et de femmes ayant la langue française en partage.

En Francophonie, la langue française jouit de statut très divers : langue maternelle, langue étrangère, langue seconde, à des niveaux de maîtrise hétérogènes. La langue française a le statut de langue officielle dans vingt-neuf États souverains membres de l'OIF, qui reconnaissent ce statut dans leur constitution, dont treize comme langue officielle unique et seize comme langue co-officielle. A ces chiffres, il faut ajouter une quinzaine d'États fédérés ou des territoires autonomes ayant le français comme langue officielle ou co-officielle,

c'est le cas, par exemple du Québec, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Val-d'Aoste ou du Valais. Selon l'anthropologue Sélim Abou « C'est comme langue seconde que le français peut jouer, dans les pays francophones, le rôle que les populations en attendent : celui d'un ferment de développement, destiné à enrichir les autres langues et à féconder les cultures correspondantes, leur ouvrant toutes grandes les portes de la modernité » (Abou, 2004, p. 48).

Le français coexiste donc, au sein de l'espace francophone, avec une seule langue ou avec plusieurs autres langues, dont le statut est variable. La langue française peut coexister avec de grandes langues de communication internationale, comme l'anglais ou le portugais, comme au Canada, en Guinée-Bissau, à São Tomé & Príncipe ou au Cap-Vert) ou avec des langues dont la « couverture » est plus régionale. Le bassin linguistique francophone est donc hétérogène puisque dans bien des cas, le français n'est pas une langue officielle. A ce propos, le linguiste Raymond Renard précise : « La francophonie est plurielle : les pays qui la composent ne sont pas tous francophones, loin de là ; ils sont riches d'une diversité de langues et de cultures propres, qu'il faut préserver et promouvoir » (Renard, 2000, p. 100).

Ainsi, les frontières de l'espace francophone ne correspondent-elles plus aux frontières politiques. L'aire d'expression française, où le français est langue maternelle ou langue de culture, dépasse largement le cadre de l'ancien Empire colonial. Les derniers États ou gouvernements à avoir adhéré au Traité de Niamey pour faire partie de l'OIF sont : la Bosnie-Herzégovine, la République dominicaine, les Emirats arabes unis, l'Estonie, le Monténégro, en 2010, et le Qatar et l'Uruguay, en 2012. Par ces exemples, on constate aisément que s'opère un élargissement à des pays, non naturellement francophones, à la marge de la francophonie. Beaucoup de pays, dans lesquels le français n'est pas la langue de communication quotidienne, sollicitent une adhésion à l'OIF par francophilie affichée. Tel est le cas par exemple de la Roumanie ou de la Bulgarie, membres à part entière de la Francophonie depuis 1991, de la

Lituanie ou de la République tchèque, observateurs depuis 1999, ou encore du Mozambique, de la Serbie et de l'Ukraine, observateurs depuis 2006. Par choix, ces pays s'imprègent de la langue et de la culture françaises en fondant leur lien linguistique sur l'importance culturelle du français comme langue étrangère, sur leur territoire. Le désir d'appartenance à la Francophonie peut être motivé par des raisons de stratégies géopolitiques, géoculturelles ou des intérêts purement diplomatiques ou économiques. D'un point de vue symbolique, ils peuvent aussi y adhérer grâce aux valeurs de liberté véhiculées par la langue française. C'est la thèse défendue par Raymond Renard, pour qui « le français est réputé porteur de valeurs de liberté, d'ouverture, de tolérance, de justice, de solidarité, de démocratie » (*id.*, p. 86).

1.2.2 Le français dans les organisations internationales et européennes

Juridiquement, au sein de tous les organismes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le français est l'une des six langues officielles avec l'anglais, l'arabe le chinois, l'espagnol et le russe. C'est également avec l'anglais l'une des deux langues de travail à l'ONU et l'une des deux langues officielles du Comité international olympique. Dans l'Union Européenne, le français est une langue officielle et une langue de travail pour les procédures formelles, au même titre que l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le grec, l'italien, le néerlandais et le portugais. C'est également l'une des trois langues de travail pour les procédures informelles ou urgentes, avec l'anglais et l'allemand. De plus, le français et l'anglais sont langues officielles à l'Organisation de l'unité africaine, avec l'arabe et le portugais, et langues officielles à l'Union internationale des télécommunications, avec l'espagnol. Le français se voit également reconnaître le statut de langue officielle dans la

majorité des organisations indépendantes du système des Nations Unies, notamment à l'OTAN, à l'OCDE, au Conseil de l'Europe, etc.¹⁰

Cependant, sur le plan international, on note une baisse généralisée de l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Elle souffre d'une marginalisation de plus en plus nette, du fait d'une tendance assez marquée de faire de l'anglais la langue véhiculaire administrative au sein des organisations internationales, comme le font remarquer Jacques Barrat et Claudia Moisei. En effet, au sein de l'Union européenne, l'anglais est devenu la première langue usuelle dans les relations de travail, avant les traductions et les interprétations. De plus, « À l'Office des Nations Unies à Genève, la situation du français est mitigée. 20% du personnel au maximum utilisent le français comme langue de travail. Mais, dès que les documents ont des implications budgétaires et doivent être envoyés à New York (où le français n'est utilisé que par 5% des agents), ils sont rédigés en anglais » (Barrat, 2004, p. 116). La langue française est donc en perte de vitesse par rapport à la langue anglaise dans la diplomatie européenne et mondiale. Cette situation n'est pas sans poser des interrogations sur les problèmes d'enjeux démocratiques et sur l'efficacité de tels dispositifs qui reconnaissent le caractère officiel d'une langue sans pour autant mettre en œuvre les modalités d'application de cette reconnaissance dans les pratiques quotidiennes des organisations concernées.

Ainsi après avoir dessiné à grands traits le cadre historique, institutionnel et politique de la Francophonie et après avoir proposé un état des lieux du statut de la langue française dans le monde, examinons à présent les réalités sociolinguistiques de l'espace hispanophone.

¹⁰ Pour la liste des organismes rattachés aux Nations Unies et des grandes organisations internationales indépendantes de l'ONU, se référer au document électronique : Leclerc, Jacques. (29 avril 2011, date de dernière mise à jour 29 avril 2011). « Le français contemporain ». L'aménagement linguistique dans le monde. (Consulté le 15 juillet 2012), http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s9_Fr-contemporain.htm

CHAPITRE 2. DES LANGUES ESPAGNOLES

2.1 Réalités sociolinguistiques

2.1.1 L'Espagne face à ses langues

Dans les lignes qui suivent, nous nous limiterons au rappel de quelques éléments sur la situation linguistique de l'État espagnol dans le but de mieux comprendre comment s'établit l'équilibre entre les forces linguistiques centrale et périphériques en présence.

Les régimes dictatoriaux du Général Primo de Rivera et du Général Franco ont largement persécuté les autres langues de l'État espagnol, dont l'emploi était réprimé, par la mise en œuvre d'une politique autoritaire de centralisme linguistique qui prônait l'hégémonie du castillan comme seule « langue nationale ». Il était en effet interdit à l'époque de s'exprimer dans une autre langue que le castillan. Le régime franquiste soutenait l'idée d'une Espagne unie et homogène, sur le plan culturel et linguistique. Il en niait donc la pluralité linguistique et le castillan était perçu comme une langue imposée au peuple sur tout le territoire. « L'espagnolisme » centriste franquiste discréditait tous les mouvements nationalistes périphériques. « Pour prévenir la désintégration de l'État, la répression fut un élément central dans la stratégie de la politique franquiste, et conduisit le nouveau régime à tenter d'effacer tout signe de particularisme, dont les langues » (Burban, 2002, p. 43). Ce régime qui se basait sur une idéologie d'unitarisme linguistique souhaitait donc anéantir les identités régionales et les revendications particularistes dans le but de valoriser la seule identité nationale à travers une « politique linguicide » castillano-centriste (*id.*, p. 44). Ainsi en janvier 1938, Franco déclare-t-il à la presse étrangère : « L'Espagne s'organise comme un vaste concept totalitaire, au moyen d'institutions nationales qui assurent sa totalité, son unité et sa continuité. Le caractère de chaque région sera respecté, mais sans préjudice

pour l'unité nationale, que nous voulons absolue, avec une seule langue, le castillan, et une seule personnalité, l'espagnole¹¹ » (Franco, janvier 1938).

Au lendemain de la mort de Franco et du retour à la démocratie, l'élaboration de la *Constitution* de 1978 s'inscrit donc dans un refus total de ces idéologies dictatoriales et dans un profond souhait de reconnaissance de la pluralité culturelle et linguistique d'une nouvelle Espagne. L'État de droit, social et démocratique montre sa volonté d'équilibrer les forces de l'État central et des territoires périphériques. Le 31 octobre 1978, le texte constitutionnel est adopté par les deux Chambres des députés et des sénateurs. Le peuple espagnol le ratifie par referendum le 6 décembre 1978 et le 27 décembre de la même année, le roi Juan Carlos 1er le ratifie devant les *Cortes Generales*. La *Constitution* accorde une attention particulière au fait linguistique de l'État espagnol. C'est principalement l'article 3 et ses trois paragraphes qui légifèrent en matière de question linguistique.

Article 3 :

1. « Le castillan est la langue espagnole officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le devoir de la connaître et le droit de l'utiliser.
2. Les autres langues espagnoles seront également officielles dans leurs Communautés autonomes respectives en accord avec leurs statuts.
3. La richesse des diverses modalités linguistiques de l'Espagne est un patrimoine culturel qui fera l'objet d'une protection et d'un respect particuliers¹² » (Gobierno de España, 1978).

Ainsi, le castillan, communément nommé espagnol est-il proclamé l'unique langue officielle de tout l'État espagnol, à ce titre c'est la seule langue qui soit

¹¹ « *España se organiza en un amplio concepto totalitario, por medio de instituciones nacionales que aseguran su totalidad, su unidad y su continuidad. El carácter de cada región será respetado, pero sin perjuicio para la unidad nacional, que la queremos absoluta, con una sola lengua, el castellano, y una sola personalidad, la española* ».

¹² « 1. *El castellano es la lengua española oficial del Estado. Todos los españoles tienen el deber de conocerla y el derecho de usarla.*
 2. *Las demás lenguas españolas serán también oficiales en sus respectivas Comunidades Autónomas de acuerdo con sus Estatutos.*
 3. *La riqueza de las distintas modalidades lingüísticas de España es un patrimonio cultural que será objeto de especial respeto y protección* ».

nommée. S'il est pourtant clair que les « autres langues espagnoles » sont les langues historiques de la nation : le basque, le catalan et le galicien, ces dernières ne sont toutefois pas explicitement citées dans le texte constitutionnel. À ce propos, Bernard Bessière, hispaniste spécialiste de l'Espagne contemporaine, considère que « c'est une prudence méthodologique qui a guidé la démarche des constituants » (Bessière, 1992, p. 113). À travers la *Constitution*, l'État espagnol reconnaît et accorde l'autonomie politique à des territoires possédant une langue propre, sans que ceux-ci ne soient clairement identifiés par les législateurs. S'il est incontestable que la *Constitution* reconnaît le caractère plurilingue de l'État espagnol, le paragraphe 2 de l'article 3, qui spécifie le caractère officiel des autres langues historiques de la nation dans leur territoire, contrevient au principe d'égalité de tous les citoyens espagnols, mentionnée dans l'article 14 qui précise : « Les Espagnols sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, de religion, ou tout autre condition ou circonstance personnelle ou sociale¹³ » (Gobierno de España, 1978). En effet, certains Espagnols peuvent jouir de leurs droits linguistiques sur tout le territoire national alors que d'autres ne peuvent en jouir que dans leur Communauté autonome, car le caractère officiel des « langues propres » s'applique uniquement au sein de leur propre cadre géographique. La promotion des langues non castillanes est donc restreinte à des zones géographiques particulières. Clare Mar-Molinero, spécialiste des politiques linguistiques hispanophones, critique, parmi d'autres, l'inégalité énoncée par la *Constitution* espagnole qui présente les langues régionales comme secondaires, après la domination du castillan. Elle précise que « Le castillan jouit du statut d'unique langue officielle dans toute l'Espagne, et les locuteurs castillans natifs sont protégés par le Principe de Personnalité qui leur garantit le droit d'utiliser leur langue où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Les langues non

¹³ « Los españoles son iguales ante la ley, sin que pueda prevalecer discriminación alguna por razón de nacimiento, raza, sexo, religión, opinión o cualquier otra condición o circunstancia personal o social ».

castillanes sont —pour la première fois— reconnues comme officielles au sein de leur propre territoire, mais premièrement, cela signifie en réalité qu'elles ne sont que co-officielles, et deuxièmement, en accordant aux locuteurs de langue maternelle non castillane des droits reliés aux territoires, ces personnes n'ont pas de droit linguistique dans le reste de l'Espagne¹⁴ » (Mar-Molinero, 2000, p. 129). La situation linguistique en Espagne se caractérise donc par la confrontation du « Principe de Personnalité », qui garantit à l'individu castillanophone des services dans sa langue indépendamment du lieu dans lequel il se trouve, et du « Principe de Territorialité », qui consiste à limiter à certaines régions définies le droit de bénéficier des services publics dans sa langue. Par conséquent, le castillan est la langue officielle sur l'ensemble du territoire national et donc la langue de la grande majorité de la population, mais les langues dites « régionales » : le basque, le catalan et le galicien dominent dans leur Communauté respective. Malgré les critiques que suscite le texte constitutionnel, l'article 3.2, en octroyant un statut co-officiel au catalan, basque et galicien, fait droit aux particularismes linguistiques et à la promotion de la reconnaissance institutionnelle que la Catalogne, le Pays basque et la Galice revendiquaient avec détermination. Suite à l'adoption de la *Constitution* de 1978, la nouvelle démocratie espagnole se fonde sur la décentralisation et organise son territoire en créant dix-sept Communautés autonomes (*comunidades autónomas*) dotées de pouvoirs législatifs et exécutifs. Chacune a son parlement et son gouvernement, jouit d'un statut d'autonomie propre et assume des compétences exclusives dans de nombreux domaines¹⁵. L'article 148 précise que les Communautés autonomes peuvent assumer la compétence du développement de la culture, de la recherche et de

¹⁴ « Castilian alone is given official language status throughout Spain, and native Castilian speakers are protected ultimately by the Personality Principle which guarantees them the right to use their language wherever they are in the national territory. Non-Castilian languages are — for the first time — recognised as official within their local territory, but firstly, this can only mean co-official, and secondly, by granting only territoriality rights to non-Castilian mother tongue speakers, such people do not have linguistic rights in the rest of Spain ».

¹⁵ A ce propos, on lira avec intérêt l'article électronique Leclerc, Jacques. (26 juillet 2012, date de dernière mise à jour 26 juillet 2012). « L'État espagnol ». L'aménagement linguistique dans le monde. (Consulté le 1 août 2005), <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/espagneetat.htm>

l'enseignement de la langue de la communauté. Cette disposition favorise un regain d'attention et de considération pour la question linguistique et culturelle dans les différentes Communautés.

Il n'entre pas dans le présent exposé d'approfondir la gestion que les Communautés autonomes font de la question linguistique, nous nous bornerons simplement à préciser que suite à la reconnaissance du statut de langues co-officielles, plusieurs Communautés ont créé un cadre juridique pour la gestion de leur langue propre. Elles ont mis en œuvre des politiques linguistiques dans le but de renforcer la connaissance et l'usage de leur langue au sein de leur territoire et de susciter une plus grande conscientisation de la population de ces Communautés autonomes à l'égard de la question linguistique. Sur dix-sept Communautés, six ont des statuts d'autonomie, adoptés par leur assemblée législative, qui précisent la condition juridique et la protection de leur langue régionale. Il y a cinq cas pour lesquels le statut d'autonomie stipule que la Communauté autonome possède une langue co-officielle avec le castillan dans tout le territoire de cette Communauté. Il s'agit de la Catalogne, les îles Baléares, la Communauté de Valence, la Galice et le Pays Basque. Le statut d'autonomie de la sixième Communauté, la Navarre, reconnaît également le basque comme langue officielle, conjointement au castillan, mais il limite sa co-officialité à une partie de son territoire.

- **Statut d'Autonomie du Pays Basque**¹⁶

Article 6.1 : « L'euskera, langue propre du Peuple Basque, aura comme le castillan caractère de langue officielle en Euskadi et tous ses habitants ont le droit de connaître et d'utiliser chacune de ces langues. »

- **Statut d'Autonomie de Catalogne**¹⁷

Article 3.1 : « La langue propre de la Catalogne est le catalan. »

¹⁶ Nous renvoyons le lecteur au texte de loi : Jefatura del Estado, Gobierno de España (22 décembre 1979). Ley Orgánica 3/1979, de 18 de diciembre (Jefatura del Estado), de Estatuto de Autonomía para el País Vasco. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 306.

¹⁷ Jefatura del Estado, Gobierno de España (22 décembre 1979). Ley Orgánica 4/1979, de 18 de diciembre, de Estatuto de Autonomía de Cataluña. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 306.

Article 3.2 : « La langue catalane est la langue officielle de la Catalogne, de la même façon que le castillan est officiel dans tout l'État espagnol. »

- **Statut d'Autonomie de Galice**¹⁸

Article 5.1 : « La langue propre de Galice est le galicien. »

Article 5.2 : « Le galicien et le castillan sont langues officielles en Galice et tous ont le droit de les connaître et de les utiliser. »

- **Statut d'Autonomie des îles Baléares**¹⁹

Article 3 : « La langue catalane, propre des îles Baléares, aura avec le castillan le caractère de langue officielle, et tous ont le droit de la connaître et de l'utiliser. Personne ne pourra être discriminé à cause de la langue. »

- **Statut d'Autonomie de la Communauté valencienne**²⁰

Article 7 : « Les deux langues officielles de la Communauté Autonome sont le valencien et le castillan. Tous ont le droit de les connaître et de les utiliser. »

- **Réintégration et amélioration du régime de privilèges historiques de Navarre**²¹

Article 9.1 : « Le castillan es la langue officielle de Navarre. »

Article 9.2 : « Le basque aura aussi caractère de langue officielle dans les zones bascophones de Navarre. »

Toutes ces lois précisent le statut de langue co-officielle avec le castillan, le droit de la connaître et de l'utiliser en toute circonstance. Il est intéressant de relever que les quatre premiers statuts d'autonomie cités mentionnent la dénomination et le caractère de langue propre de la Communauté, c'est-à-dire que la langue de la Communauté autonome, qui promulgue la loi, est un lien historique et un élément constitutif de l'identité territoriale de cette dernière. Ces

¹⁸ Jefatura del Estado, Gobierno de España (28 avril 1981). Ley Orgánica 1/1981, de 6 de abril, de Estatuto de Autonomía para Galicia. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 101.

¹⁹ Jefatura del Estado, Gobierno de España (1 mars 1983). Ley Orgánica 2/1983, de 25 de febrero, de Estatuto de Autonomía para las islas Baleares. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 51.

²⁰ Jefatura del Estado, Gobierno de España (10 juillet 1982). Ley Orgánica 5/1982, de 1 de julio, de Estatuto de Autonomía de la Comunidad Valenciana. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 164.

²¹ Jefatura del Estado, Gobierno de España (16 août 1982). Ley Orgánica 13/1982, de 10 de agosto, de Reintegración y Amejoramiento del Régimen Foral de Navarra. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 195.

quatre statuts proclament que la langue locale est *stricto sensu* la langue de la Communauté, dans un second temps seulement, est posé le principe de la co-officialité avec le castillan. Dans le cas des deux derniers : de la Communauté valencienne et de la Navarre, les langues régionales ne sont pas utilisées sur la totalité de leur territoire, les statuts ne qualifient donc pas leur langue de « langue propre ». Ainsi, en ce qui concerne le cadre légal, le catalan est co-officiel dans les Communautés autonomes de Catalogne et des îles Baléares, le valencien dans la Communauté Autonome de Valence, le galicien dans la Communauté autonome de Galice et l'euskera dans les Communautés autonomes du Pays Basque et de Navarre.

L'État a doté les Communautés de pouvoir et de responsabilité en matière d'aménagement linguistique dans leur cadre territorial. Ainsi, entre 1982 et 1986, les six Communautés avec une langue co-officielle ont-elles légiféré sur l'usage réglementé et la promotion de leur langue sur le territoire en adoptant des lois de « normalisation linguistique ».

- **Communauté du Pays Basque**

Loi basique de normalisation de l'usage de l'euskera (10/1982) du 24 novembre 1982²².

- **Communauté de Catalogne**

Loi de normalisation linguistique en Catalogne (7/1983) du 18 avril 1983²³ substituée par la loi de politique linguistique (1/1998) du 7 janvier 1998²⁴.

- **Communauté de Galice**

Loi de normalisation linguistique (3/1983) du 15 juin 1983²⁵.

- **Communauté des îles Baléares**

²² Comunidad Autónoma del País Vasco (16 décembre 1982). Ley 10/1982, de 24 de Noviembre, básica de normalización del uso del Euskera. Vitoria-Gasteiz, Boletín Oficial del País Vasco, Vol. 160.

²³ Comunidad Autónoma de Cataluña (22 avril 1983). Ley 7/1983, de 18 de abril, de normalización lingüística en Catalunya. Barcelona, Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya, Vol. 322.

²⁴ Comunidad Autónoma de Cataluña (9 janvier 1998). Ley 1/1998, de 7 de enero, de Política Lingüística. Barcelona, Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya, Vol. 2553.

²⁵ Comunidad Autónoma de Galicia (14 juillet 1983). Ley 3/1983, de 15 de junio, de normalización lingüística. Santiago de Compostela, Diario Oficial de Galicia, Vol. 84.

Loi de normalisation linguistique (3/1986) du 29 avril 1986²⁶.

- **Communauté valencienne**

Loi d'usage et d'enseignement du valencien (4/1983) du 23 novembre 1983²⁷.

- **Communauté de Navarre**

Loi sur les privilèges historiques du basque (18/1986) du 15 décembre 1986²⁸.

Par ces lois de « normalisation linguistique », les Communautés autonomes souhaitent normaliser l'usage de la langue co-officielle sur leur territoire en revalorisant son usage généralisé. Ces politiques interventionnistes visent donc le statut de la langue, c'est-à-dire son rôle social.

La gestion institutionnelle des langues en Espagne est un enjeu majeur pour le gouvernement central et les Communautés autonomes, comme en témoigne l'entrée en vigueur, le 1er août 2001, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée le 5 novembre 1992 et ratifiée le 9 avril 2001²⁹. L'État fait passer ces langues locales dites « langues propres » aux Communautés autonomes du statut d'« autres langues espagnoles », mentionnées dans la *Constitution*, à celui de langues régionales ou minoritaires. Le roi Juan Carlos Ier annonce que : « L'Espagne déclare que sur les effets prévus dans les articles cités, on entend par langues régionales ou minoritaires, les langues reconnues comme officielles dans les Statuts d'autonomie des Communautés autonomes du Pays Basque, de Catalogne, des îles Baléares, de Galice, valencienne et de Navarre. De même, l'Espagne déclare, sur les mêmes effets, qu'on entend par langues régionales ou minoritaires celles que les Statuts d'autonomie protègent dans les territoires où elles sont traditionnellement parlées³⁰ » (Jefatura del Estado, 15 septembre

²⁶ Comunidad Autónoma de las Islas Baleares (16 juillet 1986). Ley 3/1986, de 19 de abril, de normalización lingüística. Palma de Mallorca, Boletín Oficial del Estado, Vol. 169.

²⁷ Comunidad Autónoma Valenciana (1 décembre 1983). Ley de 23 de noviembre de 1983 de uso y enseñanza del valenciano Valencia, Diario Oficial Comunitat Valenciana, Vol. 133.

²⁸ Comunidad Foral de Navarra (17 décembre 1986). Ley Foral 18/1986, de 15 de diciembre, del vascuence. Pamplona, Boletín Oficial de Navarra, Vol. 154.

²⁹ Conseil de l'Europe (5 novembre 1992). Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Strasbourg, Bureau des Traités.

³⁰ « España declara que, a los efectos previstos en los citados artículos, se entienden por lenguas regionales o minoritarias, las lenguas reconocidas como oficiales en los Estatutos de

2001). L'Espagne distingue donc deux niveaux de protection différents : au-delà du basque, du catalan et du galicien, les langues régionales ou minoritaires, qui bénéficient d'une protection particulière, sont l'asturien, communément dénommé le bable dans les Asturies, l'aragonais et le léonais en Aragon et en Castille-et-León. Le dispositif gestionnaire du gouvernement central de la question linguistique est renforcé par la création, en 2007, du Conseil des langues officielles dans l'administration générale de l'État (*Consejo de las Lenguas Oficiales en la Administración General del Estado*, décret royal 905/2007). L'objectif de ce conseil est de veiller au respect des droits linguistiques des citoyens et de promouvoir l'usage des langues de la nation dans les services de l'État. Cette initiative met en lumière la volonté politique de l'État de faire respecter l'application de ses engagements pris par la signature de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

La diversité linguistique de l'État espagnol est certes une richesse patrimoniale indiscutable mais c'est aussi une source de conflits ou du moins de préoccupations constantes entre le gouvernement central et les gouvernements nationalistes de la Catalogne et du Pays basque. Comme le souligne Franck Martin, enseignant-chercheur français, les « langues ont aiguisé les sentiments d'appartenance à un ensemble différencié » (Martin, 2002, p. 39). En effet, depuis le début des années 1980, ces Communautés manifestent leur volonté d'afficher leur appartenance et ne cessent de faire valoir des revendications linguistiques, en considérant leur langue comme la seule langue nationale sur leur territoire. Cette affirmation de singularité par la défense de l'usage de leur langue dans leur territoire peut parfois être à l'origine de facteurs de discrimination et d'exclusion à l'égard des non locuteurs. Ainsi les immigrants venant d'autres régions d'Espagne et locuteurs de la langue castillane sont les cibles privilégiées de l'intolérance des nationalistes

Autonomía de las Comunidades Autónomas del País Vasco, Cataluña, Iles Balears, Galicia, Valenciana y Navarra. Asimismo, España declara, a los mismos efectos, que también se entienden por lenguas regionales o minoritarias las que los Estatutos de Autonomía protegen y amparan en los territorios donde tradicionalmente se hablan ».

qui les accusent de mettre en danger la sauvegarde de leur langue. La compétence linguistique devient ainsi un facteur d'identification marquant la différence avec celui qui ne maîtrise pas la langue de la Communauté autonome. En somme, la question linguistique est un facteur de mobilisation politique et l'axe essentiel des mouvements nationalistes qui militent pour la reconnaissance et la promotion de leur langue « nationale ». L'ancrage territorial des langues régionales est un élément fondamental de leur identité propre.

Que retenir de ce survol rapide de la situation linguistique en Espagne ? Le pluralisme culturel et linguistique de la péninsule espagnole est garanti par le cadre légal de l'article 3 de la *Constitution* de 1978, à travers la reconnaissance territorialisée d'autres langues que celle du pouvoir central. Les revendications identitaires, particulièrement fortes dans les Communautés basque, catalane et galicienne, ont rendu un statut et des fonctions nouvelles aux langues respectives de ces Communautés, maltraitées durant le franquisme. Cependant, malgré l'entrée en vigueur de la *Constitution*, le conflit linguistique entre le castillan, comme langue officielle de l'État, et les autres langues souvent dites « périphériques » ou « régionales », reste caractéristique de la configuration de cet État. Gentil Puig Moreno, éminent sociolinguistique catalan, mentionne à ce sujet « l'opposition géopolitique entre l'Espagne centrale et l'Espagne périphérique » (Moreno, 1992, p. 269). La coexistence des langues sur le territoire espagnol est donc à l'origine de nombreux problèmes géopolitiques. Les langues sont un enjeu de pouvoir et leur instrumentalisation sur l'échiquier régional et national à des fins politiques en fait un objet de tensions et de débat permanent.

2.1.2 Regards préliminaires sur les enjeux terminologiques de l'espace hispano-américain

Afin de circonscrire notre réflexion sur l'Hispanophonie, il paraît essentiel d'éclaircir certains mots qui, même s'ils ne paraissent pas avoir

d'importance significative, peuvent affecter la conception de ce qu'est ou n'est plus cette entité américaine de langue espagnole. Comment peut-on ou doit-on nommer cette réalité géografico-linguistico-culturelle ? « Amérique latine », « Amérique hispanique » ou encore « Amérique ibérique » ? Quelle réalité ces termes englobent-ils ? Ces dénominations sont l'enjeu d'une guerre sémantique, car elles ont un contenu idéologique marqué par une époque ou par un mouvement politique. Comme tout concept, elles supposent une vision, une perception et une interprétation multiple. Le choix de leur usage ou de leur rejet n'est donc pas une banale question de sémantique. Ces termes ne font pas l'unanimité et la querelle terminologique qu'ils suscitent provoque de fortes réactions de prudence. En effet, « Ces termes ne sont pas employés indifféremment, ils sous-tendent une histoire et une lecture de l'histoire, une idéologie, une géopolitique » (Jarton, avril-juin 2002, p. 29). Par conséquent, les précisions, que nous souhaitons apporter sur cette question terminologique, ne sont pas vaines d'autant qu'elle préoccupe la plupart des auteurs des ouvrages et articles que nous avons consultés se référant d'une façon ou d'une autre à l'ensemble latino-américain.

L'appellation « **Hispano-Amérique** » ou « **Amérique hispanique** » met en valeur les composants hispaniques de l'espace du sous-continent américain. Elle englobe toutes les nations américaines anciennement colonisées par l'Espagne, où l'on parle la langue espagnole, et exclut le géant brésilien, entre autres. Traditionnellement, en Espagne, du XIX^{ème} siècle au milieu des années 1970, l'expression Amérique hispanique est la plus utilisée car selon Arenal et Najera, « le terme Hispano-Amérique affirme l'origine historique et la réalité culturelle hispanique commune à la majeure partie des peuples américains avec l'Espagne³¹ ». (Arenal, 1992, p. 25). Durant la période franquiste, cette expression renvoie très largement aux relations paternalistes qu'entretient l'Espagne, comme Mère Patrie, avec ses anciennes colonies. A ce

³¹ « *El término Hispanoamérica viene a afirmar el origen histórico y la realidad cultural hispánica común de la mayor parte de los pueblos americanos con España* ».

sujet, Luis Palacios Bañuelos, historien espagnol, indique que « la charge légèrement sentimentale et vide de contenu réel qu'a eu le terme durant le franquisme –n'oublions pas la référence à la « mère patrie »– imprègne encore de façon négative le terme Hispano-Amérique³² » (Palacios Bañuelos, 2008, p. 25). À partir du retour à la démocratie, en 1978, l'Espagne souhaite redéfinir les liens qui l'unissent avec ses anciennes colonies sur de nouvelles bases démocratiques et solidaires, en formalisant un autre type de relations avec les nations hispano-américaines fondées sur l'échange et la compréhension mutuelle. Ce nouveau positionnement politique s'accompagne d'un choix rhétorique significatif. L'expression Hispano-Amérique est effectivement abandonnée dans les discours officiels, du fait des usages aux connotations sentimentales qui ont été faits du terme durant la période franquiste. Ce contexte favorise l'émergence de l'expression « Ibéro-Amérique » ou « Amérique Ibérique » qui remplace l'expression Hispano-Amérique dans la plupart des discours espagnols officiels.

D'après un point de vue purement géographico-linguistique, le terme « **Ibéro-Amérique** » ou « **Amérique ibérique** » s'emploie pour se référer à l'ensemble de la communauté régionale formée par les nations américaines hispanophones et lusophones, sous l'influence de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal), qui sont devenues indépendantes au XIX^e siècle. L'expression « Ibéro-Amérique » fait donc référence au rôle historique de l'Espagne et du Portugal en tant que « découvreurs » du sous-continent américain. Elle se généralise dans la communauté politique hispanophone et lusophone, à partir du milieu des années 1970, puisque corrélativement s'impose l'idée d'une Communauté Ibéro-américaine des Nations. Les nations hispano-américaines et le Brésil forment un tout politiquement représenté par la Communauté Ibéro-américaine des Nations, auquel s'ajoutent l'Espagne et le

³² « *La carga un tanto sentimental y vacía de contenido real que durante el franquismo tuvo el término –no olvidemos aquello de la « madre patria »– impregna aún negativamente el término Hispanoamérica* ».

Portugal. Par conséquent, dans ce contexte, la distinction entre nations hispano et luso-américaines n'a plus de sens. L'usage du terme est définitivement consacré par la tenue du premier Sommet ibéro-américain à Guadalajara, au Mexique, en 1991, comme nous le verrons dans les lignes suivantes. La stabilisation formelle de cette dénomination s'opère donc dans les discours politiques des États appartenant à cette communauté. Au sein de l'appareil politique espagnol, l'expression Ibéro-Amérique, ou son adjectif, s'institutionnalise dans la dénomination de plusieurs structures administratives en charge des relations avec les nations ibéro-américaines.

Malgré la consécration politique et populaire de l'expression Ibéro-Amérique ou Amérique ibérique au début des années 1990, il n'en demeure pas moins que la dénomination « **Amérique latine** » s'est très largement imposée dans les discours médiatiques, économiques ou populaires, à l'échelle mondiale, mais aussi sur le continent américain lui-même, pour désigner l'ensemble des peuples et des pays du continent, dont sont exclus les États-Unis d'Amérique et le Canada. C'est donc actuellement l'expression la plus répandue dans le monde et très largement adoptée par les organisations internationale. L'appellation théorique « Amérique latine » naît au XIX^{ème} siècle et est fréquemment utilisée à partir des années 1860, sous l'influence de la politique panlatine de la France de l'époque et de la présence française au Mexique, pour se référer à l'ensemble des pays non anglo-saxons du continent américain. Cette expression fait de la culture latine l'élément commun fondamental à toute la communauté américaine non anglo-saxonne. Elle renvoie à l'idéologie d'une géopolitique qui oppose le monde latin au monde saxon. Michel Chevalier, l'un des principaux idéologues du panlatinisme, devient le plus grand défenseur de l'usage de cette expression, en faisant l'apologie de l'expédition de Napoléon III au Mexique, en 1862. Ce terme est donc le fruit de la politique française de l'époque qui souhaitait contrebalancer la puissance anglo-saxonne et protestante des États-Unis d'Amérique et fragiliser les traits culturels ibériques du continent afin de mieux le pénétrer

politiquement et économiquement, comme le souligne Ana Palacio, députée espagnole au Parlement européen en 2002, « *Amérique Latine* est une création française non dénuée d'une certaine animosité envers l'héritage de la communauté des liens hispaniques » (Palacio, avril-juin 2002, p. 92). Cette expression définit donc avant tout une identité anti anglo-saxonne.

Jusque dans les années 1990, le terme Amérique latine est souvent rejeté de façon catégorique par les auteurs hispanophones qui ont davantage recours aux expressions Ibéro-Amérique ou Amérique ibérique (*Iberoamérica*) et Hispano-Amérique ou Amérique hispanique (*Hispanoamérica*). Ce choix s'inscrit dans un mouvement de réflexion philosophique autour de l'identité du sous-continent américain initié à l'issue des indépendances des nations ibéro-américaines, à la fin du XIX^{ème} siècle. Divers intellectuels, entre autres hispanophones, s'expriment sur le flou terminologique de la nomination de cette aire politico-culturelle et interviennent dans ces « disputes sémantiques³³ », en adoptant la plupart du temps des positions similaires à celle revendiquée en 1913, par José Enrique Rodó, homme politique et écrivain uruguayen, qui fait un véritable plaidoyer en faveur de l'expression Hispano-Amérique, en affirmant : « [...] nous pouvons nous appeler par un terme qui signifie une unité beaucoup plus intime et concrète : nous pouvons nous appeler « ibéro-américains », petit-fils de la race héroïque et civilisatrice qui s'est fragmentée, seulement politiquement, en deux nations européennes ; et nous pourrions même aller plus loin et dire que le mot même de hispano-américains convient aussi aux natifs du Brésil³⁴ » (Rodó, 1928 (1913), p. 327). En 1952, Agustín Basave, philosophe mexicain, rejette totalement le terme « latino-américain » car « ce sont les ennemis traditionnels de l'Espagne : les Français et les Anglo-

³³ Nous reprenons ici une expression de Lía Varela, fonctionnaire du Ministère de l'Éducation argentin : Varela, Lía. (2000, date de dernière mise à jour 15 mai 2003). « Hispanophonie-Francophonie. Éléments de comparaison ». (Consulté le 30 novembre 2007), <http://www.ipol.org.br/ler.php?cod=32>

³⁴ « [...] *podemos llamarnos algo que signifique una unidad mucho más íntima y concreta: podemos llamarnos « iberoamericanos», nietos de la heroica y civilizadora raza que sólo políticamente se ha fragmentado en dos naciones europeas; y aun podríamos ir más allá y decir que el mismo nombre de hispanoamericanos conviene también a los nativos del Brasil* ».

Saxons qui ont popularisé le terme, en vogue chez les ressortissants de leurs cultures. Mais la vérité s'impose, nous sommes hispano-américains et non latino-américains, parce que nous avons de latin à peine plus que le nom³⁵ » (Basave, 1952, p. 100). En 1960, José Agustín Balseiro, écrivain portoricain, reprend les mêmes idées et rejette l'usage de l'expression Amérique latine. Selon lui, cette dernière est tout à fait inappropriée : « si on appelle, comme beaucoup le font, Latine à cette Amérique parce que les langues, qui sont parlées en Amérique du Sud, en Amérique Centrale, au Mexique et dans les Antilles Majeures, dérivent du latin, alors nous devrions appeler les États-Unis l'Amérique Germaine, puisque sa langue, l'anglais, dérive de la langue germanique³⁶ » (Balseiro, 1970, 2ième édition révisée (1960), p. 16-17). Il préconise donc l'usage des termes Hispano-Amérique ou Ibéro-Amérique.

Ces principales appellations recèlent de connotations multiples et variant selon les époques. L'acte de nommer cet espace dépasse donc les frontières du symbolique et le sens des expressions citées, au-delà de la commodité lexicale, s'ancre dans des concurrences synonymiques revendiquées ou au contraire fortement rejetées. Les polémiques relatives à la multiplicité des choix taxinomiques concernant cet ensemble restent vives car aucune dénomination ne permet de rendre compte de la complexité et de l'hétérogénéité des identités et des cultures de cet espace marqué par l'immensité territoriale et par de forts déséquilibres politiques et économiques.

Nonobstant, notre position par rapport à la question terminologique se définit par le choix du terme Hispano-Amérique ou Amérique hispanique qui fait abstraction des zones non hispanophones du sous-continent car c'est le terme

³⁵ « *Son los enemigos tradicionales de España: los franceses y los anglosajones, los que han popularizado el término, que ha alcanzado voga entre los súbditos de sus culturas. Pero la verdad se impone: somos hispanoamericanos y no latinoamericanos; porque de latinos apenas si tenemos algo más que el nombre* ».

³⁶ « *si porque los idiomas que se hablan en la América del Sur, en la central, en México y en las Antillas mayores descienden del latín se la llaman —como lo hacen tantos— Latina a esa América, deberíamos llamar a Estados Unidos la América Germana. Porque su lengua, la inglesa, se deriva de la germánica* ».

qui désigne le mieux les réalités linguistiques et culturelles de l'aire, que nous étudions spécifiquement dans cette recherche. Nous utiliserons, néanmoins, dans certains cas précis, les termes Ibéro-Amérique afin de mieux situer le propos, principalement en référence à la Communauté Ibéro-américaine des Nations (*Comunidad Iberoamericana de Naciones*), puisque c'est le cadre conceptuel et institutionnel dans lequel s'inscrit l'émergence de l'Hispanophonie, objet central de notre réflexion. De plus, l'expression Amérique latine pourra être utilisée, à la marge, pour se référer à des citations ou à des considérations d'ordre général sur le sous-continent.

2.1.3 L'Amérique hispanique face à la langue espagnole

A présent, nous souhaitons aborder les situations de l'Hispanophonie extra-péninsulaire, à travers une double approche : d'une part, une approche factuelle par un état des lieux sur la présence de la langue espagnole en Amérique hispanique, et sa coexistence avec les langues indigènes nationales, et d'autre part, une approche critique de la question de la variabilité de l'espagnol et du concept de norme linguistique dans l'espace hispano-américain.

2.1.3.1 Coexistence de la langue espagnole et des langues amérindiennes

L'aire hispano-américaine est caractérisée par la multiplicité des langues nationales et des cultures présentes sur son territoire et dont le contact est presque quotidien. Dans des États où la langue principale et officielle est l'espagnol, le maintien de la langue autochtone constitue l'une des revendications les plus importantes des différentes ethnies indigènes du sous-continent américain. Malgré des politiques, parfois discriminatoires, provenant de la métropole espagnole et des gouvernements élitistes nationaux, les langues indigènes ont fait mieux que résister en Amérique hispanique. Les États hispanophones du continent américain conservent de nombreuses minorités linguistiques, quantitativement très diverses. Les langues les plus

parlées dans le sous-continent sont le **quechua**, principalement dans la zone andine : au Pérou, en Bolivie, en Équateur, au Chili, en Argentine et en Colombie, avec un total de dix millions de locuteurs environ, principalement au Pérou et en Équateur ; l'**aymara** est essentiellement parlé en Bolivie, au Chili, au Pérou et en Argentine ; le **guarani** est implanté au Paraguay où il est parlé par 95% de la population, mais également au Brésil, en Argentine et en Bolivie ; le **nahuatl** est parlé essentiellement au Mexique ; le **maya** est répandu au Mexique et en Amérique centrale : au Guatemala et au Salvador et le **mapuche** est parlé au Chili, principalement.

Le quechua est la langue amérindienne la plus parlée en Amérique hispanique : « Aujourd'hui le quechua, ancienne langue de domination [...] est devenu, de façon paradoxale, la langue identitaire de millions d'Indiens face à l'espagnol après avoir fait disparaître et remplacé leurs anciennes langues identitaires... » (Calvet, 2002, p. 171). Pour les locuteurs du quechua, « le quechua est la langue de la communauté/de la famille/de la maison (*ayllu*) et l'espagnol est la langue pour tout ce qui ne concerne ni la communauté, ni la famille, ni la maison³⁷ » (Hornberger, 1991, p. 141).

A travers sa théorie de politologie linguistique³⁸, Louis-Jean Calvet détermine qu'un espace géographique/humain peut être organisé, notamment, selon une *configuration gravitationnelle*. Dans le cadre de notre étude, nous transposons l'exemple du continent africain, qu'il suggère, pour proposer l'exemple du continent sud-américain. Ainsi, suivant la démonstration de Calvet, les langues indigènes gravitent autour d'une langue pivot d'origine coloniale, l'espagnol. Autour de l'espagnol, considéré comme une langue supercentrale, gravitent des langues centrales, comme le quechua, l'aymara ou le guarani, autour desquelles à leur tour gravitent de nombreuses langues périphériques, comme la maya, le Nahuatl, le mapudungu, etc.

³⁷ « *Quechua is the language for community/family/home (ayllu) and Spanish is the language for everything outside the community, home and family* ».

³⁸ Voir p. 29 de : Calvet, Louis-Jean (2002). Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation. Paris, Plon.

La plupart des Constitutions des États hispano-américains reconnaissent les langues indigènes comme des « éléments de la culture nationale³⁹ », (Constitution de l'Équateur de 1945, citée dans Alvar, 1986, p. 308), ou comme « patrimoine culturel de la Nation⁴⁰ » (Constitution du Pérou citée dans Alvar, 1986, p. 309). Le statut de ces langues indigènes n'est pas pour autant reconnu de façon officielle. À notre connaissance, à ce jour, seuls le Paraguay et Porto Rico stipulent dans leur *Constitution* respective le guarani et l'anglais, comme langue officielle avec l'espagnol.

La réalité des langues indigènes dans le sous-continent américain montre une diminution de locuteurs natifs. Néanmoins, on note, particulièrement dans les pays andins et d'Amérique centrale, une volonté politique de mettre en place des programmes d'éducation bilingue en espagnol et en langue indigène locale. Cette tendance s'inscrit dans la mouvance mondiale de prise de conscience du danger de la mort des langues et de l'importance de sauvegarder et de promouvoir la diversité linguistique et culturelle. Si, à l'échelle du sous-continent américain, les moyens financiers et logistiques mis en place par les gouvernements restent faibles, ces initiatives permettent tout de même de sauvegarder le patrimoine culturel et linguistique de ces territoires. La portée symbolique de telles initiatives est importante pour les peuples indigènes, car elles confirment la volonté politique de tendre vers la reconnaissance des droits des peuples autochtones et de leurs cultures, comme source d'enrichissement de la diversité culturelle mondiale.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la cohabitation, dans certains cas très étroite, entre l'espagnol et les langues indigènes de l'Amérique hispanique, puisque nous souhaitons centrer notre réflexion essentiellement sur la notion d'Hispanophonie et donc sur la langue espagnole en partage dans cet espace. Cependant, il nous semblerait intéressant, dans l'avenir, d'explorer la place et le rôle des langues amérindiennes mais aussi des langues coofficielles, de la péninsule espagnole, dans l'espace même de

³⁹ « *elementos de la cultura nacional* ».

⁴⁰ « *patrimonio cultural de la Nación* ».

l'Hispanophonie, dans la mesure où elles font partie de sa configuration géographique et participent donc de son existence et de sa construction.

2.1.3.2 L'espagnol hispano-américain : entre unité et diversité

Thompson considère l'espagnol comme une « langue pluricentrique⁴¹ » (Thompson, 1992, p. 45), c'est-à-dire une langue qui possède plusieurs centres d'interactions dont chacun fournit une variété nationale. Ainsi, « Chacun des quelques vingt pays hispaniques a sa propre norme linguistique, certaines de ces normes sont partagées par tous les autres, certaines sont partagées par quelques pays habituellement voisins, mais pas forcément, et quelques autres normes sont exclusivement propres à un certains pays⁴² » (*ibid.*). En effet, un des traits caractéristiques de la langue espagnole est la coexistence des normes et des usages espagnols. Ainsi, sur le plan linguistique, se pose la question de la variation, c'est-à-dire d'un écart de l'espagnol utilisé dans chacun des pays hispanophones par rapport à la norme « académique » de l'espagnol, dont les manifestations sont en apparence contradictoires : volonté revendiquée d'appartenance à la communauté linguistique hispanophone, mais en même temps affirmation d'une norme « locale » ou « nationale » de l'espagnol. En effet, tout comme c'est le cas pour la langue française notamment au Québec ou en Belgique, il s'est développé une prise de conscience de la langue comme instrument d'identification nationale. Chaque pays, où l'on parle l'espagnol, a donc tendance à cultiver et à défendre, parfois ardemment, sa propre norme locale, c'est-à-dire une variété d'espagnol qui a conservé un certain nombre de traits originaux. Ainsi, « l'espagnol du Chili, de l'Argentine ou de Cuba ne sont pas les mêmes que la forme parlée en Espagne » (Calvet, 2004, p. 292). Ce constat est le résultat d'un processus de dialectisation qui

⁴¹ « *pluricentric language* »

⁴² « *Each of the twenty-odd Hispanic countries has its own linguistic norms some of which it shares all the others, some which it shares with some other countries, usually, though not always neighbours, and some which it possesses uniquely* ».

selon Calvet est un « phénomène au cours duquel une langue prend des formes régionales différenciées, est au centre de l'histoire des langues » (Calvet, 2002, p. 179). L'espagnol présente donc des formes différentes dans les territoires où il est parlé comme langue officielle car « [...] plus une langue est parlée sur un vaste territoire et plus elle a tendance à se dialectaliser. C'est pourquoi l'arabe, le français, l'espagnol ou l'anglais se sont acclimatés ici ou là en prenant des formes locales diversifiées » (*id.*, p. 180). Ainsi l'espagnol d'Espagne devient progressivement une variété parmi les « multiples variétés de l'espagnol en Amérique⁴³ » (Obediente Sosa, 2000 (1997), p. 431), d'autant plus que la population hispanophone d'Espagne est largement minoritaire comparativement à la population hispanophone mondiale. Cependant, l'espagnol péninsulaire tend toujours à être considéré, par un certain secteur intellectuel, comme *la* norme académique.

Malgré les variations lexicales caractéristiques de l'espace hispanophone dans toute sa diversité géographique, tous les linguistes s'accordent à proclamer l'unité linguistique du monde hispanique : « l'unité linguistique du monde hispanique, explorée et documentée, est considérée aujourd'hui comme un fait quasiment indiscutable, même si l'usage de la langue dans chacune des entités politiques est le résultat de facteurs historico-sociaux divers »⁴⁴ (Solé, 1991, p. 92). Dans cette communauté, les liens linguistiques sont plus importants que les différences : « malgré l'existence réelle de différences entre nos dialectes, notre héritage idéologique nous pousse à les dépasser en faveur d'une identité linguistique totale⁴⁵ » (Lara, 1991, p. 84).

Calvet semble montrer que les variations linguistiques au sein de la communauté hispanophone ne posent en général que peu de problèmes et que

⁴³ « *múltiples variedades de español en América* »

⁴⁴ « *La unidad lingüística del mundo hispánico, explorada y documentada, se considera hoy día asunto casi indiscutible, aún cuando el uso de la lengua en cada una de las entidades políticas haya sido el resultado de factores histórico-sociales diversos* »

⁴⁵ « *a pesar de la existencia real de diferencias entre nuestros dialectos, nuestra herencia ideológica nos lleva a superarlas en favor de una identidad lingüística total* »

le fait que le dictionnaire de l'Académie royal intègre des « hispano-américanisms » est une preuve de la bonne acceptation du « parler » hispano-américain (*del habla hispanoamericano*). « Il existe dans le monde hispanophone des académies de la langue, pays par pays, et la Real Academia se vante d'intégrer à son dictionnaire des formes non ibériques. Rien de semblable pour le français : il n'existe pas d'Académie congolaise ou sénégalaise, et si les dictionnaires français intègrent parfois des formes sénégalaises, par exemple, c'est parce que des Français en décident ainsi. On continue dans le même temps à enseigner au Sénégal le français standard hexagonal. À l'heure où la francophonie met au centre de ses préoccupations la diversité, il ne faut pas oublier que le respect de cette diversité impliquerait précisément la prise en compte de ces formes locales » (Calvet, 2004, p. 292). Selon Calvet, il y aurait une prise en compte beaucoup plus sérieuse dans l'espace hispanophone des variations linguistiques, ce qui démontrerait un certain avancement de l'Hispanophonie par rapport à la Francophonie, dans ce domaine-ci. Nous reviendrons sur le rôle et les actions de la Real Academia Española en lui dédiant une partie dans ce chapitre. Contrairement à Calvet, pour notre part, nous pensons que la méfiance traditionnelle dont font preuve, assez souvent, les Espagnols à l'égard des accents ou des variations de l'espagnol utilisés en dehors de l'Espagne est une manifestation claire d'ethnocentrisme, qui tendrait à prouver le contraire. À ce titre, nous sommes tout à fait d'accord avec Thompson qui affirme que « beaucoup d'Espagnols concevaient la langue espagnole comme la clé de l'Empire et les différences à l'égard du type castillan étaient considérées comme des déviations ou des déformations, et le sont encore par certains⁴⁶ » (Thompson, 1992, p. 53).

Malgré l'existence de plusieurs académies de langue hispano-américaines, les instances espagnoles se montrent souvent méfiantes par rapport aux variations linguistiques hispano-américaines et conçoivent encore souvent la variété castillane comme supérieure. Ces attitudes mettent donc en

⁴⁶ « *many Spaniards, have seen Spanish as the key to Empire and differences from the Castilian type were seen as deviations or deformations and are still seen as such by some.* »

évidence les questions relatives à la « pureté » et à la « qualité » de la langue. Nous souhaitons insister particulièrement sur ce point qui nous paraît fondamental pour élaborer davantage notre réflexion sur la construction de l'Hispanophonie et ses enjeux.

Il est intéressant de noter que récemment plusieurs occasions ont permis à des linguistes et des universitaires de différents domaines de s'exprimer sur la situation particulière que vit la langue espagnole actuellement. Ainsi lors du XIII Congrès international de l'Association pour l'Enseignement de l'Espagnol Langue Étrangère (A.S.E.L.E.) qui s'est tenu du 2 au 5 octobre 2002, à Murcie, en Espagne, Cecilia Garrido déplore grandement la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les variétés hispano-américaines de l'espagnol qui seraient, selon elle, victimes d'un « phénomène d'impérialisme culturel⁴⁷ » (Garrido, 2003, p. 342), notamment en ce qui concerne l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère (E.L.E.). Elle s'alarme devant le comportement de certains professeurs de langue espagnole qui « suggèrent à leurs étudiants de changer leur accent « non castillan », ce qui signifie en général « de l'Amérique hispanique », pour un accent qu'ils (les professeurs) considèrent plus acceptable et qui généralement veut dire dans ce genre de discours « castillan » ou « espagnol ». »⁴⁸ (id., p. 340). Ces considérations parfois dédaigneuses envers la diversité linguistique hispanique sont bien souvent confortées par le normativisme et le centralisme dont fait preuve la Real Academia Española, comme nous le verrons postérieurement. Ainsi, deux années plus tard, lors III^e Congrès international de la langue espagnole, intitulé *Identidad lingüística y globalización*, qui s'est tenu en novembre 2004, à Rosario en Argentine, Raúl Ávila, linguiste mexicain, taxe la R.A.E. d'adopter

⁴⁷ « fenómeno de imperialismo cultural »

⁴⁸ « sugieren a sus estudiantes que cambien su acento « no castellano », lo que en general significa «de la América hispana», por uno que ellos (los profesores) consideran más aceptable y que generalmente en este discurso quiere decir « castellano » o « español ». »

une « attitude glosocentrique⁴⁹ » (Avila, 2004), par rapport aux variétés espagnoles du sous-continent américain.

La prise en compte de paramètres espagnols péninsulaires pour mesurer la correction ou plutôt l'incorrection possible des variantes hispano-américaines est donc toujours une réalité malgré les discours s'efforçant bien souvent de faire preuve d'ouverture face à cette problématique : « l'imposition d'une idée d'identité fondamentalement prescriptive et péninsulaire sur les réalités objectives de nos parlers hispaniques, ce qui trompe la réalité, corrompt la recherche et trahit le sentiment de légitimité linguistique de millions d'hispanophones⁵⁰ » (Lara, 1991, p. 84).

L'hétérogénéité linguistique du bassin hispanophone est une préoccupation de plus en plus décrite et exposée depuis une vingtaine d'années et ce autant dans l'espace hispanophone lui-même que dans d'autres foyers de recherche ailleurs dans le monde. Ainsi lors d'un Colloque organisé en mai 1997 à Montréal par le Centre de langues patrimoniales de l'Université de Montréal et l'Association des professeurs d'espagnol du Québec, Alfredo Hermenegildo et Francisco Jarque Andrés concluent : « L'opposition « castillan d'Espagne/castillan d'Amérique » est une réalité inexistante. C'est une *vision de l'esprit* qui n'a rien à voir avec la réalité. Il n'y a pas un castillan ou un espagnol d'Espagne opposé à un espagnol ou un castillan d'Amérique. Il y a une langue avec de nombreuses variantes régionales, en Amérique et en Espagne⁵¹ » (Hermenegildo, 1998, p. 259). Luis Fernando Lara préconise, quelques années auparavant dans le même ordre d'idée, l'acceptation des variations

⁴⁹ « *actitud glosocéntrica* »

⁵⁰ « *la imposición de una idea de identidad fundamentalmente prescriptiva y peninsular sobre las realidades objetivas de nuestras hablas hispánicas, lo cual engaña en relación con la realidad, vicia la investigación y traiciona el sentimiento de legitimidad lingüística de millones de hispanohablantes.* »

⁵¹ « *La oposición « castellano de España/castellano de América » es una realidad inexistente. Es una visión de l'esprit que nada tiene que ver con la realidad. No hay un castellano o un español de España opuesto a un español o un castellano de América. Hay una lengua con numerosísimas variantes regionales, en América y en España* » (Hermenegildo et Jarque Andrés, 1998, p. 259).

linguistiques au sein même de la communauté hispanophone et l'utilisation de ces différences comme une richesse qui irait dans le sens du respect de la diversité. Selon lui, c'est le seul moyen d'« enrichir [...] notre conscience identitaire et de nous permettre de jouir de ces différences comme étant des manifestations multiples de notre culture hispanique⁵² » (Lara, 1991, p. 94).

La langue espagnole est donc le vecteur par lequel s'expriment les identités multiples d'une communauté géographiquement vaste et marquée par des situations sociolinguistiques particulières. La diversité linguistique, témoin de la diversité culturelle, est donc un trait essentiel de cette langue.

2.2 Dynamisme de la langue espagnole dans le monde

2.2.1 État et statut d'une langue en pleine expansion

Statuer sur l'état d'une langue dans le monde n'est pas chose aisée. Plusieurs méthodes de mesure sont utilisées et présentent toutes des résultats différents en fonction des critères quantitatifs retenus : nombre de locuteurs, natifs ou pas, nombre de pays dans lesquels elle est langue officielle ou co-officielle, nombre d'apprenants, etc. Selon le linguiste Louis-Jean Calvet, l'espagnol est une langue de grande diffusion, « supercentrale » (Calvet, 2002, p. 27), dont la place mondiale actuelle est assurée par l'expansion coloniale de l'Espagne dans le passé. En effet, la croissance internationale de l'espagnol tient, en premier lieu, au fait qu'il est la langue officielle de toutes les anciennes colonies de l'État espagnol, c'est-à-dire dans vingt et un États⁵³, dont trois dans lesquels il partage son caractère de langue officielle avec une autre langue :

⁵² « *enriquecer [...] nuestra conciencia de identidad y permitirnos gozar esas diferencias como manifestaciones múltiples de nuestra cultura hispánica.* »

⁵³ L'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, l'Espagne, le Guatemala, la Guinée équatoriale, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, Porto Rico, la République Dominicaine, le Salvador, l'Uruguay et le Venezuela.

c'est la cas de la Guinée équatoriale avec le français, du Paraguay avec le guarani et de Porto Rico avec l'anglais. Il est également langue officielle à Ceuta et Melilla, deux territoires de la côte marocaine rattachés à des provinces espagnoles. Le bassin linguistique de la langue espagnole s'étend également aux Philippines et bien évidemment aux États-Unis d'Amérique, point sur lequel nous reviendrons ultérieurement. L'implantation de la langue espagnole est donc étendue à plusieurs territoires dans lesquels les usages sont très hétérogènes. Si l'on prend en considération le critère du caractère officiel de la langue espagnole, elle est la troisième langue la plus parlée dans le monde après l'anglais et le français, selon le poids démographique des pays concernés.

Si l'on tente à présent de cartographier la croissance l'usage de la langue espagnole sur la planète, il faut prendre en considération les locuteurs en dehors des pays de langue officielle espagnole, en distinguant deux profils, comme le suggèrent Francisco Moreno Fernández, linguiste, et Jaime Otero Roth, géographe et chercheur en politiques linguistiques. Ils différencient « 1) les locuteurs qui maîtrisent la langue comme une langue maternelle ou presque, généralement pour l'avoir apprise dans la famille ou en étroite cohabitation avec des hispanophones (Groupe de Maîtrise Maternelle) ; dans ce groupe sont inclus les émigrants des pays hispaniques déplacés dans d'autres territoires, ainsi que les locuteurs de langues créoles de base hispanique ; 2) les locuteurs qui utilisent la langue avec une compétence limitée, généralement pour l'avoir apprise dans un contexte bilingue ou multilingue dans lequel l'espagnol n'est pas la langue la plus présente (Groupe de Compétence Limitée)⁵⁴ » (Moreno Fernández, 2010, p. 65). Dans le « Groupe de Compétence Limitée », on retrouve donc les apprenants

⁵⁴ « 1) los hablantes que dominan la lengua de forma nativa o cuasi nativa, generalmente por haberla aprendido en el seno de la familia o por convivencia estrecha con hispanohablantes (Grupo de Dominio Nativo); en este grupo se incluyen los emigrantes de países hispanos desplazados a los territorios señalados, así como los hablantes de lenguas criollas de base hispánica; 2) los hablantes que usan la lengua con una competencia limitada, generalmente por haberla aprendido en un contexto bilingüe o multilingüe en el que el español no es la lengua de mayor presencia social (Grupo de Competencia Limitada) ».

d'espagnol comme langue étrangère et dans le « Groupe de Maîtrise Maternelle », on retrouve les populations hispano-américaines présentes sur le territoire étatsunien, auxquelles nous nous référerons dans les lignes suivantes. Selon ces chercheurs, le « Groupe de Maîtrise Maternelle » représente 402 675 900 de locuteurs dont 359 461 000 dans les pays de langue officielle espagnole et 43 314 900 dans les territoires hors langue officielle⁵⁵. Ils considèrent que le « Groupe de Compétence Limitée » représente 24 219 712 de locuteurs, auxquels ils ajoutent le « Groupe d'Apprenants de Langue Étrangère ». La communauté linguistique hispanophone totale représenterait donc 440 895 612 de locuteurs.

Au-delà de l'indice démographique élevé pour les locuteurs natifs, un autre critère d'importance est celui du nombre d'apprenants d'espagnol comme langue étrangère. La progression de l'usage de la langue espagnole et son internationalisation au-delà de ses territoires originels est fortement renforcée par l'augmentation constante du nombre d'apprenants, avec une dynamique particulièrement forte au Brésil, en Asie (Chine, Japon, Corée), en Amérique du Nord, et en Europe (France, Allemagne, Royaume-Uni). Selon un rapport de l'Institut Cervantes⁵⁶, environ 14 millions de d'étudiants font l'apprentissage de l'espagnol, à travers le monde, hors pays dans lesquels il est langue officielle. Après l'anglais devenu une langue incontournable dans les parcours scolaires à l'échelle de la planète, la langue espagnole se positionne comme un choix à forte valeur ajoutée dans l'enseignement des langues vivantes, dans l'enseignement secondaires et supérieurs. Les indicateurs des systèmes éducatifs et de la formation continue, à travers les écoles de langues hors cursus scolaires, mettent en évidence la capacité d'attractivité de la langue espagnole qui se traduit par le dynamisme de la demande d'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère.

⁵⁵ Pour la consultation des chiffres, nous renvoyons le lecteur à la page 67 de : Moreno Fernández, Francisco et Jaime Otero Roth (2010). *Cartografía del español en el mundo. El español, lengua global: la economía*. García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso *et al.* Madrid, Santillana, 45-74.

⁵⁶ Instituto Cervantes (2012). *El español, una lengua viva*. Madrid, Instituto Cervantes.

La proximité géographique du Brésil avec sept pays hispanophones : l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie, le Pérou, la Colombie et le Venezuela, explique principalement la grande force de pénétration de l'espagnol sur le territoire brésilien. Cette vitalité est également renforcée par un réseau d'accords commerciaux entre eux. Ainsi, l'entrée du Brésil dans le MERCOSUR, Marché commun du Sud (*Mercado Común del Sur*), en tant que seul pays non hispanophone de l'alliance, a-t-elle accru les besoins d'apprentissage de l'espagnol. Le 19 juin 2005, un accord de reconnaissance des diplômes d'enseignement de l'espagnol et du portugais comme langues étrangères est signé entre les États membres du MERCOSUR pour faciliter la mobilité des enseignants. De plus, depuis le 5 août 2005, l'espagnol est devenu obligatoire dans le niveau moyen et est la première langue étrangère étudiée au Brésil. Au niveau stratégique, la politique linguistique éducative mise en œuvre au Brésil est donc fondée sur un principe d'efficacité et de rentabilité de l'usage de l'espagnol par la population brésilienne. Les autorités brésiliennes ont bien identifié l'importance de connaître et de maîtriser la langue de leurs partenaires diplomatiques privilégiés. L'employabilité de la langue espagnole dans les échanges d'ordre commercial et politique est au cœur des choix stratégiques de la politique du Brésil. Dans ce contexte, l'aménagement linguistique, dans l'organisation de la formation en espagnol, vise à lui assurer un statut privilégié. Dans un article sur les apports théoriques de l'économie du langage et de la sociologie politique du langage, Amado Alarcón Alarcón, chercheur en sociologie, explique que le rôle d'une langue sur le marché est assimilé à celui d'une marchandise ayant une valeur économique. Ainsi sa valeur et son utilité sont-elles soumises à sa valorisation subjective. Il ajoute : « sa valeur peut être soumise à une variation en fonction des actions d'agent avec un pouvoir suffisant (généralement des gouvernements, des partis politiques ou des agents sociaux et des corporations multinationales) et avec la capacité d'altérer la structure globale des stimulants qui plane sur les

préférences des individus⁵⁷ » (Alarcón Alarcón, 2005, p. 105). En imposant l'apprentissage de l'espagnol, le gouvernement brésilien prend ainsi le risque de se liguer contre des choix individuels différents. Il adopte une posture publiquement affichée de défense du caractère valorisable de la langue espagnole en la promouvant dans son système éducatif national. Ce choix stratégique s'appuie sur l'idée selon laquelle : « Apprendre une langue c'est faire partie d'un réseau, participer à un ensemble possible (d'attentes) d'interactions (emploi, investissement et commerce, échange d'information, activités culturelles, etc.)⁵⁸ » (*Id.*, p. 100). Nous reviendrons sur ce point dans la dernière partie du travail lorsque nous aborderons le déploiement des Instituts Cervantès et des centres culturels publics espagnols au Brésil.

Dans la plupart des pays européens, l'enseignement de l'espagnol langue étrangère est également en plein essor. En France, l'espagnol a supplanté l'allemand dans le choix d'une deuxième langue étrangère dans la majorité des établissements d'enseignement public et privé, après l'anglais qui reste le premier choix. Depuis la rentrée 1998, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire pour tous les élèves de la 4^{ème}. À la rentrée scolaire 2010, sur 3 668 777 élèves du second degré (de niveau collège, lycée et lycée professionnel) 2 174 946 étudient l'espagnol comme deuxième langue vivante. Ainsi, en 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, dans le secteur public et privé, 83,1 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante, parmi eux 71,3 % apprennent l'espagnol. Après l'anglais, l'espagnol jouit d'une position importante dans le paysage de l'enseignement des langues vivantes dans le système éducatif français du second degré. Ainsi, en 2010, 42,8 % des élèves du second degré apprennent

⁵⁷ « *Asimismo, dicho valor puede ser objeto de variación por medio de la acción de agentes con suficiente poder (generalmente gobiernos, partidos políticos o agentes sociales y corporaciones multinacionales) y con capacidad de alterar la estructura de incentivos global que planea sobre las preferencias de los individuos* ».

⁵⁸ « *Aprender un idioma es formar parte de una red, participar de un conjunto posible (expectativas) de interacciones (empleo, inversión y comercio, intercambio de información, actividades culturales, etc.)* ».

l'espagnol au titre de la première, deuxième ou troisième langue, contre 15,4 % pour l'allemand, 4,3 % pour l'italien et 0,3 % pour le portugais ou le russe⁵⁹. L'espagnol consolide d'année en année sa position de deuxième langue vivante majoritaire. Selon un rapport d'information du Sénat français sur l'enseignement des langues étrangères en France, le choix de l'espagnol comme deuxième langue vivante est privilégié par les familles et les élèves qui optent pour une « langue facile » du fait des consonances partagées avec le français. De plus, l'image positive et dynamique renvoyée par le pays apparaît comme un critère déterminant dans le choix linguistique des élèves : « Il est incontestable et incontesté que la montée en puissance de l'espagnol est portée par le succès de la vague « latino » et l'« effet Costa del Sol ». » (Legendre, 2003-2004). L'intérêt croissant pour la culture *latina* ne se dément pas, en France comme à l'international. Nous traiterons des enjeux de l'hispanophilie tournée vers les pays hispano-américains, dans la dernière partie de la thèse.

2.2.2 L'expansion de la langue espagnole aux États-Unis d'Amérique

Il n'est plus possible de nos jours d'établir un état des lieux de la diffusion de la langue espagnole dans le monde sans insister sur sa forte expansion aux États-Unis d'Amérique et dans une moindre mesure au Canada. « La population hispanique aux États-Unis est comme un géant dormant, qui récemment a commencé à se réveiller, et comme ce géant se met à remuer, il continuera de grossir, et cela est imminent⁶⁰ » (Élias-Olivares, Lucía et al. cité dans Jongh et Roca, 1991, p. 356). Nous verrons, dans les lignes qui suivent, combien la présence de la communauté hispanique sur le territoire étatsunien est un enjeu sur le plan linguistique et politique pour la société.

⁵⁹ Le lecteur intéressé par une analyse détaillée de ces indicateurs pourra se reporter à l'édition 2011 des Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche publiés par Michel Quéré pour la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

⁶⁰ « *The Hispanics population in the United States is like a sleeping giant that has only recently begun to awaken, and it is imminent that as this giant stirs, it will continue only to get bigger* ».

La communauté hispanophone est devenue en une quinzaine d'années la première minorité du territoire étatsunien. Les deux principales causes de cette situation sont les flux migratoires importants et l'augmentation démographique des *Hispanos* ou *Latinos*, selon la terminologie communément employée, déjà présents sur le territoire étatsunien. Les *Hispanos* sont considérés comme une catégorie ethnico-culturelle par les services de recensement étatsunien. En 2010, le recensement de la population des États-Unis d'Amérique révèle que les *Hispanic* ou *Latino* représentent 16,3% de la population totale⁶¹. La première minorité est donc *latina* avec plus de 50 millions de personnes et, par conséquent, a très largement dépassé celle de la communauté noire (*the Black population*). Géographiquement, plus des trois quarts des *Hispanos* vivent sur la côte Ouest ou dans le Sud. En 2010, les chiffres du recensement révèlent que 41% des *Hispanos* vivent dans l'Ouest et 36% dans le Sud. Ils sont particulièrement bien implantés en Californie, où ils représentent 28% de la population hispanique totale, au Texas, avec 19%, en Floride, avec 8,4%, dans l'état de New York, avec 6,8%, attirés par l'effervescence économique, et en Illinois avec 4%. Leur mobilité spatiale est telle que dans certaines villes, comme Miami en Floride, la minorité hispanique, principalement cubaine, est passée du statut de minorité à celui de majorité.

La vitalité démographique des *Hispanos* a pour effet une forte pénétration de la langue espagnole sur le territoire. En 2002, le linguiste Louis-Jean Calvet émettait l'hypothèse de la supplantation de l'espagnol sur l'anglais dans les régions du Texas ou de la Californie : « Les migrations et la natalité *pourraient* transformer ce mouvement pour l'instant géographiquement limité en une vague irréversible. Ainsi, au moment même où l'on se lamente sur la « mort » des langues, où l'on se mobilise contre la mondialisation qui en serait la responsable, et contre l'anglicisation qui en serait l'autre contrepartie linguistique, l'anglais semble menacé au cœur même du système » (Calvet, 2002, p. 119). David Lopez et Vanesa Estrada traitent de cette « invasion » de

⁶¹ Ennis, Sharon R., Merarys Ríos-Vargas *et al.* (mai 2011). [The Hispanic Population: 2010](#).

l'espagnol sur le sol nord-américain dans un article publié en 2004, dans lequel ils confirment la thèse de Louis-Jean Calvet : « La nouvelle vague d'immigration a revitalisé l'espagnol et, à un degré moindre, bien d'autres langues, au sein des États-Unis. L'immigration en provenance du Mexique, de l'Amérique centrale et de la plupart des autres régions d'Amérique Latine a écrasé démographiquement la population latino-américaine arrivée dans les années 1970 et qui est devenue de plus en plus monolingue. Des villes entières apparaissent comme ne fonctionnant qu'en espagnol » (Lopez, 2004, p. 55). Ils précisent que « l'espagnol est, de loin, la langue étrangère la plus utilisée dans les foyers et ce depuis des décennies. Le nombre d'hispanophones a augmenté de 62 % depuis 1990 » (*id.*, p. 56). Ainsi, après l'anglais, l'espagnol est-il la deuxième langue la plus parlée sur le sol étatsunien. La sauvegarde de la langue espagnole chez les populations hispanophones aux Etats-Unis d'Amérique est une manière de maintenir et de consolider des liens, à la fois au sein même de la communauté hispanophone immigrante mais aussi avec les populations des pays d'origine. Comme le souligne Arlene Dávila, chercheur étatsunienne en anthropologie, « c'est également [l'espagnol] un symbole politique essentiel qui unit les latinos états-uniens et les Latino-Américains et c'est le principal vecteur de latinité aux Etats-Unis⁶² » (Dávila, 2002, p. 155). Cet usage de la langue espagnole dans la sphère familiale fait qu'une partie conséquente de cette population est constituée de locuteurs hispanophones monolingues (Mar-Molinero, 1997, p. 162). La langue espagnole représente donc l'élément essentiel de la cohésion de la communauté hispanophone sur le sol étatsunien. La présence de plus en plus significative des médias hispanophones sur la scène culturelle étatsunienne et les accords commerciaux signés entre l'Amérique du Nord et certains pays hispanophones du sous-continent favorisent aussi un engouement particulier pour l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère, tant aux Etats-Unis

⁶² « *it is also [Spanish] a central political symbol that unifies U.S Latinos and Latin Americans and is the primary vector of Latiness in the United States* ».

d'Amérique qu'au Canada. Dans ces deux pays, le potentiel expansif de la langue espagnole est accru et cette dernière est devenue une option de choix pour l'élection d'une première langue étrangère (le français et l'anglais étant considérés comme langue première et/ou seconde).

Face à ce panorama plutôt positif de l'expansion linguistique espagnole, des réticences sont mises en lumière dans la société étatsunienne. Dès le XIX^{ème} siècle, des mouvements de protestation contre la pénétration de langues étrangères se manifestent sur le sol étatsunien. Ces trente dernières années, ils luttent principalement contre la montée en puissance de l'espagnol dans le pays, pour défendre l'usage de l'anglais. Certains mouvements très radicaux comme l'« *English-only movement* » veulent imposer l'anglais comme la langue officielle du gouvernement fédéral et de tous les États, en n'autorisant plus la délivrance de services publics dans une autre langue que l'anglais et en limitant au maximum l'éducation bilingue. Ils veulent, par exemple, interdire la présence d'interprètes lors des procédures d'immigration pour les étrangers entrant sur le territoire étatsunien ou lors de procès fédéraux. D'autres mouvements comme « *U.S.English* » ou « *English First* » promeuvent l'usage unique de l'anglais contre toute autre langue dans toutes les activités des États, sans pour autant en interdire l'usage dans la sphère familiale ou dans l'apprentissage d'une langue étrangère dans les systèmes éducatifs. Dans un pays où la Constitution de 1787 ne reconnaît pas l'anglais comme langue officielle fédérale, des États ont promulgué des lois pour l'adoption de l'anglais comme langue officielle sur leur territoire. Ces mouvements veulent généraliser ces initiatives locales et faire de l'anglais la langue officielle des Etats-Unis d'Amérique. Le projet de loi, *English Language Unity Act, HR 997* pour faire de l'anglais la langue officielle de l'État fédéral, fait débat depuis 2003, où il a été présenté devant la Chambre des Représentants, par un Député républicain ; depuis, il y est régulièrement soumis. La clause 164 prévoit que : « Tous les citoyens doivent être capable de lire et de comprendre de façon globale, le texte en anglais de la Déclaration d'indépendance, celui de la Constitution et les lois des Etats-Unis d'Amérique faites conformément à la

Constitution. Toutes les cérémonies de naturalisation doivent être menées en anglais⁶³ » (cité p. 7 dans Subcommittee on the Constitution of the Committee on the Judiciary House of Representatives, 2 août 2012). La connaissance minimale de la langue anglaise, validée par un examen, deviendrait obligatoire pour l'acquisition de la nationalité étatsunienne ou d'un titre permanent de séjour. Pour les défenseurs de ce projet de loi, la menace qui pèse sur la position dominante de la langue anglaise sur le territoire étatsunien fragilise l'unité du pays. C'est l'opinion défendue, entre autres, par Trent Franks, un Député au Congrès de l'État de l'Arizona et Président de la sous-commission sur la Constitution. Il considère que « de plus en plus d'Américains ne partagent pas la même langue. Et sans une langue commune, ils ne peuvent pas adhérer pleinement à la communauté américaine. En 1900, 85% de la communauté immigrante parlait couramment l'anglais, mais 100 ans plus tard, cette maîtrise fluide de la langue est tombée à 68%, malgré les avancées dans les technologies de la communications⁶⁴ » (Subcommittee on the Constitution of the Committee on the Judiciary House of Representatives, 2 août 2012, p. 1).

L'autre point négatif de l'expansion de la langue espagnole aux Etats-Unis d'Amérique est qu'elle est souvent perçue comme la langue des immigrants. L'immigration étant souvent assimilée à la présence illégale d'*Hispanos*, la langue espagnole souffre, par conséquent, de représentations qui lui sont peu favorables. S'il est difficile d'estimer le nombre de ces *Hispanos* « *indocumentados* », n'ayant aucun papier légal (permis de travail ou visa de résident), il n'en demeure pas moins que la question de la gestion des flux migratoires hispaniques sur le sol étatsunien est un sujet de vives tensions sociales et politiques qui entraînent des effets d'exclusion et de stigmatisation.

⁶³ « *All citizens should be able to read and understand generally the English language text of the Declaration of Independence, the Constitution, and the laws of the United States made in pursuance of the Constitution. All naturalization ceremonies shall be conducted in English* ».

⁶⁴ « *Yet today, more and more Americans do not share a common language. And without a common language, they cannot share fully in the American community. In 1900, 85 percent of the immigrant community was fluent in English, but 100 years later that fluency rate dropped to 68 percent despite great advancements in communications technology* ».

Néanmoins, la contribution de ces immigrants illégaux n'est plus négligeable, dans plusieurs secteurs de l'économie. Ainsi, la collectivité hispanique s'est-elle convertie en un groupe d'intérêt pour la société américaine qui ne peut plus nier l'impact de la présence de cette communauté sur son territoire. Sur le plan politique, la population hispanique est de plus en plus considérée publiquement au niveau local comme au niveau national. Toute la classe politique la courtise en s'adressant à elle directement en espagnol. Ainsi, le Département d'État des Etats-Unis d'Amérique a-t-il tenu une conférence de presse en espagnol, pour la première fois de son histoire, le 8 mars 2012, à Washington. En effet, Michael A. Hammer, Secrétaire d'État adjoint pour les Affaires publiques s'est adressé en espagnol pendant près de deux heures aux journalistes de « GloboVision » du Venezuela, de « CNN español », d'« ABC » d'Espagne, de « Reforma » du Mexique, entre autres. Au début de son intervention, il a souhaité expliquer les raisons de ce choix, en précisant que cette décision répond aux attentes et aux demandes régulières des journalistes en ce sens, puisqu'il répondait déjà à des interviews individuelles en espagnol. Il mentionne qu'il a proposé l'idée à la Secrétaire d'Etat Hillary Clinton qui l'a approuvée. Il ajoute : « ce que nous essayons de faire c'est communiquer avec le monde sur la politique extérieure des Etats-Unis [d'Amérique]. Et, il y a évidemment un grand intérêt dans le monde hispanique pour la politique extérieure des Etats-Unis [d'Amérique]. Mais cette conférence de presse couvre des thèmes généraux. J'espère que vous serez motivés à me poser les questions qui vous intéressent. [...] Notre intention est de le refaire⁶⁵ » (U.S. Department of State, 8 mars 2012). Très récemment, à l'occasion de l'ouragan Sandy qui s'est abattu sur la côte Est étatsunienne, le maire de New York,

⁶⁵ « *Se lo mencioné a la secretaria Clinton y ella pensó que sería muy buena idea de hecho porque lo que estamos intentando hacer es comunicarnos con el mundo sobre la política exterior de los Estados Unidos. Y, obviamente, hay gran interés en el mundo hispano acerca de la política exterior de los Estados Unidos. Pero esta rueda de prensa cubre temas globales. Espero que se animen, me pregunten cualquier cosa que les interese. [...] La intención es de volver a hacerlo* ».

Michael Bloomberg, a adressé des consignes de sécurité en espagnol aux *Hispanos* de la ville, qui représentent plus d'un quart de la population de la ville.

Plus largement, le vote des *Hispanos* est très largement convoité et est devenu un enjeu majeur de la politique intérieure, notamment dans les campagnes présidentielles des dernières décennies. La campagne présidentielle de 2012 ne fait pas exception. Pour y montrer l'intérêt suscité par le vote hispanique, nous pouvons citer l'exemple de la campagne publicitaire du candidat républicain Mitt Romney, dont l'un des clips s'adresse directement et exclusivement à la communauté hispanique, en particulier cubaine, de l'État de Floride et dans lequel le candidat s'exprime en espagnol, en se moquant du soutien reçu par Barack Obama du Président anti-américain, Hugo Chavez. Il s'agit d'un exemple, parmi d'autres, qui met en lumière le poids de plus en plus important du facteur hispanique dans la gestion de la politique intérieure étatsunienne. Si les partis démocrate et républicain ne parviennent pas à mener des réformes sur l'intégration de la communauté hispanique et sa gestion migratoire, ils se doivent de compter avec eux.

La scène culturelle des Etats-Unis d'Amérique n'est pas épargnée par l'incontestable présence des *Hispanos* et l'expansion de leur langue, dans la société. Les médias en langue espagnole suivent la progression démographique et sont eux aussi en pleine croissance. Le *Hispanic power*, pour reprendre une expression communément utilisée, s'ancre dans toute la scène artistique et culturelle. Dans le paysage audiovisuel national, les groupes « Telemundo », « CNN español » et « Univision » se distinguent nettement. Cette dernière est la plus importante chaîne télévisée en langue espagnole sur le territoire étatsunien et est considérée comme la 5^{ème} chaîne américaine la plus regardée des Etats-Unis. Le site Internet de la chaîne mentionne que « Durant les 50 dernières années, Univision s'est consacrée à la mission d'informer, de divertir et de donner du pouvoir à l'Amérique hispanique. Maintenant, plus que jamais, Univision fournit un contenu dont l'Amérique hispanique a envie : des nouvelles aux séries télévisées, du sport aux *reality*

shows, grâce à la télévision et à la radio, digitales et mobiles⁶⁶ » (Univision Communications Inc, 2012). Au niveau télévisuel, la couverture de la présence hispanique s'étend des émissions de débats politiques et sociétaux à la forte pénétration des séries télévisées, dites *telenovelas*, hispano-américaines, suscitant ainsi un intérêt de plus en plus grand de toutes les couches de la population. Les médias écrits n'est pas en reste comme le souligne, James Cohen, chercheur en études anglophones, « La presse écrite en langue espagnole ne se réduit pas, contrairement à ce qu'on prétend souvent, à une « presse ethnique » pour immigrants récents comme le montrent *La Opinión* de Los Angeles, *El Diario/La Prensa* de New York, *El Nuevo Herald* de Miami, par exemple. Ces médias s'enracinent dans le paysage public états-unien » (Cohen, 2004, p. 192).

Ce survol a permis de montrer que le multiculturalisme étatsunien est fortement marqué par l'hispanisation de la société. L'ancrage de la communauté hispanique dans le paysage linguistique, culturel, politique et économique étatsunien est incontestable. Si l'importance démographique hispanique est indéniable, une marge de progression existe dans la considération accordée à cette communauté. D'un point de vue symbolique, la contribution de cette première minorité à l'enrichissement économique et culturel de la société étatsunienne mériterait d'être davantage prise en compte.

2.2.3 La langue espagnole dans les organisations internationales et dans l'Union Européenne

Il a été difficile de collecter des informations précises sur la présence de la langue espagnole dans les organisations internationales. D'une part parce que la plupart des auteurs s'intéressant à cette langue préfèrent insister sur son

⁶⁶ « For the last 50 years Univision has been dedicated to the mission to Inform, Entertain and Empower Hispanic America. Now more than ever, Univision delivers the content Hispanic America craves, from news to novelas, from sports to reality shows, across television, radio, digital and mobile ».

expansion sur la scène internationale, au niveau de l'enseignement notamment, et d'autre part parce que l'espagnol ne jouit pas d'une grande visibilité au sein des organisations internationales. Dans les lignes qui suivent, nous nous limiterons, à titre d'exemple, au rappel d'éléments intéressant la place assignée à la langue espagnole dans quelques grandes organisations internationales.

La langue espagnole est l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec l'anglais, l'arabe, le chinois, le français et le russe. Ces six langues sont les langues officielles et de travail dans les organes principaux de l'ONU : de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Au Secrétariat de l'ONU et à la Cour internationale de justice, qui sont deux des six organes principaux établis par la charte, ainsi que dans la plupart des agences, commissions ou programmes sous la tutelle de l'ONU, les langues de travail sont uniquement l'anglais et le français. Jacques Leclerc précise que « le statut de langue officielle implique que toute réunion officielle soit pourvue de l'interprétation simultanée de et vers la langue qui bénéficie de ce statut, que les documents préparatoires et les projets de résolution soient disponibles dans cette langue en temps voulu, que les comptes rendus et les rapports le soient également » (Leclerc, 29 avril 2011). Néanmoins, si les fonctionnaires de l'ONU peuvent s'exprimer indifféremment dans l'une ou l'autre des six langues officielles et si leurs propos sont traduits simultanément dans les autres langues, bien souvent, ils optent pour l'anglais dans leurs activités professionnelles quotidiennes. Par conséquent, l'espagnol, au même titre que les quatre autres langues officielles, est réduit à une position périphérique, de langue de traduction. L'espagnol est également, avec les cinq langues citées ci-dessus, langue officielle à l'Union internationale des télécommunications, qui est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication. Depuis 1951, l'espagnol est également langue officielle de l'Organisation Mondiale de la Santé.

De plus, dans l'Union Européenne, l'espagnol est l'une des vingt-trois langues officielles et de travail⁶⁷. Cependant, la Commission européenne précise que « Pour des raisons de temps et de budget, relativement peu de documents de travail sont traduits dans toutes les langues. [Elle] utilise généralement l'anglais, le français et l'allemand comme langues procédurales, tandis que le Parlement européen fournit des traductions dans différentes langues selon les besoins de ses membres » (Commission européenne, 27 juin 2012).

De façon générale, l'étude menée a permis de mettre en valeur la vitalité de la langue espagnole au niveau international, favorisée, en partie, par le taux de natalité des locuteurs hispanophones, notamment dans le sous-continent américain, qui en fait une puissance démolinguistique mondiale.

L'expansion de la langue espagnole est grandement liée à la présence de la communauté hispanophone aux Etats-Unis d'Amérique, où cette dernière est devenue la première minorité, mais aussi à l'engouement croissant pour l'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère en Europe, en Asie et au Brésil. En effet, la diffusion internationale de la langue espagnole jouit d'une forte impulsion donnée par le gouvernement brésilien grâce à la loi imposant son apprentissage dans le système éducatif du secondaire. De plus et de façon générale, l'utilité de la langue, notamment dans la sphère professionnelle, est de plus en plus valorisée, ce qui en fait une option privilégiée dans le choix de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Nous exprimons, cependant, deux bémols à l'optimisme hispanophone. Tout d'abord, la faible pénétration de la langue espagnole dans le domaine scientifique, face à l'usage massif de l'anglais dans la publication scientifique à

⁶⁷ Les vingt-trois langues officielles et de travail de l'Union Européenne sont : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le néerlandais, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

l'échelle mondiale. À ce propos, Jacques Leclerc va jusqu'à parler de « sous-développement du vocabulaire scientifique et de sous-rayonnement dans les sciences et la technologie » (Leclerc, 3 mai 2010). Ensuite, la tendance généralisée à utiliser l'anglais comme langue d'échange et de travail dans les organisations internationales est un obstacle à la promotion de la langue espagnole, comme de toutes les autres langues officielles. Si la vitalité de la langue espagnole continue de croître, il est possible que son prestige soit reconsidéré et que son usage puisse se généraliser dans les pratiques professionnelles des organisations et des rencontres internationales.

CHAPITRE 3. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES AUTOUR DE L'HISPANOPHONIE : EXISTENCE OU COMMUNAUTÉ EN DEVENIR ?

3.1 État de la question et problématique

Le corpus bibliographique de notre recherche consacré à l'étude de la notion de Communauté hispanophone, dont les références sont disséminées dans notre travail, démontre la convergence des réflexions proposées. Il est, en effet, intéressant de noter que la même analyse y est faite, à quelques nuances près. Avant tout, il ressort des ouvrages consultés qu'il est difficile d'envisager une recherche sur la Communauté hispanophone sans l'appréhender dans une conception plus générale : celle de la Communauté Ibéro-américaine des Nations, depuis son institutionnalisation en 1991. De plus, nous montrerons que pour définir la Communauté hispanophone ou ibéro-américaine, les auteurs insistent généralement sur les constituants de la conscience communautaire qui sont : la langue, le patrimoine culturel en partage et le passé historique commun renforcés par des liens de fraternité et de solidarité. Avant d'y consacrer notre attention dans le corps du travail, à titre de repère, nous citons ici deux exemples significatifs de la convergence des références pour définir la

communauté hispanique. En 1934, Ramiro de Maeztu, l'un des pères fondateurs de l'Hispanité, précise que « nous, les peuples hispaniques, nous avons une double patrie : territoriale et privative, d'une part ; spirituelle, historique et commune à tous, d'autre part⁶⁸ » (Maeztu, 1946 (1934), p. 277). Des décennies plus tard, Arturo Uslar Pietri, intellectuel et homme politique hispano-américain, affirme dans le même ordre d'idée que « Du Mexique à la Patagonie, se sont formées des sociétés caractérisées par une exceptionnelle unité de langue, de culture, de religion et d'histoire, qui n'a peut-être aucun précédent semblable hormis dans la Chrétienté médiévale et ceci n'est pas le résultat de l'imposition d'une puissance hégémonique mais bien un héritage commun vivant⁶⁹ » (Uslar Pietri, 1989, p. 817).

Du XIX^{ème} siècle à nos jours, les travaux de recherche sur la question de la Communauté hispanophone ou ibéro-américaine font état de l'existence d'une communauté de destin définie avant tout comme spirituelle, ou qualifiée aussi de communauté culturelle, selon les points de vue adoptés. L'idée transversale, qui ressort de la plupart des écrits consultés, est qu'il s'agit d'une communauté « immatérielle », de fait, définie par des discours à tendance philosophique. En effet, ces derniers expriment l'idée d'une communauté « naturelle » dont l'existence est de l'ordre de l'inné, dans le sens où les relations privilégiées entre l'ensemble des nations hispano-américaines font partie de la nature même de leur identité. Ainsi les discours dépassent-ils rarement le stade d'une réflexion qui s'intéresse à d'autres types d'arguments que ceux qui traitent majoritairement du « sentiment de proximité historique et culturelle » (Sabbagh, 2002, p. 55). Les aspects politiques, économiques ou institutionnels, qui sous-tendent en principe l'idée de communauté, comme c'est le cas pour la Francophonie, sont peu ou pas abordés par la plupart des écrits

⁶⁸ « *los pueblos hispánicos tenemos una patria dual: territorial y privativa, en un aspecto; espiritual, histórica y común a todos, en el otro* ».

⁶⁹ « *Desde México hasta Patagonia se han formado sociedades caracterizadas por una excepcional unidad de lengua, cultura, religión e historia, que no tiene tal vez precedente relativo sino en la Cristiandad medieval y que no es el resultado de la imposición de una potencia hegemónica sino de una herencia común viva* ».

du corpus bibliographique, dont la représentativité semble pour autant pertinente. Comme nous le soulignerons dans la deuxième partie du travail, lorsque la notion d'institutionnalisation de la communauté est abordée, notamment dans le cadre de la Communauté Ibéro-américaine des Nations, elle sert principalement la cause du sentiment d'appartenance communautaire et des liens privilégiés dans la Communauté.

Nous démontrerons, au travers des sources bibliographiques consultées, que la notion d'Hispanophonie ou de communauté hispanophone est abordée par deux types d'approche : l'une insistant sur les constituants d'une conscience communautaire, au service d'une réflexion sur la communauté hispanophone de destin, et l'autre s'intéressant davantage à l'expansion de la langue espagnole dans le monde ou à la situation sociolinguistique d'une région hispanophone en particulier. Certes, les travaux de recherche sur la question, quelles que soient les approches, sont abondants, mais ils sont relativement uniformes.

La compilation des ouvrages et des études critiques, sur le thème de la Communauté hispanophone, nous permet donc de justifier la pertinence de notre recherche. Puisque rares sont les écrits qui font état d'une considération globale de l'Hispanophonie en tant qu'espace linguistique, culturel, politique et économique, c'est justement par la prise en compte de ces paramètres structurants multiples que nous souhaitons proposer une réflexion transversale sur cette notion. Nous considérons que l'originalité de notre projet réside dans la proposition de jeter un regard renouvelé sur la notion d'Hispanophonie, à travers une approche multidimensionnelle de sa définition et des enjeux stratégiques qu'elle soulève pour elle-même et dans sa projection internationale.

Pour mener à bien notre projet, nous nous sommes référée à diverses sources d'informations et à des domaines de recherche variés, en quête de balises conceptuelles qui pouvaient non pas servir de modèles, mais constituer des points d'ancrage susceptibles d'orienter l'avancement de notre réflexion.

L'originalité du projet réside donc aussi dans la diversité thématique et disciplinaire des approches utilisées permettant une appréhension globale de la notion d'Hispanophonie.

3.2 Question de recherche et hypothèses

L'objet général de la recherche est de baliser un champ de réflexion sur la notion d'Hispanophonie, en tant que communauté hispanophone. Notre objectif est de tenter de comprendre les mécanismes de définition et d'affirmation de la communauté hispanophone et de questionner ses fondements et ses enjeux. Pour ce faire, nous avons déterminé deux angles pour analyser la construction de l'Hispanophonie : le registre du discours et le registre de l'agir. Pour atteindre notre objectif, nous souhaitons donc combiner deux types de réflexion à partir de ces deux axes de structure centrale :

- l'une axée sur le registre du discours, portant sur l'élaboration de la notion d'Hispanophonie, par analogie à celle de Francophonie, en nous basant sur l'existence d'une « Communauté de fait » et en livrant un éclairage à la fois historique et politique de son existence et de sa construction,

- et l'autre axée sur le registre de l'agir, portant sur la compréhension et le décodage des logiques de réseaux qui mobilisent activement les nations du sous-continent américain, dans leur recherche de visibilité politique, économique, diplomatique, linguistique et culturelle sur la scène internationale.

Afin de circonscrire la problématique posée, nous formulons, entre autres, les questions suivantes, qui sont les pierres angulaires de la recherche : comment la communauté hispanophone se définit-elle ? Sur quels fondements se construit-elle ? Quels sont les enjeux diplomatiques, culturels, linguistiques, entre autres, et les défis auxquels l'Hispanophonie, en tant que communauté hispanophone institutionnalisée, est confrontée ? Quels parallèles est-il

possible d'établir avec la Francophonie et l'Hispanophonie, comme espace géopolitique ? Comment les arguments défendus dans les discours politiques sur la communauté hispanophone sont-ils traités et appliqués dans les pratiques et selon quels mécanismes ?

Pour mener à bien le projet, nous formulons deux hypothèses en lien avec l'objet général de la recherche sur nos deux axes de réflexion, selon lesquelles :

- Hypothèse 1 : L'Hispanophonie est l'objet d'une pluralité de discours. Nous posons que les discours officiels sur la communauté hispanophone ou ibéro-américaine naviguent dans une tension entre Hispanité et Hispanophonie. Nous pensons que les discours officiels oscillent entre un flou sémantique et une posture volontariste dans la définition de la communauté. Nous apporterons des éléments de réponse à cette hypothèse dans la deuxième partie de la thèse.

- Hypothèse 2 : L'Hispanophonie inscrit son existence dans une logique d'appartenance communautaire. Nous supposons que l'Hispanophonie devrait se définir par des caractéristiques propres, fixant ses déterminants identitaires pour donner sens à l'existence de la communauté. Nous apporterons des éléments de réponse à cette hypothèse dans la troisième et dernière partie de la thèse.

Au niveau méthodologique, notre réflexion s'alimente à la source d'une approche socio-politico-historique construite à travers une analyse de la rhétorique des discours sur la notion de Communauté hispanophone et de la rhétorique de l'agir sur la logique de réseaux mis en œuvre. Notre démarche consiste donc en une analyse critique de contenu des Déclarations officielles des Sommets ibéro-américains et des textes fondateurs des alliances diplomatiques et commerciales dans la zone intra-communautaire. Ces documents constituent donc le corpus de référence de la recherche et ils sont consultables, en partie, dans les annexes.

**PARTIE II. L'HISPANOPHONIE : POLYPHONIE
DES DISCOURS ENTRE CONTINUITÉS ET
RUPTURES**

Dans cette partie, nous proposons de mener à bien une étude sur la communauté hispanophone en questionnant le concept d'Hispanophonie, que nous proposons comme nouvel objet de recherche en comparaison avec le concept de Francophonie, dont nous avons traité antérieurement. Notre réflexion est orientée par les questions suivantes, auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse : dans quelle mesure l'espace hispanophone et, plus largement, ibéro-américain se pense-t-il en termes de communauté ? De quel type de communauté s'agit-il ? En considérant l'état de fait selon lequel la diversité linguistique et culturelle est la plus grande caractéristique de l'espace hispanophone, nous nous demandons si cette diversité est un objet de réflexion au sein des pays hispanophones eux-mêmes. Cette diversité est-elle pensée en termes d'ensemble : ainsi peut-on réellement avancer et proposer le terme d'Hispanophonie, comme étant un ensemble constitué par les populations hispanophones et comme un mouvement politique en faveur de la langue espagnole, des peuples et des cultures hispaniques ? Ou est-elle pensée comme un éclatement ? Le terme «Hispanophonie» désigne-t-il une réalité au sein des pays hispanophones ? Comment articuler une réflexion sur l'existence de cette communauté en dépassant les configurations culturelles et linguistiques impériales ? Comment les politiciens ibéro-américains gèrent-ils et défendent-ils l'existence d'une communauté au-delà des déséquilibres et des inégalités socio-économiques, politiques ou de développement, en général ?

Telles sont quelques-unes de nos interrogations quant à la construction de la notion d'Hispanophonie en tant que Communauté hispanophone. Ces questions de recherche sont la source de notre réflexion sur l'espace linguistique et culturel hispanophone et ibéro-américain et nous permettent de baliser notre champ de réflexion sur la notion de communauté hispanophone. Nous proposons de penser le concept de communauté à travers une approche interrogative des fondements de la communauté ibéro-américaine. La question de la communauté en rapport avec le concept d'identité nous paraît être une problématique fondamentale du point de vue anthropologique mais aussi à

travers le prisme de l'actualité. En effet, on parle de plus en plus de repli communautaire ou de revendications communautaires et identitaires. Qu'en est-il en Hispanophonie ?

Nous le verrons, postérieurement, la communauté hispanique est l'objet de réflexion jusqu'à la fin des années 1970. Cependant, depuis le retour à la démocratie en Espagne, en 1975, la communauté ibéro-américaine est au cœur des préoccupations politiques avec bien souvent un amalgame ambigu entre celle-ci et la communauté exclusivement hispanique.

Afin de mener à bien cette étude, dans un premier temps, nous procéderons à l'examen du concept même de « communauté » qui couvre des champs d'étude divers. Nous tenterons donc d'élucider le sens à donner à la fois au concept de « communauté » et aux usages tant institutionnels, politiques qu'idéologiques qui en sont faits. À travers cette première partie, qui tentera de compiler quelques études critiques sur le concept de « communauté », on commentera les différentes acceptions et les conceptions de cette notion. C'est à partir de cet état de la question du cadre théorique de la notion de communauté que nous nous attarderons, par la suite, sur une réflexion sur la communauté hispanique et ibéro-américaine.

Par la suite, afin d'apporter des éléments de réponse aux questions posées, nous nous pencherons sur les différents courants idéologiques qui ont théorisé cette notion, de la fin du XIXème à nos jours dans l'espace hispano-américain. A travers une étude de la rhétorique utilisée, nous proposerons une analyse des différentes formulations de la notion de communauté hispanophone, de l'Hispanité à la Communauté Ibéro-américaine des Nations, en nous appuyant sur des considérations lexicales et les stratégies discursives mises en œuvre dans les discours. Notre perspective visera donc le discours « officiel » et « médiatique » (ou universitaire) sur la notion de communauté hispanophone et dans une plus large mesure sur la communauté ibéro-américaine.

CHAPITRE 1. DE L'HISPANITÉ À L'HISPANOPHONIE : HISTOIRE D'UN DISCOURS ÉMERGENT

1.1 Le concept de « communauté » : quelle définition ? Quel cadre théorique pour penser la communauté hispanophone ?

À la lumière des nombreux travaux de recherche que nous avons consultés, nous notons une multitude de définitions et de descriptions du terme « communauté », ainsi qu'une multitude d'approches : philosophique, politique, économique, linguistique ou culturelle et idéologique, entre autres. En effet, de nombreuses études de sciences humaines et sociales révèlent l'intérêt porté au concept fondamental de communauté comme paradigme pour interroger la dialectique entre les transformations sociales historiques et la cohésion sociale d'un espace déterminé. Du fait du large éventail de définitions et de conceptions du terme « communauté », nous nous sommes efforcée d'opérer une sévère sélection de celles-ci. Nous proposons donc, dans les lignes qui suivent, un panorama des différents points de vue grâce auxquels on peut considérer la problématique qui tourne autour de la notion de « communauté ». Nous présentons quelques-unes des sources théoriques, qui nous semblent intéressantes, sur cette notion. Cet état des lieux de la recherche sur la question de la « communauté » permettra de mettre en lumière une polarisation dans les postures théoriques adoptées.

1.1.1 La communauté comme « impropriété »

Dans une œuvre⁷⁰ publiée en 2000, Roberto Esposito, philosophe italien, propose une généalogie du concept moderne de « communauté ». Il considère que la philosophie moderne de la communauté se base sur une contradiction

⁷⁰ Esposito, Roberto (2000). Communitas. Origine et destin de la communauté. Paris, Presses Universitaires de France.

qui tend à penser la communauté et ce qui est commun en termes de « propriété » et d'« appartenance ». Pour sa part, il propose de penser la communauté en termes d'« impropriété » et d'« altération ». Il s'oppose au fait de considérer la communauté comme une substance produite par l'union de sujets ou comme une détermination qui les définit comme membres d'un même ensemble. Pour mener à bien sa réflexion autour du concept de communauté, Esposito part de l'étude de l'étymologie des termes latins *comunitas* et *munus*. Il souligne que les dictionnaires de langues néolatines définissent le premier sens du substantif *communitas* en opposition avec le terme « propre ». Ainsi, ce qui est « commun » appartient à tous, c'est ce qui est « public » en opposition avec ce qui est « privé », le « particulier ». Par conséquent, ce qui est « commun » n'est pas « propre de ». Pour lui, le *munus* est le sortir de soi, comme « le don que l'on donne parce que l'on doit donner et que l'on ne peut pas ne pas donner » (Esposito, 2000, p. 18). Ainsi, la *communitas* est l'ensemble des personnes non unies par une propriété mais par un devoir ou une dette. Esposito en arrive à la conclusion que le *munus* que la *comunitas* partage n'est pas une propriété ni une appartenance. C'est une dette ou un « gage » (Esposito, 2000, p. 19). Par conséquent, la synonymie entre « commun » et « propre » n'est pas pertinente et justifiée. Ce qui est commun n'est pas caractérisé par ce qui est propre mais par ce qui est impropre. Par conséquent, dans la communauté, les sujets ne trouvent aucun principe d'identification : « Ils ne trouvent rien d'autre que ce vide, cette distance, cette extranéité qui les constitue comme manquant à eux-mêmes » (Esposito, 2000, p. 20). Esposito souligne que la Communauté ne doit pas être comprise comme un lien collectif qui unirait des individus séparés. C'est une perte ou une expropriation.

Dans le même ordre d'idée, Pierre Ouellet, chercheur en études littéraires, considère que le terme « communauté » ne peut être entendu comme une appartenance. Il soutient que « La communauté n'est pas objectivable, elle ne peut être une collection d'étants ou d'individus, c'est-à-dire de sujets *objectivés* existant sur un territoire et dans une histoire donnés, qui

leur seraient propres et leur appartiendraient. Car la *communauté* n'est pas fondée sur l'idée de propriété ou d'appartenance » (Ouellet, été 2002, p. 13-14). En reprenant les arguments d'Esposito, Ouellet affirme que la communauté n'a pas le sens d'appartenance ou du « commun ». Pour lui, « Ce [les communautés] ne sont pas des ensembles avec leurs éléments, définis par leurs relations d'appartenance. Elles ne se construisent pas autour d'un « dénominateur commun », [...] mais autour d'un « vide » qu'on ne peut traverser » (Ouellet, été 2002, p. 14-15).

Les analyses d'Esposito ou d'Ouellet présentent un intérêt certain à l'heure d'élaborer le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre réflexion, néanmoins, elles abordent notre problématique à partir d'une perspective très spécifique. Nous proposons de nous référer à d'autres approches qui appréhendent le concept de « communauté » à partir de l'idée d'une base commune partagée au sein de la communauté. Il ne s'agit pas de remettre en cause les postures adoptées par ces chercheurs, mais de nous intéresser à d'autres perspectives relatives à ce thème, qui viendront alimenter notre approche réflexive sur la communauté hispanophone et ses fondements.

1.1.2 La communauté comme « sentiment d'appartenance »

Beaucoup des études consultées, qui s'intéressent au concept de « communauté », s'appuient sur l'idée selon laquelle une communauté repose sur un partage ou sur une base commune qui réunit les membres de cette communauté. C'est la posture théorique défendue, entre autres, par Sylvain Santi, chercheur français en philosophie : « [...] la « communauté » est sans doute moins un *être commun* qu'un être en *commun* – être l'un avec l'autre » (Santi, 2003, p. 11). Parmi la littérature de notre recherche bibliographique, l'idée la plus théorisée est celle qui associe la notion de communauté à l'idée

d'un être ensemble : « [...] le terme de *communauté* emporte avant tout l'idée d'être ensemble » (*Ibid*).

Le concept de communauté, pensé à partir du sentiment d'appartenance, peut se fonder sur plusieurs modes et motivations : « être ensemble par communion émotionnelle », « être ensemble au nom de » l'identité patrimoniale, par exemple, « être ensemble contre » ou « être ensemble par exclusion », avec ce que cela suppose de durcissement identitaire en lien avec le rejet hostile de ce qui ne lui ressemble pas. Quelles que soient les modes, cette orientation théorique considère que le vivre ou l'être ensemble et le partage d'un même objet ou d'une question sont les éléments constitutifs du fondement de la communauté. Olivier Abel, chercheur en philosophie éthique, politique et morale, propose une définition de la communauté sous un angle herméneutique : « La *communauté* aurait donc avantage à être définie comme l'ensemble de ceux qui partagent la ou les mêmes questions. Une telle communauté peut apporter à cette question des réponses différentes, éventuellement exclusives. [...] C'est par elle [la question] que nous nous trouvons les uns les autres animés de la même problématique, dans un partage qui, si partiel soit-il, n'en est pas moins la base du vivre - ensemble » (Abel, 2000, p. 238-239). François Perroux, spécialiste de l'économie politique, précise, en 1942, que la communauté ne repose pas sur une idéologie mais se construit sur la base d'un acquiescement : « Elle peut même dans une certaine mesure tolérer de la part de ses membres l'acquiescement à des idées assez différentes : c'est par les actes qu'elle manifeste son existence et dans les actes qu'elle éprouve sa fécondité » (Perroux, 1942, p. 75). L'amplitude quantitative du groupe communautaire peut être très variable : de la simple association, de deux ou plusieurs personnes, à la nation ou à la fédération de nations. Pour François Perroux, la communauté ne se définit pas à partir de critère quantitatif, mais par le fait de vivre ensemble et d'avoir quelque chose en commun, il soutient que : « la communauté existe comme un ensemble vivant d'activités. Elle implique toujours un « vivre en commun » au-delà d'un « penser en commun » » (Perroux, 1942, p. 75). Pour

l'auteur, la relation communautaire favorise la fusion des activités ou des consciences, sous l'emprise d'un élément ou d'un objet commun, sans que se produise pour autant une fusion similaire à une synthèse chimique.

Le sentiment d'appartenance suggère aussi souvent des liens affectifs si forts que la communauté est considérée comme une véritable famille. En effet, Sylvain Santi et Jean Derive affirment que « [...] le concept de communauté correspond plutôt à un sentiment des individus concernés de former une espèce de « famille », au sens large » (Santi, 2003, p. 10). C'est un point que nous étudierons avec une attention particulière lorsque nous aborderons l'analyse de la conception de la communauté ibéro-américaine.

Par conséquent, en prenant ces tentatives de définitions comme base de réflexion, il est possible d'envisager l'existence de communauté ethnique, idéologique, religieuse, culturelle, linguistique. La communauté fonde son existence sur des sensibilités, des expériences partagées et un héritage commun. C'est précisément ce que nous démontrerons pour la communauté ibéro-américaine.

1.1.3 Appartenance communautaire et identité culturelle : quel lien ?

A présent, nous souhaitons analyser la relation entre le sentiment d'appartenance communautaire et le concept d'identité culturelle. Nous ne prétendons pas exposer ce que signifie l'identité culturelle d'un individu enraciné dans une situation pluriethnique ou plurilingue. Nous traiterons le concept d'identité culturelle à la fois comme une conscience individuelle et comme un phénomène collectif.

La communauté est le lien de convergence inextricable entre la culture, le territoire, les relations sociales et l'identité individuelle et collective. L'individu est constamment confronté à la gestion de tensions entre son individualisme et ses tendances communautaires. Pour Selim Abou, professeur libanais d'anthropologie et de philosophie, l'identité culturelle s'enracine dans l'identité

ethnique. Il définit le groupe ethnique comme « un groupe dont les membres possèdent, à leurs yeux et aux yeux des autres, une identité distincte enracinée dans la conscience d'une histoire ou d'une origine commune. Ce fait de conscience est fondé sur des données objectives telles qu'une langue, une race ou une religion commune, voire un territoire, des institutions ou des traits culturels communs, quoique certaines de ces données puissent manquer » (Abou, 1986 (1981), p. 32). Selon Abou, l'identité ethnique est une référence à une histoire ou à une origine commune représentée par un héritage culturel commun. Il suggère qu'« il existe un espace culturel francophone, comme il existe des espaces culturels anglophone, hispanophone, arabophone » (*id.*, p. 37). Ces communautés de langue et de culture fonctionnent comme des lieux d'identification ethnique, seulement lorsque la communauté nationale le revendique de cette manière. Elles ne confèrent pas aux individus une identité ethnique mais bien une identité culturelle commune. Cependant, Abou précise que ces lieux culturels instaurés par une langue peuvent se convertir en des lieux d'identification ethnique, s'ils sont mobilisés par une idéologie de type ethnique. « L'espace culturel mobilisable peut même être plus large que celui instauré par une langue. N'est-ce pas le sentiment confus et inexprimé d'une identité ethnico-culturelle latine menacée par la civilisation anglo-saxonne, que le Général de Gaulle tenta de mobiliser lors de sa tournée sud-américaine en utilisant dans l'un de ses discours l'expression *Nosotros Latinos*, liant ainsi tous les pays latins, quelle que soit leur langue, à un même destin face à la puissance envahissante du monde anglo-saxon ? » (*id.*, p. 38). Abou définit plus précisément le concept d'identité culturelle d'un individu comme : « son identité globale qui est une constellation de plusieurs identifications particulières à autant d'instances culturelles distinctes » (*id.*, p. 40). Isabel Taboada-Leonetti, quant à elle, définit l'identité comme « l'ensemble structuré des éléments identitaires qui permettent à l'individu de se définir dans une situation d'interaction et d'agir en tant qu'acteur social » (Taboada-Leonetti, 1990, p. 44). Cette définition suppose que, dans une situation d'interactions, l'individu peut recourir à la constellation de ses identités multiples, en jouant

avec elles. La manipulation des diverses identités de l'individu correspond à une stratégie à laquelle ce dernier a recourt pour valoriser ou diminuer l'importance de certains aspects de son identité multiforme. Pour Taboada-Leonetti, les stratégies identitaires « apparaissent comme le résultat de l'élaboration individuelle et collective des acteurs et expriment, dans leur mouvance, les ajustements opérés, au jour le jour, en fonction de la variation des situations et des enjeux qu'elles suscitent – c'est-à-dire des finalités exprimées par les acteurs – et des ressources de ceux-ci » (id., p. 49). Joseph Kastarsztein complète cette définition et précise que « Tactiquement les acteurs vont réagir en fonction de la représentation qu'ils se font de ce qui est mis en cause dans la situation, des enjeux et des finalités perçues, mais également en fonction de l'état du système dans lequel ils sont impliqués et qui fait peser sur eux une pression constante à agir dans tel ou tel sens » (Kastarsztein, 1990, p. 31). L'individu est donc capable de donner plus ou moins d'importance à certaines caractéristiques de son identité, en allant jusqu'à en effacer ou en cacher une ou plusieurs.

L'identité culturelle confère à un individu ou à un groupe un sentiment d'appartenance. Il s'agit d'une identité collective à laquelle un individu a le sentiment d'appartenir. Selon Charles Taylor, l'identité d'un individu ne peut être séparée de son appartenance communautaire. Ainsi, l'individu est-il l'expression d'une communauté. Par conséquent, l'affirmation d'une identité individuelle existe nécessairement par la revendication d'une reconnaissance communautaire : « être soi c'est donc être englobé dans un milieu originel, affectif qui nous définit plus ou moins » (Bouvier, 2003, p. 222). Dans son article, Pascal Bouvier souligne que « La communauté naturelle, immédiate existe et il est impossible d'en nier l'existence, mais cette communauté ne donne pas une identité définitive à l'individu qui est par essence indéfinissable : nul ne sait ce qu'il est puisqu'il est toujours en devenir, puisqu'il est toujours un mélange » (id., p. 225). Il s'agit donc de dépasser les différences

d'appartenance et les particularismes et de tenter d'articuler le respect des communautés et la construction d'une identité commune.

Ces références sur les différentes conceptions de la notion de « communauté » et la relation entre l'appartenance communautaire et l'identité culturelle sont le cadre théorique de référence qui permet d'encadrer notre pensée sur la communauté hispanophone et ibéro-américaine.

1.2 L'Hispanité d'hier à aujourd'hui : théories et débats autour d'un concept contesté en Espagne

Le concept d'Hispanité, malgré les innombrables réflexions qu'il a suscitées, reste abstrait du fait des divergences idéologiques et donc interprétatives du terme. C'est en vain que l'on chercherait une définition précise de cette notion d'Hispanité et il serait tout à fait audacieux de notre part de prétendre en proposer une. Il s'agit donc, dans le cadre de cette étude, de mettre en évidence l'évolution conceptuelle de cette notion et les débats suscités, et par conséquent, d'en présenter les grands traits caractéristiques en la situant historiquement à partir de la fin du XIXème siècle.

1.2.1 De la fin du XIXème siècle à la chute du franquisme

L'émancipation des colonies de l'Espagne, qui prend fin en 1898, après une guerre contre les Etats-Unis d'Amérique, avec la perte des dernières colonies de l'empire : Cuba, Porto Rico et les Philippines, représente un véritable échec pour la politique extérieure espagnole. L'économie des anciennes colonies espagnoles se tourne vers les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. L'Espagne entre ainsi dans un lent processus de perte de pouvoir politique et idéologique sur la scène internationale. L'État espagnol se sent humilié par la démonstration de son impuissance impériale alors qu'à la même époque d'autres États européens comme la France, le Royaume-Uni ou

les Pays-Bas font preuve d'une expansion coloniale importante en Afrique, en Asie ou en Océanie. Durant la période de 1898 à 1945, marquée notamment par l'effondrement de la monarchie parlementaire et l'arrivée au pouvoir de deux régimes dictatoriaux, celui de José Antonio Primo de Rivera et de Francisco Franco, l'Espagne « en décadence » est soumise à une importante agitation intérieure. Elle entre dans une phase de crise sur son identité nationale mais aussi de remise en question des liens qui l'unissent à ses anciennes colonies. Il s'agit pour l'État espagnol de « régénérer » ses relations avec l'Amérique hispanique, dans le but de redorer le prestige de la nation espagnole auprès de ses colonies perdues et sur la scène mondiale afin d'offrir une image renouvelée du pays.

La popularité du terme « Hispanité » (*Hispanidad* en espagnol) prend naissance en 1934 par la publication de l'essai intitulé Defensa de la Hispanidad⁷¹ par Ramiro de Maeztu, écrivain et idéologue espagnol, qui représente la pensée politique de la droite espagnole de l'époque, catholique, conservatrice et anti-libérale. Cet ouvrage majeur est un recueil de plusieurs articles publiés par Maeztu dans la revue Acción Española, qu'il crée en 1931 avec d'autres intellectuels du monarchisme espagnol autoritaire et nationaliste. Par la suite, jusqu'au milieu des années 1970, de nombreux intellectuels et politiciens, toutes mouvances confondues, tant en Espagne qu'en Amérique hispanique, se penchent sur le concept d'*Hispanidad*, comme, entre autres : Manuel Fraga Iribarne, homme politique espagnol et notamment secrétaire général de l'Institut de Culture Hispanique sous le régime du Général Franco, Julio Icaza Tijerino, intellectuel nicaraguayen, ou encore Abelardo Bonilla, essayiste costaricain⁷². Manuel García Morente et Rafael Gil Serrano, qui publient, respectivement, en 1947, Idea de la Hispanidad⁷³ et Nueva visión de

⁷¹ Maeztu, Ramiro de (1946 (1934)). Defensa de la Hispanidad. Madrid, Gráficas Gonzáles.

⁷² Se reporter à la bibliographie de la thèse pour la référence complète de leurs articles ou ouvrages.

⁷³ García Morente, Manuel (1947). Idea de la hispanidad. Madrid, Espasa-Calpe.

la hispanidad. La hispanidad nacional española⁷⁴, sont, avec Ramiro de Maeztu, les auteurs qui ont le plus approfondi la question en y consacrant des monographies entières. Ces ouvrages, aux orientations fascistes, sont une exaltation de l'action évangélisatrice de l'Espagne en Amérique et une glorification de l'Espagne comme nation catholique. Ils s'appuient sur le vingt-cinquième point des *Puntos Programáticos de Falange española de la J.O.N.S.*, le programme de la phalange espagnole, présenté par José Antonio Primo de Rivera, en novembre 1934 : « Notre Mouvement associe le sens catholique – de tradition glorieuse et prédominante en Espagne – à la reconstruction nationale⁷⁵ » (Río Cisneros, 1976, p. 482). Le catholicisme constitue alors l'élément essentiel de l'identité espagnole et de l'unité nationale, et de ce fait, représente le destin de tous les peuples hispaniques issus des entrailles de l'Espagne, la Mère Patrie. L'œuvre missionnaire de la nation espagnole se révèle centrale dans sa relation d'unité spirituelle avec ses anciennes colonies, autour du partage de valeurs et d'idéaux communs.

Comme nous le constatons à la lecture de ces textes, Dieu est considéré comme le père suprême de l'Hispanité, ce dernier aurait en effet chargé l'Espagne d'une vaste mission évangélisatrice. Ces auteurs se posent le problème du caractère théologique et providentialiste de l'Hispanité et de sa portée universelle divine comme inspiratrice des hommes de la planète. Selon cette conception, l'Espagne est porteuse d'une mission suprême et l'Hispanité doit donc donner lieu à un nouveau messianisme catholico-impérial. Ainsi, Maeztu insiste-t-il sur le caractère œcuménique et civilisateur du peuple espagnol et précise que « la mission historique des peuples hispaniques consiste à enseigner à tous les hommes de la terre que s'ils veulent, ils peuvent

⁷⁴ Gil Serrano, Rafael (1976 (1947)). Nueva visión de la hispanidad. La hispanidad nacional española. Madrid, Año Santo Compostelano.

⁷⁵ « *Nuestro movimiento incorpora el sentido católico –de gloriosa tradición y predominante en España– a la reconstrucción nacional* ».

se sauver, et que leur élévation ne dépend que de leur foi et de leur volonté⁷⁶ » (Maeztu, 1946 (1934), p. 84). Les peuples hispaniques sont donc dotés, selon cette conception, d'« une mission historique et spirituelle d'enseigner à l'humanité la voie de la vraie foi » (Powell, avril-juin 2002, p. 71). Telle est également la vision de Gil Serrano qui considère que « Le Destin Hispanique consiste à créer une Fraternité Chrétienne de tous les Peuples de la Terre pour les mener jusqu'à Dieu⁷⁷ » (Gil Serrano, 1976 (1947), p. 114). Pour ces théoriciens de l'Hispanité, le salut de l'humanité passe par la diffusion de l'idéal catholique hispanique qui se veut universel, comme le souligne Bailey W. Diffie, historien américain spécialiste des cultures hispaniques : « L'Espagne fasciste et catholique a une mission : la régénération catholique du monde et la création de « l'Empire espagnol » : l'Empire de l'Hispanité. « Etre catholique et impérial » disait Giménez Caballero. Et c'est devenu la politique étrangère officielle de l'Espagne, héritée et formée par les partis politiques qui ont donné naissance à la « Nouvelle Espagne⁷⁸ » » (Diffie, Août 1943, p. 471). Dans les années 1940, Ernesto Giménez Caballero, idéologue et politicien, a théorisé la notion de « Race » espagnole définie par des caractéristiques spirituelles universelles, en s'appuyant sur la chrétienté.

Les définitions du terme Hispanité proposées jusqu'à la chute du franquisme sont donc relativement homogènes. La plupart des auteurs s'accordent en effet sur le fait que les aspects idéologiques de l'Hispanité se fondent sur la tradition de l'Église catholique, à tel point que Maeztu affirme que « la conquête de l'Amérique s'est transformée en la diffusion de l'esprit chrétien⁷⁹ » (Maeztu, 1946 (1934), p. 80). La religion est donc consubstantielle

⁷⁶ « *la misión histórica de los pueblos hispánicos consiste en enseñar a todos los hombres de la tierra que si quieren pueden salvarse, y que su elevación no depende sino de su fe y su voluntad* ».

⁷⁷ « *El Destino Hispánico consiste en hacer una Hermandad Cristiana de todos los Pueblos de la Tierra para llevarlos hacia Dios* ».

⁷⁸ « *Fascist-Catholic Spain has a mission : the Catholic regeneration of the world and the creation of the « Imperio Español » : the Empire of Hispanidad. « Be Catholic and Imperial! » enjoins Giménez Caballero. And this has become the official foreign policy of Spain, inherited from and formed by the political parties that brought the « New Spain » into existence* ».

⁷⁹ « *se transformó la conquista de América en difusión del espíritu cristiano* ».

à la notion d'Hispanité, comme le souligne avec insistance Manuel García Morente : « notre nature nationale s'identifie à notre spiritualité religieuse. Espagnol et catholique sont synonymes⁸⁰ » (García Morente, 1947, p. 114). Une relation métonymique est donc fondée entre l'Hispanité et le catholicisme. Ramiro de Maeztu éclaircit cette conception ainsi : « Si le concept de Chrétienté comprend et caractérise à la fois tous les peuples hispaniques, pourquoi un autre mot comme celui d'Hispanité, qui comprend et caractérise aussi la totalité des peuples hispaniques, ne pourrait-il pas s'y associer ?⁸¹ » (*op. cit.*, p. 31). La religion est l'essence et le lien suprême qui unit les peuples hispaniques de la planète, comme l'affirme Manuel García Morente : « La religion est ce qui peut, le plus intimement, resserrer notre union avec les nations du monde hispanique. L'unité des nations hispaniques doit se cimenter principalement par l'unité de religion, de pensée et de sentiments catholiques⁸² » (*op. cit.*, p. 142). Cette succession de références à la religion démontre donc une convergence des analyses sur la notion d'Hispanité. Selon la plupart des sources, l'Hispanité serait, avant tout, une communauté spirituelle. Ainsi, Maeztu revendique-t-il la notion d'Hispanité comme représentant l'unité spirituelle de tous les peuples hispaniques : « Notre communauté n'est ni raciale ni géographique, mais spirituelle. C'est dans l'esprit que nous trouvons en même temps la communauté et l'idéal⁸³ » (*op. cit.*, p. 54). C'est également une vision partagée par Manuel García Morente : « ce lien impalpable, invisible, immatériel, intemporel qui réunit de façon singulière toutes les nations hispaniques sur la terre, ce lien purement spirituel, c'est

⁸⁰ « *nuestra naturaleza nacional se identifica con nuestra espiritualidad religiosa. Español y católico son sinónimos* ».

⁸¹ « *Si el concepto de Cristiandad comprende y a la vez caracteriza a todos los pueblos cristianos, ¿por qué no ha de acuñarse otra palabra, como esta de la Hispanidad, que comprenda también y caracterice a la totalidad de los pueblos hispánicos?* ».

⁸² « *La religión es lo que más íntimamente puede apretar nuestra unión con las naciones del mundo hispánico. La unidad de las naciones hispánicas debe cimentarse principalmente sobre la unidad de religión, de pensamiento y de sentimientos católicos* ».

⁸³ « *Nuestra comunidad no es racial, ni geográfica, sino espiritual. Es en el espíritu donde hallamos al mismo tiempo la comunidad y el ideal* ».

l'hispanité dans son sens abstrait⁸⁴ » (*op. cit.*, p. 201). La plupart des auteurs insistent sur le fait que l'unité spirituelle et la religiosité sont les plus grandes forces de l'Hispanité : « d'autres ont des territoires coloniaux, le temporel et le matériel, mais l'Espagne a l'hispanité, l'une des plus grandes forces spirituelles du monde contemporain⁸⁵ » (Bonilla, 1959, p. 253). Agustín Basave, philosophe mexicain, prétend, quant à lui, que « l'unité spirituelle de l'Ibéro-Amérique ne peut être niée légitimement⁸⁶ » (Basave, 1952, p. 102). Ces auteurs affirment donc que les nations hispaniques n'ont besoin d'aucune référence juridique pour affirmer leur appartenance à cette collectivité de destin puisqu'elles sont unies, au-delà du partage de langue, par des liens plus profonds d'ordre spirituel et moral.

La défense du catholicisme a été l'un des fondements de la grandeur impériale de l'Espagne, par conséquent, le régime de Francisco Franco le restaure et le reconnaît comme religion d'État. C'est le texte fondamental, dont nous avons traité, Defensa de la Hispanidad, de Ramiro de Maeztu, qui influencera le plus la pensée franquiste. Suite à la fin de la guerre civile espagnole, en 1939, le régime franquiste, qui s'appuie sur une idéologie conservatrice et nationale-catholique, convertit et institutionnalise le mythe de l'Hispanité en l'un des objectifs et l'une des valeurs fondamentales de l'idéologie du régime dictatorial. Dans une Espagne divisée par la guerre, cette notion totalement en lien avec l'idée d'Empire colonial servira au régime à recomposer une identité nationale liée à un passé impérial glorieux mais perdu et, de ce fait, à se projeter à l'extérieur et à légitimer une certaine reconnaissance diplomatique de la part des pays européens et des États-Unis d'Amérique.

⁸⁴ « *ese vínculo impalpable, invisible, inmaterial, intemporal, que reúne de modo tan singular a todas las naciones hispánicas sobre la tierra, ese vínculo puramente espiritual, es la hispanidad en su sentido abstracto* ».

⁸⁵ « *Otras potencias tienen territorios coloniales, lo temporal y material, pero España tiene la hispanidad, una de las mayores fuerzas espirituales del mundo contemporáneo* ».

⁸⁶ « *La unidad espiritual de Iberoamérica no puede negarse legítimamente* ».

La rhétorique mise en œuvre par le régime franquiste met en lumière la constance argumentative du discours officiel sur la notion d'Hispanité. La construction discursive de cette dernière se caractérise par l'usage répétitif de termes comme « race » (« *raza* ») ou « Mère Patrie » (« *Madre Patria* »). L'Hispanité jouit d'un rayonnement sans précédent et devient l'instrument politique par excellence de la propagande franquiste. Le régime de Franco souhaite rompre son isolement en manifestant une volonté affichée de faire l'unité de l'Espagne, notamment grâce à l'oppression culturelle et linguistique à l'égard des multiples nationalités du territoire, et en rassemblant en un même État national toutes les « terres hispaniques ». Le régime fait de l'Hispanité un fondement de l'identité nationale espagnole et la destinée de l'Amérique hispanique. Il reprend à son compte l'idéologie exprimée par José Antonio Primo de Rivera, en novembre 1934, dans le troisième point des *Puntos Programáticos de Falange española de la J.O.N.S.*, le programme de la phalange espagnole : « Nous avons une volonté d'Empire. Nous affirmons que la plénitude historique de l'Espagne est l'Empire. [...] Nous tendons vers une unification de culture, d'intérêts économiques et de pouvoir par rapport aux pays de l'Amérique hispanique. L'Espagne fait valoir sa condition d'axe spirituel du monde hispanique comme titre de prééminence sur les entreprises universelles⁸⁷ » (Río Cisneros, 1976, p. 478).

Ainsi, à l'issue de la guerre civile espagnole, l'Hispanité, telle qu'exposée par les auteurs que nous avons cités et telle que reprise et réélaborée par le régime de Franco comme « l'élément fondamental de son *corpus* doctrinal » (Powell, avril-juin 2002, p. 71), exprime donc clairement un idéal fasciste et radical.

Si jusqu'en 1945, le concept d'Hispanité inscrit la mission catholique évangélisatrice de l'Espagne dans sa relation avec l'Europe et le reste du

⁸⁷ « *Tenemos voluntad de Imperio. Afirmamos que la plenitud histórica de España es el Imperio. [...] Respecto de los países de Hispanoamérica, tendemos a la unificación de cultura, de intereses económicos y de poder. España alega su condición de eje espiritual del mundo hispánico como título de preeminencia en las empresas universales* ».

monde en général ; au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, le concept théorisé précédemment est repensé. Il thématise davantage les liens avec les nations hispaniques et fait l'objet d'une refonte sémantique. L'attention du régime en place change de cible et se limite en se focalisant particulièrement sur les nations hispano-américaines. Le concept d'Hispanité est reformulé par le discours franquiste sous l'appellation « Communauté Hispanique des Nations ». Cette nouvelle conception est le fruit d'une reformulation de la politique hispano-américaine que l'Espagne a l'intention de mener à cette époque. Le régime franquiste se mobilise autour d'un nouvel ordre politique et d'un idéal de renouveau national et international tourné vers les liens privilégiés qu'il souhaite maintenir avec les nations hispaniques. L'idée de Communauté est au cœur de cette nouvelle conception et le sens religieux n'y est plus central. Nous approfondirons l'étude de cette notion dans la partie suivante afin de respecter la logique de notre argumentation. Nous souhaitons en effet proposer, ultérieurement, une genèse de la construction de la Communauté hispanophone et pour cela, nous proposerons un panorama historique dans lequel nous reviendrons sur la théorisation de l'idée de Communauté à travers l'Hispanité et la Communauté Hispanique des Nations. Malgré l'utilisation officielle de l'expression « Communauté Hispanique des Nations » par le régime franquiste à partir du milieu des années 1940, le terme Hispanité reste au cœur de beaucoup de discours et de débats sur l'identité espagnole et sur sa dimension hispano-américaine. Lors d'une conférence organisée par l'Institut guatémaltèque de culture hispanique, Julio Icaza Tijerino, un intellectuel de l'Institut nicaraguayen de la culture hispanique, affirme que « l'Hispanité, messieurs, n'est pas une pure entéléchie. C'est un ferment vital de l'histoire et une communauté de peuples destinée à se projeter culturellement et politiquement avec courage et un sens universel⁸⁸ » (Icaza Tijerino, 1963, p. 76). Il conçoit l'Hispanité comme « les essences historiques, ethniques et

⁸⁸ « *La Hispanidad, señores, no es una pura entelequia. Es un fermento vital de la historia y una comunidad de pueblos destinada a proyectarse cultural y políticamente con valor y sentido universal* ».

spirituelles de la communauté de nos peuples et comme cette communauté hispanique des Nations dans ses limites géographiques et dans sa réalité et possibilité politiques⁸⁹ » (*Ibid.*, p. 56). Certains autres intellectuels voient dans l'Hispanité une simple communauté avant tout linguistique « nous considérons l'Hispanité comme un moyen historique exclusif de réaliser les possibilités des peuples qui parlent et pensent en espagnol⁹⁰ » (Lira, juillet 1961, p. 7).

À travers ces quelques citations, il est aisé de constater que dès lors, les discours insistent moins sur le sens religieux de l'Hispanité, en tant que concept de spiritualité intemporelle, théorisé jusqu'au milieu des années 1940, et tentent dorénavant de s'attarder sur la notion de « communauté » unissant l'Espagne et les nations hispano-américaines indépendantes. Ce changement de paradigme se concrétise encore davantage à partir de la période de Transition démocratique, connue en espagnol sous de nom de *Transición Española*.

1.2.2 Du retour de la démocratie à nos jours

À partir du rétablissement de la démocratie en Espagne en 1978, la notion d'Hispanité représente un enjeu majeur dans le discours politique. Il met davantage l'accent sur une communauté culturelle, impliquant en deuxième lieu sémantique une communauté linguistique. Cette nouvelle conception de l'Hispanité prétend exprimer le trait le plus caractéristique de l'identité espagnole dans sa projection hispano-américaine. Les politiciens espagnols cherchent à opérer un rapprochement avec les nations hispano-américaines en jetant un regard nouveau sur le concept d'Hispanité pour l'arracher à la vision passéiste héritée du XIXème siècle. L'Hispanité est alors considérée bien plus comme une communauté culturelle que comme une communauté spirituelle.

⁸⁹ « las esencias históricas, étnicas y espirituales de la comunidad de nuestros pueblos y como esa misma comunidad hispánica de naciones en su contorno geográfico y en su realidad y posibilidad políticas ».

⁹⁰ « consideramos a la Hispanidad como medio histórico exclusivo de realizar las posibilidades de los pueblos que hablan y piensan en idioma español ».

Suite au retour à la démocratie, l'Espagne affiche l'ambition de renouveler ses leviers d'actions envers les anciennes colonies et d'établir avec elles un nouveau type de relations en marquant une nette rupture avec les schémas paternalistes du franquisme. Elle ne veut plus se positionner comme la « Mère Patrie » des nations hispaniques, dans une perspective impérialiste de domination : « l'hispanité n'a plus rien à voir avec domination ou supériorité ; les prétentions espagnoles à l'autorité du père ou du frère aîné n'ont plus aucune portée » (Meyer, avril-juin 2002, p. 53). Charles Powell, analyste au Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos à Madrid, affirme donc, en 2002, que « les gouvernements démocratiques issus de la transition prétendirent dépasser le paternalisme et l'eurocentrisme qui avaient jusque-là présidé aux relations entre l'Espagne et ses anciennes colonies américaines, afin de les situer sur un plan de plus grande égalité et authenticité » (Powell, avril-juin 2002, p. 70).

Au printemps 2002, la revue de l'Institut International de Géopolitique consacre un numéro au thème de l'Hispanité. Ce thème y est abordé de diverses façons et en relation avec différents contextes par les auteurs des articles. Il convient d'étudier les divergences des points de vue adoptés sur le traitement de la notion d'Hispanité. Nous verrons dans les lignes qui suivent, que certains adoptent le terme et en défendent l'usage et d'autres le rejettent catégoriquement. Javier Elorza, alors ambassadeur d'Espagne en France, mentionne le terme et en propose une courte genèse dans le but de présenter la notion de Communauté telle qu'elle est conçue actuellement. Il utilise cette expression dans le corps de son article comme étant une notion fondamentale de l'existence de la « Communauté hispanique » (Elorza, avril-juin 2002, p. 22). Il est ici intéressant de noter la relation de proximité qu'Elorza établit entre la conception actuelle de la communauté hispanique et l'Hispanité. Mario Vargas Llosa, écrivain péruvien et l'un des plus grands intellectuels hispano-américains contemporains, quant à lui, rejette catégoriquement, au nom de tous les Hispano-Américains, la notion même d'Hispanité, comme étant une « notion franquiste, impérialiste, colonisatrice et réactionnaire ». Selon lui, « Avant tout,

ce terme d'hispanité a une connotation très négative en Amérique Latine, car on l'associe au franquisme » (Vargas Llosa, avril-juin 2002, p. 25).

Bien évidemment, nous ne souhaitons pas entrer dans un débat général sur les différentes conceptions du terme « Hispanité » proposées dans la revue précédemment citée, mais nous souhaitons attirer l'attention sur les divergences interprétatives autour du terme. En effet les deux références à Javier Elorza et à Mario Vargas Llosa démontrent clairement deux positions formellement opposées et communément adoptées. On le constate aisément la polarisation des conceptions idéologiques impose la défense ou le rejet de la référence au terme et au concept d'Hispanité. A la lecture de nos sources bibliographiques, il apparaît que ces divergences interprétatives sont, en partie, liées au sentiment de proximité ressenti par les auteurs avec l'Espagne ou l'Amérique hispanique. Dans les deux exemples cités ci-dessus le clivage est distinct entre un diplomate espagnol et un intellectuel hispano-américain. De nos jours, de façon générale, le terme Hispanité est contesté en particulier par un certain secteur intellectuel plutôt hispano-américain, puisque la notion est encore marquée par des relents impériaux, plus ou moins avérés, résidus de l'usage militant du concept sous le régime franquiste. Le terme ne jouit plus d'un prestige et d'un rayonnement favorable.

Ainsi, avons-nous tenté d'exposer les grands traits caractéristiques de la notion d'Hispanité à travers les principales époques de sa théorisation. Nous avons volontairement insisté sur le caractère religieux de la notion d'Hispanité qui s'avère être le trait le plus significatif de cette notion. Nous reviendrons sur le thème de l'Hispanité dans la partie suivante en l'abordant à partir d'un autre point de vue, celui de la conscience communautaire. Nous pouvons conclure que de la fin du XIXème siècle à la chute du franquisme, le terme *Hispanidad* est décrit par des définitions relativement homogènes tant d'un point de vue thématique que rhétorique, qui insistent particulièrement sur les fondements religieux de la notion. La conception politico-idéologique de Franco fait de

l'Hispanité une valeur spirituelle fondée sur l'espoir du salut de l'Humanité et des nations hispaniques. Cependant, les nouvelles modalités politiques instaurées en Espagne par le retour à la démocratie et la mise en place d'une politique extérieure hispano-américaine renouvelée de l'État espagnol redéfinissent l'Hispanité en un terme beaucoup plus polysémique et par conséquent davantage polémique.

Ainsi, au retour à la démocratie, assiste-t-on à l'éclatement du concept de la définition primitive du terme par Ramiro de Maeztu, qui lie Hispanité et catholicisme. L'Hispanité est une thématique constante de la politique nationale et extérieure de l'Espagne avec ses anciennes colonies, mais l'idée est reformulée, selon les contextes politiques, pour s'adapter aux nouvelles modalités d'interactions. On assiste en effet à un glissement vers un nouveau signifié : se rapportant à l'origine aux valeurs catholiques, l'Hispanité se rapporte désormais à une communauté culturelle bien plus que spirituelle. Le changement de valeurs qu'elle véhicule est au service du positionnement idéologique et stratégique de l'État espagnol. Louis Panabière, mexicaniste français, entend le terme comme « une essence commune, une idéologie partagée, une somme de valeurs culturelles figées sous-jacentes qui disparaîtrait ou réapparaîtrait dans son intégrité au gré des circonstances historiques, dans une sorte de va-et-vient » (Panabière, 1983, p. 111). De nos jours, chacun conçoit l'Hispanité selon des critères et des références historiques propres, ce qui rend parfois l'usage du terme délicat. Ce dernier suscite une multiplicité d'interprétations : de la simple référence fonctionnelle à la revendication idéologique manipulée. L'ambiguïté conceptuelle du terme en fait donc, comme le suggère Louis Panabière, un « vaste concept fourre-tout » (*ibid.*) qui n'aurait plus de raison d'être du fait de ses liens encore très forts avec les connotations négatives véhiculées par l'idéologie franquiste. C'est pourquoi le Secrétaire d'État espagnol à la Coopération internationale et pour l'Amérique ibérique, Miguel Angel Cortés, affirme, en 2002, « Je crois que l'on ne peut plus parler d'hispanité, mais de communauté de nations ibéro-américaines »

(Cortés, avril-juin 2002, p. 3). Il nous convient donc maintenant de nous intéresser particulièrement à l'existence de cette « communauté ».

Précisons, avant de poursuivre, que nous avons insisté sur une tentative de définition du concept d'Hispanité car c'est le fondement de l'édification de la communauté hispanophone. Cette notion d'Hispanité comme entrée d'analyse nourrit de façon significative notre réflexion puisque ce modèle représente le premier cadre théorique dans lequel s'inscrit la construction de la Communauté hispanophone. Il nous paraissait donc pertinent de contextualiser cette notion dans un cadre à la fois temporel et idéologique, afin de mettre en évidence l'évolution conceptuelle de cette idée de Communauté pour mieux comprendre sa structure actuelle.

1.3 La Communauté hispanophone : panorama d'un discours en évolution

L'Amérique hispanique et, dans une plus grande mesure l'Amérique ibérique, ont toujours été une thématique centrale dans la politique extérieure de l'État espagnol, quels que soient les régimes politiques en place. L'existence ou, du moins, la projection de l'idée d'une Communauté de culture, de langue et de valeurs entre l'Espagne et ses anciennes colonies est une pensée régénérée par la fin du régime franquiste et le rétablissement de la démocratie en Espagne, à la fin des années 1970.

Dans les lignes qui suivent, notre objectif est d'étudier les différentes tendances idéologiques qui ont théorisé le concept de « communauté hispanophone », afin d'en mesurer le niveau de gestation ou de maturité actuel. Pour ce faire, nous poserons quelques jalons historiques de la construction de cette Communauté, afin d'en suivre l'évolution des conceptions idéologiques et de tenter de comprendre sa situation actuelle. L'idée d'une communauté s'est exprimée tout au long du XX^{ème} siècle particulièrement, à partir de concepts et d'expressions fort variés marqués par des époques et connotations idéologiques. Il convient donc maintenant de présenter successivement ce qui

nous semble être l'évolution de la construction de la notion de Communauté hispanophone, à travers des conceptions et des modèles idéologiques différents.

D'un point de vue théorique, la conception de la Communauté hispanophone s'exprime à travers deux principaux modèles : le modèle traditionnel/conservateur, du début du XX^{ème} siècle au milieu des années 1970 et le modèle démocratique, du milieu des années 1970 à nos jours. Cette idée de Communauté évolue du concept d'« Hispanité » à celui de « Communauté ibéro-américaine des Nations », en passant par celui de « Communauté hispanique des Nations ». Ces trois expressions sont les plus généralement utilisées par les politiques pour se référer à l'existence de la communauté hispanophone. L'idée de Communauté est présente dans toutes les interprétations faites à partir du modèle traditionnel/conservateur et du modèle démocratique. Cette idée est sous-jacente à ces deux modèles de réflexion théorique sur l'espace hispanophone. Cependant, quelques nuances sont à apporter. La notion de Communauté théorisée par le modèle traditionnel/conservateur ne correspond pas à celle proposée par le modèle démocratique, même si la rhétorique utilisée est souvent semblable.

Les concepts d'Hispanité et de Communauté hispanique des Nations sont deux formulations de communauté du modèle traditionnel/conservateur mis en place par la droite conservatrice espagnole et portés à leur apogée par le régime dictatorial de Franco, comme nous l'avons vu dans la partie précédente. Le concept de « Communauté ibéro-américaine des Nations », quant à lui, est le fruit du modèle démocratique qui s'instaure en Espagne à la suite de la mort de Franco, des premières élections démocratiques depuis 1936, qui ont lieu en Espagne en 1977 et de la première Constitution de l'État espagnol démocratique adoptée par référendum en 1978.

Nous ne reviendrons pas sur les aspects des deux premiers concepts, que nous avons étudiés antérieurement. Il s'agit ici de survoler la conception de la notion de communauté théorisée par la notion d'Hispanité et celle de Communauté hispanique des Nations, dans un premier temps, et d'insister sur

la conception de la notion de Communauté théorisée par le concept de « Communauté ibéro-américaine des Nations », dans un deuxième temps.

1.3.1 La Communauté théorisée par l'« Hispanité »

Si la notion d'une Communauté hispanique s'affine et se concrétise davantage suite au rétablissement de la démocratie en Espagne, dans le milieu des années 1970, déjà dès le début du XXème siècle, on trouve de nombreuses références à cette idée de Communauté et aux liens qui unissent l'Espagne et les nations hispaniques du continent américain. La perte de Cuba, de Porto Rico et des Philippines en 1898 marque la fin de l'hégémonie espagnole sur ses anciennes colonies et provoque l'anéantissement des relations diplomatiques. C'est dans ce contexte que l'Espagne souhaite « régénérer » ses liens avec l'Amérique hispanique afin de sauvegarder une certaine unité spirituelle, culturelle et linguistique, au-delà des tensions politiques, à travers la notion d'Hispanité, telle que nous l'avons définie antérieurement. Il devient essentiel pour l'État espagnol de dynamiser la relation et de renforcer les liens établis durant quatre siècles de colonisation, à travers le projet de Communauté que représente l'Hispanité. Elle est la première formulation du modèle traditionnel/conservateur.

Pour Ramiro de Maeztu, l'un des fondateurs de la notion d'Hispanité, l'existence de la Communauté hispanophone est un fait qui va de soi, il se réfère en effet à une « communauté permanente » : « Tous, ils [Les peuples hispano-américains] conservent un sentiment d'unité, qui ne repose pas seulement sur le fait de parler la même langue ou sur l'existence d'une communauté historique, qui ne repose pas non plus sur la solidarité, car le dictionnaire de l'Académie entend le terme solidarité comme une adhésion circonstancielle à la cause des autres, dans ce cas il ne s'agit pas d'une adhésion circonstancielle, mais bien d'une communauté permanente⁹¹ »

⁹¹ « *Todos ellos conservan un sentimiento de unidad, que no consiste tan sólo en hablar la misma lengua o en la comunidad del origen histórico, ni se expresa adecuadamente diciendo que es de solidaridad, porque por solidaridad entiende el diccionario de la Academia una* »

(Maeztu, 1946 (1934), p. 33). Pour Maeztu, la conscience communautaire fait partie de l'identité même d'un être hispanique : « L'Espagnol qui n'a pas dans son esprit la cathédrale de México, n'est pas totalement hispanique. Et le Mexicain qui ne perçoit pas le caractère hispanique de son temple grandiose, c'est parce qu'il ne le comprend pas⁹² » (*id.*, p. 278). Pour Manuel García Morente, autre grand théoricien de l'Hispanité, cette dernière représente : « l'ensemble des peuples ou des nations nés de la racine espagnole. [...] Ces nations hispaniques, répandues sur la planète, forment, conjointement avec la mère Espagne, une collectivité très singulière⁹³ » (García Morente, 1947, p. 199). La théorie de l'Hispanité conçoit l'idée d'une Communauté à travers celle de l'Empire, ou plutôt, à travers celle de la restauration de l'idéal de l'Empire anéanti. L'idée sous-jacente est celle de la reconquête d'un passé colonial glorieux, à travers l'action missionnaire de l'Espagne en Amérique hispanique dans le but de revitaliser les liens et de susciter une conscience communautaire. Maeztu affirme que « L'Hispanité est l'Empire qui se fonde sur l'espérance que les habitants des terres méconnues puissent se sauver comme nous⁹⁴ » (*op. cit.*, p. 241). Il ajoute que « L'idéal de l'Espagnol en Amérique est de fonder une localité dans un désert et d'amener les gens à venir y habiter⁹⁵ » (*op. cit.*, p. 81). L'Espagne souhaite donc entretenir sa relation paternaliste avec ses anciennes colonies en défendant sa position de Mère Patrie, à partir d'un axe vertical de hiérarchie et de supériorité dans la relation.

adhesión circunstancial a la causa de otros, y aquí no se trata de una adhesión circunstancial, sino de una comunidad permanente ».

⁹² « *El español que no lleve en el alma la catedral de Méjico, no es totalmente hispánico. Y el mejicano que no perciba el carácter hispánico de su grandioso templo, es porque no lo entiende ».*

⁹³ « *el conjunto de los pueblos o naciones que han brotado de la raíz española. [...] Estas naciones hispánicas, esparcidas por todo el globo, forman, juntamente con la madre España, una singularísima colectividad ».*

⁹⁴ « *La Hispanidad es el Imperio que se funda en la esperanza de que se puedan salvar como nosotros los habitantes de las tierras desconocidas ».*

⁹⁵ « *El ideal supremo del español en América es fundar un poblado en el desierto e inducir a las gentes a venir a habitarle ».*

1.3.2 La Communauté théorisée par la « Communauté Hispanique des Nations »

La « Communauté hispanique des Nations » est la deuxième formulation politique du modèle traditionnel/conservateur caractéristique du régime de Franco. À partir de la fin de la deuxième Guerre Mondiale, les instances officielles du régime franquiste mettent en place une nouvelle idée de communauté par le recours à l'expression « Communauté hispanique des Nations » qui est une version moins offensive et reformulée de l'Hispanité. « La Communauté hispanique des Nations, en tant qu'expression de l'Hispanité, est avant tout une communauté avec une base spirituelle. [...] Mais c'est aussi une communauté naturelle, une réalité supranationale, qui rassemble les pays hispaniques dans une solidarité et une coopération libre et harmonieuse⁹⁶ » (Arenal, 1992, p. 132). La conception évolue donc de la référence à la collectivité et aux peuples, à celle de Communauté spirituelle.

Cette nouvelle idée de communauté est proposée par le ministre espagnol des Affaires étrangères de l'époque, Alberto Martín Artajo, qui souhaite repositionner sur la scène mondiale l'Espagne, qui souffre d'un isolement sans précédent, et redéfinir les relations entre l'Espagne et les pays hispanophones. Les principes impérialistes sont écartés et la conscience de l'existence d'un « monde hispanique » est au cœur de cette nouvelle conception. En 1945, cette volonté d'unité se concrétise par la création de l'Institut de Culture Hispanique (*Instituto de Cultura Hispánica*) qui est chargé de d'entretenir et de consolider les relations culturelles avec les nations hispaniques du continent américain. L'article 13 de la loi du 31 décembre 1945 proclame que « l'Institut de Culture Hispanique aura comme finalité de maintenir les liens spirituels entre tous les peuples qui composent la

⁹⁶ « *La Comunidad Hispánica de Naciones, en cuanto expresión de la Hispanidad, es, ante todo, una comunidad de base espiritual. [...] Pero es, también una comunidad natural, una realidad supranacional, que congrega a los países hispánicos en una solidaridad y en una cooperación libre y armónica* ».

communauté culturelle de l'Hispanité⁹⁷ » (cité dans Arenal, 1992, p. 120). L'Institut établit peu à peu des délégations dans toute l'Amérique ibérique, si bien qu'en 1969, trente-et-un Instituts de Culture Hispanique y sont implantés, dont six en Argentine et au Brésil, trois au Chili et au Mexique et un dans la plupart des autres pays.

La conception de la fin du XIX^e siècle est donc reformulée. L'accent est en effet mis sur la suprématie d'une communauté spirituelle qui n'oppose plus la Mère Patrie à ses anciennes colonies mais qui fait de cet ensemble hispanique un espace de partage d'idéaux communs. L'Espagne souhaite ainsi valoriser la reconnaissance d'une histoire partagée avec les nations hispano-américaines pour légitimer ses actions et sa politique extérieures envers ces dernières.

1.3.3 La Communauté théorisée par la « Communauté Ibéro-américaine des Nations »

La fin de la dictature de Franco en 1975 marque le début d'une nouvelle ère qui redéfinit la politique intérieure et extérieure de l'État espagnol et le (re)positionnement du pays sur la scène internationale. Le rétablissement de la démocratie en Espagne et les processus de démocratisation hispano-américains permettent la mise en place progressive d'un nouveau type de relations entre l'Espagne et ses anciennes colonies, basées sur une volonté de rapprochement et de compréhension mutuelle.

Le processus de démocratisation espagnol devient un modèle à suivre pour les nations hispano-américaines aux prises, pour certaines, avec de violentes dictatures militaires. Dans un contexte de mutations sociales et politiques, le leadership de l'Espagne est à nouveau légitimé en Amérique hispanique. Le réchauffement des relations entre l'Espagne et l'Amérique

⁹⁷ « *el Instituto de Cultura Hispánica tendrá como finalidad mantener los vínculos espirituales entre todos los pueblos que componen la comunidad cultural de la Hispanidad* ».

hispanique est donc le fruit d'une volonté affichée des deux côtés de l'Atlantique, c'est également l'occasion de régénérer les liens qui unissent ces nations. « Pour la première fois depuis longtemps, les pays américains d'origine espagnole trouvaient un certain intérêt à revendiquer leurs racines hispaniques en tant qu'élément important de leur propre identité » (Powell, avril-juin 2002, p. 71).

Dès la mise en place de la transition démocratique, l'Amérique hispanique devient une réelle priorité de la politique extérieure de l'État espagnol, qui veut resserrer ses liens avec elle. Cette volonté politique est largement verbalisée dans la plupart des discours politiques péninsulaires. Ainsi, le président du gouvernement Felipe González, le 22 juillet 1986, suite à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Européenne, affirme : « ...le processus de négociation pour l'adhésion de l'Espagne à la Communauté maintenant franchi, nous pouvons libérer notre énergie pour approfondir et consolider nos relations avec le continent ibéro-américain [...] dans un cadre de coopération de la Communauté Européenne⁹⁸ » (cité dans Arenal, 1992, p. 340). Il s'agit donc pour le gouvernement espagnol de marquer une nette rupture avec le corpus doctrinal du franquisme en sortant de la rhétorique impérialiste et autoritaire des décennies précédentes. Les autorités espagnoles souhaitent créer un climat de confiance basé sur la coopération et la concertation. « Ce qui compte maintenant ce n'est pas tant un héritage commun, que le franquisme avait réinterprété à partir de valeurs réactionnaires et fascistes, mais bien l'affirmation réelle d'une solidarité démocratique »⁹⁹ (*id.*, p. 226). À ce propos plusieurs événements significatifs, montrant la volonté, pour le moins rhétorique, de reformuler les relations hispano-américaines, sont

⁹⁸ « ...superado el proceso de negociación para la adhesión de España a las Comunidades, podemos liberar energía para profundizar y afianzar nuestras relaciones con el continente iberoamericano [...] en un marco de cooperación de la Comunidad Europea ».

⁹⁹ « Lo que ahora cuenta no es tanto una herencia común, que el franquismo había reinterpretado desde valores reaccionario/fascistas, sino la afirmación real de una solidaridad democrática ».

à signaler : comme le changement de dénomination de l'Institut de Culture Hispanique (*Instituto de Cultura Hispánica*), fondé en 1945, qui devient en 1979 l'Institut de Coopération Ibéro-américaine (*Instituto de Cooperación Iberoamericana*) ; la création dès 1981 d'une Commission Nationale pour la Commémoration du cinquième Centenaires (*Comisión Nacional para la Conmemoración del Quinto Centenario*) à laquelle participent de nombreux pays ibéro-américains ; ou encore, la création en 1985 du ministère des Affaires Étrangères et du Secrétariat d'État pour la coopération internationale et pour l'Amérique ibérique (*Secretaría de Estado para la Cooperación internacional y para Iberoamérica*). Des déclarations d'appartenance et de communauté idéologique sont prononcées des deux côtés de l'Atlantique autour de l'affirmation de liens étroits unissant les pays hispano-américains à l'Espagne à travers un fond hispanique commun. Panabière se réfère à la mise en place de nouvelles relations spécifiquement entre le Mexique et l'Espagne. Cependant, il est tout à fait envisageable d'étendre ce propos aux relations que l'Espagne entretient dorénavant avec l'ensemble de ses anciennes colonies : « Les visites officielles réciproques et les messages protocolaires ont pu faire penser à une réconciliation, à une reconnaissance. Le mot « reencuentro » est à l'ordre du jour des media » (Panabière, 1983, p. 109). On peut constater l'affirmation d'une communauté culturelle, au-delà des clivages politiques. Dès 1985, Luis Yáñez-Barnuevo, président de l'*Instituto de Cooperación Iberoamericana*, affirme que « nous entendons par communauté de peuples ibéro-américains, non pas une entité juridique, mais un approfondissement des relations et une meilleure coopération sur le terrain économique, politique, culturel, scientifique et technologique. Et tout cela dans le but de créer un pôle autonome dans la vie internationale, qui nous permette de nous libérer de la dépendance économique et technologique par rapport aux grands centres de pouvoir internationaux et qui permette une montée en puissance de notre

langue et de notre culture¹⁰⁰ » (cité dans Arenal, 1992, p. 358). La coopération, la concertation, le respect mutuel et la solidarité sont dorénavant au cœur des relations avec les nations hispano-américaines auxquelles il faut ajouter le Brésil et le Portugal, puisqu'il s'agit de la volonté de créer la Communauté Ibéro-américaine des Nations.

L'évolution de l'idée de Communauté, que nous venons de mettre en évidence, est le résultat d'une volonté affichée de l'État espagnol de redéfinir les liens qui l'unissent à ses anciennes colonies. Nous avons déterminé trois étapes dans cette évolution : une première, l'Hispanité, basée sur une relation verticale d'autorité et de paternalisme de l'Espagne comme Mère Patrie des anciennes colonies ; une deuxième, la Communauté Hispanique des Nations, dont l'idée centrale est la communauté spirituelle ; et la troisième, la Communauté Ibéro-américaine des Nations, dont la logique est celle de la recherche de coopération et de solidarité. L'angle d'ouverture s'accroît en fonction des époques et des idéologies, permettant ainsi le passage d'une relation verticale à une relation qui tend vers l'horizontalité grâce à l'intégration des nations lusophones : le Brésil et le Portugal. Charles Powell, analyste au *Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos* à Madrid, affirme que « La nouvelle formulation de l'héritage commun prétendait, ainsi, se fonder avant tout sur une affirmation active de solidarité démocratique entre les pays de langue espagnole et portugaise » (Powell, avril-juin 2002, p. 72). Nous l'avons souligné, cette évolution est marquée par un changement de terminologie. Celestino del Arenal et Alfonso Najera indiquent que l'on assiste à une dépuración conceptuelle et terminologique de la politique hispano-américaine espagnole (*id.*, p. 333).

¹⁰⁰ « *Entendemos por comunidad de pueblos iberoamericanos, no una entidad jurídica, sino una profundización de las relaciones y una mayor cooperación en el terreno económico, político, cultural, científico y tecnológico. Y todo ello con el fin de crear un polo autónomo en la vida internacional, que nos permita liberarnos de la dependencia económica y tecnológica respecto de los grandes centros de poder internacionales y una potenciación de nuestra lengua y de nuestra cultura* ».

CHAPITRE 2. THÉORIES ET DÉBATS AUTOUR DU DISCOURS EMERGENT DE LA COMMUNAUTÉ IBÉRO-AMÉRICAINNE DES NATIONS

Bien que nous souhaitons nous intéresser particulièrement à l'espace linguistique et culturel de l'Amérique hispanique, telle que définie antérieurement dans la partie consacrée à la « question de terminologie », une étude sur la communauté ibéro-américaine s'impose dans la mesure où la communauté hispanique s'y intègre et s'y définit¹⁰¹. En effet, la Communauté Ibéro-américaine des Nations représente le cadre institutionnel dans lequel se formalise la pensée de la communauté hispanophone et s'inscrit actuellement l'existence de l'Hispanophonie.

Notre réflexion s'articulera autour de l'axe central de la Communauté Ibéro-américaine des Nations, qui constituera le cœur de notre attention. Nous proposerons une étude des constructions discursives qui sous-tendent les discours politiques de notre corpus, composé majoritairement des Déclarations finales officielles élaborées à l'issue des Sommets ibéro-américains, ou d'autres types de discours politiques, afin d'identifier les principes et les valeurs que les politiciens promeuvent et revendiquent pour justifier l'existence de la communauté ibéro-américaine. Il s'agira de comprendre comment les concepts d'ordre théorique, explicités antérieurement, sont gérés ou manipulés dans ces discours politiques. Notre étude ne prétend pas être un rapport exhaustif sur la notion de « Communauté ».

Il nous intéresse surtout d'examiner de quelle manière la conscience communautaire se manifeste, dans les discours politiques, et jusqu'à quel point il est possible aujourd'hui, dans un contexte de débats postcoloniaux, d'articuler

¹⁰¹ Les termes « ibéro-américain », « hispanique » et « hispanophone » alternent donc dans ce travail avec parfois des insistances particulières si nécessaire, pour marquer la différence et ne pas entrer dans l'écueil de la confusion.

une réflexion autour du concept de Communauté ibéro-américaine. Lorsque le Roi d'Espagne, Juan Carlos Ier, et le président de la République du Mexique, Carlos Salinas, annoncent le 12 octobre 1990 (jour de l'Hispanité) la célébration du premier Sommet ibéro-américain des Chefs d'État et de Gouvernement, ils démontrent une volonté de dépasser la rhétorique paternaliste des grands discours des penseurs de l'Hispanité, dont nous avons traité, pour passer à l'action et resserrer les liens entre les nations de l'ancien empire colonial. Dans cette nouvelle configuration, cette rhétorique à tendance conservatrice et néocolonialiste est-elle réellement dépassée ? L'analyse des discours politiques révélera que les tournures rhétoriques verbeuses et conservatrices sont toujours présentes.

2.1 Perspectives historiques et institutionnelles

A partir d'une approche institutionnelle et organisationnelle de la Communauté Ibéro-américaine des Nations (CIN), nous proposons une lecture critique de ses enjeux et de ses limites.

2.1.1 Les Sommets ibéro-américains

2.1.1.1 Fonctionnement institutionnel et perspectives

À l'heure actuelle, les Sommets Ibéro-américains¹⁰² sont sans doute la pierre angulaire du processus d'institutionnalisation, encore timide, de la Communauté Ibéro-américaine des Nations. Ils représentent le seul forum de concertation politique entre les nations membres de cette communauté. « La Conférence ibéro-américaine des Chefs d'État et de gouvernement, participant au nom des États souverains d'Amérique et d'Europe de langue espagnole et portugaise, est le pivot de la Communauté » (Haut Conseil de la Francophonie, 2001, p. 517). Par la mise en place de ces Sommets annuels, les États membres souhaitent donner un élan renouvelé à leurs relations. Pour Javier

¹⁰² Aussi nommés : Conférence Ibéro-américaine des chefs d'Etat et de Gouvernement.

Elorza, ambassadeur d'Espagne en France, ces sommets sont un « instrument d'impulsion pour des projets communs et de réaffirmation de l'unité de la Communauté hispanique et portugaise dans la défense et la promotion de leurs idées communes » (Elorza, avril-juin 2002, p. 22).

Le premier Sommet ibéro-américain, qui s'est tenu les 18 et 19 juillet 1991, à Guadalajara au Mexique, a donc réuni vingt-et-un Chefs d'État et de Gouvernement. Ce premier Sommet est l'expression formelle de l'institutionnalisation de la construction de l'espace ibéro-américain. Il reste une référence pour les suivants dans la mesure où sont consignés dans sa Déclaration finale les principes définitoires et constitutifs de ceux-ci. La Déclaration de 1991 précise, entre autres, que participent au sommet : « Les États souverains d'Amérique et d'Europe de langue espagnole et portugaise¹⁰³ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 18-19 juillet 1991). Cependant, la Communauté Ibéro-américaine des Nations ne dispose d'aucun autre document officiel stipulant plus clairement quels sont les États membres de cette communauté. Les États membres sont donc l'Espagne, le Portugal ainsi que les territoires américains ayant appartenus à ces deux pays mais qui ne sont jamais passés aux mains d'autres puissances colonisatrices¹⁰⁴.

La Déclaration de Guadalajara, de 1991, est considérée comme le texte fondateur qui expose les valeurs et les principes qui animent la communauté. Le point 1 précise que le principal objectif des Sommets est de « convertir l'ensemble des affinités historiques et culturelles qui nous lient en un instrument d'unité basé sur le dialogue, la coopération et la solidarité¹⁰⁵ » (*ibid.*). Le point 2 mentionne que la Communauté ibéro-américaine est « un vaste ensemble de nations qui partagent des origines et le riche patrimoine d'une culture fondée

¹⁰³ « *los Estados soberanos de América y Europa de lengua española y portuguesa* ».

¹⁰⁴ Cette communauté rassemble donc vingt-et-un pays : l'Espagne, le Portugal, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, le Chili, l'Équateur, Le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République Dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela.

¹⁰⁵ « *Convertir el conjunto de afinidades históricas y culturales que nos enlazan en un instrumento de unidad y desarrollo basado en el diálogo, la cooperación y la solidaridad* ».

sur la somme des peuples, des croyances et de sangs divers¹⁰⁶ » (*ibid.*). La Communauté ibéro-américaine des Nations repose donc sur une profonde conscience communautaire qui atteint son apogée dans la tenue annuelle d'un Sommet ibéro-américain, depuis 1991.

Les Sommets sont le point d'articulation de la Communauté Ibéro-américaine des Nations, en gestation, et son expression opérationnelle. Ils sont l'organe supérieur de la Communauté en termes de prise de décision. Les rendez-vous annuels¹⁰⁷ tournent chaque fois autour d'un thème choisi par le Chef d'État ou de gouvernement du pays qui accueille la rencontre. Une déclaration finale à caractère politique y est toujours adoptée. Ce message politique institutionnel détermine les bases qui encadrent les propositions d'action et sert de référence aux diverses réunions ministérielles se tenant dans l'année courante. Une analyse de la structure des déclarations finales du corpus révèle une certaine homogénéité dans la structure. Les premières lignes ou les premiers points sont consacrés à des éléments concernant les liens, passé en héritage et/ou la culture commune. Ensuite, sont exposés les éléments programmatiques et l'adoption de lignes directrices communes. Chaque Sommet est l'occasion de réaffirmer les liens qui unissent les pays membres de la CIN. Les Déclarations officielles institutionnalisent progressivement l'existence et la légitimité de la CIN. Au delà de la portée symbolique des Sommets, pour les pays membres eux-mêmes et pour la communauté internationale, les États membres souhaitent rendre les Sommets plus opérationnels, en les orientant progressivement vers la recherche de résultats avantageux pour les États membres.

¹⁰⁶ « *Un vasto conjunto de naciones que comparten raíces y el rico patrimonio de una cultura fundada en la suma de pueblos, credos y sangre diversos* ».

¹⁰⁷ Exemples de thèmes abordés lors des sommets : Madrid (1992) : la culture, Salvador de Bahia (1993) : le développement social, San Carlos de Bariloche (1995) : l'éducation, Isla de Margarita (1997) : valeurs éthiques de la démocratie, Panama (2000) : la jeunesse, la justice et l'équité, Estoril (2009) : Innovation et savoir, Asunción (2011) : Transformation de l'État et développement.

Ainsi, l'un des buts fondamentaux de ces sommets, aussi nommés Conférences Ibéro-américaines, est-il la structuration institutionnelle de la Communauté Ibéro-américaine des Nations ou du moins d'un espace commun ibéro-américain. Pour cela, le Sommet de Porto en 1998 crée le Secrétariat de Coopération Ibéro-américaine (SECIB), un organisme international dont le siège est à Madrid, qui est chargé de renforcer le caractère opérationnel des sommets et de leurs procurer une plus grande visibilité politique, à travers son Secrétaire Général, son Secrétaire Adjoint et son Secrétaire pour la Coopération Ibéro-américaine. En fait, une des principales missions de cet organisme est de rendre possible et efficace la structuration d'un espace commun ibéro-américain. Il est pour cela chargé des programmes et des projets de coopération entre les États membres. Lors du XIV Sommet de San José de Costa Rica, en 2004, est créé le Secrétariat Général Ibéro-américain (*Secretaría General Iberoamericana*) (SEGIB), qui remplace le SECIB. Le SEGIB poursuit les mêmes objectifs que le SECIB : la soutien à la coopération régionale et la contribuer à la projection internationale de la Communauté Ibéro-américaine des Nations. Une de ses principales missions est de contribuer à la cohésion et à la consolidation de la communauté ibéro-américaine. Par la création du Secrétariat General Ibéro-américain, les États membres souhaitent donner une nouvelle impulsion à l'organisation afin d'assurer une meilleure cohérence et une articulation plus efficace des différents programmes de coopération. Il s'agit de mieux structurer le suivi des accords signés lors des Sommets, des initiatives, de la progression des programmes de coopération et de garantir la coordination respectueuse des principes déclarés lors des Sommets. Le SEGIB est donc l'organe permanent de soutien institutionnel et technique des Conférences ibéro-américaines.

Pour la plupart des experts, sa création est une preuve de maturité de l'espace ibéro-américain, sur la plan institutionnel, à tel point que la mise en œuvre de cet organisme a permis à la Conférence ibéro-américaine d'obtenir pour la première fois, en 2005, le statut d'observateur à l'Organisation des Nations Unies. Les Sommets ibéro-américains sont donc un avancement

certain dans le processus de formation de l'espace ibéro-américain et répondent à une forte volonté d'union et de solidarité en vue de mieux s'intégrer à un contexte de plus en plus mondialisé, grâce à la mise en place de mécanisme multilatéral de concertation, de dialogue et de coopération.

2.1.1.2 Limites de l'adhésion communautaire et enjeux du *leadership* de l'Espagne

Si le tableau dépeint est positif, il convient de signaler certaines difficultés auxquelles est confrontée la CIN dans son processus de développement et de positionnement, par rapport à d'autres regroupements de pays. Le rapprochement des États membres en CIN devrait procurer une certaine visibilité médiatique à l'Hispanophonie, sur la scène internationale. En réalité, la visibilité est encore faible. Les États membres n'ont pas réussi en effet, après plus de vingt ans, à projeter la force et le dynamisme de leur communauté sur l'échiquier mondial, encore faudrait-il qu'ils en aient conscience. De plus, le fort intérêt que les États ibéro-américains ont manifesté pour la tenue du premier Sommet, en 1991, s'atténue très largement au fur et à mesure des années. Ainsi lors du IXème Sommet célébré à La Havane, en 1999, cinq membres n'y ont pas participé : l'Argentine, le Costa Rica, le Chili, Le Salvador et le Nicaragua. De nouveau, le XIVème Sommet ibéro-américain, célébré les 19 et 20 novembre 2004 au Costa Rica, a suscité la polémique du fait du faible taux de participation des pays hispano-américains, cette fois-ci six étaient absents : le Brésil, le Chili, Cuba, l'Équateur, le Pérou et le Portugal. Les Chefs d'Etat et de gouvernement se déplacent de moins en moins pour toute la durée des Sommets, ils sont de plus en plus représentés par des ministres ou des diplomates.

On note donc un essoufflement du modèle politico-diplomatique de la CIN, lié à sa fragilité institutionnelle. A leur début, l'instauration des Sommets annuels répondait à une volonté d'institutionnaliser les processus de rapprochement entre les pays ibéro-américains. Néanmoins, au-delà d'une

adhésion symbolique, nous pourrions même dire spirituelle, au sentiment d'appartenance communautaire, qui serait de l'ordre de l'inné, dans le cadre d'une communauté de fait, le consensus et le réel engagement volontaire des nations concernées n'ont jamais été clairs et revendiqués comme tels, principalement à cause des divergences d'intérêts et des déséquilibres économiques et institutionnels, entre elles. Au sein de la communauté, ce rapprochement et la création de la CIN sont considérés comme des données de fait, mais auxquelles les États du sous-continent américain ont du mal à adhérer pleinement, sur le plan diplomatique ou politique. C'est un aspect central de l'ambivalence des relations intra-communautaires sur lequel nous insisterons dans la dernière partie de ce travail, en menant une réflexion autour des notions de filiation, sur l'ordre de la soumission, et d'affiliations, sur l'ordre du choix.

Ce désintérêt croissant des pays hispano-américains pour les Sommets ibéro-américains est également la conséquence des divers processus d'intégration régionale dans le sous-continent et de la mise en place de relations privilégiées entre les pays hispano-américains et de nouveaux ensembles en dehors de la zone communautaire, comme l'Union Européenne ou l'Asie Pacifique. Les pays hispano-américains reconfigurent en effet leurs relations économiques et diplomatiques par des stratégies d'ouverture. Ils sont engagés dans la signature de divers accords commerciaux et la participation à de nouveaux Sommets comme le Sommet Union Européenne-Amérique latine dont les centres d'intérêts répondent souvent à leurs principales préoccupations. Par conséquent, les pays latino-américains ont tendance à négliger l'impact que pourrait avoir sur eux la tenue des Sommets ibéro-américains, car ils misent sur une ouverture de leurs échanges économiques et diplomatiques, au-delà des liens qui les unissent traditionnellement à la communauté ibéro-américaine. La troisième partie de ce projet, consacrée à l'aménagement de partenariats dans une nouvelle logique de réseaux, devrait permettre d'enrichir et d'éclairer considérablement le point de vue des

généralités adoptées dans cette réflexion sur la position ambivalente des nations hispano-américaines face aux exigences communautaires.

De plus, et pour conclure sur ce point, faisons référence au *leadership* de l'Espagne, tantôt qualifié de moteur pour la croissance et l'institutionnalisation de la CIN, tantôt taxé de protagonisme excessif et néfaste. Ce *leadership* est, particulièrement, manifeste depuis la fin des années 1990, quand l'Espagne devient l'un des plus importants investisseurs dans le sous-continent américain. Raúl Sanhueza, diplomate et spécialiste des politiques étrangères hispano-américaines, postule que les sommets constituent un cas de « régime anormal ou pathologique¹⁰⁸ ». Pour lui, « il existe des indices qui permettent de conclure que les sommes continuent d'être considérés comme un projet espagnol, non assumé par les pays latino-américains¹⁰⁹ » (Sanhueza, 2002, p. 33). Laura Ruiz Jiménez, directrice du Master de coopération internationale à l'Institut universitaire Ortega y Gasset, considère qu'il ne faut pas tout attendre de l'Espagne, car sa capacité d'influence sur la scène internationale est relativement limitée. Elle explique qu'un « projet mené par l'une des plus anciennes métropoles de l'espace ibéro-américain est plus difficile à accepter par les autres pays qu'un autre dans lequel l'égalité entre les membres serait palpable¹¹⁰ » (Ruiz Jiménez, 2002, p. 92). Elle défend la thèse d'un leadership partagé qui puisse vraiment donner une impulsion au projet de la CIN et qui fera une réalité du principe d'égalité entre les États membres. Elle mentionne à ce propos qu'« il n'y a pas de doute que, par sa situation économique et politique, l'Espagne doit jouer conjointement avec le Portugal un rôle central comme promoteur de la Communauté Ibéro-américaine. Mais il conviendrait d'établir un leadership partagé, dans lequel aux côtés des deux nations européennes figurent d'autres pays comme le Mexique, le Brésil ou le

¹⁰⁸ « *régimen anómalo o patológico* ».

¹⁰⁹ « *Existen indicios que permiten concluir que las cumbres siguen siendo consideradas un proyecto español, no asumido por los países latinoamericanos* ».

¹¹⁰ « *un proyecto liderado por una de las antiguas metrópolis del espacio iberoamericano: resulta más difícil de aceptar por el resto de países que otro en el que la igualdad entre los miembros sea palpable* ».

Chili¹¹¹ » (*ibid.*). L'Espagne est à l'origine du projet de Communauté Ibéro-américaine des Nations et de la tenue du premier Sommet, en 1991. De façon générale, elle en est également le principal promoteur et financeur et s'efforce de ne pas abandonner sa position hégémonique et centrale. Son *leadership* dans les sommets ibéro-américains fragilise le sentiment d'union et le caractère englobant véhiculé dans l'idée de communauté ibéro-américaine. Ce déséquilibre peut engendrer un sentiment de méfiance chez les pays du sous-continent américain qui ne se sentent, ni reconnus, ni impliqués dans le projet. Les sommets doivent donc se « désespagnoliser¹¹² » pour permettre à tous les États membres de s'engager pleinement dans le projet de communauté ibéro-américaine.

2.1.2 Rôle et discours de la royauté espagnole

Le prince Juan Carlos de Bourbon est proclamé Roi d'Espagne sous le nom de Juan Carlos Ier et devient le chef de l'État, en novembre 1975 après la mort du général Francisco Franco. D'après l'article 56.1 de la Constitution espagnole de 1978, il est le plus haut représentant de l'État dans les relations internationales : « Le roi est le Chef de l'État, symbole de son unité et de sa permanence, il arbitre et modère le fonctionnement régulier des institutions, assume la plus haute représentation de l'État espagnol dans ses relations internationales, spécialement avec les nations de sa communauté historique, et il exerce les fonctions que lui attribue la Constitution et les lois¹¹³ » (Gobierno de

¹¹¹ « No hay duda de que, por su situación económica y política, España debe jugar junto a Portugal un papel central como impulsor de la Comunidad Iberoamericana. Pero sería conveniente establecer un liderazgo compartido, en el que junto a las dos naciones europeas figuren otros países como México, Brasil o Chile ».

¹¹² Ce terme est emprunté au professeur de relations internationales à l'Université Complutense à Madrid : Arenal, Celestino del. (28 juin 2004, date de dernière mise à jour 2009). « ¿Cuál debe ser el papel de España en las Cumbres Iberoamericanas ? ». (Consulté le 30 novembre 2007),

<http://www.realinstitutoelcano.org/wps/wcm/connect/2c1056004f0183cbb460f43170baead1/PDF-037-2004-E.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=2c1056004f0183cbb460f43170baead1>

¹¹³ « El Rey es el Jefe del Estado, símbolo de su unidad y permanencia, arbitra y modera el funcionamiento regular de las instituciones, asume la más alta representación del Estado español en las relaciones internacionales, especialmente con las naciones de su comunidad histórica, y ejerce las funciones que le atribuyen expresamente la Constitución y las leyes ».

España, 1978). Il devient ainsi l'ambassadeur de l'Espagne démocratique en Amérique ibérique et c'est à ce titre, qu'il effectue son premier voyage à l'étranger, en tant que roi, en République Dominicaine en mai 1976.

La royauté espagnole joue un rôle particulièrement décisif dans la période de la transition démocratique espagnole, de 1975 à 1982, qui fait passer l'Espagne du régime dictatorial du franquisme à un régime démocratique. En effet, à une époque où l'Espagne souhaite resserrer ses liens avec les nations hispano-américaines, le Roi a une fonction essentielle dans la restauration et le renforcement de relations courtoises entre l'Espagne et ses anciennes colonies. Très vite après la chute du-franquisme et la mise en place de la transition démocratique, le Roi Juan Carlos Ier prend les rênes de la politique ibéro-américaine de l'État espagnol et compte bien rétablir les relations entre l'Espagne et ses anciennes colonies. Il participe activement à la reformulation des relations entre l'Espagne et ses anciennes colonies hispano-américaines. Sa posture marque une rupture avec les conceptions passéistes de l'Hispanité théorisées au début du XXème siècle, comme nous l'avons vu précédemment. L'espace ibéro-américain est l'une de ses principales préoccupations. Il manifeste en effet sa volonté de remodeler les relations avec les nations hispano-américaines, en partant du postulat selon lequel le destin de l'Espagne est indissociable de celui des nations hispano-américaines. Ces dernières représentent une dimension essentielle de l'Espagne. Ainsi, lors de son premier message comme titulaire de la couronne, le 22 novembre 1975, il affirme que « L'Espagne est le noyau qui est à l'origine d'une grande famille de peuples frères. Cela suppose que favoriser la communauté d'intérêts, l'échange d'idéaux et la coopération mutuelle est un intérêt commun qui doit être encouragé¹¹⁴ » (Juan Carlos Ier, 22 novembre 1975). Nous analyserons, dans les lignes qui suivent, l'exploitation du champ lexical de la « famille » comme procédé rhétorique au service d'un message politique d'union.

¹¹⁴ « *España es el núcleo originario de una gran familia de pueblos hermanos. Cuanto suponga potenciar la comunidad de intereses, el intercambio de ideales y la cooperación mutua es un interés común que debe ser estimulado* ».

Lors de différentes occasions tant sur le continent américain qu'europpéen, il mentionne régulièrement les liens étroits qui unissent les membres de cette communauté. Il se réfère, par exemple, à une « communauté de destin¹¹⁵ » unie par des liens historiques et de sang. Par exemple, lors de sa visite officielle au Venezuela, en septembre 1977, il annonce, à la Commission déléguée du Congrès national du Venezuela : « Mais l'Espagne, en plus d'être européenne, ressent et vit sa parenté américaine, d'une manière radicale et entière. Trois siècles d'histoire partagée nous lient. Nous sommes unis par une même langue, une tradition religieuse et institutionnelle issues des mêmes sources et d'une conception du monde et de l'existence d'une origine identique. Dans chaque famille espagnole persiste le souvenir de ceux qui s'en allèrent en Amérique et beaucoup sont celles, qui, aujourd'hui, se retrouvent réparties de chaque côté de l'océan. L'Espagne, historiquement et culturellement, est inintelligible sans son pendant américain¹¹⁶ » (Juan Carlos Ier, 1977). Il a un rôle essentiel dans le processus de régénérescence des relations avec l'Amérique hispanique, et par conséquent, dans celui de la mise en œuvre de la Communauté Ibéro-américaine des Nations. Il en incarne l'existence même. Il intervient donc publiquement très régulièrement toujours dans le but de réaffirmer les liens étroits et privilégiés qui unissent l'Espagne et ses anciennes colonies mais aussi le Portugal et le Brésil. Ses multiples visites officielles sont au service de la politique extérieure ibéro-américaine de l'État espagnol. Ainsi toujours lors de sa visite au Venezuela, en 1977, il annonce, à la Commission

¹¹⁵ « *comunidad de destino* » cité dans p. 196 : Borges Morán, Pedro (janvier 1997). *Las cumbres iberoamericanas o la actualización de una comunidad histórica. Balance de las primeras Cumbres Iberoamericanas*, Instituto Español de Estudios Estratégicos, estudios de investigación realizados por la Segunda Sección: "Medios para la Defensa". Centro Superior de Estudios de la Defensa Nacional. Madrid, Ministerio de Defensa, Secretaría General Técnica, 177-202.

¹¹⁶ « *Pero España, además de europea, siente y vive su vinculación americana, de una manera radical y plena. Nos ligan tres siglos de historia, vividos en común. Nos une el mismo idioma, una tradición religiosa e institucional surgida de las mismas fuentes y una concepción del mundo y de la existencia de idéntico origen. En cada familia española pervive el recuerdo de cuantos se fueron a América y muchas son las que, hoy mismo, se encuentran repartidas a ambos lados del océano. España, histórica, social y culturalmente, es ininteligible sin su vertiente americana* ».

déléguée du Congrès national du Venezuela, les changements majeurs que ce dernier souhaite mettre en place dans sa nouvelle politique extérieure envers les nations hispano-américaines : « Ainsi, les projets qui s'annoncent dans l'avenir auront préalablement été soumis à un processus approfondi de vérification de leur faisabilité en fonction du cadre offert par nos possibilités. Notre politique sur ce continent cessera d'être déclarative et lyrique et s'entendra à un principe de crédibilité exigeante¹¹⁷ » (Juan Carlos Ier, 1977). On constate dans ce propos que l'État espagnol souhaite s'éloigner d'une politique d'intention pour entrer dans un processus de concrétisation de projets de coopération. Il veut passer de la rhétorique à l'action.

Juan Carlos Ier a bien compris que ce n'est qu'en formant des alliances basées sur des actes de réelle volonté politique et non sur des fatalités géographiques ou linguistiques que les nations hispaniques construiront leur avenir ensemble.

2.2 Perspectives politiques et idéologiques

Le corpus de recherche¹¹⁸ est, principalement, composé des Déclarations officielles élaborées à l'issue des Sommets ibéro-américains. Notre objectif est de proposer une analyse rhétorique des discours politiques tenus sur le thème de la communauté ibéro-américaine, en particulier à l'occasion de ces

¹¹⁷ « *Asimismo, los proyectos que en el futuro se anuncien habrán sido sometidos previamente a un detenido proceso de verificación de su factibilidad en relación con el cuadro que, en cada momento, ofrezcan nuestras posibilidades. Nuestra política en este continente dejará de ser declarativa y lírica, y se atenderá a un principio de credibilidad exigente* ».

¹¹⁸ Le lecteur pourra consulter ce corpus en annexe.

Sommets. Pour les besoins de l'argumentation, nous mentionnerons également d'autres types de discours politiques officiels, inauguraux, déclarations de politique générale ou textes de loi, par exemple.

Nous ne prétendons pas exposer une étude exhaustive de ces textes mais proposer les orientations fondamentales qui les sous-tendent. Il ne s'agit pas de passer en revue tous les principes fondateurs des Sommets mais de nous intéresser particulièrement aux conceptions de la notion de communauté et d'union entre les États membres. Quel message véhiculent ces discours politiques ? Comment l'idée de communauté s'y traduit-elle ? Quels sont les repères théoriques, cités antérieurement, que la Communauté ibéro-américaine mobilise pour concevoir et justifier son existence ? Sur quels critères repose-t-elle ? Quels sont les principes qui la régissent ? Notre étude portera sur les conceptions et les constructions discursives qui sous-tendent les discours à partir d'une analyse à la fois thématique (contenus) et rhétorique (types de tournures, champs sémantiques, etc.).

2.2.1 Les constituants de la conscience communautaire

Les traits définitoires de la communauté ibéro-américaine sont de nature historique, culturelle, linguistique et morale par le partage de valeurs et de principes. Le partage de liens historiques, culturels et linguistiques sont une source indiscutable de solidarité et de fraternité, d'après les discours officiels des Sommets ibéro-américains. Les Déclarations finales réaffirment, année après année, les valeurs fondamentales qui cimentent la cohésion communautaire de cet espace. Nous avons donc choisi de nous intéresser aux éléments constitutifs du sentiment d'appartenance communautaire dans l'espace ibéro-américain.

Certains des aspects qui ressortent comme des constantes dans les discours tenus sur la notion de communauté ibéro-américaine sont maintenant soulignés et commentés. Les fondements de la conscience communautaire sont la langue, l'histoire et la culture en partage qui sont les éléments communs

à cet espace et sur lesquels repose l'idée de communauté. Ces termes sont récurrents dans les discours tenus sur cette communauté tant par les protagonistes politico-culturels eux-mêmes que par les chercheurs et les intellectuels qui se penchent sur son existence. La conscience communautaire des Ibéro-américains repose sur une unité linguistique, un passé en partage et des « racines historiques¹¹⁹ » communes, qui sont les éléments essentiels à l'affermissement des liens. A ce propos, Celestino del Arenal et Alfonso Najera mentionnent « la conscience de l'existence d'une « communauté » spontanée, de fait, entre les peuples de langue espagnole et portugaise des deux côtés de l'Atlantique, qui génère des courants de sympathie et de solidarité, au-delà des barrières de tous types qui nous séparent¹²⁰ » (Arenal, 1992, p. 19). L'héritage linguistique et historique de l'espace hispanophone est une richesse qui renforce les liens d'une communauté qui prétend partager un patrimoine de valeurs et de conceptions du monde et de l'avenir. « il existe un espace culturel ibéro-américain, une communauté culturelle, qui, avec la langue, dépasse les frontières étatiques et les différences politiques et économiques existantes, construisant une marque d'identité qui atteste l'existence d'une Communauté ibéro-américaine des Nations¹²¹ » (*id.*, p. 30).

2.2.1.1 Une langue en partage

L'héritage historique et le patrimoine culturel que partage la communauté hispanophone des deux côtés de l'Atlantique sont des références récurrentes dans les discours tenus sur cette communauté. Mais c'est sur la langue commune que les discours et les chercheurs insistent pour mettre en évidence l'existence d'une Communauté. Nous souhaitons donc nous y attarder ici.

¹¹⁹ « *raíces históricas* ».

¹²⁰ « *la conciencia de la existencia de una "comunidad" espontánea, de facto, entre los pueblos de habla hispana y portuguesa de las dos orillas del Atlántico, que genera corrientes de simpatía y de solidaridad, por encima de las barreras de todo tipo que nos separan* ».

¹²¹ « *existe un espacio cultural iberoamericano, una comunidad cultural, que, junto con la lengua, desborda las fronteras estatales y se sitúa por encima de las diferencias políticas y económicas existentes, constituyendo una señal de identidad que testimonia la existencia de una Comunidad Iberoamericana de Naciones* ».

Malgré la coexistence de l'espagnol et du portugais, la plupart des discours politiques insistent sur le critère de la langue en partage, comme la pierre angulaire de l'existence de la communauté. Ainsi, plusieurs discours officiels affirment que les nations ibéro-américaines partagent des « valeurs linguistiques¹²² » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 15-16 juillet 1993) et se réfèrent à l'« existence d'une base linguistique commune¹²³ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 16-17 octobre 1995) ; un « patrimoine linguistique¹²⁴ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 17-18 octobre 1998) ; des « liens idiomatiques¹²⁵ » (Juan Carlos Ier, 2005). Le Real Decreto 595/2007, par lequel, le 4 mai 2007, le Roi Juan Carlos Ier et le ministre de Affaires étrangères et de la coopération, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, approuvent la création de la Commission nationale pour la commémoration du bicentenaire des indépendances des Républiques ibéro-américaines¹²⁶, met en évidence l'ambiguïté entre la langue espagnole et portugaise, puisqu'il est mentionné que la communauté des deux côtés de l'Atlantique est construite dans l'« espace symbolique d'une même langue¹²⁷ » (Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España, 2007). En dépit de toutes les disparités caractéristiques de l'espace hispanophone et lusophone, la langue reste le principal élément de cohésion de cet ensemble.

Comme le disait le président Bourguiba, devant l'Assemblée nationale du Niger, en décembre 1965 : « La langue est un lien remarquable de parenté qui dépasse en force les liens de l'idéologie. » (cité dans Deniau, 1995 (1983), p. 19). Au sein de la communauté hispanophone, la langue espagnole est la marque identitaire par excellence sur laquelle repose l'idée et l'existence même de la Communauté ibéro-américaine des Nations, à un tel point que certains

¹²² « valores lingüísticos ».

¹²³ « existencia de una base lingüística común ».

¹²⁴ « patrimonio lingüístico ».

¹²⁵ « lazos idiomáticos ».

¹²⁶ Comisión Nacional para la Conmemoración de los Bicentenarios de la Independencia de las Repúblicas Iberoamericanas.

¹²⁷ « espacio simbólico de una misma lengua ».

linguistiques se réfèrent à un « sentiment de communauté linguistique internationale¹²⁸ » (Lara, 1991, p. 94). Sélim Abou considère que la langue est l'un des éléments les plus fondamentaux de l'identité ethnique d'un groupe : « Tout en étant un élément entre autres de la culture, elle transcende les autres éléments dans la mesure où elle a le pouvoir de les nommer, de les exprimer et de les véhiculer » (Abou, 1986 (1981), p. 33). La langue est la base fondamentale du sentiment communautaire, comme l'expose Claude Carpentier : « Par son appartenance linguistique, ce dernier [l'homme] s'organise en communauté avec ceux qui partagent la même langue. Ce faisant, il se distingue de ses semblables, membres d'autres cultures, pratiquant d'autres langues et s'oppose à eux » (Carpentier, 1997, p. 13). Dans la communauté hispanophone, la langue est donc l'élément communautaire le plus significatif, comme l'affirment Arenal et Najera : « la langue castillane est l'élément culturel commun le plus important de la Communauté ibéro-américaine des Nations. C'est la matrice sur laquelle repose cette Communauté. A travers la langue, se construit un monde commun qui ne connaît pas de frontières à l'intérieur de son espace, mais qui les établit avec le monde extérieur¹²⁹ » (Arenal, 1992, p. 28). L'espagnol en partage en Espagne et dans tous les pays anciennement colonisés par l'Espagne suscite donc un sentiment profond de conscience identitaire et par conséquent de conscience communautaire qui font que les hispanophones se sentent tous solidaires et unis par des liens linguistiques perçus comme solides au sein d'une communauté à laquelle ils appartiennent de fait, en parlant la même langue. « Presque deux cents ans d'indépendance américaine devraient être la preuve suffisante pour montrer que la langue espagnole : la vraie langue espagnole de chacun de nous, est devenue, depuis la colonisation de notre continent, une marque d'identité culturelle ; le berceau et le refuge de nos sentiments de

¹²⁸ « *sentimiento de comunidad lingüística internacional* »

¹²⁹ « *la lengua castellana es el elemento cultural común más importante de la Comunidad Iberoamericana de Naciones. Es la matriz en la que se sustenta esa Comunidad. [...] A través de ella se va construyendo un mundo común, que no conoce fronteras en su interior, pero que las establece respecto del exterior* ».

communauté et de liberté¹³⁰ » (Lara, 1991, p. 94). La langue est donc le lien suprême, le trait d'union et d'identification entre tous les hispanophones. L'appartenance linguistique unit donc tous les peuples hispaniques, en créant une familiarité, et dépasse les frontières géographiques et les disparités de développement économique ou de régime politique. « Les frontières du monde hispanique dépassent les limites nationales. C'est la langue, celle qui, au-delà de la couleur du passeport, des nationalismes, des océans, des races et des religions, nous unit dans une culture plurielle renforcée par les représentants les plus divers de nos peuples, dans les recoins les plus retirés de la planète¹³¹ » (Maura, juillet 2003, p. 361).

Ainsi Les États membres de la communauté ibéro-américaine veulent faire de l'espace linguistique ibéro-américain un lieu où des relations politiques et économiques se tissent. Ils considèrent le postulat selon lequel le partage d'une langue favorise la cohésion du groupe et la cohérence de son organisation. Ainsi, la communauté se fonderait-elle sur le pari suivant : à se comprendre dans l'ordre du langage, ils seraient contraints à s'accorder sur la plan politique. Cette entente leur est imposée par le destin qui met au cœur de leur rencontre une langue en partage. La langue espagnole est l'héritage qui constitue le socle de la communauté.

La « question linguistique » est donc fondamentale dans le débat relatif à la construction d'une communauté hispanophone et ibéro-américaine et est au cœur du projet d'Hispanophonie tel que nous l'appréhendons dans ce projet de recherche.

¹³⁰ « *Casi doscientos años de independencia americana debieran ser prueba suficiente de que la lengua española: la verdadera lengua española de cada uno de nosotros, se volvió, desde la colonización de nuestro continente, seña de identidad cultural; cuna y habitación de nuestros sentimientos de comunidad y de libertad* ».

¹³¹ « *Las fronteras del mundo hispano van más allá de los límites nacionales. Es la lengua, la que por encima del color del pasaporte, de nacionalismos, océanos, razas y religiones nos une en una cultura plural solidificada por los más diversos representantes de nuestros pueblos, en los más distantes rincones del planeta* ».

2.2.1.2 Un patrimoine historique et culturel en héritage

Outre le recours aux arguments basés sur une langue en partage, l'argument du patrimoine culturel en partage est aussi très souvent mis en avant. Les discours, qu'ils soient politiques ou universitaires, mettent en valeur l'existence de ce « bagage culturel » qui renforce l'idée fondamentale d'un sentiment communautaire.

Dans la plupart des Déclarations finales des Sommets, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réaffirment le fondement historique de la communauté, avec des références aux liens historiques et culturels : « affinités historiques et culturelles¹³² » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 16-17 octobre 1995), « riche patrimoine d'une culture¹³³ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 18-19 juillet 1991), « patrimoine culturel commun¹³⁴ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 15-16 juillet 1993), « patrimoine culturel ibéro-américain¹³⁵ », « patrimoine culturel et historique que nous partageons et qui nous a menés à constituer la Conférence Ibéro-américaine¹³⁶ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 10-11 novembre 1996), « histoire commune¹³⁷ », « liens historiques, culturels, linguistiques et humains¹³⁸ », etc. De nombreuses références sont donc faites à une « histoire partagée », une « culture commune », à des « réalités communes », ou encore à un « passé historico-culturel commun ». La rhétorique des Déclarations mentionne le mythe d'un passé partagé et célèbre l'Histoire commune. La logique, ou du moins le mode de fonctionnement, de la communauté ibéro-américaine repose donc sur l'importance des liens historiques qui justifient la pertinence d'un sentiment d'appartenance communautaire et légitime le projet de Communauté.

¹³² « *afinidades históricas y culturales* »

¹³³ « *rico patrimonio de una cultura* »

¹³⁴ « *acervo cultural comun* »

¹³⁵ « *acervo cultural iberoamericano* »

¹³⁶ « *el acervo cultural e histórico que compartimos y que nos ha llevado a constituir la Conferencia Iberoamericana* »

¹³⁷ « *historia común* »

¹³⁸ « *lazos / vínculos históricos, culturales, idiomáticos y humanos* »

A ce sujet, le point vingt-sept de la déclaration de Montevideo, en 2006, mentionne : « Nous répétons notre volonté et notre but de continuer de favoriser le processus de consolidation de notre Conférence et, de ce fait, contribuera la cohésion de la Communauté Ibéro-américaine des Nations comme lieu de rencontre culturelle, politique, sociale et économique de nos peuples, en nous reconnaissant dans les valeurs de notre patrimoine et en approfondissant les liens historiques qui nous complètent, sans cesser d'admettre, en même temps, les traits propres de chacune de nos multiples identités, qui permettent de considérer l'ensemble des peuples ibéro-américains comme une « unité dans la diversité¹³⁹ » » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 3-4-5 novembre 2006).

Citons aussi comme exemple la première déclaration de 1991, considérée comme le texte fondateur de la CIN. La Déclaration de Guadalajara souligne que la culture est la base sur laquelle se fondent l'intégration et la coopération ibéro-américaines. Les chefs d'État et de gouvernement appellent à « convertir l'ensemble des affinités historiques et culturelles qui nous lie en un instrument d'unité et de développement basé sur le dialogue, la coopération et la solidarité¹⁴⁰ » (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 18-19 juillet 1991). Ils ajoutent : « Nous représentons un vaste ensemble de nations qui partagent des racines et le patrimoine d'une culture fondée sur la somme des peuples, des croyances et des sangs mêlés¹⁴¹ » (*ibid.*).

En 2006, le XVIème Sommet célébré à Montevideo adopte la Carte Culturelle Ibéro-américaine (*Carta Cultural Iberoamericana*) dont l'objectif est la

¹³⁹ « *Reiteramos nuestra voluntad y propósito de seguir impulsando el proceso de consolidación institucional de nuestra Conferencia y, de este modo, contribuir a la cohesión de la Comunidad Iberoamericana de Naciones como lugar de encuentro cultural, político, social y económico de nuestros pueblos, reconociéndonos en los valores de nuestro acervo y profundizando los vínculos históricos que nos complementan, sin dejar de admitir, al mismo tiempo, los rasgos propios de cada una de nuestras múltiples identidades, que permiten considerar el conjunto de los pueblos iberoamericanos como una "unidad en la diversidad" ».*

¹⁴⁰ « *convertir el conjunto de afinidades históricas y culturales que nos enlazan en un instrumento de unidad y desarrollo basado en el diálogo, la cooperación y la solidaridad ».*

¹⁴¹ « *Representamos un vasto conjunto de naciones que comparten raíces y el rico patrimonio de una cultura fundada en la suma de los pueblos, creídos y sangres diversos ».*

création d'un Espace Culturel Ibéro-américain. Il s'agit ainsi de renforcer la position de la Communauté Ibéro-américaine des Nations sur la scène internationale grâce à la valorisation de sa richesse culturelle. Ainsi, la culture est-elle un élément prioritaire sur lequel misent les chefs d'État et de gouvernement pour fédérer la cohésion de cette communauté. Ce processus correspond à ce que F. Laplantine a théorisé en 1999 : « Ce qui est recherché dans l'identité, qui a presque toujours un caractère grégaire, c'est l'hérédité, la race, le sang, le sol, l'enracinement dans la nation, la famille, la naissance, le déterminisme de l'ascendance voire de la couleur de la peau. La revendication identitaire, qui est une proclamation d'« autochtonie » et d'« authenticité », est revendication d'un reflux. L'accomplissement a déjà eu lieu, on ne peut que le répéter. C'est le passé qui commande le présent, qui lui attribue sa légitimité rétroactive. L'identité réactualise toujours, en le ritualisant, un « fondement » incontestable. Elle est un processus de réactivation de l'origine. » (Laplantine, 1999, p. 41).

Les affinités historiques et culturelles définissent donc intrinsèquement l'identité ibéro-américaine et suscitent l'adhésion au sentiment d'appartenance communautaire. C'est donc dans l'enracinement d'une histoire partagée et les références au passé, que la communauté se construit et se consolide.

2.2.1.3 Des liens fraternels

La référence à des notions de liens fraternels ou d'identification collective est récurrente dans la plupart des discours tenus sur l'existence d'une communauté hispanophone ou ibéro-américaine, tout au long des époques que nous parcourons. Dans cette étude, nous tenterons de nous interroger sur les enjeux formulés par le recours à des termes comme « liens familiaux », « liens fraternels » ou « sœurs » ?

Ainsi, Ganivet dès la fin du XIXème siècle évoque l'« union familiale de tous les peuples hispaniques¹⁴² » (Ganivet, 1977 (1897), p. 127-128). Manuel

¹⁴² « *unión familiar de todos los pueblos hispánicos* ».

García Morente dans sa théorie sur l'Hispanité mentionne que : « Aucune [des nations hispaniques] ne peut et ne veut nier la fraternité que les unit entre elles et le sentiment de filiation qui les unit toutes à l'Espagne¹⁴³ » (García Morente, 1947, p. 200). Pour lui, et pour beaucoup d'autres théoriciens de la communauté hispanique, l'ensemble des nations hispaniques forme une véritable famille : « Avec nos frères d'Amérique [hispanique] nous unit le sang, la langue et surtout la religion¹⁴⁴ » (*id.*, p. 265) José Enrique Rodó parle lui aussi de « lien filial¹⁴⁵ », (Rodó, 1928 (1913), p. 463).

La communauté apparaît donc comme un lieu de fraternité, tel que nous l'avons exposé dans la première partie. « [...] le concept de communauté correspond plutôt à un sentiment des individus concernés de former une espèce de « famille », au sens large. » (Santi, 2003, p. 10). Le sentiment d'appartenance à cette communauté semble donc suggérer des liens affectifs si forts que cette dernière est considérée comme une véritable famille. Cet aspect central sur lequel repose l'existence même de la Communauté hispanophone est largement médiatisé notamment par le Roi d'Espagne qui, comme nous l'avons déjà évoqué, joue un rôle fondamental dans la construction de cette communauté. En visite officielle au Venezuela, il déclare devant la Commission nationale du Congrès national du Venezuela le 9 septembre 1977, que : « L'Espagne, historiquement, socialement et culturellement est inintelligible sans son pendant américain. Par conséquent, aujourd'hui comme hier, la politique extérieure espagnole s'orientera avec une attention particulière vers les Républiques sœurs de ce continent. Il s'agit d'une « constante » inscrite dans le cadre de ses possibilités. Le gouvernement a défini clairement sa position à ce sujet¹⁴⁶ » (Juan Carlos Ier, 1977).

¹⁴³ « ninguna puede ni quiere negar la fraternidad que las une a todas entre sí y la filialidad que las une a todas con España ».

¹⁴⁴ « Con nuestros hermanos en América nos une la sangre, el idioma y, sobre todo, la religión ».

¹⁴⁵ « vínculo filial »

¹⁴⁶ « España, histórica, social y culturalmente, es ininteligible sin su vertiente americana. En consecuencia, hoy como ayer, la política exterior española se orientará con atención

Les penseurs politiques et les intellectuels, tant péninsulaires qu'ibéro-américains, considèrent la communauté hispanophone et, dans une plus grande mesure, la communauté ibéro-américaine, comme une famille. Ainsi les premiers théoriciens de l'Hispanité parlent de « Grande Famille de Nations¹⁴⁷ », « Grande Famille Hispanique¹⁴⁸ » ou encore de « Fraternité Chrétienne¹⁴⁹ » (Gil Serrano, 1976 (1947), p. 22), termes repris textuellement, en 1956, par Martín Artajo, ministre des Affaires étrangères sous Franco, qui se réfère de plus à des « peuples unis par les liens de la fraternité dans une tradition¹⁵⁰ » (cité dans Arenal et Najera, 1992, p. 130). Nous l'avons déjà évoqué, dans cette conception de l'Hispanité, l'Espagne jouait le rôle protecteur de la Mère Patrie.

Suite au rétablissement de la démocratie en Espagne, le même registre de vocabulaire est encore utilisé puisque le ministre des Affaires étrangères, Marcelino Oreja, en 1976, se réfère lui aussi aux relations familiales avec les nations ibéro-américaines : « Nos relations avec les pays de l'Amérique ibérique sont des relations absolument prioritaires et de famille, sur un plan complètement différent de celui de nos relations avec d'autres pays amis. Ce ne sont pas des relations entre Gouvernements ou entre États mais bien, en premier lieu, des relations entre peuples frères qui vivent leur parenté comme un poids incontesté¹⁵¹ » (cité dans Arenal, 1992, p. 342).

De nos jours cette notion de liens fraternels est toujours aussi vive tant dans les discours politiques qu'universitaires. José Manuel Pérez Prendes, chercheur espagnol en droit, mentionne que « L'Ibéro-Amérique est, de nos jours, un ensemble de patries destinées à vivre pour le moment comme des

preferencial hacia las Repúblicas hermanas de este Continente. Se trata de una « constante » inscrita en el cuadro de sus posibilidades. El Gobierno ha definido claramente su posición al respecto ».

¹⁴⁷ « Gran Familia de Naciones »

¹⁴⁸ « Gran Familia Hispánica »

¹⁴⁹ « Hermandad Cristiana »

¹⁵⁰ « pueblos hermanados en una tradición »

¹⁵¹ « Nuestras relaciones con los países de Iberoamérica son relaciones absolutamente prioritarias y de familia, en un plano completamente diferente al de nuestras relaciones con otros países amigos. No son relaciones entre Gobiernos o entre Estados sino, en primer lugar, relaciones entre pueblos hermanos que viven su parentesco como un peso indiscutido ».

frères logés dans des maisons proches mais distinctes¹⁵² » (Pérez Prendes, 1989, p. 814). Yago Pico de la Coaña, ambassadeur d'Espagne en Colombie en 1997, se réfère à « notre relation particulière avec les pays frères », ou encore « les républiques sœurs¹⁵³ » (Pico de Coaña de Valicourt, janv.1997, p. 39). Quant à Javier Elorza, ambassadeur d'Espagne en France, il insiste, en 2002, sur « le sentiment de fraternité et de famille » sur lequel repose l'Hispanité (Elorza, avril-juin 2002, p. 22). Souvent, la référence à des liens fraternels se fait conjointement avec la mention aux liens historiques et à la relation au passé.

Les discours officiels tenus depuis le premier Sommet ibéro-américain, en 1991, régénèrent cette notion de liens fraternels ou familiaux et la terminologie utilisée dans les textes de notre corpus bibliographique sur ce thème est significative dans la mesure où foisonnent des expressions du champ lexical de la famille. C'est précisément en 1992, que la communauté ibéro-américaine revendique ouvertement les « liens fraternels¹⁵⁴ » qui l'unissent (Secretaría General Iberoamericana (SEGIB), 23-24 juillet 1992). De nouveau, en 2002, le président de la République Dominicaine, qui accueille le XIIème Sommet à Bávaro, mentionne « la cohabitation fraternelle de nos peuples¹⁵⁵ » (Mejía, 2002). Toujours dans le cadre du Sommet de Bávaro, le Président Hipólito Mejía se réfère à l'« amitié¹⁵⁶ » entre les peuples ibéro-américains (*ibid.*). Le Président du Brésil précise également en 2002 que les « peuples ibéro-américains ont développé des liens d'amitié¹⁵⁷ » (Cardoso, 2002). Le XVème Sommet de 2005, qui s'est tenu à Salamanque en Espagne, a également été l'occasion de réaffirmer et de revendiquer les liens fraternels qui cimentent la cohésion de la communauté ibéro-américaine. En effet, dans

¹⁵² « *Iberoamérica hoy es un conjunto de patrias destinadas a vivir por ahora como hermanos que se alojan en casa próximas pero distintas* ».

¹⁵³ « *nuestra especial relación con los países hermanos* », « *las hermanas repúblicas* ».

¹⁵⁴ « *lazos fraternales* »

¹⁵⁵ « *la convivencia fraternal de nuestros pueblos* »

¹⁵⁶ « *amistad* »

¹⁵⁷ « *Los pueblos iberoamericanos desarrollaron lazos de amistad* »

l'acte inaugural du Sommet, le Roi Juan Carlos Ier mentionne à deux reprises la dimension familiale de la communauté. Il s'adresse d'abord aux « nations sœurs¹⁵⁸ » (Juan Carlos Ier, 2005), puis à « nos frères mexicains et centro-américains¹⁵⁹ » (*ibid.*). Nous l'avons traité précédemment, le Roi Juan Carlos Ier a un rôle très actif de moteur dans le processus de mise en œuvre de la Communauté Ibéro-américaine des Nations. Il intervient donc à plusieurs reprises lors du Sommet de Salamanque dans le but de réaffirmer les liens étroits et privilégiés qui unissent l'Espagne et ses anciennes colonies mais aussi le Portugal et le Brésil. Ainsi lors de l'acte de clôture du Sommet, il se réfère à nouveau à la « grande famille de nations ibéro-américaines¹⁶⁰ » (Juan Carlos Ier, 2005). Le Roi d'Espagne n'est pas le seul à vouloir renforcer les liens, Ricardo Maduro, le Président de la République du Honduras, parle de la coopération entre les « peuples frères¹⁶¹ » (Maduro, 2005).

L'occurrence des termes dans le champ sémantique de la famille, définissant les fondements affectifs de la communauté, est régulière de 1992 à nos jours, tant dans les Déclarations finales officielles des Sommets que dans d'autres types de discours politiques plus individuels et hors du contexte des Sommets.

La dimension affective est mise en exergue à l'occasion des Sommets ibéro-américains. Les Sommets sont donc l'occasion de réaffirmer un message de fraternité et de manifester son attachement affectif. Les Chefs d'Etat et de gouvernement participants aux Sommets Ibéro-américains profitent du rapprochement physique lors des rencontres pour sacraliser la dimension sentimentale de la communauté, à laquelle ils adhèrent.

¹⁵⁸ « *Naciones hermanas que conformamos Iberoamérica* ». La même expression est également utilisée par le Roi dans la référence suivante : Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne. (2005, date de dernière mise à jour inconnue). « *Mensaje de S.M. el Rey con motivo de la XV Cumbres Iberoamericanas en Salamanca* ». (Consulté le 11 novembre 2007), <http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=1>

¹⁵⁹ « *nuestros hermanos mexicanos y centroamericanos* »

¹⁶⁰ « *gran familia de Naciones Iberoamericanas* »

¹⁶¹ « *pueblos hermanos* »

De plus, dernièrement, une mention de l'usage de termes définissant les liens fraternels de la communauté, est apparue dans le Real Decreto 595/2007, par lequel, le 4 mai 2007, le Roi Juan Carlos Ier et le ministre de Affaires étrangères et de la coopération, Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé, approuvent la création de la Commission nationale pour la commémoration du bicentenaire des indépendances des Républiques ibéro-américaines¹⁶². Il est mentionné dans ce décret que la communauté s'est consolidée autour de « liens familiaux partagés¹⁶³ » (Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España, 2007). Il s'agit là d'une prise de position du gouvernement espagnol qui assume sa détermination affichée à entretenir des liens privilégiés avec les nations ibéro-américaines. C'est un exemple de l'axe rhétorique sur lequel l'Espagne se positionne pour susciter une adhésion émotionnelle au projet de communauté ibéro-américaine. Par des choix terminologiques précis, l'Espagne souligne l'attachement affectif qu'elle veut promouvoir auprès des nations ibéro-américaines.

Nous nous sommes efforcée d'opérer une sélection parmi le vaste corpus de déclarations officielles et de textes de recherches sur ce thème. Par les références citées, nous avons démontré que les liens fraternels sont l'objet des discours à la fois politiques et universitaires qui argumentent l'existence de la communauté hispanophone, à partir d'une relation sentimentale de famille ou d'amitié, quels que soient les époques et les régimes politiques en place. Les États membres affirment l'existence de relations d'amitié mutuelle. Les discours véhiculent de l'émotivité, en exaltant la fraternité et la solidarité de la communauté. L'émotionnel se mêle au politique et les discours promeuvent une communauté de sentiments. La famille résulte de la communauté de sang. Dans cette optique, la communauté hispanique serait donc comme une communauté de vie.

¹⁶² *Comisión Nacional para la Conmemoración de los Bicentenarios de la Independencia de las Repúblicas Iberoamericanas.*

¹⁶³ « [...] fortalecida en torno a lazos familiares compartidos »

Ainsi, ces éléments constitutifs de la Communauté hispanophone et ibéro-américaine justifient-ils l'existence d'une Communauté de fait, spontanée, qui n'existe non pas grâce à un dispositif organisationnel mais bien grâce à une profonde conscience communautaire qui s'affine au fur et à mesure des discours officiels.

Nous nous sommes efforcée d'opérer une sévère sélection dans la masse que constituent les nombreuses pages d'articles, de monographies, de conférences et d'allocutions diverses qui jalonnent la période historique qui nous intéresse, c'est-à-dire de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours. Ce bref exposé des discours tenus sur l'existence de la Communauté ibéro-américaine des Nations met en évidence un éventail terminologique vaste et complexe qui permet aux auteurs de tenter de circonscrire cette Communauté. Force est de constater qu'il existe un large consensus quant à la conception même de celle-ci. En effet, les discours insistent tous sur le fait qu'il s'agit d'une «communauté de fait» qui se base sur des principes de coopération et de concertation. Ainsi, l'existence d'une Communauté ibéro-américaine serait le résultat logique de l'existence de liens historiques et linguistiques qui unissent les pays de l'Amérique ibérique avec l'Espagne et le Portugal. Le partage des liens historiques, culturels et linguistiques est une source indiscutable de solidarité et de fraternité, d'après les discours des Sommets ibéro-américains.

2.2.2 Rhétorique et stratégies discursives au service d'une vision de la communauté

Comment la notion de communauté se traduit-elle dans les discours politiques ? Quelles sont les constructions discursives qui la conçoivent ?

Sans prétendre restituer la multiplicité des dynamiques des champs qui contribuent à donner forme à la communauté ibéro-américaine, ce point du travail vise à illustrer cette complexité en listant les principales expressions utilisées pour nommer cet espace.

La construction de la communauté hispanophone et ibéro-américaine se révèle clairement à travers l'adoption d'une terminologie officielle particulière :

« Hispanité¹⁶⁴, « Communauté Hispanique des Nations¹⁶⁵ » et « Communauté Ibéro-américaine des Nations¹⁶⁶ ». Cependant ces différentes conceptions relatives à la Communauté ont engendré de nombreuses autres expressions. Les discours tenus sur l'Hispanité, la Communauté Hispanique des Nations ou la Communauté Ibéro-américaine des Nations se réfèrent très souvent à une « Grande Famille de Nations¹⁶⁷ », « Grande Famille Hispanique¹⁶⁸ » (Gil Serrano, 1976 (1947), p. 22), également cité par Martín Artajo en 1956 ; à une « collectivité de nations hispaniques¹⁶⁹ », ou à un « monde commun des nations hispaniques¹⁷⁰ » (García Morente, 1947, p. 201). Ces discours verbalisent l'idée même d'une communauté sans pour autant en utiliser le terme, hormis quelques mentions, comme : « communauté permanente¹⁷¹ » (Maeztu, 1946 (1934), p. 33), « communauté hispanique¹⁷² », (Icaza Tijerino, 1963, p. 60). Nous ne revenons pas ici sur les références citées antérieurement. La tenue du premier sommet ibéro-américain consacre l'expression « *comunidad iberoamericana de Naciones* » et libère les discours dans lesquels apparaissent dorénavant de façon récurrente des expressions utilisant le terme de « communauté ». Les divers participants à ce premier sommet se perdent parfois eux-mêmes dans un désordre terminologique puisque des expressions comme « *comunidad ibérica* », « *Comunidad iberoamericana* », « *Comunidad de naciones iberoamericanas* » se succèdent dans un flou terminologique. Cette communauté n'étant encore à cette époque que dans une phase de lente gestation, les membres eux-mêmes ne savent pas comment la nommer, ni comment l'appréhender. De nos jours, le terme « communauté » est sur toutes les lèvres : les uns parlent de « communauté culturelle », de « communauté de partenaires égaux » (Cortés, avril-juin 2002, p. 4), de « communauté de

¹⁶⁴ « *Hispanidad* »

¹⁶⁵ « *Comunidad Hispánica de Naciones* »

¹⁶⁶ « *Comunidad Iberoamericana de Naciones* »

¹⁶⁷ « *Gran Familia de Naciones* »

¹⁶⁸ « *Gran Familia Hispánica* »

¹⁶⁹ « *colectividad de las naciones hispánicas* »

¹⁷⁰ « *mundo común de las naciones hispánicas* »

¹⁷¹ « *comunidad permanente* »

¹⁷² « *comunidad hispánica* »

civilisation » (Palacio, avril-juin 2002, p. 93), les autres se réfèrent à une « communauté hispanophone » (Vargas Llosa, avril-juin 2002, p. 25), à une « grande communauté idiomatique ibéro-américaine¹⁷³ » (Hernando de Larramendi, 1995, p. 552) ou encore à une « communauté spontanée »¹⁷⁴ ou à une « Communauté naturelle¹⁷⁵ » (Arenal, 1992, p. 19 et 132). Malgré des contextes politiques et idéologiques fort distincts, il est à noter une similitude dans les expressions qui se réfèrent à l'idée de Communauté. Les liens historiques, linguistiques et culturels que partage cette communauté n'ont substantiellement pas changé, puisqu'il s'agit d'un « arrière-plan de fait ». La rhétorique des discours, souvent caractérisée par un style déclamatoire, y est souvent similaire, mais l'interprétation de la notion de « communauté » et les conceptions qui la sous-tendent changent radicalement.

Les discours politiques de notre corpus s'inscrivent dans le contexte de la construction et de la consolidation de la communauté ibéro-américaine. Nous souhaitons donc aborder plus précisément le positionnement idéologique de ces discours, par une analyse des moyens d'expression et des procédés rhétoriques mis en œuvre.

La communauté se construit en fomentant un sentiment d'appartenance communautaire. Les déclarations finales officielles des Sommets n'attestent pas de l'ancrage réel de la communauté mais tentent d'en garantir l'existence même. Leur style déclamatoire sert la volonté d'affichage de l'union entre les États membres. Les discours politiques construisent la communauté. C'est pourquoi, la construction discursive des propos sur le thème de la communauté ibéro-américaine, se caractérise par la répétition de façon régulière de mots clés comme : liens, attaches, valeurs, patrimoine, principes¹⁷⁶, entre autres, et des axes thématiques, qui sont les éléments constitutifs de la communauté : liens historiques, culturels, linguistiques, valeurs, etc. La répétition donne du

¹⁷³ « *gran comunidad idiomática iberoamericana* »

¹⁷⁴ « *comunidad espontánea* »

¹⁷⁵ « *Comunidad natural* »

¹⁷⁶ *lazos, vínculos, valores, acervo, principios, etc.*

sens à une communauté en gestation, elle construit et elle légitime son existence. La répétition, comme construction volontariste, est utilisée par les politiciens dans une optique de clarification. Ces derniers souhaitent rendre plus transparente la notion de communauté, qu'ils construisent et défendent, dans le but de la consolider et de lutter contre l'essoufflement du modèle politico-diplomatique des Sommets, que nous avons abordé précédemment. L'usage de la répétition s'inscrit ici dans un discours performatif, dont « l'essence est de faire exister quelque chose par la force d'allocution¹⁷⁷ ». Les déclarations volontaristes sont au service du sentiment de communauté, en célébrant l'« Etre-ensemble ».

Il convient de noter également la récurrence de l'utilisation de l'adjectif ou du pronom possessif « notre », « nôtre » (« nuestro », « nuestra »), ainsi que la première personne du pluriel. Ces termes utilisés à profusion marquent la possession et renforcent donc le sentiment d'appartenance communautaire, comme le souligne H.-C. Desroches « Est nôtre, en effet, tout d'abord *ce qui nous appartient à nous* : nos outils [...] C'est le « nôtre » de « *propriété* ». Est nôtre, par ailleurs, ne l'oublions pas, *ce à quoi nous appartenons* : notre famille [...] C'est le nôtre d'*appartenance*. » (Desroches, 1944, p. 8). La notion de groupe et d'ensemble, qui se distingue des autres, est donc valorisée par ces emplois. Un « nous » familial se constitue chez les membres de la communauté de sang. Ainsi l'expression « notre communauté » (« *nuestra comunidad* ») est-elle marquée par une connotation affective. François Laplantine a, lui aussi, réfléchi aux implications de l'usage de l'adjectif possessif : « Les « mon », les « ma » et les « mes » et tout ce qui suit alors – et le plus souvent ce n'est jamais assez – ne renvoient pas seulement à une question lexicale, mais syntaxique : la syntaxe génitive renforçant le privatif au sens d'Emmanuel Mounier (ce dont on prive les autres) ainsi que le juridique, qui est une syntaxe de l'avoir, de la propriété, de l'appropriation et de la maîtrise, c'est-à-dire en

¹⁷⁷ Voir la référence à Jones Trévor « Francophonie et discours performatif », dans *Regards sur la francophonie*, p. 53, cité p. 644 dans Pinhas, Luc (1999). Discours et réalité de la francophonie : Le cas du livre. Lyon, Université Lumière - Lyon 2 - Institut de la Communication.

définitive du pouvoir sous ses différentes formes. » (Laplantine, 1999, p. 38). Dans les déclarations finales, l'adjectif possessif est en lien avec les fondements de base de la communauté : les liens, les origines, les pays membres, les peuples, la communauté, elle-même. L'analyse lexicométrique, dans le corpus de recherche, montre que le pronom personnel « nous » (« *nosotros* ») est la modalité la plus fréquente des déclarations des Sommets et dans des discours politiques individuels, ce qui montre la volonté de s'exprimer au nom du groupe ibéro-américain. Le « nous » évoque l'adhésion à un but commun ou à une activité réalisée de façon conjointe. Il marque le sentiment d'appartenance communautaire. Dans les discours des sommets, le pronom personnel « nous », comme locuteur collectif, régit fréquemment des verbes à caractère subjectif tels que : « nous réitérons, nous représentons, nous réaffirmons, nous reconnaissons, nous rénovons, nous nous engageons, nous considérons¹⁷⁸ », etc. En espagnol, les pronoms personnels n'étant pas obligatoires, le nous est modélisé dans le verbe à la première personne du pluriel.

Dans les déclarations officielles, il y a une constance dans des agencements syntagmatiques significatifs. Chaque point abordé l'est par un verbe conjugué à la première personne du pluriel ou par un verbe à l'infinitif, ce qui donne une force au discours. Il est intéressant de noter que des verbes à connotation assez forte en termes d'action sont utilisés comme : stimuler, pousser (« *impulsar* »), fortifier (« *fortalecer* », « *robustecer* »), fomentier, développer (« *fomentar* ») éradiquer (« *eradicar* »), affronter (« *enfrentar* »), renforcer (« *reforzar* »), implémenter (« *implementar* ») diriger (« *liderar* »). L'usage de ces verbes montre la volonté des États membres de travailler et d'agir pour la concrétisation du projet de communauté ibéro-américaine. C'est une façon, par le discours, de donner un sens concret à un projet qui ne doit pas rester dans un stade fantasmé.

¹⁷⁸ « *reiteramos, representamos, reafirmamos, reconocemos, renovamos, comprometemos, consideramos* », etc.

Ces quelques exemples nous permettent de conclure que la redéfinition conceptuelle de l'idée de communauté et par conséquent du type de relations entre l'Espagne et les pays ibéro-américains se reflètent dans l'adoption d'une nouvelle terminologie qui utilise régulièrement le vocable « communauté », en lien avec les conceptions de « famille » et d'« amitié », sauf dans les discours officiels de la Royauté espagnole qui continue d'utiliser le terme « famille ».

Cela veut dire qu'on note un parallélisme entre les expressions du modèle traditionnel/conservateur et celles du modèle démocratique, mais à travers une reconfiguration. Ainsi, les notions de « famille » et de « communauté » sont vidées de l'idéologie conservatrice véhiculée par le mouvement de l'Hispanité, qui a participé à l'institutionnalisation de la « famille hispanique », dans laquelle l'Espagne était la Mère Patrie, qui avait donné naissance aux colonies nations hispano-américaines, ses filles. Cette reconceptualisation de la relation passe par un changement de rôle au sein de la famille hispanique. En effet, les nations hispano-américaines ont cessé d'être les filles de la Mère Patrie pour en devenir les sœurs, dans une relation s'inscrivant sur un axe horizontal, et plus vertical. Ainsi le roi Juan Carlos Ier, en visite officielle au Venezuela, déclare-t-il devant la Commission nationale du Congrès national du Venezuela le 9 septembre 1977 : « Une Espagne qui privilégiera ses affinités historiques, culturelles et familiales ; consciente du fait que le noyau des nations sœurs auxquelles elle appartient, est encore loin d'atteindre le poids et la prépondérance qui lui correspondent de par son importance ; et engagée à canaliser ses efforts et ses moyens, dans la limite de ses possibilités, pour contribuer à stimuler un protagonisme ibéro-américain croissant sur la scène internationale¹⁷⁹ » (Juan Carlos Ier, 1977). Dans ce propos du roi, le mot « affinité » fait ici référence à la notion de « parenté » et donc à la définition du semblable et de l'être-en-commun.

¹⁷⁹ « *Una España que dará preferencia a sus afinidades históricas, culturales y familiares; consciente de que el núcleo de naciones hermanas a la que pertenece, dista aún de lograr el peso y la preponderancia que por su importancia le corresponde; y comprometida a encauzar sus esfuerzos y sus recursos, dentro de sus posibilidades, para coadyuvar a impulsar un creciente protagonismo iberoamericano en el escenario internacional* ».

Les notions de « famille » et de « communauté » sont donc repensées et théorisées, selon de nouvelles modalités. Elles sont plus souvent utilisées, tant dans les discours politiques officiels que « médiatiques » ou universitaires, pour dynamiser les relations entre les états ibéro-américains. Le but recherché par ces discours est la non fragmentation de la communauté hispanophone et une adhésion à celle-ci qui s'imposerait aux nations hispano-américaines, sans remise en question envisageable. C'est pourquoi, les choix argumentatifs portent sur l'affirmation de la volonté de sauvegarder la suprématie des liens historiques, linguistiques, culturels et affectifs, au-delà des éventuelles divergences politiques et économiques. Les discours promeuvent l'idée d'une communauté naturelle de la collectivité ibéro-américaine. C'est-à-dire une relation qui va de soi, qui s'impose aux nations ibéro-américaines par des éléments fondamentaux : langue en partage, patrimoine historique et culturel commun, qui sont perçus comme indiscutables. Cette communauté de destin repose donc sur un ensemble d'affinités, de liens, de principes en partage.

CHAPITRE 3. HISPANOPHONIE ET FRANCOPHONIE : CONVERGENCE ET DIVERGENCE AUTOUR DE CONCEPTS CONTESTÉS

Après avoir proposé comme cadre théorique de notre réflexion, un exposé qui tentait de définir la Francophonie sur le plan institutionnel et politique et après avoir survolé le lent processus de la communauté hispanophone sur le chemin d'une «timide» construction, il convient à présent de nous attarder davantage sur le thème de l'Hispanophonie qui est précisément au cœur de toute notre réflexion. Le terme «Hispanophonie» désigne-t-il une réalité au sein des pays hispanophones ? Les éléments culturels, socio-économiques et géopolitiques en Hispanophonie se structurent-ils, comme ils se sont structurés en Francophonie ? Dans la perspective de

notre travail, ces questions de recherche revêtent une importance particulière dans la mesure où les réponses que nous tenterons d'y apporter nous aideront à baliser un champ de réflexion autour de la notion d'Hispanophonie. Il ne serait être question ici de comparer la Francophonie et l'Hispanophonie dans le but de porter sur elles un jugement de valeur, il s'agit plutôt de mettre en parallèle la conception respective de ces deux ensembles à l'égard de leur propre communauté.

3.1 L'Hispanophonie : une nouvelle terminologie ?

Les lectures que nous avons menées dans différents domaines de recherches mettent en évidence que le terme « Hispanophonie » est assez régulièrement utilisé par diverses personnalités francophones. Une liste exhaustive des nombreuses références à l'Hispanophonie s'avère donc peu envisageable dans le cadre de notre étude. Nous avons par conséquent opté pour une sélection de quelques exemples significatifs.

Le gouvernement français dans sa page Internet intitulée *Fiche de synthèse de la Francophonie* se réfère à « d'autres grandes aires linguistique concernées —arabophonie, hispanophonie, lusophonie, russophonie...—. » (*Fiche de synthèse de la Francophonie*). Stélio Farandjis, alors Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, mentionne lui aussi, à deux reprises le terme « Hispanophonie » : « La Francophonie, à la différence de la Germanophonie ou de l'Hispanophonie, n'est pas un ensemble contigu », « Qu'échangerions-nous si nous étions tous faits au même moule ? Hispanophonie, Lusophonie, Arabophonie, toutes les grandes aires culturelles doivent s'unir... » (Farandjis, 1999, p. 18 et 54). Jean-Marc Léger, Secrétaire honoraire de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, lors d'une conférence sur les organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie le 24 octobre 1994, se réfère à « l'ensemble formé par les pays de langue espagnole » par le terme « hispanophonie », (Léger, 1994), tout

comme Robert Chaudenson (Chaudenson, 2000, p. 92-93 cité dans Valantin, 2003, p. 88) ou encore Ralph Ludwig (Ludwig, 1996, p. 819 et suivantes). À travers ces quelques exemples, il est donc à noter que le terme « Hispanophonie » apparaît à bon nombre de reprises notamment dans des écrits concernant la Francophonie. Les instances francophones, en recourant à ce terme font référence à une aire culturelle et linguistique, sans qu'il y ait pour autant une institutionnalisation politiquement et juridiquement organisée comme c'est le cas pour la Francophonie. Elles utilisent le terme comme un calque sémantique du terme de Francophonie et non pas comme transposition conceptuelle et théorique du terme. Dans la lignée de plusieurs chercheurs et de Louis-Jean Calvet¹⁸⁰ en particulier, nous avançons le terme « Hispanophonie », comme étant un ensemble politico-linguistique ayant « l'espagnol en partage », en le proposant par analogie au terme Francophonie que nous avons décrit antérieurement et en application de sa dernière définition communément acceptée : « En raison de la nouvelle définition de l'«espace francophone» [...] «pays ayant l'usage du français» » (Baggioni, 1996, p. 802).

De plus, le terme « Hispanophonie » nous semble pertinent dans la mesure où la Communauté des pays de langue portugaise, CPLP¹⁸¹, (*Comunidade dos Países de Língua Portuguesa*) organisation internationale, qui regroupe huit pays de langue officielle portugaise, s'est nommée elle-même « Luxofonia » « Lusophonie » sur le modèle de la Francophonie. À ce propos, un des sites Internet du gouvernement portugais définit la « Luxofonia » comme le terme que l'on utilise en général pour désigner l'ensemble des communautés

¹⁸⁰ « Certains de ces ensembles sont organisés (c'est le cas de la Francophonie...) d'autres le sont moins, mais ils n'en constituent pas moins des réalités que je me propose d'appeler « Xphonies » (sur le modèle de la Francophonie : Arabophonie, Hispanophonie, etc.). [...] Les Xphonies constituent pour leur part des réalités politico-linguistiques incontestables » (Calvet, 2002, p. 191).

¹⁸¹ Il est intéressant de noter que le Portugal et le Brésil, bien qu'étant fortement impliqués dans la construction de la Communauté ibéro-américaine des Nations, se sont fédérés avec six autres pays ayant le portugais comme langue officielle pour créer la CPLP.

de langue portugaise dans le monde¹⁸². Ainsi, si le Portugal admet et revendique même le terme « Luxofonia », l'Espagne, ou d'autres pays hispanophones, peut revendiquer à son tour l'usage du terme « Hispanophonie », d'autant plus que l'Espagne et le Portugal sont étroitement liés notamment à travers leur participation active dans la Communauté ibéro-américaine des Nations.

Il est à noter qu'aucun usage du terme « Hispanophonie » n'est attesté tant dans les dictionnaires hispanophones que francophones. Ces derniers mentionnent l'existence d'un adjectif, qui peut également être utilisé comme un substantif : « hispanophone » ou « hispanohablante » pour désigner celui qui parle l'espagnol. Cependant, ils ne référencient pas l'usage d'un substantif se rapportant directement à l'usage de ces adjectifs. Il est même surprenant de remarquer que l'édition 2004 du *Nouveau Petit Robert* mentionne le terme « lusophonie » comme « lieux où l'on parle portugais : Portugal, Brésil, Angola, Cap-Vert... » (Rey-Debove, 2004, p. 1523) à l'intérieur même de la définition de « luso- ». Alors que l'adjectif et le nom « hispanophone » sont proposés¹⁸³ sans aucune référence au substantif « Hispanophonie » s'y rapportant. Dans les dictionnaires, le terme « hispanophonie » ne jouit pas visiblement de la reconnaissance dont il jouit chez certains chercheurs qui, comme nous l'avons vu, ont recours à ce terme assez régulièrement. À ce titre, Lia Varela fait remarquer que « Si l'*hispanophonie* a une existence, c'est surtout en tant qu'élément de discours produit par déclinaison du paradigme développé, en français, à partir de *francophonie* : anglo-, luso-, arabophonie » (Varela, 2000).

Contrairement à l'usage du terme par des auteurs francophones, paradoxalement les instances hispanophones elles-mêmes n'utilisent pas ce terme qui n'a d'ailleurs aucun équivalent dans la langue espagnole. Ces

¹⁸² « *usa-se genericamente para designar o conjunto das comunidades de língua portuguesa no mundo* » (*Lusofonia*).

¹⁸³ (Rey-Debove et Rey, 2004, p. 1269).

dernières mentionnent davantage le terme de « communauté » (« comunidad ») pour se référer à cet ensemble géografico-linguistique.

Cependant, il nous paraît envisageable, à la lumière des références que nous avons mentionnées, notamment celle du linguiste, Louis-Jean Calvet (Calvet, 2002, p. 191), de justifier l'usage du terme « Hispanophonie » comme étant un ensemble constitué par les populations hispanophones. Même si le terme n'est pas encore reconnu dans les dictionnaires tant francophones qu'hispanophones, il est incontestable qu'il reflète une réalité sociolinguistique concrète.

Quand les hispanophones mentionnent le terme « communauté », ils se réfèrent à la communauté ibéro-américaine des Nations, qui englobe les pays de langue espagnole et portugaise des continent américain et européen. Serait-il possible d'envisager dans le contexte actuel que les pays hispanophones se fédèrent sous l'appellation « Hispanophonie » ?

3.2 L'Hispanophonie et la Francophonie : un modèle l'une pour l'autre ?

À la lumière du chapitre 1, de la partie I et des chapitres 2 et 3 de cette partie, nous remarquons que, contrairement à la Francophonie, dans laquelle c'est le dispositif institutionnel qui crée et légitime la communauté, en Hispanophonie, ce sont les liens historiques, culturels et linguistiques qui suscitent un sentiment de conscience communautaire. En effet, en Francophonie, c'est la mise en place d'institutions qui assure la pérennité de la construction de la communauté et la légitimité de cet espace transnational sur l'échiquier mondial. En Hispanophonie, il s'agit d'une communauté spirituelle, avec une matérialité institutionnelle légère, qui n'a pas de commune mesure avec l'arsenal administratif de la Francophonie. On pourrait par conséquent proposer l'idée selon laquelle la Francophonie serait un « ensemble » de

populations et d'instances officielles, alors que l'Hispanophonie serait avant tout une « communauté naturelle, de fait ».

Nos lectures nous permettent d'affirmer que les auteurs qui abordent le thème de la communauté hispanophone s'intéressent particulièrement aux liens linguistiques, historiques et culturels qui unissent les nations hispaniques et se penchent très rarement sur la construction même de cette communauté qui reste imaginée intellectuellement, sans instances organisationnelles concrètes. À ce titre d'ailleurs, aucun des auteurs, que nous avons lus, ne s'interrogent sur l'inexistence de dispositif institutionnel au sein de cette communauté. Il est donc légitime de se demander si le terme « Hispanophonie » désigne une réalité au sein des pays hispanophones. Même si le terme n'est pas utilisé en tant que tel dans le bassin hispanophone, l'Hispanophonie représente un idéal communautaire, un lieu d'échanges, basé sur le partage d'une langue et d'un passé commun. Le terme désigne la communauté culturelle, spirituelle ou encore naturelle, bien plus que matérielle et institutionnelle. Si les auteurs hispanophones n'utilisent jamais le terme « Hispanophonie » par analogie au terme « Francophonie », comme le font pourtant les auteurs francophones, c'est probablement parce qu'ils voient dans la Francophonie un ensemble de pays unis par des institutions actives et imposantes. Ces dernières étant inexistantes en Hispanophonie, ils ne jugent ainsi pas utile d'utiliser le terme.

En résumé alors que les penseurs de l'Hispanophonie, ou du moins de la communauté hispanophone, soulignent les liens communautaires, les penseurs de la Francophonie insistent sur le poids de la structure organisationnelle : descriptions d'organismes, de réunions, etc. Il semble que la communauté hispanophone ait encore besoin dans ses discours officiels de clarifier et d'exposer la profondeur des liens qui unissent les membres de cette « communauté de fait » afin d'effacer toute ambiguïté sous-jacente qui pourrait ressortir d'un passé colonial encore parfois présent. Cette insistance sur l'existence de liens historiques et culturels démontre la nécessité pour les politiciens d'affirmer son existence. Car nommer, c'est faire exister.

Force est de constater que la conception de la communauté qu'elle soit hispanophone ou ibéro-américaine ne se base en aucun cas sur des principes juridiques ou organisationnels. L'institutionnalisation de cette communauté ne paraît pas être une priorité pour ses pays membres. Ces derniers la conçoivent en effet bien plus comme un espace commun de coopération, de solidarité et de concertation. Ainsi Celestino del Arenal et Alfonso Najera propose les termes de «idée-force» («idea-fuerza») ou «idée-guide» («idea-guía») (Arenal, 1992, p. 355). La communauté serait donc un «cadre de réflexion» pour penser les relations ibéro-américaines et n'est donc pas par conséquent un cadre d'action dans lequel s'organiseraient des instances décisionnelles, comme le soulignent ces derniers auteurs : «la priorité est de renforcer une communauté de fait, la communauté de droit viendra par la suite, l'institutionnalisation n'est pas la priorité, bien qu'elle ne soit pas écartée dans le futur, mais la priorité est le développement et l'approfondissement du sentiment de communauté et la création d'un treillis de relation qui veillent aux intérêts mutuels »¹⁸⁴ (*op. cit.*, p.379).

Le travail de recherche que nous avons mené afin d'exposer les chapitres précédents nous permet de jeter un regard nouveau sur les concepts de Francophonie et d'Hispanophonie tant de fois discutés, en nous intéressant non pas au dispositif organisationnel de ces deux ensembles mais bien à leur conception même. La Francophonie est partie d'une idéologie, d'une pensée politique qui s'est très vite structurée par la création de divers organismes, alors que l'Hispanophonie semble se construire à partir d'un constat beaucoup plus pragmatique, celui de l'existence d'une «communauté de fait» qu'il faut à présent penser à organiser et à structurer politiquement et voire juridiquement. Il s'agit donc de deux conceptions de l'idée de communauté tout à fait différentes, ce qui entraîne des modes de fonctionnement distincts.

¹⁸⁴ « *lo prioritario es robustecer una comunidad de hecho, pues la comunidad de derecho vendrá después, de que lo prioritario no es la institucionalización, aunque, no se descarte en un futuro, sino el fomento y la ampliación del sentimiento de comunidad y la creación de un entramado de relaciones que atiendan a los intereses mutuos* »

À la différence d'autres grands ensembles géopolitiques et de la Francophonie en particulier, la Communauté ibéro-américaine des Nations ne dispose d'aucun cadre juridique. Comme le mentionne bien Pedro Borges Morán, historien, « la Communauté ibéro-américaine n'est pas plus qu'une association constituée d'un commun accord entre les membres et basée sur la bonne volonté de ces derniers, sans spécification de droits ou d'obligations. Cela explique le manque d'une définition précise et d'une réglementation statutaire." »¹⁸⁵ (Borges Morán, janvier 1997, p. 183).

Nous pensons que le manque de dispositif juridique et institutionnel ne donne rend invisible la communauté hispanophone sur la scène internationale tant auprès des autres grands ensembles géopolitiques qu'au sein même de la communauté.

En 1993, une vaste enquête¹⁸⁶ auprès de 43 816 jeunes scolarisés ibéro-américains de 14 à 19 ans, sous la direction de Tomás Calvo Buezas et commanditée par la *Consejería de Cultura y Patrimonio* de la *Junta de Extremadura* (Espagne) met en évidence ce manque de visibilité. En effet, à la question concernant l'existence de la Communauté ibéro-américaine des Nations, 57.2% des jeunes portugais, 50.5% des jeunes espagnols et 45% des jeunes ibéro-américains ont répondu qu'ils n'avaient pas entendu parler de cette communauté. Les résultats de cette enquête même s'ils datent du début des années 1990 mettent en évidence le problème de la médiatisation des faits marquants de la construction de cette communauté puisque seulement 41.7%

¹⁸⁵ « *la Comunidad Iberoamericana no es más que una asociación constituida de común acuerdo entre sus integrantes y basada en la buena voluntad de los mismos, sin especificación de derechos y obligaciones. De ahí que carezca todavía de una definición precisa y de toda reglamentación estatutaria* ».

¹⁸⁶ Nous renvoyons le lecteur à l'article de Tomás Calvo Buezas publié en 1997, pour les détails de l'enquête.

des jeunes espagnols, 32.7% des jeunes ibéro-américains et 26.6% des jeunes portugais ont répondu correctement à la question portant sur la tenue du premier sommet ibéro-américain. Ces résultats montrent donc qu'une bonne partie des écoliers interrogés ont une connaissance très approximative de l'existence même de cette communauté à laquelle ils appartiennent de fait. Tomás Calvo Buezas, le responsable de cette enquête, conclut donc : « Par conséquent, nous pouvons dire que la majorité des écoliers ignorait, au moins en 1993, l'existence de la Communauté ibéro-américaine des Nations et des sommets ibéro-américains. Ainsi, les données de l'Enquête montrent que des événements importants de l'histoire récente de l'Espagne et de l'Amérique latine, comme la formation de la Communauté ibéro-américaine et comme les réunions annuelles des Présidents, qui constituent un fait fondamental dans ce processus, ne sont toujours pas intégrés dans les manuels, et pire encore, dans les explications des professeurs de ces centres scolaires¹⁸⁷ » (Calvo Buezas, janv. 1997, p. 233). Il y a en effet peu ou pas de médiatisation des sommets dans les pays concernés. Nous pensons que la communauté hispanophone en pleine gestation a besoin maintenant de mettre en place un dispositif institutionnel afin de jouir d'une plus grande visibilité et crédibilité sur la scène internationale, comme l'a fait la Francophonie. En vingt ans, les sommets n'ont pas réussi à projeter la force de cette communauté sur la scène internationale.

De plus, la communauté ibéro-américaine ne possède pas une organisation internationale, comparable à l'Organisation internationale de la Francophonie, par exemple. Celle-ci lui permettrait de centraliser l'ensemble

187 « *Por lo tanto podemos decir que la mayoría de los escolares desconocía, al menos en 1993, la existencia de la Comunidad Iberoamericana y de las Cumbres Presidenciales. En consecuencia, los datos de la Encuesta muestran que acontecimientos importantes de la historia reciente de España y de América Latina, como es la formación de una Comunidad Iberoamericana, así como las reuniones anuales de Presidentes, que constituyen un hecho fundamental en este proceso, aún no han pasado a los libros de texto y, lo que es peor, a las explicaciones de los profesores en los centros escolares* ».

des activités et des initiatives prises pour faire la promotion de la solidarité et de la coopération dans l'espace ibéro-américain.

À présent que le « socle idéologique » ou « conceptuel » de la communauté, basé sur le partage de la langue et des liens historiques et culturels, est largement revendiqué et considéré par tous les pays hispanophones, comme nous l'avons signalé, nous pensons que ce n'est que par l'implication massive et intéressée des pays hispanophones eux-mêmes que l'Hispanophonie pourra véritablement un jour avoir une carte à jouer sur la scène internationale.

De plus, nous estimons que si l'espace hispanophone adoptait lui-même le terme « Hispanophonie » par analogie à celui de « Francophonie », tel que nous l'avons exposé antérieurement, cet espace pourrait sûrement jouir d'une plus grande reconnaissance et d'une plus grande légitimité, ce qui lui permettrait de se positionner et de se faire valoir sur la scène internationale. Nous croyons que l'adoption d'une terminologie précise, qui permettrait à tous les pays hispanophones de s'identifier par une seule appellation, serait un premier pas vers une plus grande institutionnalisation.

A priori, nous avons envisagé cette étude en partant du postulat selon lequel la Francophonie serait un modèle pour la construction de l'Hispanophonie. Cependant, à l'issue de notre recherche bibliographique, nous pensons que ces deux modèles devraient davantage s'inspirer l'un de l'autre. La Francophonie pourrait s'intéresser mieux aux liens qui unissent les membres de la communauté francophone afin de dépasser le seul argument d'une langue en partage pour éveiller auprès de ses membres une conscience communautaire plus profonde, et l'Hispanophonie devrait, quant à elle, tenter de s'institutionnaliser davantage afin de s'assurer une meilleure visibilité et d'asseoir sa légitimité tant au sein de sa propre communauté que sur le plan mondial.

3.3 Hispanophonie et la Francophonie : deux conceptions idéologiques distinctes

La Francophonie est marquée par des situations sociolinguistiques très différentes. En effet, dans certains pays, le français est une langue largement dominante alors que dans d'autres, il n'est que la langue de l'État (enseignement, administration, justice). L'espace de la Francophonie est donc très hétérogène du point de vue linguistique puisque dans certains de ses États membres, le français n'est pas la langue officielle.

L'Hispanophonie, quant à elle, jouit d'une plus grande homogénéité car l'espagnol est la langue officielle et d'usage de tous les pays faisant parti de cet espace dans la mesure où tous ces pays sont des anciennes colonies de l'Empire espagnol. Ce qui est loin d'être le cas de la Francophonie dans laquelle les critères d'adhésion ne sont pas conditionnés par une histoire coloniale commune, nous l'avons déjà mentionné.

Une autre divergence entre ces deux ensembles est que la Francophonie est née de l'initiative des pays du Sud anciennement colonisés par la France notamment, qui souhaitent défendre l'usage de la langue française et mettre en place des réseaux de coopération au sein de cet espace. « La Francophonie est née d'un désir ressenti hors de France »¹⁸⁸, comme le déclare Boutros Boutros-Ghali, alors Secrétaire général des Nations unies, au sommet de la Francophonie de Cotonou le 2 décembre 1995.

Dans l'Hispanophonie, la situation est particulièrement différente dans la mesure où l'Espagne elle-même est celle qui défend le plus ardemment l'existence de cette « communauté de fait » et celle qui avec le Portugal est à l'origine de l'idée de Communauté ibéro-américaine des Nations. Les actions de ces deux pays sont parfois mal ressenties par les États ibéro-américains anciennement colonisés par ceux-ci. « Les États latino-américains n'ont jamais

¹⁸⁸ Cité dans Barrat et Moisei, 2004, p. 40.

eu les moyens et l'ambition d'une politique culturelle et linguistique commune » (Haut Conseil de la Francophonie, 2001, p. 520)

De plus, malgré le dispositif institutionnel sur lequel repose la visibilité et la légitimité de la Francophonie, celle-ci reste « cloisonnée » dans un imaginaire relativement restreint. La culture « franco-française » reste le pôle de la Francophonie et est prédominante par rapport aux autres cultures de la Francophonie. En effet, dans la plupart des cas, l'apprentissage du français comme langue étrangère se fait à partir de références à la culture française et très rarement sont abordés les traits culturels et linguistiques des autres cultures francophones. La langue française représente encore très largement la culture française et ceci répond bien, en général, aux attentes des apprenants. Alors que nous pensons que même si l'Hispanophonie reste encore très « hispano-centrée », l'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère est bien souvent marqué par une volonté d'ouverture à la diversité « latino-américaine » de la part des apprenants.

À l'heure actuelle, la notion d'Hispanophonie est encore floue, dans la mesure où elle ne fait guère l'objet de recherche spécifiquement sous ce point de vue. À la lumière de nos lectures, nous pouvons affirmer que l'Hispanophonie ne désigne pas simplement une réalité linguistique, géographique et sociale, mais surtout le sentiment d'appartenir à une même communauté. Comme nous l'avons exposé, cette solidarité communautaire naît du partage de valeurs communes aux divers peuples hispanophones. Les clivages politiques et économiques sont écartés au profit d'une plus grande compréhension et coopération. Le thème de l'appartenance à une communauté permet non seulement de voir dans l'Hispanophonie l'ensemble des liens privilégiés unissant des peuples de même langue, mais également les valeurs transmises par cette langue, la culture et l'histoire de ses peuples. Cependant, du point de vue politique, il est encore très difficile de penser l'Hispanophonie, dans la mesure où elle est très peu structurée politiquement. Ainsi toutes les

définitions structurelles de la Francophonie que nous avons proposées dans notre premier chapitre ne s'appliquent pas toutes à l'Hispanophonie. En particulier celle qui définit la Francophonie comme « un espace politique, défini par les relations étroites créées et maintenues entre un certain nombre de ces pays et par l'activité des institutions nationales et internationales qui en ont émané » (Dalby, Corbeil *et al.*, 1986, p. 13). Sur le plan politique, la première partie de cette définition peut tout à fait s'appliquer à l'Hispanophonie, cependant la deuxième partie ne trouve que peu d'écho en Hispanophonie, car peu d'institutions ont émané des relations entre les pays hispanophones, malgré leurs forts liens. Par conséquent, le calque sémantique du terme « Hispanophonie » que nous proposons par analogie avec le terme « Francophonie » ne recouvre pas toutes les réalités de cette dernière. Mais cela ne justifie pas pour autant que l'on exclut l'utilisation de ce terme, qui reflète bien d'autres réalités concrètes au sein de la communauté hispanophone.

**PARTIE III. L'HISPANOPHONIE A TRAVERS
L'AGIR : CONSTRUCTION ET DÉCONSTRUCTION
ENTRE FILIATION ET AFFILIATIONS**

Nombreuses sont les questions posées par les enjeux de la mondialisation aux sociétés hispano-américaines : nationalisme, souveraineté culturelle, hybridité, altérité, ethnicité, transculturation, créolisation, métissage, immigration, croissance économique, développement, qui sont autant de thèmes de débat et de recherche, autant de secteurs divers d'actions et de revendications. Nous ne pourrions prétendre les étudier tous : des choix s'imposent dans le cadre de ce projet de recherche, sacrifiant d'autres aspects de cette réalité. Nous nous sommes assignée comme tâche de proposer une nouvelle approche de l'espace hispanophone mettant à contribution le concept de Communauté. Comment dans le contexte mondial d'hétérogénéité et de dérégulation, les sociétés hispano-américaines parviennent-elles à entretenir leur unité et leur engagement dans le projet communautaire défendu lors des sommets, dont nous avons décrypté les principaux enjeux dans la partie précédente ?

L'espace hispano et ibéro-américains, comme toutes les grandes régions du globe, est aux prises avec les contradictions générées par le contexte de la mondialisation. La relation que les nations ibéro-américaines entretiennent sur le plan intra et extra-communautaires sont symptomatiques de cette conjoncture. Elles oscillent entre une volonté de s'unir contre la fragmentation et la désintégration des relations et une ouverture béante vers la multiplication d'alliances et d'interactions plurielles.

A présent, nous souhaitons donc tenter de dégager quelques éléments de réflexion sur la dynamique de réseaux à travers lesquels les sociétés hispano-américaines évoluent, et de cibler quelques interrogations à propos des acteurs et de la nature des relations instaurées. Les pays ibéro-américains s'ouvrent vers deux types de réseaux : le réseau intra-communautaire, entre voisins dans l'aire du sous-continent américain ou avec l'Espagne et le Portugal, et un réseau extra-communautaire, avec l'Amérique du Nord et d'autres régions du monde.

La distinction entre les réseaux intra et extra-communautaires se révèle éclairante pour mettre en valeur la logique de réseaux définis par des jeux

stratégiques de connexions et de déconnexions. La multiplicité d'affiliations répond à des logiques partiellement contradictoires d'ouverture et de repli communautaire marquées par des enjeux à la fois de complémentarité et de coopération mais aussi de rivalité et de concurrence. Tel est l'éclairage sous lequel s'inscrit la présente réflexion dont l'objectif est de révéler l'articulation des multiples interactions économiques et diplomatiques des pays ibéro-américains entre eux et avec d'autres zones géographiques d'influence, comme l'Asie Pacifique et l'Union Européenne, entre autres. Nous apporterons donc des précisions sur l'intensification des échanges et sur la diversification des partenaires, qui sont les deux traits les plus caractéristiques de la configuration des réseaux ibéro-américains. Nos propos se centreront sur l'analyse des formes d'affirmation et d'instrumentalisation mises à profit par la démarche partenariale des nations ibéro-américaines. Au sein des relations ibéro-américaines, deux axes de déploiement se dégagent. Les mouvements de rapprochement se font à la fois sur un axe horizontal, entre pays voisins du sous-continent, et sur un axe vertical vers l'Espagne et le Portugal. Nous insisterons particulièrement sur les nations hispaniques, sans omettre pour autant, de faire référence au Brésil ou au Portugal. La schématisation de ces relations sur un axe horizontal et vertical met en lumière la nature des rapports de force établis entre les principaux acteurs de ces réseaux : une régionalisation entre voisins dans un rapport tendant vers le multilatéralisme, basé sur le principe d'équité, sur un axe horizontal et sur un axe vertical, une relation plus ambivalente avec l'Espagne, qui tente de préserver des relations privilégiées avec les nations hispano-américaines, malgré le spectre de la Mère Patrie. C'est ce que nous entendons expliquer dans les développements qui suivent.

CHAPITRE 1. RÉSEAUX INTRA-COMMUNAUTAIRES : FILIATION ET CONTINUITÉ

1.1 Liens horizontaux : processus d'intégration régionale dans le sous-continent américain

Jusque dans les années 1940, les relations entre les pays ibéro-américains étaient rares. Ils avaient un rapport presque exclusif avec leurs centres métropolitains respectifs : Madrid ou Lisbonne. « Ces pays partageaient la conditions de pays périphériques dans le système occidental » (Jaguaribe, avril-juin 2002, p. 62). Durant les cinquante dernières années, l'échiquier géopolitique mondial a profondément changé. De nouvelles modalités d'échanges internationaux et des relations multiformes se sont progressivement mises en place. De nos jours, les rapprochements de pays en communautés ou en associations au niveau national ou régional sont monnaie courante. Les tensions politiques ou les concurrences commerciales ou culturelles sont souvent mises de côté au profit de l'instauration ou du maintien d'échanges économiques hautement bénéfiques pour les différentes parties prenantes. A partir des années 1990, principalement, les pays ibéro-américains essaient de diversifier leurs relations internationales et revendiquent de nouvelles alliances stratégiques sur le plan économique. Ils prennent conscience de l'importance d'institutionnaliser leurs rapports et s'engagent dans plusieurs initiatives d'intégration économique régionale qui se concrétisent par une multitude de traités commerciaux et d'accords diplomatiques. Ce mécanisme d'intégration est basé sur le principe d'équité entre les partenaires, désireux de se réunir en réseaux multilatéraux. Les mouvements de rapprochement sont motivés par des volontés de coopérer et de se coaliser pour préserver des intérêts communs.

Nous rappelons ici que l'idée directrice de ce projet est de questionner la notion de Communauté hispanophone. Au-delà des déséquilibres et des

inégalités socio-économiques, politiques ou de développement, en général, les nations hispanophones parviennent-elles à s'unir, en dépassant le cadre formel des discours prononcés lors des Sommets ibéro-américains ?

Une démarche de type exhaustif sur le recensement de tous les échanges entre les pays intra-communautaires s'est révélée délicate. Nous avons donc opté pour un terme moyen en faisant référence aux principaux accords commerciaux ou diplomatiques entre les pays dans la zone ibéro-américaine. L'objectif ici n'est pas de brosser un tableau complet des échanges mais d'insister sur leur intensification dans le sous-continent et avec l'Espagne.

L'**ALALC**, Association latino-américaine de libre-échange¹⁸⁹ (*Asociación Latinoamericana de Libre Comercio*) est instituée le 18 février 1960 par le Traité de Montevideo, signé par l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, et l'Uruguay. Par la suite, la Colombie et l'Équateur rejoindront l'ALALC en 1961, le Venezuela en 1966 et la Bolivie en 1967. Les États membres se sont donnés comme objectif de créer une zone de libre-échange pour les marchandises à l'échelle du sous-continent, sur une période de douze ans. Ils décident de réviser le Traité de Montevideo de 1960, par l'adoption du nouveau Traité de Montevideo, signé le 12 août 1980 par l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, le Venezuela. Le Traité de Montevideo de 1980 transforme l'ALALC en **ALADI**, Association latino-américaine d'intégration (*Asociación Latinoamericana de Integración*), et en constitue le cadre juridique. Cuba rejoindra l'ALADI en 1998 et le Panama en 2012. Le Nicaragua est en train de se soumettre aux conditions d'adhésion et devrait prochainement intégrer ce regroupement. Avec ces treize États membres, c'est de nos jours le plus grand regroupement d'intégration régionale du sous-continent. L'objectif est d'accroître le commerce entre les États membres en vue d'instituer progressivement un marché commun latino-américain, par le biais

¹⁸⁹ ALALE, en français

d'arrangements bilatéraux entre ses membres. Le préambule du Traité de 1980 précise que les États signataires sont persuadés que : « L'intégration économique régionale constitue l'un des principaux moyens pour que les pays d'Amérique Latine puissent accélérer leur processus de développement économique et social dans le but d'assurer un meilleur niveau de vie pour leurs peuples »¹⁹⁰ (Asociación Latinoamericana de Integración, 12 août 1980). Par cette alliance, les États membres entendent promouvoir et mieux réguler le commerce par la création d'une zone de « préférences économiques »¹⁹¹ à l'intérieur de la zone et mettre en œuvre des actions de coopération économique dans le but de développer leur marché.

Par la suite, dans un contexte mondial marqué par la consolidation de grands espaces d'échanges économiques, les grands pays du cône sud affichent leur volonté de créer un espace à la hauteur de leurs ambitions économiques. Le **MERCOSUR**, Marché commun du Sud (*Mercado Común del Sur*), est donc institué par le Traité d'Assomption¹⁹², signé le 26 mars 1991, par les membres fondateurs : l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Dans le préambule du Traité, ces derniers considèrent que l'extension des marchés nationaux, à travers le processus d'intégration, constitue une condition essentielle pour accélérer leurs processus de développement économique avec une justice sociale. Ce marché commun instaure une union douanière basée sur le libre-échange, la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des marchandises et de la main-d'œuvre. Le commerce intra-zone est donc fortement encouragé et facilité et les États membres s'engagent à adopter une politique commerciale commune dans leurs échanges avec des pays ou des organisations tiers. Le Conseil du Marché Commun (*Consejo del Mercado*

¹⁹⁰ « *la integración económica regional constituye uno de los principales medios para que los países de América Latina puedan acelerar su proceso de desarrollo económico y social a fin de asegurar un mejor nivel de vida para sus pueblos* ».

¹⁹¹ Consulter l'article 4 du Traité de Montevideo : Asociación Latinoamericana de Integración. (12 août 1980, date de dernière mise à jour inconnue). « *Tratado de Montevideo 1980* ». (Consulté le 16 août 2012), <http://www.aladi.org/nsfaladi/juridica.nsf/vtratadoweb/tm80>

¹⁹² Mercado Común del Sur. (26 mars 1991, date de dernière mise à jour inconnue). « *Tratado de Asunción para la Constitución de un Mercado Común* ». (Consulté le 16 août 2012), http://www.mercosur.int/innovaportal/file/719/1/CMC_1991_TRATADO_ES_Asuncion.pdf

Común) est l'organe décisionnaire le plus important du MERCOSUR, selon l'article 3 du Protocole additionnel au Traité d'Assomption sur la structure institutionnelle du MERCOSUR, plus connu sous le nom de Protocole d'Ouro Preto¹⁹³, signé le 17 décembre 1994, au Brésil. Il met en place les orientations politiques et est en charge de la réalisation des objectifs fixés. Il est composé des Ministres des affaires étrangères et des Ministres de l'économie des États membres. Il se réunit au moins une fois par an avec la participation des chefs d'État.

Les États membres du MERCOSUR ont toujours affirmé leur volonté d'ouverture intra-communautaire vers d'autres organisations ou États du sous-continent. Ainsi, des membres associés ont progressivement intégré le marché commun, c'est le cas de la Bolivie et du Chili en 1996, du Pérou en 2003, de la Colombie et de l'Équateur en 2004. Devant des résultats économiques positifs, par effet domino, les non membres manifestent leur volonté d'intégrer le groupe. Les États membres du MERCOSUR manifestent régulièrement leur engagement dans la promotion des liens économique-commerciaux régionaux, à travers la coopération et la complémentarité avec d'autres processus d'intégration comme la Communauté Andine des Nations (CAN) (*Comunidad Andina de Naciones*), l'Union des Nations sud-américaine (UNASUR) (*Unión de Naciones Suramericanas*) et la Communauté des États latino-américains et Caribéens (CELAC) (*Comunidad de Estados Latinoamericanos y Caribeños*). L'article 23 de la déclaration finale de la 43^{ème} réunion du Conseil du Marché Commun, qui s'est tenue le 29 juin 2012, à Mendoza en Argentine, précise qu'à travers ces coopérations, la région veut consolider sa croissance et son importance politique, économique, sociale et culturelle dans le monde. Lors de cette 43^{ème} réunion du Conseil du Marché Commun, les États membres saluent le début des consultations pour l'étude de l'adhésion de l'Équateur en

¹⁹³ Mercado Común del Sur. (17 décembre 1994, date de dernière mise à jour inconnue). « Protocolo de Ouro Preto (Adicional al Tratado de Asunción sobre la Estructura Institucional del MERCOSUR) ». (Consulté le 16 août 2012), http://www.mercosur.int/innovaportal/file/721/1/cmc_1994_protocolo_ouro_preto_es.pdf

soulignant leur volonté de cheminer vers une intégration plus profonde et plus solidaire. Ainsi, excluent-ils le Paraguay des organes de gouvernance et des délibérations du MERCOSUR, pour le non respect de l'ordre démocratique, suite à la destitution rapide du président Fernando Lugo, votée par le Sénat paraguayen le 22 juin 2012. Cette exclusion n'a en rien compromis l'entrée officielle du Venezuela dans le MERCOSUR le 31 juillet 2012, après six ans de négociations, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil du Marché Commun, qui s'est tenue au Palais Planalto de Brasilia, au Brésil. Dans cette nouvelle configuration du Marché commun, les 3 géants sud-américains, l'Argentine, le Brésil et le Venezuela, confirment leur engagement dans un processus d'intégration régionale toujours plus fort et plus stable en misant sur la diversification et le développement de l'économie du sous-continent. Ils s'unissent pour renforcer leur position de leader dans le sous-continent et leur autonomie face au géant étatsunien, en s'opposant à lui symboliquement et économiquement. C'est un succès particulièrement signifiant pour Hugo Chávez, le président vénézuélien, qui souligne dans son discours du 31 juillet 2012, l'importance historique et symbolique de l'entrée du Venezuela dans le MERCOSUR : « Notre nord est le sud, nous sommes là où nous aurions toujours dû être. Nous nous positionnons dans notre perspective historique [...] Nous préserverons l'indépendance et le développement global. Le MERCOSUR est la plus grande locomotive pour préserver notre indépendance¹⁹⁴ » (Ministerio del Poder Popular para Relaciones Exteriores-Gobierno Bolivariano de Venezuela, 31 juillet 2012). Il insiste notamment sur l'indépendance énergétique grâce au plus grand projet pétrolier du Venezuela qui vise la production de six millions de barils par jour en 2019, ce pays disposant des plus importantes réserves de pétrole au monde, mais précise également sa volonté de sortir de l'unique modèle pétrolier en ouvrant l'économie de son pays au développement de l'agriculture, au secteur industriel

¹⁹⁴ « *Nuestro norte es el sur, estamos donde debimos estar siempre. Nos estamos ubicando en nuestra perspectiva histórica [...] Preservemos la independencia y el desarrollo integral. Mercosur es la locomotora más grande que tenemos para preservar nuestra independencia* ».

et au tourisme. A l'issue de l'entrée officielle du Venezuela dans le MERCOSUR, un accord est signé avec le géant de l'aéronautique brésilien, Embraer, pour l'achat de vingt avions commerciaux E-190 pour la compagnie aérienne nationale vénézuélienne, Conviasa, dont la valeur totale de l'acquisition s'élève à 900 millions de dollars. Un accord stratégique est également signé avec la Présidente argentine, Cristina Fernández de Kirchner, pour favoriser la pérennité d'une alliance énergétique entre les deux groupes nationaux de pétrole : Petróleos de Venezuela (Pdvsa) et YPF, d'Argentine. Les intérêts de toutes les parties sont donc préservés et valorisés.

Grâce à l'entrée du Venezuela dans le MERCOSUR, un tournant historique est amorcé, en s'ouvrant très largement sur les Caraïbes, grâce à la côte vénézuélienne. Le MERCOSUR rassemble désormais plus de 270 millions d'habitants avec un PIB d'environ 3 300 milliards de dollars, soit près de 82,3% du PIB sud-américain et 70% de la population d'Amérique du Sud. La présidente du Brésil, Dilma Rousseff, a souligné que « Nous sommes conscients que le MERCOSUR entre dans une nouvelle étape. Dorénavant, nous nous étendons de la Patagonie aux Caraïbes. [...] Le MERCOSUR, l'une des plus grands producteurs d'aliments et de minerais au monde, se consolide comme puissance énergétique et alimentaire mondiale¹⁹⁵ » (Presidência da Republica Federativa do Brasil, 31 juillet 2012). Pour elle, il constitue désormais la cinquième puissance économique du monde, en tant que bloc régional, derrière les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, l'Allemagne et le Japon. Dans le cadre du MERCOSUR, au-delà des aspects commerciaux, d'autres domaines sont également favorisés comme les technologies, la culture, les échanges universitaires, l'enseignement réciproque des langues portugaise et espagnole comme langue seconde.

¹⁹⁵ « *Estamos conscientes de que o Mercosul inicia uma nova etapa. De agora em diante, nos estendemos da Patagônia ao Caribe. [...] O Mercosul, um dos principais produtores mundiais de alimentos e de minérios consolida-se como potência energética e potência alimentar global* ».

Le 26 mai 1969, la Bolivie, la Colombie, le Chili, l'Équateur et le Pérou signent l'Accord de Carthagène dans le but de mettre en place un processus d'intégration régionale et de coopération économique et sociale. C'est ainsi que naît le **Groupe Andin** ou **Pacte Andin** (*Grupo Andino* ou *Pacto Andino*). En 1973, le Venezuela fait son entrée dans le Groupe alors que le Chili, sous le régime militaire d'Augusto Pinochet, s'en retire en 1976. A l'époque le Groupe prend des mesures économiques de relative fermeture notamment par l'imposition d'un tarif douanier élevé commun à la zone, ce qui ne favorise ni les investissements étrangers ni l'implantation de multinationales étrangères. Selon Carlos Quenan, chercheur en sciences économiques, les progrès et les réussites n'ont pas été à la hauteur des ambitions initiales envisagées par les États membres. « Le Pacte andin s'est limité à l'élargissement de marchés protégés et au maintien voire au renforcement – des obstacles vis-à-vis du reste du monde. La mise en place du TEC [tarif extérieur commun] a été sans cesse reportée, alors que les projets conjoints tardaient à voir le jour. En même temps, dans le cadre du fonctionnement du modèle de substitution aux importations, les pays-membres étaient réticents à l'égard de l'ouverture de leurs marchés nationaux et les échanges intra-régionaux demeuraient faibles. Les résultats du Pacte andin furent donc très pauvres. » (Quenan, Janvier 2007, p. 92). Ainsi dès 1993, les États membres décident-ils de créer une zone de libre échange, permettant la libre circulation des marchandises dans la zone. Le 10 mars 1996, lors de la VIII Réunion du Conseil présidentiel andin, les Présidents des États membres font le point sur l'évaluation d'avancement du processus d'intégration andine et procèdent à la restructuration institutionnelle du Groupe Andin. Ils signent en effet le Protocole de Trujillo qui réforme profondément l'Accord de Carthagène et institue la création de la **CAN**, Communauté Andine des Nations (*Comunidad Andina*). Ce nouveau cadre juridique est adopté pour mieux répondre aux changements géopolitiques et économiques imposés par le phénomène grandissant de la mondialisation. L'objectif affiché est de créer un marché commun andin, à l'image du modèle européen et de promouvoir l'intégration et la coopération économique et sociale

de la région. En se coalisant, les États membres souhaitent consolider la solidarité andine et réduire les différences de niveaux de développement entre eux. Pour ce faire le SAI, Système Andin d'Intégration, est créé pour permettre une meilleure coordination des différents organismes et institutions¹⁹⁶ du Groupe et de la Communauté nouvellement instituée. Ces organismes et institutions sont : le Conseil Présidentiel, le Conseil andin des Ministres des relations étrangères, la Commission de la Communauté Andine, le Tribunal de justice, le Parlement andin, le Secrétariat général, la banque de développement d'Amérique Latine (*la Corporación Andina de Fomento*), le Fond latino-américain de réserves, l'Organisme andin de santé, l'Université andine Simon Bolivar, le Conseil consultatif d'entreprise, le Conseil consultatif du travail, le Conseil consultatif des peuples indigènes, la Commission andine pour la défense des droits du consommateur. Si la plupart de ces organismes ont été institués dès 1969 par l'Accord de Carthagène, le Conseil Présidentiel et le Conseil andin des Ministres des relations étrangères sont nouveaux. Selon Carlos Quenan, « Grâce à ces nouvelles instances qui renforcent un trait marquant de la CAN, à savoir qu'il s'agit du groupement d'intégration le plus développé sur le plan institutionnel dans les Amériques, l'intégration andine vise un accroissement substantiel du champ des politiques communes » (Quenan, Janvier 2007, p. 95).

Selon les derniers chiffres publiés par le Secrétariat général de la Communauté Andine, en 2012, la CAN compte 101 millions d'habitants pour un produit intérieur brut (PIB) total de 600 291 millions de dollars (soit 5952 dollars *per capita*), en 2011, avec un taux de croissance annuel de 6,4%. Cet indicateur positif montre que l'activité économique de la zone est en forte croissance. En 2010, les exportations au sein de la CAN ont atteint 7 810 millions de dollars, alors que les exportations extra-communautaires sont montées à 98 000 millions de dollars, soit une augmentation de 26% par

¹⁹⁶ Pour plus de détails, se référer à : Grupo Andino. (26 mai 1969, date de dernière mise à jour 2010). « Acuerdo de integración subregional andino, Acuerdo de Cartagena ». (Consulté le 10 septembre 2012), <http://www.comunidadandina.org/Normativa.aspx#>

rapport à 2009. Selon le dernier rapport sur l'état socio-économique de la Communauté Andine¹⁹⁷, de 2010, le taux moyen annuel de croissance des exportations intra-communautaires est de 13%, alors que celui des exportations au reste du monde est de 10%. Il est donc évident que le processus d'intégration andine encourage le dynamisme des échanges commerciaux dans la zone. Au-delà de la zone, les principaux marchés de destination des exportations de la CAN sont les Etats-Unis d'Amérique avec 29%, l'Union Européenne avec 14% et la Chine avec 8% du total. Entre 2001 et 2010, les investissements étrangers directs dans la CAN ont cru en moyenne de 13% par année, pour atteindre en 22 084 millions de dollars, en 2011. Les pays qui investissent le plus sont les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, le Panama, le Brésil et le Mexique. Le secteur minier et pétrolier, les services financiers et les produits manufacturés sont les secteurs porteurs qui attirent le plus les investissements étrangers¹⁹⁸.

A partir des années 2000, la dynamique d'intégration s'accélère et de nouvelles alliances se mettent en place. Sur convocation du président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, à l'occasion de la commémoration du 500^{ème} anniversaire de la découverte du Brésil, le premier Sommet des Présidents sud-américains¹⁹⁹ se tient le 1^{er} septembre 2000, à Brasilia. Cet événement est historique notamment parce qu'il réunit un très grand nombre de pays aux horizons bien différents : avec neuf pays hispanophones, un pays lusophone, un pays néerlandophone et un pays anglophone. Dans les articles 8 et 12 de la Déclaration de Brasilia²⁰⁰, les chefs d'État affirment leur engagement dans

¹⁹⁷ Comunidad Andina, Secretaria general (19 juillet 2011). Informe socioeconómico de la Comunidad Andina-2010. Documento estadístico, SG/de 435.

¹⁹⁸ Sur le sujet, consulter : Comunidad Andina, Secretaria general (2 novembre 2011). Flujo de la inversión extranjera directa en la comunidad andina 2001-2010. Documento estadístico, SG/de 464.

¹⁹⁹ Ce premier sommet a réuni les Chefs des États suivants : l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Paraguay, le Pérou, le Suriname, l'Uruguay, et le Venezuela.

²⁰⁰ Presidentes de América del Sur. (1er septembre 2000, date de dernière mise à jour inconnue). « Comunicado de Brasilia, Reunión de Presidentes de América del Sur, Brasilia ». (Consulté le 9 septembre 2012), http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=652:comunicado-de-

l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes, comme cible de leur politique extérieure ancrée dans l'identité nationale de chaque pays de la région. Ils soutiennent que la cohésion de l'Amérique du Sud constitue un élément essentiel pour s'insérer favorablement dans l'économie mondiale. La portée symbolique de cet événement s'inscrit durablement dans le paysage politique et diplomatique du sous-continent. Ainsi, lors du troisième sommet, le 8 décembre 2004 au Pérou, les présidents sud-américains adoptent-ils la Déclaration de Cusco qui institue la création de la **CSN**, Communauté Sud-américaine des Nations (*Comunidad Suramericana de Naciones*). Par ce projet communautaire, ils souhaitent rendre hommage aux héros des indépendances sud-américaines en renouvelant la construction d'un futur commun. Par la suite, lors d'une rencontre extraordinaire des présidents d'Amérique du Sud, le 23 mai 2008 à Brasilia, le Traité constitutif de l'**UNASUR**, l'Union des Nations sud-américaines (*Unión de Naciones Suramericanas*), est signé. C'est le cadre constitutionnel d'intégration sud-américaine par lequel l'UNASUR remplace la CSN. Les États membres demeurent l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Paraguay, le Pérou, le Suriname, l'Uruguay et le Venezuela. En se basant sur leur engagement dans la CSN, ils en précisent les objectifs dans l'article 2²⁰¹ que « L'Union des Nations sud-américaines a pour objectif de construire, de façon participative et concertée, un espace d'intégration et d'union dans les domaines culturel, social, économique et politique entre les peuples, en donnant la priorité au dialogue politique, les politiques sociales, l'éducation, l'énergie, l'infrastructure, le financement et l'environnement, entre autres, dans le but d'éliminer l'inégalité socio-économique, d'atteindre l'inclusion sociale et la participation citoyenne, de renforcer la démocratie et de réduire les asymétries dans le cadre de la

brasil-union-de-presidentes-de-america-del-sur-brasil-septiembre-1-de-2008&catid=96:declaraciones

²⁰¹ Unión de Naciones Suramericanas. (23 mai 2008, date de dernière mise à jour inconnue). « Tratado Constitutivo de la Unión de Naciones Suramericanas, Brasilia ». (Consulté le 9 septembre 2012), http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=290:tratado-constitutivo-de-unasur&catid=69:tratado-constitutivo&Itemid=339

consolidation de la souveraineté et de l'indépendance des États²⁰² ». L'article 23 précise que l'espagnol, l'anglais, le portugais et le néerlandais sont les langues officielles de l'UNASUR. Cette mention était absente de la Déclaration de Brasilia. L'UNASUR est donc la configuration d'un espace de coopération et d'intégration à l'échelle régionale qui réunit douze Républiques du sous-continent sud-américain.

La **CALC**, (*Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo*), réunit pour la première fois les 16 et 17 décembre 2008, toute la communauté d'Amérique latine et des Caraïbes, sous l'impulsion du Brésil, à Salvador de Bahia. Dans la Déclaration de Bahia, les chefs d'État et de gouvernement insistent sur le fait que l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de l'Amérique latine et des Caraïbes est une condition essentielle de leur développement durable et du bien-être social dans la région. Ils affichent leur volonté de favoriser la complémentarité entre les pays grâce à plus d'interactions et de synergie entre les différents mécanismes régionaux pour en accélérer la croissance. Dans le point 12 de leurs décisions, ils soulignent qu'ils veulent sortir de la marginalisation des pays émergents sur la scène internationale et parler d'une seule voix au monde. Pour ce faire, il leur faut travailler conjointement à un agenda commun et « approfondir la coordinations des positions pour projeter une vision commune de l'Amérique Latine et des Caraïbes dans les dialogues avec l'extérieur²⁰³ » (*Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo (CALC)*, 16-17

²⁰² « *La Unión de Naciones Suramericanas tiene como objetivo construir, de manera participativa y consensuada, un espacio de integración y unión en lo cultural, social, económico y político entre sus pueblos, otorgando prioridad al diálogo político, las políticas sociales, la educación, la energía, la infraestructura, el financiamiento y el medio ambiente, entre otros, con miras a eliminar la desigualdad socioeconómica, lograr la inclusión social y la participación ciudadana, fortalecer la democracia y reducir las asimetrías en el marco del fortalecimiento de la soberanía e independencia de los Estados* ».

²⁰³ « *Profundizar la coordinación de posiciones para proyectar una visión común de América Latina y el Caribe en diálogos externos* ».

décembre 2008). Lors du deuxième sommet, intitulé sommet de l'unité, qui s'est tenu au Mexique le 23 février 2010, les chefs d'État et de gouvernement créent la **CELAC**, Communauté des États Latino-américains et Caribéens (*Comunidad de Estados Latinoamericanos y Caribeños*). Cette création revêt un caractère historique symbolique puisqu'il s'agit de la plus importante alliance dans le sous-continent. Dans la Déclaration de Cancún, les États membres reprennent globalement les points mentionnés en 2008 et précisent leur vision stratégique de l'alliance en insistant sur l'intensification du dialogue politique entre eux à travers des mécanismes de concertation fiables et d'échanges d'expériences pour promouvoir leurs intérêts dans l'agenda international. Dans le point 16 de leurs décisions, ils précisent leur intention de : « continuer à promouvoir les initiatives d'intégration au niveau régional et sous-régional, multilatéral et bilatéral, et ouvertes vers le commerce international avec la conviction que cela permettrait la création d'un espace économique commun latino-américain et caribéen²⁰⁴ » (Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo (CALC), 23 février 2010). Lors du troisième sommet de la CALC, les 2 et 3 décembre 2011, à Caracas au Venezuela, la CELAC est institutionnalisée comme « mécanisme représentatif de concertation politique, coopération et intégration des États latino-américains et caribéens et comme un espace commun qui garantisse l'unité et l'intégration de [la] région²⁰⁵ » (Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo (CALC), 2-3 décembre 2011). La couverture géographique est considérable, puisqu'en 2011, la CELAC regroupe trente-trois²⁰⁶ pays du continent latino-américain et

²⁰⁴ « Continuar promoviendo iniciativas de integración de alcance regional y subregional, multilateral y bilateral, y abiertas al comercio internacional con la convicción de que permitirán la conformación de un espacio económico común latinoamericano y caribeño ».

²⁰⁵ « mecanismo representativo de concertación política, cooperación e integración de los Estados latinoamericanos y caribeños y como un espacio común que garantice la unidad e integración de nuestra región ».

²⁰⁶ Antigua et Barbuda, l'Argentine, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, l'Équateur, la Grenade, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le

des Caraïbes, c'est-à-dire tous les pays du continent américain, sauf les États-Unis d'Amérique et le Canada.

Ces multiples alliances ont grandement été et sont encore encouragées par les actions de la **CEPALC**, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, qui est l'une des cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. La CEPAL, Commission économique pour l'Amérique Latine, créée en 1948, est renommée CEPALC en 1984. Un des principaux mandats de la commission est de soutenir le développement économique et social par la promotion de la coopération et l'intégration régionale, mais aussi par le renforcement de relations économiques avec d'autres aires géographiques. Sous l'impulsion particulière de Raul Prebisch, économiste argentin influent dans le processus de création de cette commission et secrétaire exécutif de la CEPAL de 1950 à 1963, l'Amérique latine devient consciente de ses intérêts communs. La CEPALC promeut une vision d'ensemble de l'Amérique Latine qui encourage la mise en place d'une politique économique globale. Helio Jaguaribe, homme politique brésilien et analyste des relations internationales, affirme qu' : « Avec la CEPAL, l'Amérique Latine a cessé d'être simplement une aire géographique, pour devenir une région, consciente de ses caractéristiques et de ses intérêts communs. Cette conscience d'une communauté d'intérêts et de caractéristiques a mené à l'idéal de l'intégration latino-américaine, défendu, entre autres, par Felipe Herrera et, lors de sa présidence, par la Banque Interaméricaine de Développement » (Jaguaribe, avril-juin 2002, p. 62).

Néanmoins, ce foisonnement de traités régionaux repose sur des asymétries socio-économiques, des inégalités de développement et des tensions d'ordre politique. A la fin des années 1990, les crises financières et monétaires ont affaibli l'économie. Le retrait de capitaux asiatiques et russes a

Pérou, la République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, le Salvador, le Suriname, Trinité et Tobago, l'Uruguay et le Venezuela.

entraîné de fortes instabilités dans le sous-continent. La dévaluation de la monnaie brésilienne en 1999 est suivie de près par la crise argentine de 2001. Cette dernière rétablit des droits douaniers applicables à ces partenaires du MERCOSUR, ce qui provoquera de fortes tensions. Comme dans tout processus d'ouverture, les crises incitent les pays à se replier sur leur marché intérieur en prenant des mesures protectionnistes, contradictoires à leurs engagements. Ainsi, les déséquilibres macroéconomiques au sein du MERCOSUR, pour ne citer que cet exemple, entre les géants brésilien, qui représente à lui seul 80% du PIB de la zone, argentin et vénézuélien, d'un côté, et de l'autre, l'Uruguay et le Paraguay, les deux petits pays du marché commun, poussent ces deux derniers à se tourner de plus en plus vers le géant étatsunien. Dans ce contexte, le Paraguay ne s'est jamais interdit d'accueillir plusieurs bases militaires étatsuniennes, malgré les désaccords manifestés par les autres pays membres. En avril 2006, le Venezuela se retire de la CAN, suite à des accords que la Colombie, l'Équateur et le Pérou avaient l'intention de signer avec les États-Unis d'Amérique pour créer une zone de libre-échange. Néanmoins, comme le souligne Jean-Jacques Kourliandsky, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques, « Le Venezuela en dépit d'un discours polémique persistant avec les États-Unis n'a pas suspendu ses ventes de pétrole à ce pays ». (Kourliandsky, 12 janvier 2010). Cette même année 2006, le Venezuela entame des négociations d'adhésion au MERCOSUR qu'il rejoint en 2012, comme nous l'avons vu antérieurement. Malgré le regroupement en alliances, les intérêts nationaux ne sont pas toujours complètement protégés. Si les intérêts de l'alliance sont, en général, globalement sauvegardés, c'est parfois au détriment d'intérêts nationaux. Les fortes répercussions au niveau régional des difficultés économiques sur le plan national sont renforcées par le phénomène d'interdépendance des économies engendrée par des zones de préférences commerciales. Malgré cet effet domino, si de vives tensions éclatent ponctuellement, les pays tentent de se soumettre néanmoins à d'importantes concessions pour sauvegarder la pérennité de leur engagement et ainsi assurer la crédibilité des blocs régionaux

sur la scène internationale. De façon générale, les mésententes n'entravent pas ou presque pas les volontés ibéro-américaines de s'unir malgré des asymétries significatives de développement. La recherche du compromis, autant que faire se peut, est ainsi une question stratégique de « survie ». Les écarts de *leadership* et de puissance entre les nations leur imposent donc une gestion délicate de leurs intérêts sur le plan national et au sein de leurs regroupements régionaux, afin d'éviter tout conflit qui mettrait en cause l'existence même des blocs.

La recension, non exhaustive, des principaux processus d'intégration régionale met en lumière la vitalité des partenariats ibéro-américains, définie notamment par l'augmentation significative des investissements directs étrangers (IDE) intra-régionaux. Ce dynamisme est marqué par une forte volonté des pays de capitaliser leur complémentarité pour devenir plus compétitif sur la scène internationale. En une trentaine d'années, les modalités d'interaction entre les nations ibéro-américaines sont passées de la concurrence à une recherche de complémentarité. En effet, l'ALADI remplace l'ALALC en 1980, l'UNASUR remplace la CSN en 2008. Ces fusions et la récente création de la CELAC témoignent de la volonté politique de structurer les processus d'intégration régionale et de mieux coordonner les différentes initiatives locales. La mise en réseaux des intérêts économiques ibéro-américains permet à ces nations de conquérir des marchés qu'elles ne pourraient pénétrer seules. L'idée sous-jacente à cette recherche d'efficacité est « l'union fait la force ». Les nations ibéro-américaines défendent une coopération Sud-Sud basée sur « l'agir ensemble » et la complémentarité de leur savoir-faire et de leurs économies. Les regroupements régionaux leur permettent de compenser leur déficit de visibilité sur l'échiquier mondial et leur confèrent une plus grande crédibilité, mise à part le géant brésilien qui jouit, sans conteste, d'une puissance émergente reconnue. Par ces multiples initiatives de regroupements, ces nations souhaitent bâtir un pôle de puissance potentiellement attractif pour d'autres alliances, à travers une vision luttant contre la compétitivité dans la zone. Elles veulent gagner en légitimité pour

cesser d'être considérées comme des partenaires périphériques, de deuxième plan, et pour jouir d'une représentation plus significative dans les cercles décisionnels à l'échelle mondiale. C'est un moyen d'acquérir un plus grand pouvoir de négociation au niveau collectif sur la scène internationale. Caroline Bieger-Merkli, dans un ouvrage consacré à la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), précise : « En entrant dans un espace de coopération, le pays partenaire n'a pas plus de pouvoir en soi-même, mais c'est l'appartenance à une entité plus grande (qui signifie une diversification de ses manières d'apparaître dans le monde) qui augmente sa présence internationale ce qui peut avoir un impact favorable sur sa puissance. » (Bieger-Merkli, 2010, p. 72)

Dans ce contexte, l'incontestable pouvoir économique et financier du Brésil, l'une des plus fortes économies émergentes du monde, et son activisme diplomatique lui confère un rôle de leader dans la zone du sous-continent et au niveau planétaire et pousse derrière lui les autres nations ibéro-américaines. « A côté de l'OMC et du FMI (où une réforme des quotas adoptée en octobre 2010 a permis au Brésil d'augmenter sa contribution de 1,78% à 2,32%, donc son poids dans la prise de décision), le G20 est devenu l'une des avant-scènes de l'effort brésilien pour un remodelage de l'ordre économique international. C'est d'ailleurs sous une influence pressante du Brésil que le G20 éclipse le G8 et s'impose comme instance légitime d'un nouveau multilatéralisme économique. Pour le Brésil, la stabilisation du G20 et sa future institutionnalisation symbolisent l'évolution des rapports de force » (Louault, Novembre 2010, p. 4). En 2012, sous l'impulsion du Brésil, le G20 accueille deux États ibéro-américains : l'Argentine et le Brésil, comme États membres du MERCOSUR, et le Mexique comme État membre de l'ALENA. On l'a vu, les États hispano-américains entendent bien tirer avantage du leadership régional et mondial du Brésil pour développer leur économie nationale.

1.2 Liens verticaux vers l'Espagne

Il convient à présent de nous interroger sur le positionnement de l'Espagne face à la multiplicité des processus d'intégration régionale dans le sous-continent américain. Quelle carte joue l'Espagne dans la zone intra-communautaire ? Quels sont les enjeux de la pénétration du marché ibéro-américain par l'Espagne sur les terres de ses anciennes colonies ?

L'Histoire diplomatique et économique de l'Espagne est indissociable de ses relations avec les nations hispano-américaines, quels que soient les partis politiques au pouvoir central en Espagne. Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le retour à la démocratie en Espagne lui offre d'importantes opportunités de changement et un climat propice à l'articulation de nouveaux mécanismes politiques, diplomatiques et économiques dans ses échanges avec les nations hispano-américaines. Mais c'est surtout son entrée dans l'Union Européenne, le 1er janvier 1986, qui active et stimule sa politique extérieure hispano et ibéro-américaines, grâce à de nouvelles approches stratégiques, qui n'évolueront guère avec le temps. C'est sous son nouveau statut d'État membre de la Communauté Européenne que l'Espagne a pour ambition de renouveler ses relations avec les nations hispano-américaines en prônant une plus grande coopération à travers une politique d'aide au développement et de soutien à la défense des droits de l'Homme. Dans l'édition 2011 de sa publication annuelle sur l'état des lieux de la situation politique, économique, culturelle et sociale de l'Espagne, la Direction générale de l'information internationale du Secrétariat d'État de la communication du gouvernement espagnol, précise que : « la politique de coopération au développement est l'un des instruments fondamentaux de l'actuel politique pour l'Amérique ibérique. La région est la destination d'un important effort espagnol en matière de coopération qui se concentre sur des programmes de renforcement institutionnel et de lutte contre la pauvreté et les inégalités à

travers une attention spécifique aux besoins de base²⁰⁷ » (Dirección General de Información Internacional de la Secretaría de Estado de Comunicación-Gobierno de España, 2011, p. 117). Depuis la fin des années 1970, les pays hispano-américains sont tous entrés dans une ère politique démocratique fortement soutenue et encouragée par l'État espagnol. Forte de près de 400 ans de colonisation, l'Espagne ne veut pas être accusée de néocolonialisme et cherche à promouvoir le multilatéralisme dans ses relations avec l'Amérique hispanique. Depuis le retour de la démocratie en Espagne, le maintien et le développement de relations privilégiées avec les nations hispano-américaines représentent l'axe prioritaire de la diplomatie espagnole. Nous l'avons vu dans la partie précédente, la rhétorique mise en œuvre par l'État espagnol ne cesse de mettre en valeur la profondeur et la solidité des liens qui l'unissent aux nations hispano-américaines. Les discours officiels des ministres et des hauts fonctionnaires insistent, autant que faire se peut, sur le fait que les relations que l'Espagne entretient avec les nations hispano-américaines sont multidimensionnelles et dépassent les seuls liens politico-diplomatiques. Les discours officiels péninsulaires font largement la promotion de cette relation naturelle, pour ne pas dire filiale, qu'ils soient liés aux relations avec la Communauté Ibéro-américaine des Nations ou dans le cadre plus général des relations extérieures espagnoles bilatérales ou multilatérales.

Les relations économiques, que l'Espagne entretient avec les nations hispano-américaines, sont à la fois le fait de l'engagement gouvernemental espagnol et de la stratégie d'internationalisation des entreprises péninsulaires du secteur privé. A partir des années 1990, l'Espagne affiche une forte volonté d'expansion de son économie à l'étranger, principalement vers l'Amérique ibérique qui représente, pour elle, une zone d'influence préférentielle. Rappelons qu'en 1992, les nations hispaniques commémorent le cinquième

²⁰⁷ « *La política de cooperación al desarrollo es uno de los instrumentos fundamentales de la actual política para Iberoamérica. La región es destino de un importante esfuerzo español en cooperación que se concentra en programas de reforzamiento institucional y de lucha contra la pobreza y la desigualdad por vía de la atención a las necesidades básicas* ».

centenaire de la découverte de l'Amérique, dont le point culminant est la tenue du deuxième Sommet ibéro-américain à Madrid. Nous l'avons vu précédemment, l'Espagne saisit cette occasion pour régénérer ses relations diplomatiques et commerciales avec ses anciennes colonies, en mettant en place des missions économiques et commerciales de haut niveau en Amérique latine. Selon le dernier rapport sur les investissements étrangers directs en Amérique latine et aux Caraïbes, publié par la CEPAL en 2011, « l'Espagne met en place une internationalisation agressive à partir des années 1990 et augmente sa base de IDE [investissements directs à l'étranger] à l'extérieur en fonction du PIB de 3% en 1990 à 20% en 2000, et à près de 47% en 2010²⁰⁸ » (Calderón, Ludeña *et al.*, 2011, p. 87). L'Espagne joue ainsi un rôle important en devenant la principale source de IDE pour plusieurs pays ibéro-américains. L'Amérique ibérique est témoin d'une forte pénétration commerciale et financière des grandes entreprises espagnoles qui adoptent d'importantes stratégies d'internationalisation. Depuis une trentaine d'années, le gouvernement espagnol s'engage dans des actions d'envergure de promotion des intérêts et des investissements espagnols en Amérique latine. Il soutient la projection internationale des grandes entreprises espagnoles exportatrices, notamment dans le sous-continent américain.

Durant la dernière décennie, l'Espagne a consolidé sa position de principal investisseur européen en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment dans les secteurs de l'énergie, les télécommunications, la finance, l'énergie et les infrastructures. Le tissu économique ibéro-américain est donc fortement marqué par l'implantation de grandes entreprises espagnoles dans les secteurs clés de l'économie. On peut citer notamment : BBVA, Banco Santander et Mapfre (banque et assurances), Repsol (dans le secteur pétrolier), Endesa (électricité), Iberdrola, Fenosa et Gas Natural (énergie),

²⁰⁸ « España implementa una agresiva internacionalización a partir de los años noventa y aumenta su acervo de IED en el exterior con relación al PIB de un 3% en 1990 a un 20% en 2000 y a cerca del 47% en 2010 ».

Iberia (transports), Telefónica²⁰⁹ (télécommunications), Dragados (constructions et travaux publics), ACS et FCC (construction), la maison d' édition Planeta, le groupe Prisa (moyens de communication), NH Hoteles (tourisme), Sol Meliá (tourisme) et Prosegur (compagnie d' assurances). La crise économique qui sévit depuis 2008, particulièrement forte en Espagne, inscrit un bémol dans ce tableau relativement positif. Les investissements directs espagnols dans la zone ont diminué, ils sont en effet passés de 23% dans la période 1997-2001 à 10% entre 2002 et 2006 (Rosales, 2012, p. 174). Cependant, les entreprises implantées sont restées, attirant de ce fait d' autres entreprises de taille plus moyenne, se développant dans de nouveaux secteurs comme la construction, les assurances ou la manufacture. Le rapport de la CEPAL pointe qu'« en termes conjoncturels, les effets négatifs de la crise sur l' économie espagnole ont également affectés ses investissements dans la région. Cependant, les opérations de diverses entreprises en Amérique Latine ont été une mise de dernier recours pour affronter la crise économique. En effet, beaucoup d' entreprises espagnoles sont en train d' avoir de hauts niveaux de rentabilité dans la région, ce qui a compensé les résultats de leurs opérations en Europe et qui a aidé à équilibrer leurs bilans²¹⁰ » (Calderón, Ludeña *et al.*, 2011, p. 95). La présence espagnole en Amérique latine et dans les Caraïbes s' est donc maintenue en se diversifiant, malgré le contexte de crise économique, que connaît l' Espagne depuis 2008. Cette conjoncture de crise ne fait que renforcer la volonté politique de l' État espagnol pour le soutien des investissements et des intérêts péninsulaires en Amérique ibérique et dans les Caraïbes. Ainsi, le 2 février 2012, lors d' un déjeuner avec les ambassadeurs ibéro-américains à

²⁰⁹ En 2010, Telefónica est l' entreprise étrangère qui a fait le plus gros chiffre d' affaires en Amérique Latine et dans les Caraïbes avec 34 530 millions de dollars. Pour plus de détails, consultez le tableau page 101 dans Calderón, Álvaro, Miguel Pérez Ludeña *et al.* (2011). *La inversión extranjera directa en América Latina y el Caribe*. CEPAL, Naciones Unidas.

²¹⁰ « *En términos coyunturales, los efectos adversos de la crisis sobre la economía española han afectado también sus inversiones en la región. No obstante, las operaciones de diversas empresas en América Latina han sido una tabla de salvación para enfrentar la crisis económica. En efecto, muchas empresas españolas están teniendo altos niveles de rentabilidad en la región, lo que ha compensado los resultados de sus operaciones en Europa y ha ayudado a equilibrar sus balances consolidados* ».

Madrid, dont Enrique V. Iglesias, Secrétaire Général du Secrétariat Général Ibéro-américain (SEGIB), José Manuel García-Margallo y Marfil, le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du gouvernement espagnol, a rappelé l'engagement économique de l'Espagne en Amérique ibérique. Le communiqué de presse de cet événement précise en effet : « Comme deuxième investisseur global dans la région, la présence économique et commerciale de l'Espagne est remarquable. Le Ministre García-Margallo a communiqué la volonté du Gouvernement de développer la dimension économique des liens avec l'Amérique ibérique, promue à travers un nouveau concept de diplomatie l'activité d'investissement de l'Espagne et les échanges commerciaux, dans le but d'obtenir des effets bénéfiques autant pour l'Espagne que pour les pays de la région et de contribuer ainsi à l'effort commun de construire des sociétés plus prospères et plus unies²¹¹ » (Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España, 2012).

En novembre 2003, les gouvernements espagnol et brésilien signent le Plan de l'Association Stratégique, qui est renouvelé en janvier 2005 par la Déclaration de Brasilia sur la Consolidation de l'Association Stratégique. Ces plans établissent le cadre de leurs relations bilatérales, grâce à un dialogue politique renforcé à travers des rencontres régulières de représentants politiques. Dans le Point 7 du Plan de 2005, les chefs d'États défendent leur volonté de faire aboutir les négociations pour un accord entre l'Union Européenne et le MERCOSUR, en dépassant le cadre de leurs relations bilatérales. Les Présidents soulignent qu'ils « ont démontré leur accord à poursuivre l'échange d'information sur les négociations Union Européenne-Mercosur dans le but de permettre à chacun des gouvernements d'avoir une appréciation plus précise des positions par rapport au processus de négociation

²¹¹ « Como segundo inversor global en la región, la presencia económica y comercial de España es notable. El Ministro García-Margallo transmitió la voluntad del Gobierno de fomentar la dimensión económica de los vínculos con Iberoamérica, promoviendo a través de un nuevo concepto de diplomacia la actividad inversora española y los intercambios comerciales, con el fin de lograr efectos beneficiosos tanto para España como para los países de la región y contribuir así al esfuerzo común de construir sociedades más prósperas y más cohesionadas ».

interrégional. L'Espagne et le Brésil sont fermement engagés pour obtenir un résultat équilibré et ambitieux dans les négociations pour l'Accord d'Association birégionale UE-MERCOSUR, tel que le mentionne la Déclaration de Guadalajara de 2004. Cet accord a pour but, non seulement, d'améliorer les échanges commerciaux entre les régions, mais aussi d'aborder les aspects de dialogue politique et de coopération, ce qui permettra de resserrer encore plus les liens entre nos deux régions. Ils réitèrent leur engagement de travailler de façon constructive et intense pour obtenir la signature de l'Accord birégional UE-MERCOSUR, le plus rapidement possible²¹² » (Rodríguez Zapatero, 24 janvier 2005). Profitant de sa position stratégique en Europe, l'Espagne souhaite jouir du statut légitime de porte-parole naturel des besoins ibéro-américains pour l'Europe et le défenseur de leurs intérêts. Ainsi, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement espagnol ne cesse d'affirmer cette volonté et cette posture d'engagement, depuis le milieu des années 1970, comme ici en 2012 : « L'Espagne, comme membre de l'Union Européenne, joue un rôle essentiel dans l'aménagement de la politique européenne pour l'Amérique Latine. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que les relations entre UE, en général –et l'Espagne en particulier– et l'Amérique Latine ont beaucoup changé ces dix dernières années [...] Pour cela, la politique ibéro-américaine de l'Espagne doit être complétée par le renforcement des relations Union Européenne-Amérique Latine et par son maintien au niveau politique et financier, comme il se doit²¹³ » (Ministerio de Asuntos Exteriores y

²¹² « Los dos Presidentes se manifestaron de acuerdo en seguir intercambiando información sobre las negociaciones Unión Europea-Mercosur a fin de permitir a ambos Gobiernos una apreciación más detallada de posiciones respecto al proceso negociador interregional. España y Brasil están firmemente comprometidos con el fin de alcanzar un resultado equilibrado y ambicioso en las negociaciones para el Acuerdo de Asociación birregional UE-MERCOSUR, tal como recoge la Declaración de Guadalajara de 2004. Este Acuerdo se dirige no sólo a mejorar los intercambios comerciales entre ambas regiones, sino que también abarca los aspectos de diálogo político y cooperación, lo que permitirá estrechar aún más los vínculos entre nuestras dos regiones. Reiteran su compromiso de trabajar constructiva e intensamente para conseguir culminar el Acuerdo birregional UE-MERCOSUR lo antes posible ».

²¹³ « España, como parte de la Unión Europea, desempeña un papel esencial en el diseño de la política europea para América Latina. No podemos mantenernos ajenos al hecho de que las relaciones entre la UE en general -y España en particular- y América Latina han cambiado mucho en los últimos diez años [...] Por ello, la política iberoamericana de España se tiene que

de Cooperación de España, 2012). En se situant à l'interface entre les pays hispano et ibéro-américains et l'Union Européenne, elle se positionne donc comme un pont et une porte d'entrée réciproque incontournable qui garantirait la compréhension mutuelle. José Luis Rodríguez Zapatero, alors chef du gouvernement espagnol, lors de son discours de présentation sur le XXIIème sommet ibéro-américain qui se tiendra à Cadiz, en Espagne les 16 et 17 novembre 2012, insiste sur la double filiation, à la fois européenne et ibéro-américaine, de l'Espagne pour justifier sa position de connecteur : « Cette relation plus équilibrée dans laquelle nous croyons doit s'appliquer aussi à l'Union Européenne. De nos jours, il appartient à l'Espagne de favoriser une relation qui soit plus équilibrée entre l'Union Européenne et tous les pays d'Amérique ibérique. Nous devons éloigner les stéréotypes du passé et présenter la nouvelle réalité de l'Amérique ibérique à l'Union Européenne. Nos yeux, à la fois européens et ibéro-américains, sont les plus compétents pour faire en sorte que nos partenaires continentaux comprennent mieux la nouvelle Amérique ibérique²¹⁴ » (Rodríguez Zapatero, 29 février 2012).

La position de l'Espagne oscille donc entre ibéro-américanité et européité : deux orientations aux enjeux stratégiques et géopolitiques souvent contradictoires. Le statut de membre de l'Union Européenne, la place dans une position ambivalente d'hésitation. Elle est partagée entre une politique européiste, à ce titre elle est le premier pays à approuver la Constitution européenne par référendum en février 2005, et une politique davantage tournée vers la communauté hispano et ibéro-américaines. Le roi d'Espagne, Juan Carlos Ier, n'a en effet jamais cessé de revendiquer la double appartenance de l'Espagne à la communauté européenne et à la communauté ibéro-américaine,

completar necesariamente con el refuerzo de las relaciones Unión Europea-América Latina y con su mantenimiento al nivel político y financiero que le corresponde ».

²¹⁴ « Esta relación más equilibrada en la que creemos debe trasladarse también a la Unión Europea. Hoy en día a España le corresponde propiciar una relación que sea también más equilibrada entre la Unión Europea y todos los países de Iberoamérica. Tenemos que alejar los estereotipos del pasado y presentar la nueva realidad de Iberoamérica en la Unión Europea. Nuestros ojos, a la vez europeos e iberoamericanos, son los más capacitados para contribuir a que nuestros socios continentales entiendan mejor la nueva Iberoamérica ».

et ce bien avant l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne. Déjà, lors de sa visite officielle au Venezuela, en septembre 1977, il annonce, à la Commission déléguée du Congrès national du Venezuela : « Mais l'Espagne, en plus d'être européenne, ressent et vit sa parenté américaine, d'une manière radicale et entière. Trois siècles d'histoire partagée nous lient. Nous sommes unis par une même langue, une tradition religieuse et institutionnelle issues des mêmes sources et d'une conception du monde et de l'existence d'une origine identique. Dans chaque famille espagnole persiste le souvenir de ceux qui s'en allèrent en Amérique et beaucoup sont celles, qui, aujourd'hui, se retrouvent réparties de chaque côté de l'océan. L'Espagne, historiquement et culturellement, est inintelligible sans son pendant américain²¹⁵ » (Juan Carlos Ier, 1977).

De leur côté, la plupart des pays hispano-américains jugent négative cette ambivalence entre la priorité affichée par l'Espagne envers l'Amérique hispanique et son appartenance à l'Union Européenne. Ils craignent que l'Espagne ne puisse garantir la protection et la promotion de leurs intérêts. A ce sujet, Charles Powell, analyste au *Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos* à Madrid, considère qu' : « On peut douter que la volonté espagnole d'exercer un certain leadership au sein de la communauté ibéro-américaine soit réellement compatible avec le désir et la nécessité, beaucoup plus urgents, de participer au processus d'intégration européenne qui a enregistré, durant les années 1990, des avancées très notables du fait de l'approbation du traité de Maastricht » (Powell, avril-juin 2002, p. 73). L'eupéanisation politique de l'Espagne entre donc en contradiction avec la défense des affinités idéologiques qui la lient aux nations hispaniques du sous-

²¹⁵ « *Pero España, además de europea, siente y vive su vinculación americana, de una manera radical y plena. Nos ligan tres siglos de historia, vividos en común. Nos une el mismo idioma, una tradición religiosa e institucional surgida de las mismas fuentes y una concepción del mundo y de la existencia de idéntico origen. En cada familia española pervive el recuerdo de cuantos se fueron a América y muchas son las que, hoy mismo, se encuentran repartidas a ambos lados del océano. España, histórica, social y culturalmente, es ininteligible sin su vertiente americana* ».

continent américain. Les nations hispano-américaines entretiennent des relations ambivalentes d'attraction et de rejet avec l'Espagne. En effet, elles souhaitent à la fois jouir de liens privilégiés avec l'Espagne, ce qui leur permet de bénéficier d'une porte ouverte sur l'Union Européenne, et s'émanciper de ce rapport qui peut s'apparenter à de la subordination. Les relents d'une perspective impérialiste de domination sont toujours présents, l'Espagne étant encore considérée d'une certaine manière comme la Mère Patrie. Les pays hispano-américains font preuve de méfiance et craignent le retour d'une logique de puissance et de *leadership* espagnol. En effet, même si l'Espagne et le Portugal, qui se positionne dans le même type de rapport, sont des partenaires privilégiés des pays ibéro-américains, leur partenariat s'inscrit néanmoins dans des relations Nord-Sud traditionnelles, sur un axe vertical pointant vers le haut. Les volontés politiques et économiques basées sur le multilatéralisme, affichées par l'Espagne, ne remportent pas l'adhésion pleine et entière des pays du sous-continent américain. La défense des intérêts de chacune des parties n'est donc pas toujours convergente et les forces centrifuges des lois des marchés et des enjeux diplomatiques ne manquent pas de mettre ses relations, en principes privilégiées, sous tension. C'est dans ce contexte que les nations ibéro-américaines tentent de s'émanciper de ce type de relations exclusives en intensifiant leurs échanges extracommunautaires, dont l'axe de connexion est multi-orienté et non plus vertical. C'est le point que nous traiterons dans le deuxième chapitre de cette partie. Auparavant, nous nous proposons d'exposer brièvement, ci-dessous, les principes sur lesquels se fonde le sentiment de conscience communautaire.

1.3 La conscience communautaire au service de liens privilégiés

C'est à une courte présentation des relations commerciales et diplomatiques entretenues dans la zone intra-communautaire que se sont consacrées les lignes qui précèdent. Ce panorama invite à tirer quelques conclusions sur les éléments fondamentaux dans les logiques de réseaux intra-

communautaires. La proximité géographique, la proximité linguistique et le partage d'un sentiment d'appartenance communautaire, de façon plus générale, favorisent la constitution et le maintien de liens privilégiés.

La proximité géographique est l'un des facteurs déterminants dans les logiques de réseaux intra-communautaires. Le foisonnement des processus d'intégration d'ensembles plurinationaux dans le sous-continent est en effet très largement favorisé par la continuité territoriale qui facilite la fluidité des échanges entre les nations ibéro-américaines et la croissance des différents blocs. Au-delà de la contiguïté géographique, la proximité linguistique est l'autre facteur catalyseur dans la dynamique de réseaux entre les nations hispano-américaines. Le partage de la langue espagnole facilite en effet la coopération et les initiatives d'intégration dans le sous-continent, mais aussi avec l'Espagne. La langue espagnole en partage joue un rôle stratégique dans le développement d'échanges économiques entre les nations hispanophones, en stimulant les flux commerciaux. Son usage opérationnel en fait un facteur de rapprochement, grâce à des interactions directes et une compréhension optimisée. Dominique Wolton souligne en effet : « L'hispanophonie, avec l'immense réservoir sud-américain, a précipité des rapprochements de type économique » (Wolton, 2006, p. 45). Dans un article très complet²¹⁶ sur les principaux apports théoriques de l'économie du langage et de la sociologie politique du langage, Amado Alarcón Alarcón, professeur de sociologie en Catalogne, reprend les théories qui ont traité la diversité linguistique du point de vue de son coût de transaction entre régions ou entre nations. Il précise ainsi qu'une langue commune facilite l'information sur les opportunités économiques dans d'autres pays, rend plus compréhensibles les standards légaux et les contrats et crée des réseaux de confiance et d'identité culturelle partagée qui facilitent les échanges commerciaux. Dans son rapport²¹⁷ de 2010 sur

²¹⁶ On lira avec intérêt l'article : Alarcón Alarcón, Amado (2005). « Los mercados lingüísticos: Aportaciones desde la perspectiva de la elección racional ». *Papers*, Vol. 78, 89-109.

²¹⁷ García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso *et al.*, Eds. (2010). *El español, lengua global: la economía*. Madrid, Santillana.

l'économie de la langue espagnole, l'Institut Cervantes s'appuie sur ces idées et précise que le partage d'une langue commune réduit les coûts de transaction et la distance psychologique entre les agents économiques et encourage leur mise en relation en facilitant la création d'un capital social et l'établissement de solides liens de confiance entre eux. Le partage d'une langue, en plus des liens historiques et culturels, est donc propice à créer un climat de compréhension et d'affinités qui favorise une augmentation des interactions.

En effet, un regard rapide sur quelques chiffres montre combien ces éléments sont déterminants. Dans le cas du Paraguay, considéré comme un petit pays, on note une très nette prédominance des exportations vers des pays hispanophones, en 2011. Selon la base de données²¹⁸ de la Division des statistiques des Nations Unies, « Comtrade » de la *United Nations Commodity Trade Statistics Database*, le Paraguay a principalement exporté vers l'Uruguay, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou et l'Espagne. La proximité géographique et le facteur linguistique sont donc des critères de choix dans la mise en place d'échanges privilégiés avec ces pays.

Paraguay :

Country	Total	Shares by SITC sections (%)									Total
		0 + 1	2 + 4	3	5	6	7	8	9		
World.....	5 517.4	35.5	52.9	0.2	2.5	4.9	0.7	3.1	0.1	100	
Uruguay.....	1 061.6	14.7	82.1	...	1.0	1.2	0.4	0.7	...	100	
Argentina.....	972.6	15.1	74.4	...	1.1	4.9	0.3	4.3	...	100	
Brazil.....	782.9	49.0	15.0	0.0	6.4	13.9	2.2	13.4	0.0	100	
Chile.....	488.5	93.5	2.0	0.0	2.4	1.7	0.2	0.1	...	100	
Switzerland.....	290.3	14.5	84.7	...	0.2	...	0.0	0.0	0.5	100	
Russian Federation.....	224.9	99.2	0.7	...	0.0	0.0	100	
USA.....	148.0	49.8	37.5	0.0	0.9	4.8	1.1	2.5	3.5	100	
Peru.....	114.2	93.1	3.9	...	2.7	0.1	0.0	0.2	...	100	
Israel.....	104.7	44.6	55.4	0.0	100	
Spain.....	100.7	6.2	89.3	...	1.8	1.0	1.0	0.6	0.1	100	

²¹⁸ United Nations - International Merchandise Trade Statistics. (2011, date de dernière mise à jour inconnue). « The 2011 International Trade Statistics Yearbook (2011 ITSY) ». (Consulté le 13 août 2012), <http://comtrade.un.org/pb/CountryPagesNew.aspx?y=2011>

Dans le cas de l'Argentine, parmi le top 10 des pays vers lesquels elle exporte, 3 sont des pays hispanophones : le Chili, l'Espagne et l'Uruguay, auxquels il faut ajouter le Brésil pour sa proximité territoriale, qui est le premier pays vers lequel l'Argentine exporte massivement.

Argentine :

Table 4: Exports by principal countries and SITC sections in 2011
(Value in million US\$, percentages of country total)

Country	Total	Shares by SITC sections (%)								
		0+1	2+4	3	5	6	7	8	9	Total
World.....	83950.2	37.4	18.7	5.9	8.9	7.1	15.9	1.2	4.9	100
Brazil.....	17344.8	22.2	2.0	9.3	10.3	7.2	47.7	1.4	0.0	100
China.....	6237.8	6.4	82.0	6.8	2.0	2.3	0.4	0.1	0.0	100
Chile.....	4839.7	28.5	8.4	27.0	13.0	9.8	10.8	2.6	0.0	100
USA.....	4303.5	31.1	5.1	23.3	8.6	22.1	8.2	1.5	0.0	100
Spain.....	3081.3	43.0	8.0	0.5	36.7	1.3	10.2	0.4	0.0	100
Netherlands.....	2655.4	71.2	14.4	2.1	10.2	1.8	0.2	0.1	0.0	100
Germany.....	2473.4	26.4	28.9	0.0	3.8	11.7	28.5	0.3	0.4	100
Canada.....	2391.4	8.0	1.5	...	2.1	4.8	4.3	0.1	79.1	100
Italy.....	2024.2	63.3	7.0	...	25.2	3.1	1.2	0.2	0.0	100
Uruguay.....	1995.3	22.5	3.5	7.5	22.7	15.7	20.5	7.6	0.0	100

La langue espagnole est considérée comme un outil stratégique, au service des échanges, dans le milieu des affaires tant hispano-américain qu'espagnol. Elle constitue une base de rentabilité économique et facilite ainsi le processus d'internationalisation des grandes entreprises au sein de l'aire hispanophone. Les nations et les entreprises font une lecture stratégique de l'usage de la langue espagnole et pensent en terme de résultats. De grandes entreprises hispano-américaines « translantines »²¹⁹ percent ainsi le marché de leurs voisins, en saisissant d'importantes opportunités d'affaires d'exportation ou d'installation, au-delà des frontières nationales.

²¹⁹ Expression régulièrement utilisée par la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), notamment dans le rapport annuel publié par l'Unité d'investissements et des stratégies des entreprises de la Division du développement productif et entrepreneurial de la CEPAL.

Alfonso Torres Robles²²⁰ liste quelques-unes des grandes entreprises hispano-américaines qui pénètrent aisément le marché hispanophone, au-delà des frontières nationales du pays d'origine de leur siège social : le Groupe Santo Domingo y Cafés (de la Colombie), Bunge&Born et La Martina (d'Argentine), Telefónica, Banco Santander et BBVA (d'Espagne), Cervezas Corona, Cemex et Telmex (du Mexique), par exemple. Il précise que « L'espagnol a été dans tous les cas l'outil qui a facilité l'expansion hors des frontières naturelles, que ce soit à travers l'exportation ou l'installation directe dans des pays qui utilisent la même langue²²¹ » (Torres Robles, 26-29 octobre 2006, p. 115).

Mauro F. Guillén, sociologue américano-espagnol et spécialiste du management et des relations internationales, explique²²² que les entreprises espagnoles réussissent, de leur côté, à pénétrer le marché latino-américain en basant notamment leur stratégie offensive de développement sur des affinités linguistiques ou culturelles. Le partage de la langue espagnole favorise le transfert de connaissances techniques et la mutation du personnel cadre. Le lancement de nouveaux produits sur le sous-continent et le contrôle des entreprises filiales par la maison mère sont ainsi facilités. La langue espagnole en partage est donc un avantage compétitif important pour les entreprises hispanophones qui souhaitent développer leur marché dans la zone intra-communautaire. Juan Carlos Jiménez et Aránzazu Narbona, respectivement chercheur en économie appliquée et chercheur en sciences économiques,

²²⁰ Alfonso Torres Robles est le coordinateur de la publication des actes du 1er Congrès international de la langue espagnole consacré principalement à sa valeur économique, qui s'est tenu en octobre 2006 en Espagne.

²²¹ « *El español ha sido en todos los casos la herramienta que ha facilitado la expansión fuera de sus fronteras naturales, ya sea a través de la exportación o de la instalación directa en países que utilizan el mismo idioma* ».

²²² Guillén, Mauro F. (2010, date de dernière mise à jour inconnue). « La empresa multinacional y el valor económico del español ». (Consulté le 27 août 2012), http://congresosdelengua.es/valparaiso/ponencias/politica_economia_sociedad/guillen_mauro_f.htm

soulignent que les entreprises espagnoles tirent profit de cette proximité linguistique pour pénétrer les marchés de l'aire hispanophone : « Dans le cas de l'espagnol et, surtout, en l'observant depuis l'Espagne, la communauté de langue a été un facteur tellement évident et décisif de stimulation que les modèles « sautent » en essayant d'offrir des quantifications précises. Le fait que l'Espagne ait orienté un montant de flux de IDE impressionnant à l'échelle mondiale dans la proportion dans laquelle ça s'est fait vers un ensemble de pays situés à des milliers de kilomètres, séparés par un large océan, relativement petits et plus pauvres que riches, pour ne pas parler de leur qualité institutionnelle défailante –aspect vraiment déterminant dans les flux d'investissements–, n'a qu'une seule explication. Pas forcément la langue de façon exclusive, mais plutôt, la communauté des liens interpersonnels que celle-ci induit, combinés à l'attraction d'une très longue relation historique qui s'est maintenue active, en grande partie, grâce à la langue espagnole en partage. L'émigration historique d'Espagne vers l'Amérique, si liée à la langue, est à la base de cette grande source de capital social, qui se consolide avec le temps, et à laquelle les entreprises sont loin d'être insensibles²²³ » (Jiménez, 2010, p. 143). Géographiquement, l'Espagne est en effet éloignée de toutes les autres nations hispaniques. La proximité territoriale n'est donc pas un argument favorisant la mise en place de réseaux privilégiés « naturels ». Les facteurs déterminants dans les partenariats entre l'Espagne et ses anciennes colonies sont davantage la langue commune et les liens historiques et culturels. Ce sont

²²³ « En el caso del español y, sobre todo, al observarlo desde España, la comunidad de lengua ha sido un factor tan evidente y decisivo de estímulo que los modelos “saltan” al tratar de ofrecer cuantificaciones precisas. Que España haya orientado un montante de flujos de IDE impresionante a escala internacional en la proporción en que lo ha hecho hacia un conjunto de países situados a miles de kilómetros, con un ancho océano por medio, relativamente pequeños y mas pobres que ricos, por no hablar de su muy deficiente calidad institucional – aspecto verdaderamente determinante de los flujos de inversión–, solo tiene una explicación. Tal vez no la lengua en exclusiva, sino, más bien, la comunidad de lazos interpersonales que esta procura, junto a la atracción de una larguísima relación histórica que se ha mantenido viva, en gran parte, gracias al español compartido. La propia emigración histórica de España hacia América, tan vinculada a la lengua, está en la base de esta gran fuente de capital social, conformado a lo largo del tiempo, y a la que las empresas no son ni mucho menos insensibles. »

ces éléments que l'État espagnol valorise notamment dans sa position d'interface entre l'Europe et l'Amérique hispanique qu'il défend dans l'Union Européenne.

Les textes fondateurs de la plupart des alliances ibéro-américaines ou les déclarations officielles de leurs rencontres mentionnent l'importance des liens d'amitié et de solidarité qui les unissent, en insistant sur le partage de valeurs communes et sur la notion plus générale de communauté, qui renvoie à la conceptualisation de la communauté de destin, dont nous avons tenté de définir les contours et les enjeux dans la deuxième partie de ce travail. Dans les exemples qui suivent, il est intéressant de noter les continuités et les récurrences avec les déclarations officielles des Sommets ibéro-américains, que nous avons étudiées précédemment, et qui forment le cadre théorique dans lequel se construit et existe la communauté hispanophone.

En effet, les axes thématiques et rhétoriques mis en œuvre dans ses textes reprennent les mêmes contenus et expressions, que ceux des déclarations des Sommets ibéro-américains, mettant en lumière les éléments constitutifs de cette communauté de destin, qui existe de fait. Les procédés rhétoriques et les agencements syntagmatiques servent l'idée selon laquelle ces références aux liens de solidarité et au partage de valeurs rendent les efforts d'intégration et de coordination régionale pertinents. Ces éléments sur la conscience communautaire semblent justifier la mise en place de réseaux privilégiés, en jouant le rôle de fondements définitoires de cette communauté qui tente de prendre forme à travers des actions concrètes. Les exemples, qui suivent, sont significatifs de cette tendance. Cependant, nous nuancerons ces considérations, ultérieurement.

- **Traité de Montevideo, 12 août 1980 de l'ALADI**

Les États signataires du Traité de Montevideo de 1980 affirment en effet, dans le préambule, qu'ils sont : « Animés par un but de consolider les liens d'amitiés et de solidarité²²⁴ entre ses peuples²²⁵ » (Asociación Latinoamericana de Integración, 12 août 1980). Ils précisent que c'est en développant des liens de solidarités et de coopération avec d'autres pays et d'autres aires d'intégration d'Amérique Latine qu'ils peuvent promouvoir des processus convergents vers un marché commun régional.

- **Déclaration de Brasilia, 1^{er} septembre 2000, lors du I Sommet des présidents sud-américains**

Dans le point 2, les présidents sud-américains expliquent que la réalisation de ce premier sommet est : « le fruit de la conviction du fait que la contiguïté géographique et la communauté de valeurs conduisent à la nécessité d'un agenda commun d'opportunités et de défis spécifiques, en complément de son traitement dans d'autres forums régionaux et internationaux²²⁶ ». Dans le point 11, ils revendiquent l'importance de la proximité géographique qui favorise l'instauration de liens privilégiés : « L'identité sud-américaine, qui se consolide dans les pays qui partagent un voisinage immédiat, renforce et complète des liens bilatéraux et multilatéraux avec d'autres nations d'Amérique latine et des Caraïbes du continent et du monde²²⁷ ». Le point 36 résume les arguments précédemment cités : « Les Chefs d'États ont observé que l'élan de l'intégration transfrontalière se fortifie par le fait d'être le résultat, entre autres

²²⁴ Dans les lignes qui suivent, les soulignements sont de notre fait.

²²⁵ « Animados por el propósito de fortalecer los lazos de amistad y solidaridad entre sus pueblos ».

²²⁶ « Su realización resultó de la convicción de que la contigüidad geográfica y la comunidad de valores conducen a la necesidad de una agenda común de oportunidades y desafíos específicos, en complemento a su tratamiento en otros foros regionales e internacionales ».

²²⁷ « La identidad suramericana, que se consolida en países que comparten una vecindad inmediata, refuerza y complementa los lazos bilaterales y multilaterales con las otras naciones de América Latina y el Caribe, del continente y del mundo ».

facteurs, de la proximité géographique, de l'identité culturelle et de la consolidation de valeurs communes. Les frontières sud-américaines doivent cesser de constituer un élément d'isolement et de séparation pour devenir chaînon d'union pour la circulation des biens et des personnes, pour former ainsi un espace privilégié de coopération²²⁸ ».

- **Déclaration de Cusco²²⁹, 8 décembre 2004, lors du III Sommets des présidents sud-américains**

Les présidents sud-américains font référence à « l'histoire commune et solidaire »²³⁰ des États membres pour justifier la création de la Communauté Sud-américaine des Nations (CSN). Ils affirment que le développement des régions internes à l'espace sud-américain contribuera à approfondir le projet communautaire²³¹ sur la base de valeurs et d'intérêts partagés²³², qui consolident l'identité sud-américaine. Ils revendiquent leur « détermination à développer un espace sud-américain intégré dans les domaines politiques, sociaux, économiques, environnementaux et d'infrastructures, que renforce l'identité propre de l'Amérique du Sud et qui contribue, à partir d'une perspective régionale articulée à d'autres expériences d'intégration régionale, au renforcement de l'Amérique Latine et des Caraïbes et lui donne une plus grande représentation dans les forums internationaux²³³ ».

²²⁸ « *Los Jefes de Estado observaron que el impulso de la integración transfronteriza se fortalece por ser una resultante, entre otros factores, de la proximidad geográfica, de la identidad cultural y de la consolidación de valores comunes. Las fronteras suramericanas deben dejar de constituir un elemento de aislamiento y separación para tornarse un eslabón de unión para la circulación de bienes y personas, conformándose así un espacio privilegiado de cooperación* ».

²²⁹ Comunidad Sudamericana de Naciones. (8 décembre 2004, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaración del Cusco sobre la Comunidad Sudamericana de Naciones. III Cumbre Presidencial Sudamericana, Cusco ». (Consulté le 9 septembre 2012), http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=436:declaracion-del-cusco-sobre-la-comunidad-sudamericana-de-naciones-diciembre-de-2004&catid=96:declaraciones

²³⁰ « *La historia compartida y solidaria de nuestras naciones* ».

²³¹ « *proyecto comunitario* ».

²³² « *los valores e intereses compartidos que nos unen* ».

²³³ « *Su determinación de desarrollar un espacio sudamericano integrado en lo político, social, económico, ambiental y de infraestructura, que fortalezca la identidad propia de América del Sur y que contribuya, a partir de una perspectiva subregional, en articulación con otras*

- **Traité constitutif de l'UNASUR²³⁴, 23 mai 2008**

Le Traité reprend globalement les points cités précédemment et insiste dès le préambule sur ce qui lie ces nations : « En s'appuyant sur l'histoire partagée et solidaire de nos nations, multiethniques, plurilingues et multiculturelles, qui ont lutté pour l'émancipation et l'unité sud-américaine, en honorant la pensée de ceux qui ont forgé notre indépendance et notre liberté en faveur de cette union et de la construction d'un futur commun²³⁵ ».

Les références, citées ci-dessous mentionnent, un ensemble d'affinités et de principes en partage qui définissent la filiation entre les nations ibéro-américaines, facilitant ainsi l'instauration et le maintien de liens privilégiés. Cette conscience d'une communauté d'intérêts rend effective des mécanismes de rapprochement basés sur la préférence communautaire.

experiencias de integración regional, al fortalecimiento de América Latina y el Caribe y le otorgue una mayor gravitación y representación en los foros internacionales ».

²³⁴ Unión de Naciones Suramericanas. (23 mai 2008, date de dernière mise à jour inconnue). « Tratado Constitutivo de la Unión de Naciones Suramericanas, Brasilia ». (Consulté le 9 septembre 2012), http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=290:tratado-constitutivo-de-unasur&catid=69:tratado-constitutivo&Itemid=339

²³⁵ « *Apoyadas en la historia compartida y solidaria de nuestras naciones, multiétnicas, plurilingües y multiculturales, que han luchado por la emancipación y la unidad suramericana, honrando el pensamiento de quienes forjaron nuestra independencia y libertad a favor de esa unión y la construcción de un futuro común* ».

CHAPITRE 2. RÉSEAUX EXTRA-COMMUNAUTAIRES : VERS DE NOUVELLES AFFILIATIONS

Face à cette configuration relativement statique des liens entretenus dans la zone intra-communautaire, les États ne cachent pas leur volonté d'ouverture vers de nouveaux horizons, hors zone communautaire. On l'a vu, le régionalisme est un élément clé de la politique de développement des nations hispaniques du sous-continent et du Brésil, mais n'est pas le seul. Cependant, le développement du commerce international favorise de multiples interactions, au-delà des zones traditionnellement privilégiées pour des raisons politiques ou de proximité immédiate. La contiguïté géographique n'est plus le seul critère déterminant dans l'instauration d'une relation privilégiée entre États. Les impératifs économiques et les intérêts diplomatiques remettent en cause les rapports traditionnels, héritages du passé. Les États ibéro-américains mettent en place des stratégies transnationales pour dépasser les rivalités et concurrences intra-communautaires et pour jouir du rayonnement de leurs économies. Le fort potentiel de croissance de leur économie et la stabilité des régimes politiques démocratiques en place les dotent d'un pouvoir d'attraction incontestable sur la scène internationale. La force de séduction des performances économiques de la plupart des pays du sous-continent, depuis le début des années 1990, attire les investissements étrangers. Dans le contexte de crise mondiale des dernières années, la belle santé économique affichée par les pays ibéro-américains renforce leur attractivité et leur permet de tisser de nouveaux partenariats économiques. En effet, selon le dernier bilan économique de l'Amérique Latine et des Caraïbes, publié par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la région a enregistré une croissance de 4,3%, de son PIB, en 2011, malgré la décélération des activités économiques. A titre d'exemple, en 2011, la croissance du Panama a été de 10,6%, 8,9% pour l'Argentine, 7,8% pour

l'Équateur, 6,9% pour le Pérou, 6% pour le Chili, ou encore 5,9 pour la Colombie²³⁶. Pour la plupart des grandes aires géoéconomiques, l'Amérique ibérique représente des parts de marché importantes à conquérir ou à préserver, et vice-versa. Ainsi, un des traits caractéristiques de l'économie et de la diplomatie ibéro-américaines contemporaines dans leur ensemble est l'ouverture à d'autres aires géographiques, en dehors de la zone intra-communautaire. Dans les lignes qui suivent, nous nous attarderons sur les relations entretenues avec les deux géants nord-américains avant de traiter des deux grandes zones d'influence que sont l'Asie Pacifique et l'Union Européenne, sans omettre pour autant de faire référence à d'autres aires géoéconomiques comme l'Afrique ou les pays arabes.

2.1 Etats-Unis d'Amérique et Canada : quand la proximité territoriale s'impose

Aborder la question des relations économiques et diplomatiques extra-communautaires des nations ibéro-américaines ne peut se faire sans un point d'attention particulier sur les liens avec les États-Unis d'Amérique et le Canada, les deux géants du Nord. Nous nous concentrerons ici sur le cas des États-Unis d'Amérique, la diplomatie politique et économique canadienne étant beaucoup moins offensive et donc ayant moins d'impact en Amérique ibérique. Si la capacité d'influence des Etats-Unis d'Amérique sur l'échiquier international est importante, elle est d'autant plus significative dans le sous-continent. La frontière mexicano-américaine, la plus traversée du monde annuellement, avec plus de 3000 kilomètres, assure une proximité géographique indéniable. Par conséquent, l'économie du Mexique et des pays d'Amérique Centrale est très fortement liée à la dynamique économique des Etats-Unis d'Amérique. Un des exemples de cette tendance est l'Accord de libre-échange qui rassemble les trois pays d'Amérique du Nord.

²³⁶ Pour consulter l'intégralité des chiffres, nous renvoyons le lecteur à : CEPAL (Octobre 2012). Estudio económico de América Latina y el Caribe. Las políticas ante las adversidades de la economía internacional. Santiago du Chili, Publicación de las Naciones Unidas.

- L'**Accord de Libre-échange Nord-Américain**²³⁷ (**ALENA**), qui unit les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Mexique est signé le 17 décembre 1992 et entre en vigueur le 1er janvier 1994. C'est l'Accord le plus important jamais signé entre deux pays développés et industrialisés et un pays émergent. Dans le préambule de l'accord, les trois gouvernements s'engagent à « renforcer les liens privilégiés d'amitié et de coopération entre leurs nations, [à] contribuer au développement et à l'essor harmonieux du commerce mondial ainsi qu'à l'expansion de la coopération internationale, [à] créer un marché plus vaste et plus sûr pour les produits et les services produits sur leurs territoires » (Secrétariat de l'ALENA-Section canadienne, 17 décembre 1992). L'article 102 en précise les objectifs : « a) à éliminer les obstacles au commerce des produits et des services entre les territoires des Parties et à faciliter le mouvement transfrontalier de ces produits et services ; b) à favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre-échange ; c) à augmenter substantiellement les possibilités d'investissement sur les territoires des Parties ». (Secrétariat de l'ALENA-Section canadienne, 17 décembre 1992). C'est donc un véritable traité de libre-échange basé sur l'élimination des droits de douane. L'ALENA est souvent considéré comme le pendant nord-américain du MERCOSUR. Si dans le MERCOSUR les déséquilibres sont importants entre les pays signataires, dans l'ALENA les asymétries sont structurelles. Par son adhésion à l'ALENA, le Mexique s'est clairement ancré dans une dynamique économique nord-américaine, au-delà du fait qu'il soit considéré géographiquement comme un pays d'Amérique du Nord. Cependant, sa puissance économique et le niveau de vie de sa population ne sont nullement comparables à ceux de ses voisins du Nord. La libéralisation des échanges n'a en rien résolu, et a même accentué, les difficultés liées aux flux migratoires des travailleurs mexicains clandestins sur le territoire étatsunien. C'est d'ailleurs une des préoccupations majeures de politique intérieure des gouvernements

²³⁷ Tratado de Libre Comercio de América del Norte (TLCAN), en espagnol et North American Free Trade Agreement (NAFTA), en anglais.

américains démocrates et républicains qui se succèdent. La création de ce vaste réseau de libre-échange a engendré une mutation profonde du système productif mexicain. Laurent Carroué, chercheur en géographie, aborde cette spécificité et explique comment l'industrie *maquiladoras* a transformé le Mexique en annexe productif du marché des Etats-Unis d'Amérique. Les entreprises *maquilas* sont des sous-traitants de production pour le compte d'entreprises étatsuniennes et dans une moindre mesure canadiennes. « Afin d'attirer les IDE [investissements directs à l'étranger], les entreprises maquilas bénéficient d'un statut fiscal avantageux qui les autorise à importer sans douanes machines, matières premières et pièces détachées pour assembler des produits destinés ensuite exclusivement à l'exportation » (Carroué, 2002, p. 225). Dans ce cadre, le Mexique est donc en charge d'activités ouvrières de travail à la chaîne, principalement dans des ateliers d'assemblage, alors que les activités de gestion, de management, de recherche et de développement se font sur le territoire étatsunien. De grands oligopoles sectoriels (électronique, automobile, agroalimentaire, jouets) sont créés au détriment des petites entreprises non *maquiladoras*, du secteur traditionnel. « Les effets d'entraînement sur le potentiel productif national sont faibles du fait de l'importation de 95% des consommations intermédiaires. Loin de se diversifier fonctionnellement, on constate que les niveaux de qualification demeurent extrêmement faibles : les techniciens de production ne représentent que 12% des emplois et les postes administratifs 11% » (Carroué, 2002, p. 228). Les Etats-Unis d'Amérique tirent ainsi très largement avantage des faibles coûts de main d'œuvre au Mexique, augmentant ainsi la précarité du travail au Mexique. Laurent Carroué souligne combien ce modèle est défavorable à l'économie mexicaine : « Mais ce modèle de développement extraverti s'avère extrêmement fragile du fait de la conjonction de facteurs exogènes et endogènes. L'étroite dépendance des commandes et capitaux américains se traduit en 2001 par la perte de plus de 500 000 emplois du fait du retournement de conjoncture. Surtout, les industries *maquiladoras* mexicaines sont aujourd'hui prises en tenaille entre deux logiques qui mettent sans doute fin à

un cycle historique de spécialisation. En effet, dans le cadre de l'Aléna, l'année 2004 va entraîner l'ouverture complète des marchés et la suppression définitive des droits de douane qui vont se traduire par la disparition de leurs avantages comparatifs initiaux. A ceci s'ajoute la diffusion du modèle maquilas à une grande partie de l'Amérique centrale (San Salvador, Honduras, Guatemala...) où les salaires sont encore plus faibles et qui rentrent en concurrence avec les localisations mexicaines : l'avantage comparatif de celui-ci sur les salaires s'émousse dans certains secteurs intensifs en main d'œuvre peu qualifiée. Ce modèle mexicain en voie d'épuisement doit donc se préparer à trouver une nouvelle orientation plus intégratrice, équilibrée et solidaire » (Carroué, 2002, p. 229). Un autre secteur de l'économie mexicaine est largement touché par les effets négatifs de cet accord. Il s'agit du secteur agricole qui subit la libéralisation des échanges agricoles, depuis le 1^{er} janvier 2008. La difficulté est liée au fait que les productions agricoles étatsuniennes et canadiennes sont hautement subventionnées par des fonds publics alors qu'elles pénètrent librement le marché mexicain qui importent leurs produits, ne favorisant ainsi que peu les productions locales et l'utilisation de la main-d'œuvre mexicaine. Cependant, sur le plan macroéconomique, les effets ont été positifs pour le Mexique. Selon le Secrétariat mexicain de l'économie²³⁸, entre 1993 et 2009, le commerce entre les trois pays a plus que doublé, passant de 288 000 millions de dollars à 701 000 millions de dollars. Il précise que les bénéfices de l'expansion du commerce ont touché les entreprises, les agriculteurs, les travailleurs et les consommateurs. Selon le rapport de deux membres du Bureau Economique de la Commission étatsunienne du commerce international²³⁹, entre 1993 et 2001, les importations et les exportations

²³⁸ Secretaría de economía, Gobierno federal de México. (date de dernière mise à jour inconnue). « Acuerdo México, Estados Unidos y Canadá fortalecer la integración comercial de la región ». (Consulté le 16 octobre 2012), <http://www.economia.gob.mx/eventos-noticias/sala-de-prensa/comunicados/6460-acuerdo-mexico-estados-unidos-y-canada-fortalecer-la-integracion-comercial-de-la-region>

²³⁹ Hillberry, Russell H. et Christine A. McDaniel (Décembre 2002). A Decomposition of North American Trade Growth since NAFTA. Washington, Office of Economics Working Paper, U.S. International Trade Commission, n° 2002-12-A.

étatsuniennes avec le Canada et le Mexique ont plus augmenté que celles réalisées avec des pays non membres de l'ALENA. En termes réels (y compris le taux d'inflation), les exportations étatsuniennes vers le Canada ont augmenté de 35% et vers le Mexique de 93%, alors que les exportations vers le reste du monde n'ont augmenté que de 20%, sur cette même période. Les importations en provenance du Canada ont augmenté de 69% et celles en provenance du Mexique de 190%, alors qu'elles n'ont augmenté que de 59%, en provenance du reste du monde. Ces chiffres sont donc significatifs de l'augmentation des flux commerciaux intra-régionaux, favorisés par l'instauration de l'ALENA.

Au-delà de cette importante alliance tripartite, différents accords bilatéraux lient les pays du sous-continent aux deux géants nord-américains. Citons ici quelques exemples :

- **Traité de libre échange entre le Canada et le Pérou**, signé le 29 mai 2008 et entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Suite à l'établissement de ce traité, le Canada est devenu le quatrième marché des exportations de produits en provenance du Pérou, en 2010.

- **Accord de Promotion Commerciale (APC) entre les Etats-Unis d'Amérique et le Pérou**, signé le 12 avril 2006, à Washington, et entré en vigueur le 1^{er} février 2009. Depuis 1991, le Pérou jouissait de différents dispositifs facilitant le commerce bilatéral avec les Etats-Unis d'Amérique comme, par exemple, la loi de préférence douanière, la Loi de promotion commerciale andine. Le Ministère du commerce extérieur et du tourisme du Pérou souligne les bénéfices retirés de l'Accord de Promotion Commerciale de 2008 : « A partir de 2009, l'APC en vigueur entre le Pérou et les Etats-Unis d'Amérique a commencé à [leur] permettre de favoriser le développement économique du Pérou à travers le commerce, avec des attentes de commerce jamais expérimentées, en assurant de façon consolidée un accès pérenne à de

gros marchés²⁴⁰ ». (Ministerio de comercio exterior y turismo. Estado peruano, 2011).

- **Accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique et le Chili²⁴¹**, signé le 6 juin 2003 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les principaux objectifs de cet accord sont de : « a) stimuler l'expansion et la diversification du commerce entre les Parties ; b) éliminer les entraves au commerce et faciliter la circulation des produits et services entre les Parties ; c) favoriser les conditions d'une concurrence loyale dans la zone de libre-échange ; d) augmenter substantiellement les possibilités d'investissement sur les territoires des Parties » (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 6 juin 2003). Selon le rapport publié par l'Organisation Mondiale du commerce, en mai 2008, sur les politiques commerciales des Etats-Unis d'Amérique : « Le volume de l'investissement étranger direct (IED) des États-Unis au Chili se chiffrait à 10,2 milliards de dollars en 2006 (dernières données existantes), contre 9,6 milliards de dollars en 2005 » (Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce, 5 mai 2008).

- **Accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique et l'Amérique Centrale²⁴²**, qui rassemble le Costa Rica, le Honduras, le Guatemala, le Nicaragua et le Salvador, signé le 28 mai 2004. La **République Dominicaine** s'est jointe à cette alliance le 5 août 2004 et l'accord est entré en vigueur le 1^{er} mars 2007. Pour la première fois, les Etats-Unis d'Amérique se lient à un ensemble de pays émergents avec lesquels les déséquilibres socioéconomiques sont importants. A ce sujet, dans le préambule de l'accord, les signataires s'engagent à « créer un marché plus vaste et sûr pour les marchandises et les services produits dans leur territoire respectif alors que

²⁴⁰ « A partir de 2009, el APC vigente entre el Perú y los EE.UU. ha empezado ya a permitirnos potenciar el desarrollo económico del Perú a través del comercio, con expectativas de comercio nunca antes experimentadas, teniendo de forma consolidada un acceso perenne a mercados muy grandes ».

²⁴¹ *Free Trade Agreement between the United States and Chile*

²⁴² *Free Trade Agreement between the Dominican Republic, Central America and The United States*

sont reconnues les différences dans leur niveau de développement et dans la taille de leur économie ; à éviter les distorsions dans leurs échanges commerciaux réciproques ; à établir des règles claires et de bénéfices mutuels dans leurs échanges commerciaux ; à assurer un cadre commercial prévisible pour la planification des activités d'affaires et d'investissement²⁴³ » (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 5 août 2004). Selon le rapport cité ci-dessus : « L'Amérique centrale et la République dominicaine constituent le troisième plus important marché d'exportation des États-Unis en Amérique Latine, derrière le Mexique et le Brésil » (Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce, 5 mai 2008).

- **Accord de promotion commerciale entre États-Unis d'Amérique et la Colombie**²⁴⁴, signé le 22 novembre 2006, il n'est entré en vigueur que le 15 mai 2012, après six années de souffrance. Le préambule de cet accord mentionne que les deux pays souhaitent renforcer les liens particuliers d'amitié et de coopération pour encourager l'intégration économique régionale et promouvoir une économie de développement globale dans le but de réduire la pauvreté et de générer des opportunités pour une économie alternative durable contre la production illicite de drogues (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 22 novembre 2006). En plus de cet accord d'ordre commercial, la Colombie est liée aux États-Unis d'Amérique par des accords de coopération militaire et policière, dans le cadre de la lutte contre le narcotrafic et la guérilla, qui permettent notamment à l'armée étatsunienne d'utiliser sept bases militaires ainsi que les aéroports civils du pays, au besoin.

²⁴³ « *Crear un mercado mas amplio y seguro para mas mercancías y los servicios producidos en sus respectivos territorios mientras se reconocen las diferencias en sus niveles de desarrollo y en el tamaño de sus economías; evitar las distorsiones en su comercio recíproco; establecer un marco comercial previsible para la planificación de las actividades de negocios y de inversión* ».

²⁴⁴ *United States - Colombia Trade Promotion Agreement*

- **Accord de promotion commerciale entre les États-Unis d'Amérique et le Panama**²⁴⁵, signé en le 28 juin 2007. L'Assemblée nationale du Panama a ratifié l'accord le 11 juillet 2007 et le Congrès des États-Unis d'Amérique, le 12 octobre 2011. A ce jour, l'accord n'est pas encore entré en vigueur. Dans le préambule, les deux pays s'entendent pour renforcer les liens particuliers d'amitié et de coopération pour encourager l'intégration économique régionale, contribuer au développement et à l'essor harmonieux du commerce mondial et fournir un catalyseur à la coopération internationale globale (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 28 juin 2007).

- **Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie**, signé le 21 novembre 2008. Le Ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada affirme que « Le Canada et la Colombie jouissent de relations étroites dans les domaines du commerce et de l'investissement alors que la présence des entreprises canadiennes, notamment dans les secteurs miniers, de l'exploration pétrolière et de l'imprimerie, continue de s'affirmer » (Ministère des Affaires étrangères et du commerce international-Gouvernement fédéral du Canada, 21 novembre 2008).

- **Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)**, signé le 5 décembre 1996 et entré en vigueur le 5 juillet 1997. Selon le Ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada, « L'ALECC est la pierre angulaire de la relation que le Canada entretient avec le Chili en matière de commerce et d'investissement. Depuis sa mise en œuvre en 1997, l'ALECC a généré des bénéfices pour les deux pays. Les échanges bilatéraux de marchandises ont plus que triplé, atteignant plus de 2,7 milliards de dollars en 2011. L'investissement direct canadien au Chili s'est également accru pour s'élever à 13,3 milliards de dollars en 2010 et le Canada a été la plus importante source de nouveaux investissements directs au Chili durant la

²⁴⁵ *United States - Panama Trade Promotion Agreement*

dernière décennie » (Ministère des Affaires étrangères et du commerce international-Gouvernement fédéral du Canada, 5 décembre 1996).

- **Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica**, signé le 23 avril 2001, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2002. Les signataires s'engagent notamment à « promouvoir l'intégration régionale par un instrument qui contribue à l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et à l'élimination progressive des obstacles au commerce et à l'investissement ; [...] à éliminer les obstacles au commerce entre les territoires des Parties et faciliter le mouvement transfrontalier des produits et services ; augmenter substantiellement les possibilités d'investissement sur les territoires des Parties » (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 23 avril 2001).

Malgré ce panorama reflétant la diversité des échanges entre les États-Unis d'Amérique, le Canada et les pays du sous-continent, ces derniers entretiennent des relations ambivalentes avec les géants du Nord. Le sous-continent souhaite échapper à l'influence étatsunienne tout en bénéficiant de son pouvoir économique, de ses leviers de croissance et de sa protection, grâce notamment aux technologies maîtrisées par les États-Unis dans le domaine de la sécurité et de la défense. L'Amérique ibérique se cherche donc dans ce besoin d'autonomie vis-à-vis des États-Unis d'Amérique. Elle est confrontée à la question cruciale de son engagement dans un projet de coopération continentale, à la fois valorisé et contesté. Si la question n'est pas tranchée pour certaines nations ibéro-américaines, qui cultivent cette ambivalence, beaucoup s'unissent souvent pour s'opposer à l'influence des États-Unis d'Amérique. De façon globale dans le sous-continent, les mouvements de gauche génèrent une dynamique de résistance contre l'hégémonie étatsunienne. La position radicale des gouvernements d'Hugo Chávez au Venezuela, de Luis Ignacio Lula da Silva, poursuivie par Dilma Rousseff au Brésil ou d'Evo Morales en Bolivie favorise l'émergence d'un sentiment de méfiance, voire d'hostilité. Ces nations socialistes mettent donc

en place des mécanismes de contrepoids pour contrecarrer les intentions expansionnistes étatsuniennes. Un des exemples significatifs de cette position est le rejet qu'a généré le projet de la ZLEA, non soutenu par les pays du Sud.

La ALCA²⁴⁶ (*Área de Libre Comercio de las Américas*), dite **ZLEA** en français pour Zone de Libre-Échange des Amériques, est une initiative promue par les États-Unis d'Amérique, sous Bill Clinton, lors du premier Sommet des Amériques qui s'est tenu à Miami, en décembre 1994. Dans la Déclaration de Principes de Miami, les chefs d'État et de gouvernement élus des États américains affirment que « Le libre-échange et une intégration économique accrue comptent parmi les éléments clef de l'amélioration du niveau de vie, des conditions de travail des populations des Amériques et d'une meilleure protection de l'environnement. Nous décidons donc d'entamer immédiatement la réalisation de la "Zone de libre-échange des Amériques" (ZLEA) où les barrières contre le commerce et les investissements seront progressivement éliminées » (Chefs d'Etat et de gouvernement élus des Etats américains, 9-11 décembre 1994). L'ambition était de créer un marché intégré du continent, en libéralisant les échanges de marchandises, qui s'étendrait du Canada à la Terre de Feu, réunissant les trente-quatre États du continent, à l'exception de Cuba. L'accord devait être signé au plus tard en janvier 2005 et le délai pour la conclusion des négociations a été dépassé sans que les États ne parviennent à un accord, le projet ne s'est donc pas réalisé et des consultations plus ou moins stagnantes sont en cours. Cette initiative transcontinentale lancée par les États-Unis d'Amérique, peu après l'entrée en vigueur de l'ALENA, est motivée par une prise de conscience de la vitalité des économies de leur environnement immédiat. Si l'Accord avait abouti, il aurait assuré leur hégémonie commerciale, en absorbant plusieurs accords de blocs régionaux (ALENA, MERCOSUR, Communauté andine). Les grands pays du sous-continent, notamment l'Argentine, le Brésil et le Venezuela, n'ont pas souhaité soutenir cette proposition étatsunienne, qui semblait renforcer les déséquilibres économiques

²⁴⁶ Dénomination en anglais : FTAA et en portugais : ALCA

déjà si importants entre les États, et se sont donc retirés des négociations, dans les années 2005-2006. Si les négociations aboutissaient, elles donneraient naissance à la plus grande zone de libre-échange au monde avec une population totale de près de 950 millions.

Dans ce contexte de tiraillement entre rejet et attraction, l'ouverture économique et diplomatique à d'autres zones d'influence permet aux nations ibéro-américaines de s'émanciper de la puissance des géants du Nord.

2.2 Ouverture internationale : vers des affinités sélectives

S'il est difficile de cartographier les échanges entre les pays intra-communautaires, la tâche est encore plus délicate pour les échanges extra-communautaires tant les liens à l'international sont multiformes. L'évolution très rapide des rapprochements complique la recension des échanges. Le propos n'est pas de dresser la liste exhaustive de tous les accords économiques ou diplomatiques signés entre des nations hispano-américaines et d'autres pays, en dehors de la communauté ibéro-américaine, mais bien de mettre en lumière leur diversité, tant sur le plan des contenus que sur le plan des zones géographiques concernées. Nous centrerons notre attention sur la zone de l'Asie Pacifique, de l'Union Européenne, sans omettre pour autant de citer quelques autres exemples significatifs. L'idée principale à retenir ici est bien celle de la diversification des échanges à travers une forte ouverture extra-communautaire.

L'Asie Pacifique, l'Union Européenne, la Russie et les pays arabes, dans une moindre mesure, se distinguent parmi les grandes zones d'influence qui attirent les nations du sous-continent américain. Jean-Jacques Kourliandsky, chercheur à l'Institut, de Relations Internationales et Stratégiques, précise sur ce point que : « L'Amérique Latine, dans le silence des médias « occidentaux », parfois rompue de rappels à l'ordre sur les relations entretenues par tel ou tel

pays avec la Chine, l'Iran, et la Russie, tissent d'autres liens, avec un nouveau monde qui émerge. La relation économique et commerciale de l'Asie et de la Russie avec l'Amérique Latine a pris une dimension planétaire. L'une et l'autre lui ont donné au fil des mois une densité technologique, militaire, et diplomatique » (Kourliandsky, 9 avril 2010). Générer un chiffre d'affaires plus important sur ces marchés suppose une ouverture affichée et facilitée.

Asie Pacifique :

L'Asie Pacifique est devenue la principale cible commerciale des pays du sous-continent américain et vice-versa. La création récente d'une organisation et d'une alliance régionale en témoigne. D'abord, l'Observatoire des relations entre l'Amérique Latine et l'Asie Pacifique est créé le 31 mai 2012 sur une initiative conjointe de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), la banque de développement d'Amérique Latine (CAF) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Il a pour principal objectif de promouvoir la coopération et de créer un espace de concertation et d'analyse sur les enjeux stratégiques des relations entre les deux zones. C'est un fort pas en avant pour favoriser les échanges commerciaux et l'investissement réciproque entre ces régions. Ensuite, le 28 avril 2011, à Lima, le Chili, la Colombie, le Pérou et le Mexique, pays qui constituent la deuxième puissance économique de la région, signent le préambule de l'Accord du Pacifique. La déclaration de Lima précise que les États membres « Confirment [leur] volonté de contribuer à la consolidation de l'Arc du Pacifique Latino-américain comme un espace de concertation et de convergence, et comme un mécanisme de dialogue politique et de projection avec la région de l'Asie Pacifique²⁴⁷ » (Alianza del Pacífico, 28 avril 2011). Elle donne le statut d'observateur au Panama. L'accord-cadre de cette **Alliance du Pacifique** (*Alianza del Pacífico*), qui jette les bases de son cadre juridique, est

²⁴⁷ « *Confirmando nuestra voluntad de contribuir a la consolidación del Arco del Pacífico Latinoamericano como un espacio de concertación y convergencia, así como un mecanismo de diálogo político y proyección con la región de Asia Pacífico* ».

conclu le 6 juin 2012, lors du IVème sommet, à Paranal, au Chili. Lors de cette rencontre, le Panama et le Costa Rica jouissent du titre d'observateurs et espèrent pouvoir intégrer rapidement l'alliance. Le Canada, représenté par son Ministre des Affaires étrangères, John Baird, était l'invité spécial de cette rencontre, en tant que pays américain fortement ouvert sur le Pacifique. Hidenori Murakami, Ambassadeur du Japon au Chili, et Virginia Greville, Ambassadrice de l'Australie au Chili et en Colombie, y ont également participé. Cette alliance crée une zone de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Elle a pour principal but de développer la compétitivité des pays de la zone en attirant les investissements asiatiques, de la Chine et de l'Asie du Sud-Est, afin de bénéficier de la vitalité et du dynamisme des économies de cette région. Selon le dernier rapport, sur les relations économiques entre la Chine et la zone Amérique latine et Caraïbes, publié par la Division du commerce international et de l'intégration de la CEPALC, en mars 2012, « L'Amérique Latine et les Caraïbes ne reçoivent que 4% des IDE du Japon, de la République de Corée et de la Chine. A l'inverse, la région absorbe près de 8% des IDE mondiaux, c'est-à-dire que l'Asie a une tendance à l'investissement en Amérique Latine et dans les Caraïbes très inférieure au reste du monde. [...] Dans les dernières années, on observe une augmentation notable des IDE japonais, motivés par des investissements dans les ressources naturelles. On espère le même enthousiasme des investisseurs chinois²⁴⁸ » (Rosales, 2012, p. 174). Les organisations et les alliances ibéro-américaines se mobilisent donc pour inverser la tendance et devenir un partenaire économique stratégique pour les pays d'Asie. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans le Protocole de Trujillo, déjà en 1996, les États de la Communauté Andine des Nations (CAN) –la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le

²⁴⁸ « América Latina y el Caribe recibe solo un 4% de la IED del Japón, la República de Corea y China. En contraste, la región absorbe cerca de un 8% de la IED mundial, es decir, Asia tendría una tendencia inversora en América Latina y el Caribe muy inferior a la que tiene el resto del mundo. [...] En los últimos años, se observa un notorio aumento de la IED japonesa, motivado por la inversión en recursos naturales. Se espera el mismo entusiasmo por parte de los inversionistas chinos ».

Pérou, le Venezuela et le Panama—, ratifient « l'importance de renforcer des liens avec d'autres pays ou groupes de pays, comme ceux du bloc Asie Pacifique, entre autres, dans le but d'approfondir les échanges commerciaux²⁴⁹ ». L'intérêt pour la région s'est intensifié depuis le début des années 2000, mais déjà dans les années 1990, les flux commerciaux croissaient. Frédéric Lasserre et Emmanuel Gonon, respectivement chercheurs en géographie et en géopolitique, mentionnent que le commerce transpacifique de certains pays d'Amérique latine a pris de l'ampleur durant les deux dernières décennies. « Le Chili, pour qui la part des exportations transpacifiques était passée de 16,4% en 1986 à 29,6% en 1992, dépassant la part des exportations méridiennes [nord-sud]. Il en était de même pour le Pérou, pour qui le Pacifique occidental absorbait 15,6% des exportations en 1985 et 25,2% en 1992 » (Gonon, 2001, p. 391).

Parmi les pays de la zone Asie Pacifique, la Chine est devenue un partenaire stratégique et commercial incontournable pour les pays libéro-américains, grâce à la vitalité de son économie. En 2010, le PIB de la Chine la positionne comme la deuxième économie du monde. En 2011, elle est notamment le premier partenaire commercial du Brésil et le deuxième de l'Argentine²⁵⁰. Selon le rapport sur les relations économiques entre la Chine et la zone Amérique latine et Caraïbes, précédemment cité, la zone Amérique latine et Caraïbes est celle qui a le plus favorablement bénéficié du dynamisme de l'économie chinoise entre 2005 et 2009. L'Asie, portée par le *leadership* de la Chine, a considérablement augmenté sa participation dans les flux commerciaux de la région, alors que les États-Unis d'Amérique ont perdu du terrain. En 2009, le montant des exportations d'Amérique latine et des Caraïbes vers l'Asie a atteint 103 milliards de dollars, l'équivalent de 15% des

²⁴⁹ « *Ratifican la importancia de afianzar vínculos con otros países o grupos de países, tales como los del bloque Asia-Pacífico, entre otros, con el propósito de profundizar el intercambio comercial* ».

²⁵⁰ United Nations - International Merchandise Trade Statistics. (2011, date de dernière mise à jour inconnue). « The 2011 International Trade Statistics Yearbook (2011 ITSY) ». (Consulté le 13 août 2012), <http://comtrade.un.org/pb/CountryPagesNew.aspx?y=2011>

exportations totales de la région. Depuis 2002, la participation de l'Asie comme origine des importations d'Amérique latine et des Caraïbes a augmenté de façon constante, jusqu'à atteindre plus de 26% du total des importations, devant les pays de cette même zone (19,7%), l'Union Européenne (14, 3%) et juste derrière les Etats-Unis d'Amérique (30,8%). Sur les 26% d'importations provenant d'Asie, plus de 13% proviennent de Chine, ce qui fait de ce pays un des principaux fournisseurs asiatiques d'Amérique Latine²⁵¹. Certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes profitent davantage du potentiel de croissance du marché asiatique, c'est, par exemple, le cas du Chili qui a exporté, en 2009, plus de 46% de ces produits vers la région Asie Pacifique contre seulement 11% vers les Etats-Unis d'Amérique, 18% vers l'Union Européenne et à peine 19% vers l'Amérique latine et les Caraïbes. C'est aussi le cas du Brésil, du Pérou, du Costa Rica et de Cuba, alors que l'Équateur et les pays d'Amérique Centrale (à l'exception du Costa Rica) tirent peu profit de ces marchés. Pour l'Équateur, la région Asie Pacifique représente à peine 2,6% des exportations en 2009, alors que les Etats-Unis d'Amérique représentent plus de 33%. Durant la dernière décennie, les grandes entreprises chinoises du secteur manufacturier se sont massivement installées dans des zones stratégiques de développement comme les pays du MERCOSUR ou le Mexique, qui représentent pour elles une porte d'entrée vers les autres marchés du sous-continent et d'Amérique du Nord. En parallèle, quelques grandes entreprises ibéro-américaines, comme Bimbo ou le Groupe Maseca, tentent de s'implanter en Chine, notamment, mais ces exemples restent encore anecdotiques.

Dans le cadre de sa tournée en Amérique latine, qui l'a conduit au Brésil, en Uruguay, en Argentine et au Chili, le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, a

²⁵¹ Pour plus de détails sur le pourcentage des exportations et des importations de l'Amérique Latine et des Caraïbes comme origine et destination du commerce entre 2000 et 2010, nous renvoyons le lecteur au rapport de la CEPAL : Rosales, Osvaldo et Mikio Kuwayama (mars 2012). China y América Latina y el Caribe. Hacia una relación económica y comercial estratégica. Santiago du Chili, Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)- Naciones Unidas.

participé à une vidéoconférence, le 25 juin 2012 à Buenos Aires, auprès de la Présidente argentine, Cristina Fernández de Kirchner, la Présidente brésilienne, Dilma Rousseff, et le Président uruguayen, José Mujica. Il a présenté aux États membres du MERCOSUR son projet de créer une vaste alliance stratégique notamment grâce à une zone de libre-échange Chine-MERCOSUR. Il a souligné que depuis sa création, la Chine est devenue le deuxième partenaire commercial et le plus grand marché d'exportation du MERCOSUR. Le ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine souligne que le Premier ministre souhaite « approfondir la coopération pragmatique : mettre en pratique avec sérieux les consensus déjà atteints, optimiser la structure commerciale, augmenter la compétitivité des produits et essayer par tous les moyens de doubler, sur la base de 2011, la valeur totale des échanges commerciaux entre la Chine et le MERCOSUR pour atteindre les 200 milliards de dollars en 2016 ; augmenter les investissements réciproques et la coopération financière, scientifique et technologique de manière à renforcer de façon significative la qualité des relations économiques et commerciales entre chaque partie²⁵² » (Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 25 juin 2012). Les Présidentes Fernández de Kirchner et Rousseff ont accueilli favorablement cette annonce et insistent sur le caractère stratégique d'une telle collaboration renforcée pour la croissance économique du sous-continent américain. Profitant de sa présence en Amérique Latine, le Premier ministre chinois a également prononcé un important discours devant la CEPALC, à Santiago du Chili, le 26 juin 2012, dont le principal but était d'approfondir la relation stratégique de la Chine avec le sous-continent. Une de ses grandes annonces est celle de la création d'un Forum de coopération²⁵³

²⁵² « *Profundizar la cooperación pragmática: Poner en práctica con seriedad los consensos alcanzados, optimizar la estructura comercial, elevar la competitividad de los productos y tratar por todos los medios de duplicar sobre la base de 2011 el valor total del intercambio comercial entre China y el MERCOSUR alcanzando en 2016 los USD200 mil millones; ampliar inversiones recíprocas y la cooperación financiera, científica y tecnológica de manera que se eleve en grado considerable la calidad de las relaciones económicas y comerciales entre ambas partes* ».

²⁵³ « *Foro de Cooperación China-América Latina y el Caribe* »

pour promouvoir au mieux de nouveaux mécanismes de concertation intergouvernementaux, entre institutions législatives, partis politiques et administrations territoriales. Il a insisté sur sa volonté d'élargir les intérêts communs de coopération économique et commerciale entre la Chine et la région. Il précise : « La convergence d'intérêts constitue le cœur et le noyau des liens entre la Chine et l'Amérique Latine et les Caraïbes. Etant donné la haute complémentarité entre chaque partie, il existe d'importantes perspectives pour notre coopération économique et commerciales. Nous devons combattre le protectionnisme commercial, élargir notre ouverture mutuelle des marchés, optimiser la structure commerciale et intensifier la coopération en matière de douane et de contrôle de qualité et de quarantaine, pour faire en sorte que le volume commercial dépasse les 400 000 millions de dollars dans les cinq prochaines années²⁵⁴ » (Jiabao, 26 juin 2012). Il a fait plusieurs propositions concrètes de coopération notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'innovation et des technologies²⁵⁵. Pour ce faire, il a présenté son projet de créer un Forum de l'innovation scientifique et technologique pour renforcer la coopération en aéronautique, astronautique, nouvelles énergies, ressources naturelles, environnement et recherche scientifique polaire. Peu avant la venue du Premier ministre chinois en Amérique latine, la CEPALC publiait un rapport sur les relations économiques entre la Chine et l'Amérique latine et les Caraïbes dans lequel Osvaldo Rosales et Mikio Kuwayama²⁵⁶ concluent en encourageant la mise en place de relations durables et stables entre les deux régions. Ils expliquent : « Il y a des conditions de maturité pour

²⁵⁴ « *La convergencia de intereses constituye la médula y el núcleo de los vínculos entre China y América Latina y el Caribe. Dada la alta complementariedad entre ambas partes, existen amplias perspectivas para nuestra cooperación económica y comercial. Debemos combatir el proteccionismo comercial, ampliar la apertura mutua de mercados, optimizar la estructura comercial e intensificar la cooperación en materia de aduana y control de calidad y cuarentena, procurando que el volumen comercial supere los 400.000 millones de dólares en el próximo lustro* ».

²⁵⁵ « *Foro de Innovación Científico-Tecnológica China-América Latina y el Caribe* »

²⁵⁶ Respectivement, Directeur de la Division du commerce international et de l'intégration de la CEPAL et Responsable de l'Unité des affaires économiques de la Division.

avancer vers un lien stratégique qui soit porteur de bénéfices mutuels. Pour cela, les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes devraient redoubler d'efforts pour diversifier leurs ventes à la Chine, en les combinant à plus de valeur et de connaissance, stimuler des alliances entre entreprises, commerciales et technologies avec leurs homologues chinois et promouvoir les investissements latino-américains en Chine et en Asie Pacifique qui facilitent une plus grande présence régionale dans les chaînes de valeur asiatiques, structurées autour de la Chine²⁵⁷ » (Rosales, 2012, p. 240). Le déploiement diplomatique chinois, par la présence d'une ambassade dans les capitales des vingt-et-un pays ibéro-américains, et la fréquence des visites officielles de fonctionnaires du gouvernement chinois témoignent de la volonté politique de favoriser le rapprochement. Les relations dépassent le simple rapport anecdotique et des liens pérennes se mettent en place. Toutes les conditions semblent donc réunies pour que cette association stratégique avec la Chine et plus généralement avec la zone Asie Pacifique se renforce.

A présent, faisons référence à quelques accords récents signés entre des pays ibéro-américains et de la zone Asie Pacifique :

- Traité de libre-échange entre la Chine et le Chili

Conclu en 2006, c'est le premier accord commercial que la Chine signait avec un pays occidental et le Chili est le premier pays ibéro-américain à établir des

²⁵⁷ « Hay condiciones de madurez para dar nuevos pasos, avanzando hacia un vínculo estratégico que proporcione beneficios mutuos. Para ello, los países de América Latina y el Caribe deberían redoblar sus esfuerzos para diversificar sus ventas a China, incorporándoles más valor y conocimientos, estimular alianzas empresariales, comerciales y tecnológicas con sus pares chinos y promover inversiones latinoamericanas en China y en Asia y el Pacífico que faciliten una mayor presencia regional en las cadenas de valor asiáticas, estructuradas en torno a China ».

relations diplomatiques avec la Chine. La Chine est ainsi devenue le premier marché des exportations chiliennes. La signature de cet accord a servi de modèle à la signature des accords suivants avec le Pérou et le Costa Rica. En 2010, l'accord de 2006 a été élargi au commerce de services. Les deux pays sont actuellement en phase de négociation pour élargir encore le périmètre de cet accord aux investissements.

- **Traité de libre-échange, applicable aussi au commerce de services, entre la Chine et le Costa Rica**

Les deux pays ont entamé des relations diplomatiques en juin 2007 et le traité de libre-échange est finalement signé en avril 2010. Selon les derniers chiffres publiés par le gouvernement chinois, le volume total des échanges commerciaux entre ces deux pays est de 472 000 millions de dollars, en 2011. Lors de leur rencontre en août 2012, en Chine, le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, et la Présidente du Costa Rica, Laura Chinchilla Miranda, ont réaffirmé leur volonté de dynamiser leur coopération dans de nouveaux secteurs comme les transports, l'énergie, les infrastructures, mais aussi la science et l'éducation.

- **Traité de libre-échange, applicable aussi au commerce de services, entre la Chine et le Pérou**

Conclu le 28 avril 2009, à Pékin, il entre en vigueur le 1^{er} mars 2010. La Chine est le deuxième pays d'exportation des produits péruviens, derrière les Etats-Unis d'Amérique. Selon le Ministère du commerce extérieure et du tourisme du Pérou : « Dans l'optique de la stratégie péruvienne de devenir le centre des opérations de l'Asie en Amérique du Sud, ce Traité de libre-échange représente pour le Pérou l'opportunité d'établir des règles de jeux claires, dans un cadre transparent et prévisible, qui permettent un commerce bilatéral ordonné et qui

protègent de façon juste les intérêts nationaux. De même, il envoie un signal positif qui augmentera l'intérêt de capitaux en provenance de Chine et d'autres pays pour investir plus activement au Pérou²⁵⁸ » (Ministerio de comercio exterior y turismo-Estado peruano, 2011).

De plus, la Chine a également signé des accords d'échanges de prêts, principalement destinés à des projets de développement, de construction de logement et de raffinage, contre du pétrole avec la compagnie pétrolière vénézuélienne *Petróleos de Venezuela SA* et la compagnie pétrolière nationale brésilienne, *Petrobras*.

A ces principaux traités d'échanges entre la Chine et des pays ibéro-américains, s'ajoutent beaucoup d'autres accords²⁵⁹. Nous en citons ici que quelques exemples dont le but est de mettre en lumière la diversité des pays concernés : **traité bilatéral de coopération économique entre le Mexique et le Japon**, entré en vigueur en avril 2005 ; **Traité de libre-échange entre le Pérou et Singapour**, conclu le 29 mai 2008 et entré en vigueur le 1^{er} août 2009 ; **Traité de libre-échange entre le Costa Rica et Singapour**, signé en 2010, c'est le premier accord que le Costa Rica signe avec un pays asiatique ; **Protocole de libéralisation du commerce de marchandises entre le Pérou et la Thaïlande**, en vigueur depuis le 31 décembre 2011 ; **Accord d'Association Économique entre le Pérou et le Japon**, signé le 31 mai 2011 et entré en vigueur le 1^{er} mars 2012.

²⁵⁸ « *En línea con la estrategia peruana de convertirse en el centro de operaciones del Asia en América del Sur, este TLC representa para el Perú la oportunidad de establecer reglas de juego claras, con un marco transparente y previsible, que permita tener un comercio bilateral ordenado, el cual salvaguarde justificadamente los intereses nacionales. Asimismo, brinda una señal positiva que elevará el interés de capitales procedentes de China y de otros países para invertir más activamente en el Perú* ».

²⁵⁹ Sur le sujet, se reporter au tableau récapitulatif des Traités de libre-échange du commerce transpacifique, réalisé par Osvaldo Rosales et Mikio Kuwayama à la page 203 : Rosales, Osvaldo et Mikio Kuwayama (mars 2012). [China y América Latina y el Caribe. Hacia una relación económica y comercial estratégica](#). Santiago du Chili, Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)-Naciones Unidas.

Union Européenne :

Les relations entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Union Européenne sont régies par une Association Stratégique depuis le premier Sommet birégional UE-ALC²⁶⁰ qui s'est tenu à Rio de Janeiro au Brésil, les 28 et 29 juin 1999. Dans un contexte de stabilité démocratique et de développement économique de la région latino-américaine, la mise en œuvre de ce premier Sommet répond à la volonté de créer une alliance stratégique basée sur des intérêts partagés. Les chefs d'État et de gouvernement de la zone souhaitent ainsi formaliser les échanges entre les deux zones par le schéma officiel de Sommets qui se tiennent tous les deux ans. L'objectif affiché est de renforcer les relations entre les deux zones, qui se basent sur des valeurs partagées héritées d'une histoire commune dans le but de créer un partenariat stratégique. C'est en effet le sens du point 1, de la Déclaration de Rio de Janeiro : « Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union européenne, d'Amérique Latine et des Caraïbes, avons décidé de promouvoir et d'approfondir nos relations en vue d'établir un partenariat stratégique entre nos deux régions, fondé sur le patrimoine culturel profondément ancré qui nous unit et sur la richesse et la diversité de nos expressions culturelles respectives, sources d'identités fortes et multiples, ainsi que sur la volonté de créer un environnement international qui nous permettra d'accroître le niveau de bien-être de nos sociétés et de respecter le principe du développement durable, en tirant profit des perspectives offertes par la mondialisation croissante, dans un esprit d'égalité, de respect, d'alliance et de coopération entre nos deux régions » (Sommet UE-ALC, 28-29 juin 1999). Dans le point 33, ils présentent le cadre dans lequel ils entendent promouvoir plus de dialogue politique et une meilleure coopération économique, en encourageant la libéralisation des échanges : « Réaffirmer que nous sommes convaincus que l'intégration régionale contribue pour une part importante à la croissance, à la libéralisation

²⁶⁰ Sommets UE-ALC : Rio de Janeiro, 1999 ; Madrid, 2002 ; Guadalajara, 2004 ; Vienne, 2006 ; Lima, 2008 ; Madrid, 2010.

des échanges, au développement économique et social, à la stabilité de la démocratie ainsi qu'à assurer une participation plus équilibrée au processus de mondialisation. Nous soulignons en particulier notre volonté de renforcer le système commercial multilatéral, sur la base d'un régionalisme ouvert, et d'intensifier les relations économiques entre nos régions » (Sommet UE-ALC, 28-29 juin 1999).

Selon le dernier rapport sur les investissements étrangers directs en Amérique latine et aux Caraïbes, publié par la CEPAL en 2011, « l'Union Européenne a destiné, dans la dernière décennie, 30 000 millions de dollars en moyenne, par année, en matière d'investissements étrangers directs en Amérique Latine et dans les Caraïbes, ce qui représente près de 40% du total des IDE [investissements directs à l'étranger] dans la région et fait de l'Union Européenne le principal investisseur en Amérique Latine et dans les Caraïbes²⁶¹. » (Calderón, Ludeña *et al.*, 2011, p. 83). A partir de 2006, les IDE ne sont plus aussi homogènes ; certains pays sont privilégiés, c'est le cas du Brésil qui reçoit 53% du total des IDE européens entre 2006 et 2010. L'Argentine, la Colombie et le Chili s'en sortent également très bien, au détriment des autres pays.

Un accord-cadre interrégional UE-Mercosur a été signé en décembre 1995. L'objectif principal était la coopération économique et commerciale, notamment dans le domaine de la promotion des investissements, des sciences et de la technologie, des transports et de l'environnement. Les discussions sur la mise en place d'une zone de libre-échange, entamées en 1999, ont été suspendues en 2004 et ont repris en 2010 lors du VIe Sommet entre l'Amérique latine et l'Union Européenne (Sommet UE-ALC) qui s'est tenu à Madrid, le 18 mai 2010. Ce Sommet, sous la présidence espagnole de l'Union Européenne, marque un tournant important dans les relations entre les deux

²⁶¹ « *La Unión Europea destinó durante la última década 30.000 millones de dólares anuales, en promedio, en materia de inversión extranjera directa en América Latina y el Caribe, lo que representa cerca del 40% del total de la IED en la región y convierte a la Unión Europea en el principal inversionista en América Latina y el Caribe* ».

régions, car les chefs d'État et de gouvernements réaffirment leur volonté de renforcer l'association stratégique bi-régionale, basée sur le multilatéralisme (point 2) et la lutte contre le protectionnisme (point 12). Ils tentent de régénérer les liens établis, en signant un Accord d'Association qui inclut un Traité de libre-échange. Ils se félicitent de l'obtention de quelques résultats concrets comme notamment des accords commerciaux multipartites avec la Colombie et le Pérou, un accord d'association avec l'Amérique Centrale, le 3ème Sommet UE-Brésil dans le cadre du partenariat stratégique entre les deux parties, le 5^{ème} Sommet UE-Mexique et l'adoption d'un plan conjoint de mise en œuvre, dans le cadre du partenariat stratégique entre les deux parties (point 23)²⁶².

Le Mexique est le premier pays qui signe un accord d'Association avec l'UE, en matière commerciale et de dialogue politique, en décembre 1997, en vigueur depuis novembre 2000. Depuis, un partenariat stratégique renforçant les relations de coopération a été signé en 2008.

Le 26 juin 2012, l'Union Européenne a signé un Accord commercial avec la Pérou et la Colombie. Lorsque l'accord sera appliqué dans son intégralité, il éliminera les tarifs douaniers de tous les produits industriels et issus de la pêche, il augmentera l'accès au marché des produits agricoles et améliorera l'accès aux contrats publics, aux services et au marché d'investissements.

La relation privilégiée que la zone Amérique latine et Caraïbes entretient avec l'Union Européenne ne peut s'entendre sans considérer le rôle majeur que joue l'État espagnol. Si précédemment, nous avons abordé la double

²⁶² Nous renvoyons le lecteur à la Déclaration de Madrid pour le détail des points adoptés par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, de l'Amérique Latine et des Caraïbes, le président du Conseil européen et le président de la Commission : Sommet UE-ALC (15 novembre 2010). Déclaration de Madrid, "Vers une nouvelle étape dans le partenariat birégional : l'innovation et la technologie au service du développement durable et de l'inclusion sociale", 18 mai 2010. Bruxelles, Conseil de l'Union Européenne, 9931/2/10 REV 2 PRESSE 131.

appartenance identitaire de l'Espagne à la zone européenne et à la zone ibéro-américaine, nous souhaitons insister ici sur son rôle opérationnel dans la relation UE-ALC, principalement dans la tenue des Sommets. Ainsi, en décembre 2009, avant que l'Espagne n'assume la présidence de l'Union Européenne de janvier à juin 2010, Juan Pablo de Laiglesia, Secrétaire d'État pour l'Amérique ibérique auprès du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement espagnol, prononce une conférence intitulée « Situation en Amérique Latine et défis pour le futur : une vision à partir de la présidence espagnole de l'Union Européenne²⁶³ », devant des dignitaires de la diplomatie ibéro-américaine, au siège de la Casa Amèrica Catalunya, à Barcelone. A cette occasion, il annonce les points de la feuille de route de l'Espagne, notamment liés à la conclusion d'Accords d'Association avec l'Amérique Latine dans le contexte du Sommet UE-ALC du 18 mai 2010 : « L'objectif primordial du gouvernement espagnol consiste dans le fait que notre imminente présidence de l'Union Européenne (UE) serve à donner une impulsion substantielle aux relations entre l'Europe et l'Amérique Latine²⁶⁴. » (cité dans Casa Amèrica Catalunya, 22 décembre 2009). Plus tard, dans le cadre d'un séminaire intitulé « L'agenda social et les Accords d'Association UE-ALC », qui s'est tenu les 29 et 30 avril 2010, Miguel Ángel Navarro, Secrétaire général pour l'Union Européenne auprès du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement espagnol affirme à nouveau la volonté de l'État espagnol de se positionner comme une passerelle fondamentale et évidente entre les deux zones : « En Amérique Latine, de plus, il y a une série de raisons qui nous poussent à croire en la relation Union Européenne-Amérique Latine. La première est que l'Amérique Latine n'est pas seulement un axe prioritaire de la politique extérieure de l'Espagne et du Portugal, mais est

²⁶³ « *Situación en América Latina y retos de futuro: una visión desde la presidencia española de la Unión Europea* ».

²⁶⁴ « *El objetivo primordial del gobierno español consiste en que nuestra inminente presidencia de la Unión Europea (UE) sirva para dar un impulso sustancial a las relaciones entre Europa y América Latina* ».

aussi une dimension naturelle de notre politique extérieure, et ça a toujours été le cas, tout comme l'Europe. L'Espagne n'a jamais dit « L'Europe est plus prioritaire que l'Amérique Latine ». Les deux sont prioritaires, évidemment. Nous mettons en jeu nos intérêts en Europe de façon plus étroite, mais il suffit de se référer à l'évolution de la présence espagnole en Amérique latine, spécialement celle des entreprises dans les dernières années, pour voir que cela indique surtout une grande confiance dans le futur de l'Amérique latine, précisément grâce à la stabilité démocratique et institutionnelle. Pour cela, notre ambition est de placer à nouveau l'Amérique latine dans les priorités européennes, et pas uniquement parmi les priorités espagnoles, et ceci dans un cadre plus large et définitif²⁶⁵ » (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) et Fundación Alternativas, 29-30 avril 2010, p. 16). On l'a vu antérieurement, l'Espagne se positionne comme l'interface naturelle entre les nations ibéro-américaines et l'Union Européenne. Elle ne néglige donc pas le rôle qu'elle peut jouer dans ce jeu de connexions lors des Sommets UE-ALC, comme le souligne le Ministère des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement espagnol : « L'Espagne fera en sorte que le Sommet entre l'Union Européenne et l'Amérique Latine et les Caraïbes, de Santiago du Chili en janvier 2013, serve à renforcer et à dynamiser les liens entre les deux régions et que nos partenaires européens ne

²⁶⁵ « En América Latina, además, hay una serie de razones que nos impulsan a creer en la relación Unión Europea-América Latina. La primera es que América Latina no solamente es un ámbito prioritario de la política exterior de España y de Portugal, sino que también es la dimensión natural de nuestra política exterior, y siempre ha sido así, al igual que Europa. España nunca ha dicho "Europa es más prioritaria que América Latina". Los dos son prioritarios, evidentemente. Nosotros jugamos nuestros intereses en Europa de manera más próxima, pero no hay más que referirse a la evolución de la presencia española en América Latina, especialmente de las empresas en los últimos años, que indica sobre todo una gran confianza en el futuro de América Latina, precisamente a raíz de la estabilidad democrática e institucional. Por ello, nuestra ambición es volver a colocar de nuevo a América Latina entre las prioridades europeas, no sólo entre las españolas, y además en un marco a largo plazo, un marco definitivo ».

négligent pas cette relation si fondamentale²⁶⁶ » (Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España, 2012).

Au delà des deux grandes zones d'influence, citées ci-dessus, les échanges de la zone Amérique ibérique et Caraïbes se définissent par de nouvelles affiliations ciblées. Les puissances émergentes se solidarisent autour de la promotion de relations économiques et diplomatiques orientées Sud-Sud, en saisissant des opportunités d'association « improbable », voire paradoxale, loin des intérêts et des valeurs partagés dans les zones traditionnellement privilégiées. Elles partagent l'objectif de changer l'ordre établi par les grandes puissances et se mobilisent pour défendre des intérêts économiques communs. Depuis quelques années, les gouvernements socialistes du sous-continent affirment leur volonté de contrer l'influence états-unienne et des grandes puissances, de façon générale, en promouvant un axe d'échanges Sud-Sud, au détriment de l'axe de référence traditionnelle Nord-Sud. L'éloignement géographique ou la distance idéologique ne sont pas un obstacle dans l'établissement de multiples réseaux d'échanges à l'échelle mondiale. La prise en compte des enjeux des alliances ou associations stratégiques crée de nouveaux espaces d'interactions multidimensionnelles, au travers d'une collaboration plus étroite avec de nouveaux alliés idéologiques. La logique de multi-partenariats Sud-Sud adoptée par les pays d'Amérique ibérique se définit donc par une stratégie opérationnelle et pragmatique de recherche de bénéfices économiques et politiques, d'ordre symbolique. Citons ici quelques exemples significatifs :

²⁶⁶ « España pondrá el acento para que la Cumbre entre la Unión Europea y América Latina y el Caribe de Santiago de Chile en enero de 2013 sirva para reforzar y dinamizar los lazos entre ambas regiones y que nuestros socios europeos no descuiden esa relación tan fundamental ».

- Sommets de l'Amérique latine-Afrique (ASA)

Le premier Sommet a lieu en novembre 2006, à Abuja, au Nigeria, le deuxième en les 26 et 27 septembre 2009, sur l'île de Margarita, au Venezuela et le troisième, à ce jour, les 15 et 16 mai 2012, à Malabo, en Guinée Équatoriale. Ces Sommets rassemblent les douze pays membres de l'Union des Nations sud-américaines²⁶⁷ (UNASUR) et les cinquante-trois pays membres de l'Union Africaine²⁶⁸ (UA). Leur objectif est de développer des relations solidaires à travers des projets de coopération en attirant l'attention des pays africains vers l'Amérique ibérique et ainsi la détourner des Etats-Unis d'Amérique.

- Sommets de l'Amérique du Sud-Pays Arabes (ASPA)

Créé en 2005, ce Sommet s'est réuni pour la troisième fois les 1er et 2 octobre 2012, à Lima, au Pérou. Ces Sommets rassemblent les douze pays membres l'UNASUR et les vingt-deux pays membres de la Ligue des États arabe²⁶⁹ (LEA).

Le MERCOSUR a signé un **Traité de libre commerce avec Israël** en 2007, en 2008 avec **l'Union douanière d'Afrique australe**²⁷⁰, puis avec **l'Égypte** en 2010 et **l'Autorité palestinienne** en 2011, notamment. Des accords cadre de préférences commerciales ou de complémentarité économique ont également été paraphés par **l'Inde**, en juin 2003. De leur côté, le Venezuela et le Brésil orientent leur stratégie vers **l'Iran**.

²⁶⁷ UNASUR : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela.

²⁶⁸ UA : Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Arabe Sahraouie Démocratique, République Centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

²⁶⁹ LEA : Arabie Saoudite, Algérie, Bahrein, Comores, Djibouti, Égypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.

²⁷⁰ *Southern African Customs Union* (SACU) : Afrique du Sud Lesotho, Namibie, Swaziland et Botswana.

Dans les exemples de rapprochement, cités ci-dessus, les questions de développement liées à la gestion des ressources naturelles, aux enjeux énergétiques et agroalimentaires sont au cœur des projets de coopération et répondent aux principales préoccupations de aires géopolitiques concernées.

CHAPITRE 3. UN RÉSEAU CULTUREL EN DEVENIR

Dans ce contexte de foisonnement d'alliances et de rapprochements commerciaux et diplomatiques, comment se positionne la communauté hispanophone sur le plan culturel ? Le présent chapitre a pour objectif de comprendre les mécanismes de déploiements d'actions hispanophones dans le domaine linguistique et culturel au niveau international. Si l'Hispanophonie est encore en gestation sur le plan institutionnel, comment peut-on l'appréhender sur le plan culturel ? Les discours politiques de valorisation du sentiment communautaire trouvent-ils une concrétisation effective dans les pratiques culturelles et linguistiques mises en œuvre par les instituts culturels publics espagnols ? Si d'un point de vue de la démarche partenariale, les pays hispano-américains du sous-continent font preuve d'un volontarisme assez fort dans la mise en place de réseaux d'échanges commerciaux et diplomatiques, sur le plan culturel, c'est l'Espagne qui se distingue, historiquement, par une politique offensive de conquête de terrain. Pour répondre aux questions posées ici, nous centrerons donc notre attention sur les dispositifs mis en place par le gouvernement espagnol dans les centres culturels publics implantés en dehors de la péninsule, en insistant sur les missions et les actions des Instituts Cervantes, comme centres de référence en la matière. Nous ferons, toutefois, quelques références à des initiatives nationales hispano-américaines dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture hispanique.

3.1 Politiques linguistiques et culturelles de l'État espagnol : le cas des centres culturels publics espagnols

Dans le domaine culturel, les acteurs, les créations et les échanges se multiplient sans limites, il devient donc indispensable pour les pays de se positionner, en occupant le terrain, dans un espace concurrentiel. La culture est

maintenant reconnue comme un secteur économique d'activités, à part entière. Les organismes publics se sont saisis de ce changement de paradigme et développent de plus en plus leurs activités commerciales. L'objectif affiché, de façon plus ou moins claire, est de gagner des parts de marché, dans le secteur de la diffusion et de la promotion de la culture. Les « grands » pays font une lecture stratégique de la valeur marchande de leur langue et instrumentalisent son expansion à travers un objectif de gains et de résultats mesurables. Ils en font un levier d'influence diplomatique et médiatique. Selon Jean-Louis Roy, historien, diplomate québécois et ancien Secrétaire Général de l'Agence de la Francophonie, « La bataille des langues est aujourd'hui une donnée immédiate de la vie internationale. Elle mobilise gouvernements, institutions, associations de toute nature et draine des ressources considérables » (Roy, 2008, p. 174). L'Espagne ne reste donc pas à l'écart de cette tendance et investit dans l'enseignement de la langue espagnole comme langue étrangère pour conforter son usage et son rayonnement international. Nous nous intéresserons donc à la politique linguistique de l'État espagnol ou du moins aux orientations en matière de questions linguistiques et culturelles mises en place. Selon, Robert Chaudenson la politique linguistique « est l'ensemble des choix nationaux en matière de langue et de culture. Elle tient à la définition d'objectifs généraux (statuts, emploi et fonction des langues ; implication en matière d'éducation, de formation, d'information et de communication, etc.) » (Chaudenson, 1991, p. 199). La politique linguistique est donc liée à l'État. Ce sont des choix effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale. Il précise que « la planification linguistique est l'ensemble des opérations qui visent à définir la programmation et les modalités de la réalisation des objectifs définis par la politique, en fonction de moyens disponibles et des procédures envisagées pour cette mise en œuvre » (*Ibid.*, p. 199). C'est la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique. La tendance d'ouverture d'institutions culturelles publiques espagnoles fait donc partie d'un vaste programme motivé par des ambitions de politique linguistique que la planification linguistique se charge de mettre en œuvre et de concrétiser.

Il n'est pas question de proposer ici une étude exhaustive des actions des centres culturels publics espagnols, mais bien de montrer l'axe stratégique sur lequel se déploient les actions de développement des centres culturels, qu'ils soient Instituts Cervantes ou d'autres types, comme les Centres de ressources de l'espagnol, sous la tutelle du Ministère de l'éducation d'Espagne. La section, qui suit, comporte deux parties : dans un premier temps, nous ferons état des objectifs et des missions assignés aux Instituts Cervantes ; par la suite, nous analyserons en quoi leurs actions et leur politique sont-elles considérées comme des enjeux stratégiques de la politique extérieure espagnole.

3.1.1 Statut, objectifs et missions des Instituts Cervantes : un réseau mondial en croissance

L'institut Cervantes est une institution publique à but non lucratif créée par l'Espagne, le 21 mars 1991 par la loi 7/1991, sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Cette institution a été fondée pour assurer la promotion de la langue espagnole sur la scène internationale, à travers une offre de cours de langue de tous les niveaux, des formations d'enseignants, des événements culturels et la mise à disposition du public de bibliothèques dont le but est de promouvoir l'enseignement de l'espagnol. L'article 1 de cette loi met l'accent sur les objectifs de l'Institut, en matière linguistique : « Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi d'Espagne, est créé l'Institut Cervantes pour la promotion et la diffusion de l'Espagnol²⁷¹ » (Jefatura del Estado, 22 mars 1991). Le discours du roi Juan Carlos I qui confirme l'approbation de la loi par les *Cortes Generales* et l'article 3 de la loi s'attachent à préciser les finalités culturelles assignées à l'Institut Cervantes. Le roi précise que l'Institut « contribuera à transmettre et à définir une image de l'Espagne qui combine la perception d'un riche patrimoine historique avec les traits de la société espagnole moderne »²⁷²

²⁷¹ « Bajo el Alto Patronato de S.S. MM. los Reyes de España, se crea el Instituto Cervantes para la promoción y difusión del Español ».

²⁷² « contribuirá a transmitir y definir una imagen de España que combine la percepción de un rico patrimonio histórico con los rasgos de la moderna sociedad española ».

(*Ibid.*). Dans ce discours, le roi insiste donc sur le rôle culturel que l'Institut aura à jouer quant à la diffusion de l'image de l'Espagne et, même si au début de son discours il se réfère à la « grande communauté culturelle et linguistique, la communauté hispanique »²⁷³ (*Ibid.*), il ne mentionne pas par la suite comment l'Institut aura à gérer ses relations avec les nations hispaniques. Le texte de loi 7/1991 est également parfois équivoque quant au rôle de l'institut concernant la diffusion de la culture hispanique dans toute sa diversité. En effet, le paragraphe 1.b) de l'article 3 mentionne que l'un des buts des Instituts Cervantes est de : « contribuer à la diffusion de la culture à l'extérieur en coordination avec les autres organes compétents de l'Administration de l'État »²⁷⁴ (*Ibid.*). À cette étape du texte, il est difficile de savoir s'il s'agit de la culture espagnole, puisque les Instituts sont des organismes gouvernementaux espagnols, ou de la culture hispanique dans son ensemble. Le paragraphe 2 du même article estompe les doutes en précisant que : « Dans ses activités, l'Institut Cervantes sera fondamentalement attentif au patrimoine linguistique et culturel commun à tous les pays et les peuples de la communauté hispanophone²⁷⁵ » (*Ibid.*). On le voit ici, il y a une dualité entre culture nationale espagnole et culture hispanique, au sens de la communauté.

Un survol rapide de la littérature mentionnant les finalités de l'Institut Cervantes met en lumière cette ambivalence sur ces réelles missions. Bernard Bessière, chercheur sur l'Histoire contemporaine de l'Espagne, dans un ouvrage de référence sur la culture espagnole de l'après-franquisme, affirme que : « Pour la première fois de son histoire, l'État espagnol se dote d'une infrastructure géante, à l'échelle mondiale, pour diffuser sa culture et sa langue, sans omettre toutefois les autres richesses culturelles de la nation » (Bessière, 1992, p. 189). Sans nulle autre précision, il est légitime pour le lecteur de

²⁷³ « *gran comunidad cultural y lingüística, la comunidad hispana* ».

²⁷⁴ « *contribuir a la difusión de la cultura en el exterior en coordinación con los demás órganos competentes de la Administración del Estado* ».

²⁷⁵ « *En sus actividades, el Instituto Cervantes atenderá fundamentalmente al patrimonio lingüístico y cultural que es común a los países y pueblos de la comunidad hispanohablante* ».

s'interroger sur ces « autres richesses culturelles de la nation ». On comprend qu'il s'agit des autres langues et cultures espagnoles péninsulaires, à savoir celles reconnues par la Constitution de 1978 de l'État espagnol. Celle de l'Institut Cervantes ne fait aucune mention de la diffusion de la culture hispano-américaine. Plus tard, en 2001, le Haut Conseil de la Francophonie publie l'ouvrage intitulé *État de la Francophonie dans le monde, données 1999-2000 et six études inédites* dans lequel il a consacré un chapitre à « L'ensemble des pays de langue espagnole ». Une partie est réservée à la présentation de l'Institut Cervantes qui a « pour objectif la diffusion de la langue et de la culture espagnole dans le monde » (Haut Conseil de la Francophonie, 2001, p. 510) et dont l'action consiste en un « partenariat important dans le monde entre les Instituts Cervantes et les ambassades des pays d'Amérique Latine » (*Ibid.*, p. 511). Ce texte met en évidence que l'implication des Instituts est donc limitée à un partenariat qui ne traduit pas forcément une prise en compte réelle et une valorisation de la culture hispano-américaine au sein des Instituts Cervantes. De nouveau en 2002, Agustín Vera Luján, en tant que directeur académique de l'Institut Cervantes, déclare que l'Institut est « chargé essentiellement de la promotion et de la diffusion de la langue et de la culture espagnole dans les pays non-hispanophones » (Vera Luján, 2002, p. 169). Il est ici intéressant, voire surprenant, de constater la référence exclusive à la « culture espagnole » et qu'aucune mention n'est faite à la diffusion de la culture des pays hispanophones. Si les représentations sur les objectifs de l'Institut Cervantes, véhiculées par la communauté universitaire ou les politiciens, traduisent une ambivalence, qui peut s'apparenter à un contresens, néanmoins, tous les supports de communication écrite ou numérique de l'Institut Cervantes mentionnent qu'il a pour but de « promouvoir et d'enseigner l'espagnol et de diffuser la culture de l'Espagne et des pays hispanophones »²⁷⁶ (Instituto Cervantes, 2012).

²⁷⁶ « *promover y enseñar el español y para difundir la cultura de España y de los países hispanohablantes* ».

C'est à l'heure actuelle la plus vaste organisation qui se consacre à l'enseignement de la langue espagnole dans le monde. Elle compte soixante-dix-sept instituts implantés dans quarante-quatre pays, sur les cinq continents. Cette grande institution organisée en réseau, dont le siège est situé à Madrid et à Alcalá de Henares, permet à l'Espagne de se positionner par rapport à ses voisins européens qui possèdent tous pour la plupart un réseau de représentation et de diffusion de leur culture et de leur langue nationale, comme l'Alliance française pour la France, le Goethe Institut pour l'Allemagne, l'Institut Dante Alighieri pour l'Italie ou encore le British Council pour l'Angleterre. Face au dynamisme des structures gouvernementales européennes dans le domaine de la diffusion de leur langue et de leur culture à l'étranger, la création de l'Institut Cervantes répondait à un besoin de « pallier les carences accumulées sous le franquisme et pendant la Transition » (Bessière, 1992, p. 187). L'Institut Cervantes jouit d'un fort prestige institutionnel et est rapidement devenu un vecteur essentiel de l'action culturelle de l'Espagne à l'international grâce à la priorité donnée à l'ouverture d'instituts dans toutes les grandes régions du monde.

3.1.2 Un déploiement stratégique sur fond de concurrence : aux Etats-Unis d'Amérique et au Brésil

On choisit de s'intéresser ici à la dynamique de pénétration des centres culturels publics espagnols sur deux territoires que l'Espagne a ciblés comme des lieux stratégiques de développement et de rayonnement. Au delà d'actions moins systématiques en Asie, en saisissant l'opportunité de la forte expansion de la langue espagnole aux Etats-Unis d'Amérique et au Brésil, l'État espagnol engage ainsi une politique linguistique offensive dans le marché en pleine croissance de l'enseignement de la langue espagnole comme langue étrangère. L'Espagne s'efforce d'exercer sur ces deux territoires une présence dominante notamment à travers une politique volontariste d'expansion des

Instituts Cervantes ou d'autres types de centres culturels et les actions de diffusion de la langue espagnole menées par ces centres.

3.1.2.1 Expansion aux Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique sont un point d'attention important pour la politique culturelle et linguistique du gouvernement espagnol. La forte présence des communautés hispanophones, avec près de 50 millions de personnes, fait de l'espagnol la première langue étrangère parlée sur le territoire étatsunien. Ce contexte intérieur, caractérisé par le dynamisme économique et social de la première des minorités sur le territoire étatsunien, et combiné à la bonne santé économique des pays du sous-continent favorise un intérêt croissant pour la langue espagnole et la culture hispanique. Dans l'édition 2011 de sa publication annuelle sur l'état des lieux de la situation politique, économique, culturelle et sociale de l'Espagne, la Direction générale de l'information internationale du Secrétariat d'État de la communication du gouvernement espagnol, annonce que 60% des étudiants universitaires aux Etats-Unis d'Amérique, qui étudient une langue étrangère, choisissent l'espagnol et que l'Espagne est la deuxième destination des citoyens étatsuniens qui choisissent d'étudier à l'étranger, après le Royaume-Uni. Ainsi, selon ce même rapport, « le gouvernement espagnol encourage la diffusion de [la] langue espagnole et de la culture aux Etats-Unis d'Amérique à travers un vaste programme de professeurs invités, grâce à ce soutien près de 1200 professeurs d'espagnol enseignent plusieurs matières dans des centres d'enseignement secondaire sur tout le territoire²⁷⁷ » (Dirección General de Información Internacional de la Secretaría de Estado de Comunicación-Gobierno de España, 2011, p. 133). Ces programmes sont complétés par les actions menées dans les cinq Instituts Cervantes implantés à Albuquerque, Chicago, Boston, New York et Seattle, et dans le Centre Culturel

²⁷⁷ « El gobierno español impulsa la difusión de nuestra lengua y cultura en EEUU a través de un amplio programa de profesores visitantes, al amparo del cual unos 1.200 profesores titulares españoles imparten diversas materias en centros de enseñanza media de todo el territorio norteamericano ».

Espagnol de Miami, fondé en 1996. De plus, le réseau gouvernemental espagnol est constitué de Centres de ressources de l'espagnol qui sont le résultat d'accords signés entre le service d'éducation de l'Ambassade d'Espagne aux Etats-Unis d'Amérique et des universités étatsuniennes. Ils mettent à la disposition des systèmes éducatifs, qui souhaitent promouvoir l'enseignement de l'espagnol, des ressources matérielles adaptées à cet effet. Ils sont également chargés de diffuser et de promouvoir les programmes du service d'Education de l'ambassade espagnole : échanges universitaires d'étudiants ou de professeurs, bourses d'études ou examen du DELE, etc. Plusieurs Centres de ressources sont implantés, comme à Seattle (*Center for Spanish Studies*), en partenariat avec l'Université de Washington ou à Boston en partenariat avec l'Université du Massachusetts. Dans ces deux villes, les Instituts Cervantes sont définis comme des « *Aulas Cervantes* » qui servent d'antenne de référence aux États avoisinants, dont l'objectif est de soutenir les institutions éducatives de la zone dans l'enseignement d'espagnol. Le centre de Seattle est donc une antenne pour les États de Washington et de l'Oregon et le centre de Boston pour les États du Massachusetts et de la Nouvelle Angleterre. Le rapport, précédemment cité, annonce l'ouverture d'un grand centre culturel à Washington, appelé à être une plateforme d'importance pour l'expansion culturelle, politique et économique espagnole aux Etats-Unis d'Amérique. Lors du discours inaugural de la réunion des Directeurs des Instituts Cervantes implantés dans le monde, en juillet 2012, le Directeur général, Víctor García de la Concha, annonce « en développant ceux que nous avons déjà à Boston et à Seattle, nous souhaitons ouvrir de nouvelles « *Aulas Cervantes* » dans quelques-unes des principales universités étatsuniennes avec des programmes spécifiques d'intérêt significatif²⁷⁸ » (García de la Concha, 24 juillet 2012). On constate donc que l'Espagne a fait des Etats-Unis d'Amérique une priorité de

²⁷⁸ « *ampliando los que tenemos en Boston y Seattle, queremos instalar nuevas "Aulas Cervantes" en algunas de las principales universidades estadounidenses con programas específicos de interés relevante* ».

développement de ces centres culturels publics.

3.1.2.2 Expansion au Brésil

Après ce survol sur la présence des centres culturels publics espagnols sur le territoire étatsunien, intéressons-nous à présent à leur expansion au Brésil. Comme nous l'avons vu précédemment, l'apprentissage de l'espagnol est obligatoire au niveau moyen, dans les établissements d'enseignement publics et privés, au Brésil, depuis le 5 août 2005. La promulgation de la Loi n° 11.161, dite « Loi de l'espagnol », a pour conséquence une forte demande en enseignants et en matériel d'apprentissage. Dans ce contexte, l'Espagne entend bien se positionner favorablement et affiche une détermination volontariste d'ouverture d'Instituts Cervantes, au Brésil. Avant 2005, l'institution était présente à São Paulo (ouverture en 1998) et à Rio de Janeiro (ouverture en 2001), par la suite des Instituts ont ouvert à Brasilia, Curitiba, Porto Alegre et Salvador, en 2007 et à Recife et Belo Horizonte en 2009. De plus, quarante-neuf centres d'inscription et d'examen du DELE²⁷⁹ (diplôme d'espagnol comme langue étrangère) ont été ouverts ces dernières années dans toutes les régions du pays. Le réseau culturel espagnol au Brésil se base aussi sur la présence de six centres de ressources didactiques de l'espagnol (CRDE)²⁸⁰ qui sont un programme soutenu par le Ministère de l'éducation d'Espagne et qui dépendent du service d'éducation de l'Ambassade d'Espagne au Brésil. Leurs activités sont principalement centrées sur la formation initiale et continue des professeurs brésiliens d'espagnol. Le Brésil est ainsi le noyau dur de la politique expansionniste de l'Institut Cervantes dans le monde, c'est en effet le pays qui accueille le plus grand nombre d'Instituts Cervantes avec un total de huit. Le Brésil représente un terrain de grandes opportunités de développement pour la langue espagnole. Le gouvernement espagnol s'est saisi de cette occasion pour marquer sa présence institutionnelle et pour développer

²⁷⁹ *Diploma de español como lengua extranjera*

²⁸⁰ Ces CRDE sont implantés à Belém, Brasilia, Cuiabá, Natal, Rio de Janeiro et Salvador de Bahía.

davantage sa politique de partenariats avec le Brésil tout en mettant en place les conditions favorables à la diffusion de sa culture au Brésil. Ainsi, le 4 août 2009, Carmen Caffarel, la directrice de l'Institut Cervantes, et Fernando Haddad, le Ministre brésilien de l'éducation, signent un accord pour la formation des formateurs et des apprenants d'espagnol au Brésil, grâce au savoir-faire de l'Institut Cervantes, qui met à disposition sa plateforme d'enseignement à distance par Internet, *Aula Virtual de Español*, et du matériel virtuel. L'Institut accorde une importance particulière à la question relative à la norme linguistique. En assurant une grande partie de la formation des formateurs, l'Institut s'assure donc de s'imposer comme le centre de référence de l'enseignement de l'espagnol normatif péninsulaire. C'est pour l'Espagne une façon de conserver une certaine emprise linguistique sur les variétés de l'espagnol utilisées dans les anciennes colonies hispano-américaines et qui pourraient se positionner, comme concurrentes, face à la norme péninsulaire. A ce sujet, le Haut Conseil de la Francophonie mentionne que « la question de l'enseignement obligatoire de l'espagnol au Brésil provoque une concurrence certaine entre l'Institut Cervantès et des organismes latino-américains mais peut aussi, dans un second temps, favoriser l'émergence de normes sud-américaines » (Haut Conseil de la Francophonie, 2001, p. 507). On comprend bien pourquoi l'implantation organisée des Instituts Cervantes au Brésil est un enjeu crucial pour l'Espagne. C'est un premier pas sur le sol ibéro-américain qui pourrait s'étendre, à terme, au-delà des frontières brésiliennes, à moins que les instances hispano-américaines ne se sentent elles aussi concernées par la situation de croissance de l'espagnol chez le géant voisin. De plus, l'Espagne impose l'idée que la compétence linguistique en espagnol des Brésiliens est un atout majeur pour le pays dans le développement des partenariats économiques avec l'Espagne et avec tous les pays hispanophones du sous-continent. La langue espagnole devient ainsi la langue d'échange. L'intervention de l'Etat brésilien dans la planification linguistique liée à l'apprentissage de l'espagnol, par la promulgation de la loi encouragée par le gouvernement espagnol, montre combien la culture est une question

économique et un instrument de géopolitique. Lors de leurs multiples rencontres annuelles, les hauts représentants des États brésilien et espagnol ne manquent pas de souligner leur enthousiasme face à l'expansion de la langue espagnole sur le territoire brésilien en la mettant en relation avec l'ouverture et les activités des Instituts Cervantes. Ainsi, selon une dépêche du Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la coopération, la Ministre espagnole des Affaires étrangères et de la coopération, Trinidad Jiménez, et son homologue brésilien, Antonio Patriota, lors de leur rencontre le 26 mai 2011, « ont souligné leur satisfaction face aux résultats obtenus depuis l'entrée en vigueur au Brésil de la loi de l'espagnol en 2005, qui s'est traduite par une augmentation claire de la présence de l'Espagne dans ce pays, avec l'ouverture de neuf centres de l'Institut Cervantes et une action déterminée de consolidation des initiatives de formation du corps professoral²⁸¹ » (Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España, 26 mai 2011).

Il ressort donc de cet état des lieux que les centres culturels publics espagnols, Instituts Cervantes ou autres, sont l'armature de la politique culturelle et linguistique menée par l'Espagne à l'étranger et les garants du rayonnement de la langue et de la culture hispanique dans le monde, dans la mesure où ils agissent sur le paysage culturel et linguistique du lieu de leur implantation. La dynamique de pénétration, au Brésil et aux Etats-Unis d'Amérique, des Instituts Cervantes ou d'autres types de centres culturels montre que ces derniers sont des enjeux stratégiques de la politique extérieure espagnole. La diffusion et l'enseignement de la langue espagnole sont au cœur des leviers d'intervention offensifs de l'Espagne.

²⁸¹ « han destacado su satisfacción con los resultados alcanzados desde la entrada en vigor en Brasil de la ley del español en 2005, lo que se ha traducido en un claro incremento de la presencia de España en el país, con la apertura de nueve centros del Instituto Cervantes y una decidida acción de fortalecimiento de las iniciativas de formación del profesorado ».

A l'occasion d'un rapport, publié en 2009, sur l'enseignement de l'espagnol dans le système éducatif brésilien, Álvaro Martínez-Cachero Laseca²⁸², à l'époque directeur de l'Institut Cervantes de Porto Alegre, affirme « si nous considérons l'expansion de l'espagnol au Brésil comme un fait d'importance, en comprenant qu'il constitue une question éducative d'intérêt stratégique pour le Brésil pour faciliter et renforcer le processus d'intégration régionale qu'il mène, et qu'en même temps l'Espagne peut agir comme moteur de cette initiative, en promouvant la langue, la culture et les produits éducatifs, [nous comprendrions] qu'il y a des réalisations déterminées qui pourraient être menées, en cherchant à coordonner l'action institutionnelle et à profiter des synergies de chaque organisation²⁸³ » (Martínez-Cachero Laseca, 1er octobre 2009, p. 7). On comprend dans ce commentaire que par le déploiement de centres culturels sur ces deux territoires, l'Espagne souhaite se placer comme le leader dans le secteur de l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère, au détriment d'éventuelles initiatives des pays hispano-américains. La priorité d'ouverture aux Etats-Unis d'Amérique et au Brésil est principalement motivée par une volonté de l'Espagne de contrer l'effet de proximité géographique avec les pays hispano-américains, qui pourrait y favoriser leurs actions. La diffusion de la culture et de la langue est donc au cœur des stratégies de pouvoir.

3.2 Création d'un réseau culturel hispanophone : entre pouvoir et complicité

Face à ce contexte, dans lequel l'Espagne tente d'imposer son leadership, comment peut-on appréhender la notion de réseau culturel

²⁸² Álvaro Martínez-Cachero Laseca est fonctionnaire du Corps supérieur des Administrateurs civils de l'État.

²⁸³ « *si considerásemos la expansión del español en Brasil como un asunto de importancia, entendiendo que constituye una cuestión educativa de interés estratégico para Brasil por facilitar y reforzar el proceso de integración regional que él lidera, y que al mismo tiempo España puede actuar como motor de esta iniciativa, promocionando lengua, cultura y productos educativos—, hay determinadas actuaciones que podrían realizarse, buscando coordinar la acción institucional y aprovechar las sinergias de cada organización* ».

hispanophone ? Dans une conjoncture internationale marquée par la logique des rapports de force, la culture est au cœur d'enjeux de puissance, de stratégie et de rayonnement. Elle est de plus en plus traitée à partir de l'approche de l'intelligence économique et c'est l'un des vecteurs de la diplomatie d'influence. Il n'y a pas d'institutionnalisation d'une politique linguistique et culturelle commune et concertée. En effet, il n'y a pas de marché culturel hispanophone, ni d'espace médiatique commun. Il existe peu ou pas d'actions collectives au niveau communautaire pour promouvoir l'expansion de la langue espagnole, par exemple. Les cas du Brésil et des Etats-Unis d'Amérique sont symptomatiques de ce constat. Les Instituts Cervantes, en tant que « produits » de la politique espagnole sont un système public ambitieux qui se développe sur ces deux territoires dans un contexte de concurrences linguistiques au sein de la communauté hispanophone. Pour l'Espagne, le pouvoir de l'économie culturelle est au cœur des enjeux de positionnement au sein de cette communauté. Le *leadership* n'est donc pas porté au niveau communautaire mais bien selon des intérêts nationaux qui ne font que mettre en exergue les concurrences intra-communautaires. Fernando Flores Maio, directeur du Foro Ecuménico Social, et Miguel Carrera Troyano, Secrétaire de l'Institut d'Ibéro-Amérique de l'Université de Salamanque, mentionnent que « L'Espagne n'a pas, ni n'aura, le monopole de l'enseignement de l'espagnol langue étrangère dans le monde, elle est au contraire en compétition et le sera, de plus en plus, avec d'autres pays de langue espagnole et avec les enseignements qu'offrent les Etats-Unis d'Amérique, où la communauté hispanique dépasse en nombre ceux qui ont l'espagnol comme langue maternelle en Espagne²⁸⁴ » (Flores Maio et Troyano, 2009, p. 125).

Le réseau culturel de l'Hispanophonie ne parvient pas à se fédérer pour devenir un pôle d'influence et de puissance sur la scène internationale. Au

²⁸⁴ « *España no tiene, ni tendrá, el monopolio en la enseñanza de ELE en el mundo, sino que está compitiendo y competirá, cada vez de manera más intensa, con otros países de habla española y con las enseñanzas que se ofrezcan en Estados Unidos, donde la comunidad hispana supera en número a los que tienen el español como lengua materna en España* ».

niveau collectif, la communauté n'a pas de tactique d'action sur le terrain. Les solidarités et la complicité revendiquées dans les discours politiques de valorisation du sentiment communautaire ne se concrétisent pas ou peu dans des pratiques culturelles et linguistiques mises en œuvre en commun. L'Institut Cervantes, sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères et de la coopération espagnole, est incontestablement lié à la politique gouvernementale espagnole, bien que ce soit pourtant une institution dont le but est de promouvoir la langue espagnole et la culture hispanique. Dans ces conditions, il paraît difficile de l'envisager comme l'instrument qui s'imposerait pour la promotion globale de l'espagnol et des cultures hispaniques. Dans un ouvrage consacré à la langue espagnole comme enjeu économique, María Eulali Bombareli et Miguel Carrera Troyano signalent qu'« étant donné que l'espagnol est un actif partagé par toute la communauté hispano-américaine, il existe une marge importante pour des actions globales, bien que l'Espagne doive décider si elle veut être un acteur coopératif (et jusqu'où veut-elle l'être) ou si elle veut être un acteur dominant, par exemple, en imposant ses standards. Les auteurs considèrent qu'à long terme les actions coopératives seraient plus bénéfiques pour le statut international de l'espagnol, bien qu'à court terme, l'Espagne puisse profiter de ses avantages dans des secteurs déterminés, malgré les réactions que cela génère dans le reste de la communauté hispanophone²⁸⁵ ». (Bombarelli, Troyano *et al.*, 2010, p. 200). L'Espagne comme acteur coopératif ou dominant ? Il semblerait que la politique espagnole s'oriente davantage vers le contrôle que vers la coopération. Il faut néanmoins nuancer cette position puisqu'il existe quelques initiatives de coopération.

²⁸⁵ « Dado que el español es un activo compartido por toda la comunidad hispanoamericana, existe un amplio margen para actuaciones globales, aunque España debe decidir si quiere ser un actor cooperativo (y hasta dónde quiere serlo) o si quiere ser un actor dominante, por ejemplo, imponiendo sus estándares. Los autores consideran que, en el largo plazo, las actuaciones cooperativas serían más beneficiosas para el estatus internacional del español, aunque en el corto plazo España pueda aprovechar sus ventajas en determinados ámbitos, a pesar de que esto genere reacciones en el resto de la comunidad hispanohablante ».

Il convient de citer le Système International de Certification de l'Espagnol comme Langue Étrangère²⁸⁶ (SICELE) qui est fondé en 2007, lors du IV congrès international de la langue espagnole, en Colombie. Il s'agit d'une initiative multilatérale de l'Institut Cervantes et d'un réseau d'institutions d'enseignement supérieur de pays hispanophones qui s'engagent pour l'harmonisation et la transparence dans la reconnaissance mutuelle des certifications de maîtrise de la langue espagnole par des locuteurs dont la langue maternelle n'est pas l'espagnol. Les objectifs de ce projet sont d'accroître l'importance et l'intérêt pour l'apprentissage de la langue espagnole dans le monde, d'établir des mécanismes de coopération et de coordination pour l'harmonisation internationale des systèmes de critères pour la certification de la connaissance de l'espagnol comme langue seconde ou étrangère, de développer des procédures et des outils de vérification de la qualité des systèmes d'évaluation des certifications et de développer des programmes de coopération en matière de formation de formateurs en espagnol comme langue étrangère. Cette initiative est intéressante car elle montre la volonté de coopération des soixante-huit institutions fondatrices sur un sujet, qui fait encore débat malgré tout, qui concerne le traitement des variétés linguistiques de l'espagnol dans l'enseignement et l'évaluation. Le cadre linguistique, auquel adhèrent les membres du SICELE, déclare que la langue espagnole est valorisée dans toutes ses variétés linguistiques sans considération de hiérarchie linguistique. Il mentionne que « la langue espagnole, comme patrimoine commun de tous les membres du SICELE, héberge la valeur de son unité et de sa diversité comme un signe de son extraordinaire richesse²⁸⁷ » (Sistema Internacional de Certificación del Español como Lengua Extranjera (SICELE)).

L'autre initiative, que nous souhaitons signaler ici, est le projet encore embryonnaire d'un programme de cours de formation de professeurs

²⁸⁶ *Sistema Internacional de Certificación del Español como Lengua Extranjera*

²⁸⁷ « *La lengua española, patrimonio común de los miembros del SICELE, alberga el valor de su unidad y diversidad como signo de su extraordinaria riqueza* ».

d'espagnol langue étrangère, soutenu par les académies de l'Association pour l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère²⁸⁸ (ASELE) et par les grandes universités hispano-américaines. Ce projet sera présenté par l'Institut Cervantes, le Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la coopération et le Secrétariat général ibéro-américain²⁸⁹ (SEGIB) en novembre 2012, lors du Sommet ibéro-américain qui se tiendra à Cadix, en Espagne. Cette tendance à l'ouverture et à la coopération du gouvernement espagnol a été soulignée lors du discours inaugural de la réunion des Directeurs des Instituts Cervantes implantés dans le monde, en juillet 2012. Le Directeur général, Víctor García de la Concha, y annonce que la stratégie d'expansion de la diffusion de la langue espagnole, notamment au Etats-Unis d'Amérique, ne peut se faire qu'avec le concours effectif de l'Amérique hispanique. Il semble ici promouvoir un axe de coopération et de collaboration étroite entre les Instituts Cervantes et des structures hispano-américaines. Reste, cependant, à mesurer dans les prochaines années si cette volonté politique parvient à dépasser les limites du discours pour s'appliquer dans la réalisation d'actions concrètes.

Si les exemples cités ci-dessus semblent s'orienter vers une coopération culturelle et linguistique entre des institutions péninsulaires et hispano-américaines, il n'en demeure pas moins que ces logiques associatives restent minoritaires et que l'absence d'articulation et de réflexion globale sur des actions communes entrave la définition d'une politique partagée dans la communauté. A ce sujet, Carlos Malamud, chercheur au Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos, précise : « Il est évident que l'espagnol n'est pas seulement une langue du futur et que sa projection internationale doit être renforcée par tous, mais aussi un excellent champ pour favoriser la coopération internationale et la mise en marche d'actions coordonnées entre les différents membres de la Communauté Ibéro-américaine

²⁸⁸ *Asociación para la Enseñanza del Español como Lengua Extranjera*

²⁸⁹ *Secretaría General Iberoamericana*

des Nations²⁹⁰ » (Malamud, 2005, p. 43). Les initiatives locales ne sont pas capitalisées à l'échelle de la communauté et les complicités affectives, revendiquées dans les discours, ne sont pas mobilisées au profit d'actions concertées. On peut affirmer que, de façon générale, s'il y a une communauté hispanique de destin, il n'y a pas de communauté d'actions définie par une vision en partage. S'il existe effectivement un réseau culturel hispanophone, au sens de maillage d'institutions, c'est un réseau péninsulaire mais non hispanique dans sa globalité, au sens communautaire. Les centres culturels publics espagnols servent les intérêts nationaux espagnols, on l'a vu dans le cas de l'expansion des centres espagnols au Brésil notamment, qui s'imposent comme des centres de référence. La promotion des « produits » culturels hispano-américains reste périphérique. Nous le traiterons dans les lignes qui suivent, il y a peu de soutien public à la circulation et à la promotion des produits culturels hispano-américains.

Si l'Espagne a une stratégie, à travers notamment les Instituts Cervantes, les autres pays hispanophones se confortent dans des jeux culturels sans ambition forte. Dans un contexte où les pays hispanophones sont marqués par des niveaux de développement très déséquilibré, il paraît essentiel que chacun puisse se sentir concerné par la montée en puissance de la culture hispanique au niveau international. Pour ce faire, la mutualisation de procédures et d'actions paraît indispensable. En effet, sans un renforcement des convergences d'actions et des synergies opératoires au niveau communautaire, il paraît peu évident que les « petits » pays hispanophones puissent se positionner face aux politiques plus offensives de l'Espagne, notamment. Néanmoins, les pays hispano-américains commencent timidement à prendre la mesure de l'importance de leur rôle politique et de leur responsabilité financière dans le processus de promotion et de diffusion de la

²⁹⁰ « *Es evidente que el español no solo es una lengua de futuro y su proyección internacional debe ser reforzada por todos, sino también un excelente campo para potenciar la cooperación internacional y la puesta en marcha de acciones coordinadas entre los distintos integrantes e la Comunidad Iberoamericana de Naciones* ».

culture hispanique et de la langue espagnole à l'échelle du globe. De son côté, si l'Espagne ne parvient pas à imposer son *leadership* politique dans l'organisation de la Communauté Ibéro-américaine des Nations, elle tente de l'imposer dans le domaine culturel. Mais si elle continue à faire cavalier seul, elle risque de s'isoler dans un marché international de plus en plus attiré par la culture *latina*.

3.3 L'Hispanophilie : le salut des pays hispano-américains ?

A l'étranger, les pays du sous-continent américain ont de la difficulté à faire valoir leur savoir-faire en matière d'enseignement de l'espagnol, en fonction de choix politiques ou de questions de possibilité financière, dont l'amplitude est plus réduite pour eux, comparativement à la capacité d'influence de l'Espagne. En effet, de grandes disparités économiques séparent les pays hispano-américains et l'Espagne. L'industrie culturelle dans son ensemble et celle du livre, en particulier, n'échappent pas à ce clivage. Les réseaux de production et de diffusion éditoriales sont effectivement moins développés dans le sous-continent américain que dans la péninsule ibérique. À l'échelle mondiale, le marché du livre hispanophone est donc largement dominé par l'édition espagnole péninsulaire. Même si quelques grandes maisons d'édition hispano-américaines tirent leur épingle du jeu notamment en Argentine, en Colombie, au Chili ou au Pérou, principalement sur le marché du continent américain ; il est vrai qu'elles ont cependant du mal à pénétrer le marché international de la distribution éditoriale. Il est en effet peu aisé de se procurer des méthodes d'apprentissage d'espagnol publiées en Amérique hispanique, en dehors des marchés nationaux. Mais ne serait-ce pas le rôle des institutions culturelles gouvernementales espagnoles que de contribuer à la valorisation du savoir-faire hispano-américain en promouvant et en soutenant la diffusion des ouvrages extra-péninsulaires, reconnaissant ainsi la richesse de la diversité linguistique et culturelle hispanophone ?

Malgré ces difficultés structurelles, les pays hispano-américains tentent,

néanmoins, de développer une offre de prestation d'enseignement de l'espagnol sur leur territoire national. Prenons l'exemple de l'Argentine où le nombre d'établissements d'espagnol langue étrangère est passé de 89 à 211 entre 2005 et 2007. Durant cette période, l'offre d'institutions éducatives avec des programmes d'espagnol pour étrangers a cru de 137%. Selon les conclusions d'un rapport publié par la Direction nationale du développement touristique sur l'offre de tourisme linguistique en Argentine : « Il est nécessaire d'encourager une plus grande participation des entreprises de voyages et de tourisme dans cette nouvelle modalité de tourisme, pour optimiser et consolider la commercialisation et le positionnement de l'Argentine sur le marché international des langues²⁹¹ » (Pellizza et Rolón, 2008, p. 7). On le voit dans le cas de l'Argentine, l'attrait de la culture *latina* cimente la valeur économique de la langue espagnole et des cultures hispaniques, en créant un marché de consommateurs potentiels. Dans un article consacré à l'économie des industries culturelles en espagnol, Manuel Santos Redondo et Manuel Moisés Montás Betances précisent que « on estime que sur les 11,2 millions d'étudiants d'espagnol comme langue étrangère dans le monde, un peu plus de 10% (environ 1,2 millions de personnes) deviennent chaque année des touristes linguistiques. Et seulement un sur cinq de ces touristes linguistiques de l'espagnol dans le monde choisit comme destination l'Espagne. Le reste a l'habitude de visiter des pays hispano-américains (particulièrement le Mexique, le Guatemala, le Costa Rica, l'Argentine, Cuba et la République Dominicaine) du fait de leurs moindres coûts et de leurs relations avec les Etats-Unis d'Amérique²⁹² » (Santos Redondo et Betances, 2010, p. 247).

²⁹¹ « *Es necesario motivar la mayor participación de las empresas de viajes y turismo en esta nueva modalidad de turismo, para optimizar y fortalecer la comercialización y el posicionamiento de Argentina en el mercado internacional de los idiomas* ».

²⁹² « *Se estima que de los 11,2 millones de estudiantes del idioma español como lengua extranjera en el mundo, poco más del 10% (aproximadamente 1,2 millones de personas) se convierte en turistas idiomáticos cada año. Y solo uno de cada cinco turistas idiomáticos del idioma español en el mundo elige España como su destino. El resto suele visitar países* ».

Nous l'avons abordé, dans la première partie, l'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère est en croissance au niveau international. Cette expansion accroît l'image positive de la langue et son rayonnement, ce qui favorise par voie de conséquence l'image des pays hispanophones dans le reste du monde. Par conséquent, le tourisme culturel et linguistique en pleine croissance dans les pays hispano-américains représente pour eux une opportunité à saisir dans le développement de ce secteur économique. La capacité d'attractivité des pays hispano-américains et de la langue espagnole a plusieurs conséquences positives pour leur économie et leur image à l'international. En effet, elle favorise des flux touristiques plus importants, notamment depuis la mise en place de gouvernements démocratiques dans les pays hispano-américains qui garantissent des conditions sécuritaires acceptables pour les touristes. On l'a vu, l'apprentissage de l'espagnol est souvent lié à une utilité touristique ; la notion de plaisir liée aux voyages est donc souvent associée à cette langue. Cette attractivité stimule également l'intérêt pour les productions culturelles nationales : cinématographiques, littéraires, musicales, entre autres. Elle incite aussi les apprenants d'espagnol à s'intéresser davantage aux particularités de la langue espagnole de l'Amérique hispanique.

Malgré un passé politique tourmenté par des régimes dictatoriaux, un présent marqué par certains troubles sécuritaires, en partie liés au narcotrafic et à la corruption, les représentations culturelles des pays du sous-continent américain sont positives. Ceci s'explique sans doute par l'engouement pour la mode *latina*, pour reprendre une expression communément utilisée. La pénétration de la culture hispano-américaine en Europe et en Amérique du Nord, qu'elle soit populaire ou savante, est aujourd'hui une réalité que l'on perçoit en particulier à travers le nombre de manifestations organisées dans tous les domaines artistiques autour des pays de la région ou de festivals auxquels ceux-ci participent. L'effervescence du *latino* en général se manifeste

hispanoamericanos (especialmente México, Guatemala, Costa Rica, Argentina, Cuba y la República Dominicana), debido a su menor coste y a sus relaciones con Estados Unidos ».

par un intérêt du public européen et nord-américain pour les productions culturelles hispano-américaines, notamment cinématographiques et musicales. En effet, les films argentins ou mexicains et la musique *latina* suscitent l'engouement. Le tango argentin, la salsa cubaine, la cumbia colombienne ou la musique andine occupent l'espace musical des ondes, comme en France, par exemple, où « Radio Latina », est écoutée par un public fidèle qui peut suivre l'actualité culturelle de l'Amérique Latine. Le prestige dont jouit la littérature hispano-américaine contribue grandement à ouvrir de nouveaux horizons à la diffusion de la langue et de la culture hispanique. L'expression « Amérique latine » est presque devenue un label qui fait vendre. L'Hispanophonie culturelle rayonne et attire.

Ce phénomène *latino* suscite donc un sentiment d'« hispanophilie », chez les apprenants, les touristes et dans la société en général, davantage tourné vers l'Amérique Latine et donc sensiblement dissocié de la culture péninsulaire espagnole. Si dans les années 1980 et 1990, l'Espagne jouissait d'une forte capacité d'attraction, cette dernière a été balayée par la vague *latina* et s'est reportée sur la périphérie vers l'Amérique hispanique, à partir des années 2000. La langue est un instrument qui transcende les frontières. Dans le cas de langue espagnole, l'intérêt est suscité au-delà de la territorialisation de son usage spécifique et normé en Espagne ou en Amérique hispanique. De nos jours, il est de plus en plus admis par les didacticiens que les apprenants se tournent vers l'apprentissage d'une langue car ils ont un intérêt préalable pour les cultures en lien avec cette langue, contrairement à une référence plus normative dans le passé où ce qui prévalait c'était l'apprentissage d'une langue pour accéder, dans un deuxième temps, à sa ou ses cultures. Le cas de l'hispanophilie est exemplaire en ce sens. Les nouveaux apprenants de langue espagnole sont motivés par l'envie de découvrir la culture hispanophone et particulièrement la culture hispano-américaine qui jouit d'une grande force d'attraction. Le niveau de maîtrise en langue espagnole est secondaire face à l'enrichissement du contact avec les cultures hispaniques dans toute leur diversité. Dans un espace mondial marqué par la mobilité, la rapidité et

l'intensification des échanges physiques ou virtuels, le contact culturel est devenu plus important que le contact linguistique.

Les cultures *latinas* attirent et suscitent davantage la sympathie et l'intérêt. L'Hispanophilie se construit sur l'ordre de l'affect et de l'attraction. Elle pourrait donc être, pour les pays hispano-américains, un levier d'action pour la promotion de la culture hispanique dans le monde. Les images véhiculées sur la culture liée à une langue stimulent la curiosité, l'attraction d'individus qui sont de potentiels consommateurs de biens culturels dans cette langue ou de futurs apprenants. Les pays hispano-américains ont donc une carte à jouer dans le domaine de la promotion de la culture hispanique à l'international pour davantage tirer un profit, financier et symbolique, de leur capacité de séduction et d'attraction.

CHAPITRE 4. L'HISPANOPHONIE : UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE ENTRE FILIATION ET AFFILIATIONS

Le tour d'horizon de la démarche partenariale des pays ibéro-américains permet de mettre en lumière leur positionnement stratégique sur un axe double : le réseau intra-communautaire, hésitant entre horizontalité et verticalité, entre voisins dans l'aire du sous-continent américain ou avec l'Espagne et le Portugal, et le réseau extra-communautaire, avec l'Amérique du Nord et d'autres régions du monde. Nous l'avons vu, les pays ibéro-américains sont soumis à une logique contradictoire de tiraillement entre ouverture vers d'autres zones géographiques et repli vers des processus de régionalisation perçus comme plus solides. Cette ambivalence s'inscrit dans deux registres. D'une part, sur le plan intra-communautaire, la démarche est motivée par une volonté de s'unir grâce à des efforts d'intégration régionale pour parler d'une seule voix sur la scène internationale et avoir ainsi une place dans les forums mondiaux de discussion et de négociation sur les grands enjeux de société.

Cependant les nations sont confrontées à la difficulté de générer la cohésion et d'obtenir le consensus, notamment quand les grands blocs réunissent un nombre important de pays, comme c'est le cas de la CELAC avec trente-trois pays aux niveaux de développement déséquilibrés et aux intérêts différents. En effet, l'entrecroisement des regroupements de pays crée des effets de concurrence entre les membres : les uns jouant dans la cour des autres et vice-versa. D'autre part, sur le plan extra-communautaire, les affiliations multiples des nations ibéro-américaines à de nombreuses zones d'influence, auxquelles s'ajoutent les diverses initiatives régionales, les placent à l'intersection de plusieurs réseaux dont les objectifs économiques et diplomatiques peuvent s'opposer, en générant des conflits d'intérêts. Par conséquent, le volontarisme d'action de se constituer en unité économique régionale ou communautaire s'oppose à un désir de projection internationale. Les jeux de connexions et de déconnexions génèrent donc des effets souvent contraires à ceux recherchés.

Le tissu des réseaux, à géométrie variable, en Amérique ibérique, témoigne de l'évolution de la démarche partenariale marquée par l'hétérogénéité des acteurs –bloc régionaux ou pays–, hors zone communautaire, et par l'intensification des échanges. Les nations hispano et ibéro-américaines affichent leur volonté de dépasser les seuls liens historiques et affectifs. L'espace de la Communauté se construit et se déconstruit au rythme des échanges. De nouvelles articulations identitaires et de nouveaux espaces mouvants d'interactions avec d'autres partenaires, basées sur des flux commerciaux ou de la coopération, se créent et évoluent en fonction des conjonctures. Le pragmatisme et l'opportunisme deviennent des stratégies de développement orientées vers de nouveaux marchés. Parallèlement aux engagements dans des alliances multilatérales, les pays jouent la carte bilatérale et saisissent les opportunités de développement. Les mécanismes de diplomatie traditionnelle se renouvellent et évoluent vers une diplomatie économique, à travers des réseaux transnationaux. Dans un tel contexte, qu'en est-il de l'existence de l'Hispanophonie ? Comment se définit-elle entre filiation et affiliations ?

Dans la perspective de notre travail, la question du sentiment communautaire revêt une importance considérable, dans la mesure où, nous le rappelons ici, la présente recherche questionne le concept de Communauté hispanophone et ses fondements. Pour ce faire, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle l'Hispanophonie inscrit son existence dans une logique d'appartenance communautaire. Nous supposons que l'Hispanophonie devrait se définir par des caractéristiques propres, fixant ses déterminants identitaires pour donner sens à l'existence de la communauté.

On l'a vu antérieurement, les arguments sur le sentiment d'appartenance à une communauté de destin très largement prônés dans les déclarations des Sommets ibéro-américains, que nous avons traitées dans la deuxième partie, sont repris et exploités sur le plan thématique et rhétorique dans certains textes fondateurs des alliances ibéro-américaines ainsi que dans les déclarations officielles à l'issue de leurs rencontres. Néanmoins, de façon générale, le ton est moins basé sur l'affect et le registre est moins « sentimental ». Les références aux liens sont indiquées pour rappel, mais ces mentions, sous une forme édulcorée, s'apparentent davantage à un argument prétextant le rapprochement naturel qu'à une ligne politique. Par conséquent, nous considérons qu'il y a ici une contradiction entre les discours politiques et la mise en œuvre d'actions concrètes. Les nations hispano-américaines façonnent leur ancrage et leur visibilité sur la scène internationale grâce à des échanges commerciaux et diplomatiques qui dépassent amplement le périmètre de la Communauté. Nous souhaitons donc analyser ici l'oscillation des nations hispano-américaines entre volontarisme et réalité des actions face à leur unité et leur engagement dans le projet communautaire défendu lors des Sommets ibéro-américains, dont nous avons décrypté les principaux enjeux dans la partie précédente.

Dans la deuxième partie de ce projet, nous avons mis en lumière combien les liens, qui unissent les nations hispano-américaines, fondent le sentiment d'appartenance et d'adhésion communautaire, dans le registre du discours. L'angle d'approche de cette troisième partie cherchera à démontrer le caractère non exclusif, voire superficiel, des liens de cette communauté de fait, en analysant

le registre de l'agir. En effet, si les discours, célébrant les liens, portés par les politiques parviennent à définir la communauté hispanophone et à la faire exister symboliquement ; au-delà des discours, l'Hispanophonie se cherche dans sa quête de construction et ne parvient pas à affirmer clairement son existence en son sein et, par conséquent, sa légitimité sur la scène internationale, dans le registre de l'action. La valorisation des liens et de l'union communautaire, dans le dire, produit des effets de prise de distance, dans l'agir. Les actions ne sont pas au service de la consolidation et de l'institutionnalisation de la communauté hispanophone, mais servent les intérêts nationaux, dépassant ainsi les objectifs de cohésion de la communauté. La logique de réseaux aux orientations multiples est donc privilégiée, par-delà les valeurs communes. L'Hispanophonie existe grâce à ses interactions.

Nous proposons ici de baliser notre argumentation sur la logique de réseaux grâce à l'approche développée par François Noudelmann²⁹³, chercheur français en littérature et en philosophie, qui a réfléchi sur les relations par affinités et comment ces dernières configurent les relations, en se basant notamment sur le roman de Goethe intitulé *Les Affinités électives*, publié en 1809. Le cadre conceptuel de Noudelmann interroge la notion floue d'« affinité », comme un concept élastique, pour l'essentiel emprunté aux traités de physico-chimie du XVIIIème siècle, qui sont la source de la référence aux affinités en théorisant le processus d'affinité comme permettant à des éléments dissemblables, de nature différente, de s'unir ou de se rencontrer. Puisque les affinités exposent et expriment des éléments marqués par la différence, son questionnement est guidé par la question centrale : Comment peut-il y avoir une compatibilité ou un assortiment dans la différence même ? Noudelmann interroge l'ambivalence autour du titre de l'œuvre de Goethe. Le titre original en allemand du roman de Goethe est *wahlverwandtschaften* et ne comprend pas

²⁹³ Nous faisons référence à une conférence du 19 octobre 2010, à la Maison de l'Amérique Latine à Paris, présentant l'état d'un travail en cours sur le sujet lors d'un Séminaire de l'Institut du Tout-Monde sur « La créolisation des pensées, imaginaires et écritures ».

le terme « affinité » qui existe pourtant en allemand. Goethe choisit d'utiliser le terme *verwandtschaft* qui signifie « parenté » et se réfère donc à la généalogie et aux âmes sœurs qui se reconnaissent. L'étymologie Latine du mot « affinité » *ad finis*, quant à elle, indique une proximité géographique et signifie le « voisinage » ou être à côté de la frontière, de la limite. Il n'y a donc pas de référence au lien de sang, mais bien une référence à une position dans un lieu. Le terme a une multiplicité d'emploi : un usage métaphorique en désignant une parenté choisie comme le parrainage et une référence naturaliste de la science. Noudelmann précise que quand Goethe reprend le terme de la science, « affinité » sert la naturalisation des relations humaines et des comportements amoureux. Il en fait des relations de parenté naturelle comme si deux êtres s'aimaient comme des matériaux qui doivent nécessairement se rencontrer par nature.

Noudelmann part du postulat selon lequel la ressemblance par affinité, à la différence d'une ressemblance généalogique, produit une déliaison et se développe à l'insu du choix des agents concernés, selon le modèle de la constellation. Dans le roman, Goethe fait dire à l'un des personnages, Charlotte : « c'est l'occasion qui fait la liaison, comme elle fait le larron » (Goethe, 1942 (1809), p. 60). Les affinités électives ne dépendent donc pas d'une théorie chimique, mais ce sont les circonstances, en fonction d'un moment particulier, qui font les relations ou les combinaisons.

Notre réflexion ici est largement alimentée par la thèse défendue par Noudelmann, selon laquelle l'affinité n'est pas une essence, mais un fonctionnement, une sédimentation, une superposition. L'affinité, par la déliaison qu'elle implique, est donc un contre-modèle à celui de l'union par la ressemblance qui se joue d'une racine commune. Elle est ici un mode de la combinatoire, elle mène à penser que des configurations de relations par constellation peuvent continuellement se jouer et se rejouer, se faire et se défaire. Les affinités sont donc faites d'accords et de désaccords. C'est précisément dans cette logique que s'inscrit la démarche partenariale des pays ibéro-américains.

La tendance au pragmatisme est de rigueur dans un système mondialisé. Toutes les grandes régions du monde sont soumises à la nécessité de se livrer à une reconfiguration constante des interactions qu'elles mettent en œuvre pour préserver leurs intérêts et augmenter leur pouvoir d'attraction vers de nouvelles sphères d'influence extérieures. Le sous-continent américain n'échappe pas à cette règle. Cette tendance à l'opportunisme se dégage fortement en Amérique ibérique et dans les Caraïbes : de nouvelles zones d'échanges se construisent et se déconstruisent en fonction de l'évolution des contextes économiques et des volontés politiques. Le marché ibéro-américain est donc marqué par l'émergence de nouvelles logiques d'interactions alimentées par des affinités diverses et des intérêts multiorientés. Au-delà de leur appartenance à la Communauté Ibéro-américaine des Nations, qui se veut un espace d'échanges et d'interactions privilégiés, les pays ibéro-américains développent leur capacité d'autonomie en tissant des liens diplomatiques et surtout économiques avec d'autres aires géopolitiques et géographiques. Face aux multiples concurrences entre voisins, que les processus d'intégration régionale tentent cependant d'aplanir, il est nécessaire d'internationaliser leurs échanges économiques et diplomatiques. Ces nouvelles pratiques diluent le sentiment d'appartenance à la Communauté ibéro-américaine, telle qu'exprimée dans les déclarations officielles des Sommets ibéro-américains. En effet, les liens historiques et linguistiques privilégiés et les valeurs affectives, qui unissent les nations hispano-américaines entre elles et avec l'Espagne, dont nous avons fait état précédemment, ne sont plus exclusivement déterminants dans la mise en place de partenariats. Les relations traditionnelles privilégiées, basées sur des liens politico-diplomatiques historiques, se métamorphosent et se fragmentent au profit de nouvelles affinités. Les nations hispano-américaines sont en effet à la recherche de nouveaux marchés et tendent à s'ouvrir vers d'autres zones géographiques, extra-communautaires en se tournant vers des alliances avec d'autres blocs régionaux pour accroître leurs débouchés commerciaux. Cette ouverture est motivée par le principe de

réalité qui impose plus de rationalité et moins de survalorisation du sentiment communautaire dans les rapports, au-delà des liens privilégiés.

Les nations hispano-américaines font preuve d'un volontarisme politique, assez marqué, basé sur la dépolitisation des enjeux. Pour « survivre », elles sont condamnées à accepter les nouvelles données des changements et des jeux d'influence au niveau régional, continental et mondial. La mise en place de nouveaux réseaux de partenariats économiques et diplomatiques des pays hispano et ibéro-américains est donc un enjeu majeur de développement. Les affiliations multiples servent la diversité des intérêts de chaque pays. Dans un contexte international ultra concurrentiel, de plus en plus marqué par les effets domino des crises locales qui ont des impacts au niveau mondial, l'heure est aux stratégies de survie. En diversifiant leurs partenaires, les pays s'assurent d'un plus grand degré d'indépendance et par voie de conséquence une meilleure capacité de rebond. La diversification des partenaires garantit la vitalité de leurs échanges économiques. L'appartenance à plusieurs ensembles répond donc à un besoin concret de recherche d'efficacité.

Ainsi, la stratégie d'ouverture multidirectionnelle des pays du sous-continent s'appuie-t-elle sur une position pragmatique et opportuniste active dans l'application de leur politique extérieure, selon des occasions à saisir qui permettent de faire la liaison, pour reprendre l'idée développée dans le roman de Goethe. Leur politique extérieure se définit par l'instauration d'un aménagement dans le rapport à l'autre, à travers la mise en place de nouvelles modalités d'interaction basées sur des partenariats sélectifs. Les rapprochements stratégiques, fondés sur des choix d'adhésion volontaire, ne s'agencent pas sur l'axe de la filiation naturelle de la communauté mais sur l'axe des affiliations multiples des relations par constellation, au-delà de la zone intra-communautaire.

Pour Noudelmann, la possibilité de penser les affinités collectives est une question dangereuse. Il considère qu'il ne faut pas les associer au spectre de l'unité et de la fraternité et qu'il faut rester vigilant face aux modélisations politiques des affinités. Elles sont, au contraire, un moyen d'échapper à des

figures sociales ou politiques comme celles de la communauté et de la fraternité qui hantent la pensée de l'association. Pour lui, l'affinité fait dévisser l'obsession de l'unité et de la communauté, sans pour autant s'opposer à une idée de communauté, car si les affinités sont partageables, elles sont vouées à déjouer l'institution puisqu'elles ne sont pas formalisables. L'affinité doit être pensée en termes de séparation. C'est à la fois rassembler et séparer, c'est une combinatoire perpétuelle et toujours transformable.

La logique de réseaux de la démarche partenariale des pays hispano-américains, que nous avons analysée précédemment, s'inscrit dans cette conception de l'affinité comme découlant de la liberté combinatoire. Les affiliations commerciales et diplomatiques multiples de ces pays sont le résultat d'actes volontaires d'adhésion, de sélection ou de rattachement à des cibles choisies qui se font et se défont, en fonction des conjonctures. C'est en ce sens que la dynamique des affiliations sur l'ordre de l'action s'oppose à la logique de la filiation de la communauté de destin, sur l'ordre de la soumission, qui base sa légitimité sur une relation de parenté de fait, indiscutable et imposée par une histoire en partage. On peut ainsi proposer ici une série de balises montrant l'ambivalence des positions idéologiques, dans le discours, et partenariales, dans l'action, des nations hispanophones : à la soumission au contrat tacite d'adhésion à la communauté de destin s'opposent les accords à des alliances sélectionnées ; à la parenté de fait de la communauté s'oppose le réseau ciblé ; à l'union par la ressemblance dans la communauté s'opposent les relations par affinités du champ extra-communautaire ; à l'imperméabilité et la statique partenariale dans la zone intra-communautaire s'oppose la porosité des liens et des échanges extra-communautaires ; à la filiation du modèle de la racine unique de la parenté s'opposent les affiliations multiples du modèle de la constellation.

Dans la perspective que l'on propose ici, on peut donc avancer l'idée suivante : quand l'Hispanophonie se regarde et parle d'elle pour elle-même, elle existe grâce à une identité de lien, de filiation ; quand elle se tourne vers l'extérieur et tente de se positionner dans un espace qui la dépasse, elle se

caractérise par une identité de rattachements électifs, d'affiliations. Cette approche rejette donc les principes de définition de l'identité collective par des catégories stables et circonscrites. En prenant comme fil conducteur la problématique de l'existence de la Communauté hispanophone, qui a guidé cette troisième partie, nous considérons pouvoir infirmer l'hypothèse que nous avons formulée. L'Hispanophonie, en tant que communauté hispanophone, semble davantage se définir et se construire par son tissu de réseaux et ses interactions multiples que par des caractéristiques propres, fixant des déterminants identitaires. L'articulation de logiques multidimensionnelles et contradictoires construit la réalité de la communauté hispanophone. L'ambivalence est au cœur des enjeux identitaires, idéologiques et économiques hispano-américains.

Conclusion

Tout au long de cette étude, nous avons tenté d'appréhender les différentes modalités d'existence de l'Hispanophonie, en tant que communauté hispanophone, en essayant de décrypter les enjeux et les limites de sa construction. Au terme de notre tour d'horizon, nous souhaitons ouvrir la discussion sur un point, que nous avons évoqué à quelques reprises sans pour autant le traiter, à savoir la question identitaire.

Comment appréhender la question identitaire dans la communauté hispanophone ? L'Amérique latine, pour reprendre l'expression la plus communément utilisée, est considérée comme un bloc homogène, sur le plan international. Les Sommets ibéro-américains participent de cette image figée, consensuelle et traditionnelle, le postulat défendu étant celui d'un espace commun pensé en lien avec l'existence d'une identité en partage. Néanmoins, les États sont confrontés à de féroces concurrences, à des rivalités politiques et économiques et des tensions idéologiques, à l'extérieur comme à l'intérieur de la communauté. Le sentiment d'appartenance à un même bloc n'est plus un facteur déterminant dans la démarche partenariale et dans le positionnement politique des nations hispaniques. La multiplicité des échanges et des réseaux permet, aujourd'hui, de penser l'Amérique hispanique non plus comme un grand bloc monolithique, défini par des caractéristiques stables, mais dans une perspective renouvelée comme un espace hétérogène marqué par la pluralité des affiliations selon des stratégies complexes de rapprochement et de distance au rythme des unions et des désunions. L'hétérogénéité identitaire et l'ouverture extra-communautaire sont devenues des formes d'affirmation pour les nations hispaniques. Ainsi, l'Hispanophonie entretient-elle un rapport pragmatique avec la notion d'identité. Les nations hispanophones inscrivent leurs choix d'affiliations dans une stratégie de valorisation ou de rejet de la cible, que celle-ci soit un pays ou un bloc de pays. Les relations doivent leur être « utiles » d'un point de vue commercial, politique ou diplomatique. A ce sujet, Vincent de Gaulejac, chercheur en sociologie, indique que : « Dans les sociétés hypermodernes, les *marqueurs d'identité* sont pluriels, hétérogènes et mobiles. Loin d'être sans appartenance (Mendel, 1983), *l'individu*

hypermoderne est multi-appartenant. Il peut occuper simultanément ou chronologiquement des positions diverses, des statuts différents et jouer des rôles sociaux multiples » (Gaulejac, 2002, p. 178). Dans cette optique, l'identité hispanophone est négociée, et non figée, à travers l'enchevêtrement des échanges et des partenariats, sur un axe de variabilité sans limite. Elle est en constante composition et se construit et se déconstruit stratégiquement grâce aux affiliations multiples, en fonction des contextes et des relations établis. De plus, la présence de millions de *Latinos* sur le territoire nord-américain crée de nouveaux réseaux d'échanges et de nouvelles modalités d'interactions avec leur pays d'origine, entre eux et avec l'ensemble de la communauté hispanophone mondiale. Les flux migratoires des *Latinos* vers les Etats-Unis d'Amérique dissolvent ainsi l'image figée et monolithique de l'identité *latina*. Les stratégies identitaires mises en œuvre et les modalités linguistiques créées, comme le *spanGLISH*, contribuent à « décrystalliser » la série d'éléments constituant une identité hispanique supposée. L'identité n'est donc plus une accumulation de caractéristiques fixes et communément acceptées. Les cadres territoriaux ne sont plus les lieux de référence où se construit l'identité collective.

Pour la communauté hispanophone, il semblerait que la difficulté à penser son identité vienne d'une faiblesse structurelle dans l'absence de dénominateur commun fort entre les nations du sous-continent américain. Même la langue en partage, bien qu'étant un élément fondamental du sentiment d'appartenance, ne constitue pas le socle indéfectible sur lequel la communauté peut se baser pour exister en tant qu'entité légitimement reconnue et considérée sur la scène internationale. Jean-Jacques Kourliandsky, chercheur sur les questions ibériques à l'Institut de relations internationales et stratégiques, soutient en effet que « [L'Amérique Latine] reste l'expression d'une émotion et d'une culture partagées, mais elle ne porte pas de projet commun, fondateur d'engagements institutionnels en matière commerciale ou diplomatique. » (Kourliandsky, 12 janvier 2010).

Nous souhaitons, à présent, discuter d'un point dont nous avons traité dans la partie consacrée aux liens entre appartenance communautaire et identité culturelle. Si nous transposons ces considérations sur les stratégies identitaires mobilisées en fonction des situations d'interactions à la notion de communauté, il est intéressant de remarquer que le Portugal et le Brésil, bien qu'étant membres de la Communauté Ibéro-américaine des Nations, se sont joints également à la formation de la C.P.L.P.²⁹⁴ Ces deux nations revendiquent ouvertement cette double affiliation, voire cette filiation, à la fois ibéro-américaine et exclusivement lusophone. Cette prise de position, que l'on pourrait qualifier de stratégies identitaires, démontre donc la capacité de ces deux nations à négocier leur appartenance suivant les situations en s'ancrant parfois dans un contexte américain et d'autres fois dans un contexte africain. L'appartenance à une communauté ou certains aspects de l'identité culturelle sont donc des éléments que l'individu peut manipuler selon les contextes et les situations d'interactions dans lesquels il se trouve impliqué.

Dans un contexte de plus en plus mondialisé, le recours aux stratégies identitaires, auxquelles nous avons déjà fait référence, est fondamental. En effet, selon N. García Canclini, « Les identités des sujets se forment maintenant selon des processus interethniques et internationaux, parmi les flux produits par les technologies et les corporations multinationales ; les échanges financiers mondialisés, les répertoires d'images et d'informations créés pour être distribués à toute la planète par les industries culturelles²⁹⁵ » (García Canclini, 2004, p. 161). D'un point de vue communautaire, nous avons montré l'ambivalence des nations hispano-américaines, à travers l'oscillation entre volontarisme et réalité par rapport à l'unité et à l'engagement dans le projet communautaire. En effet, les nations hispano-américaines jonglent entre

²⁹⁴ *Comunidade dos Países de Língua Portuguesa.*

²⁹⁵ « *Las identidades de los sujetos se forman ahora en procesos interétnicos e internacionales, entre flujos producidos por las tecnologías y las corporaciones multinacionales; intercambios financieros globalizados, repertorios de imágenes e información creados para ser distribuidos a todo el planeta por las industrias culturales* ».

filiation et affiliations, à travers des rapprochements sélectifs, dans la gestion de leurs relations intra et extra-communautaires. Nous pensons que c'est sûrement la capacité à bien gérer cette ambivalence qui est et sera bénéfique pour les nations concernées. Le maintien harmonieux d'un réseau intra et extra-communautaire est essentiel.

Quel est le futur de l'Hispanophonie ?

Il semblerait qu'une orientation vers l'institutionnalisation des procédures puisse être efficace pour parvenir à mieux coordonner les initiatives privées ou publiques diverses. Au-delà du sentiment supposé d'appartenance, s'impose la nécessité de politiques structurelles concertées et d'orientations stratégiques communes au niveau communautaire pour faire face aux enjeux de concurrence internationale. Dans la construction institutionnelle de l'Hispanophonie, les pays du Sud doivent être associés et considérés comme des partenaires, dans la plus grande transparence afin de sortir définitivement de la logique de supériorité de la Mère Patrie, l'Espagne. Nous l'avons abordé, si l'action de l'Espagne au travers de ses centres culturels partout dans le monde contribue fortement à l'action d'une Hispanophonie en construction, il n'en demeure pas moins qu'une implication concertée de toutes les nations hispaniques serait nécessaire.

Jean-Louis Roy, historien et diplomate québécois, évoque la concurrence à laquelle sont exposées les langues et la bataille qu'elles se livrent pour se positionner stratégiquement sur la scène internationale : « Dans cette lutte planétaire, l'idée et la réalité de communautés culturelles et linguistiques, celles aussi de diasporas actives, constituent des leviers majeurs, des leviers indispensables. Ils font émerger une espèce de citoyenneté transnationale qui crée les conditions d'une affirmation linguistique sans frontière » (Roy, 2008, p. 175). Dans la configuration de la langue espagnole, son pluricentrisme et l'étendue des territoires sur lesquels elle « s'ancre »

peuvent en effet faciliter sa position de choix face à d'autres langues moins dynamiques. Néanmoins, s'il existe une citoyenneté hispanophone transnationale, il n'y a pas d'action formalisée sur le plan institutionnel.

L'Hispanophonie doit se définir comme un seul et même espace de dialogue, de solidarité et de coopération. Si la logique de réseaux est maintenant dominante sur l'échiquier international, son degré d'efficacité est fonction des volontés politiques dans la mise en œuvre de nouvelles modalités diplomatiques, économiques ou culturelles. On a montré une difficulté à faire exister le réseau, à cause des intérêts divergents et de l'absence de formalisation. Il nous semble que seule une volonté politique assumée et financée, de considération mutuelle entre les nations hispaniques pourrait favoriser pleinement les collaborations, co-productions, co-constructions d'idées ou de produits dans le cadre de partenariats respectueux de la diversité hispanophone.

S'il est admis que la langue espagnole est le vecteur par lequel s'expriment les identités multiples d'une communauté géographiquement vaste et marquée par des situations sociolinguistiques multiples, la diversité linguistique, témoin de la diversité culturelle, est donc un trait essentiel de cette langue. Dans cette perspective, ne faudrait-il pas aussi qu'une attention particulière soit portée à la communauté hispanique présente sur le sol étatsunien ? Il ne s'agirait pas de décrire, à nouveau, ses conditions de vie ou sa situation sociolinguistique, en la stigmatisant, mais il s'agirait de l'intégrer pleinement à l'Hispanophonie, comme foyer de productions linguistiques et culturelles auquel pourrait s'alimenter les autres nations hispanophones.

Le survol rapide, que nous avons proposé, sur le réseau culturel hispanophone a permis de montrer la difficulté des nations hispano-américaines à se fédérer pour former un pôle d'influence et de référence sur la scène internationale. Dans ce domaine, la position centrale de l'Espagne

l'encourage à jouir de cet avantage pour positionner sa politique culturelle et linguistique, au détriment de possibles collaborations avec les autres nations hispano-américaines. A ce propos, une piste de recherche future consisterait à mener une enquête de terrain dans les centres culturels espagnols publics afin de constater dans quelle mesure ces centres se représentent la notion d'Hispanophonie et comment les liens culturels, historiques et linguistiques communs à la communauté hispanophone, revendiqués par les discours politiques, se traduisent-ils dans ces institutions gouvernementales espagnoles. La même enquête pourrait se faire dans un centre hispano-américain. En ce sens, une étude comparative pourrait s'avérer pertinente pour déterminer des continuités ou des ruptures dans les pratiques mises en œuvre, selon l'origine du centre et/ou selon le lieu de son implantation géographique.

Notre conception de l'Hispanophonie ne s'entend que dans la perspective de la prise en compte généralisée de son hispano-américanité. Si les politiques revendiquent sommets après sommets, de déclarations en déclarations, l'existence d'une communauté de destin unissant les pays hispano-américains, il ne nous paraît peu souhaitable que ces arguments ne soient pas transposés à la gestion culturelle et linguistique de la diversité hispanophone. L'Hispanophonie ne signifie pas une homogénéisation, mais bien une ouverture à la diversité, interne ou externe, et à l'altérité. Jean-Louis Roy mentionne que « La mondialisation a transformé l'espace économique mondial dans le sens de sa plus grande unité. Elle est en voie de transformer l'espace culturel mondial dans le sens de sa plus grande diversité. » (Roy, 2008, p. 96). Néanmoins, si cette diversité n'est pas valorisée et justement utilisée, elle peut devenir une source de tensions.

Autant de défis à relever pour les nations hispanophones...

Bibliographie

- Abel, Olivier (2000). L'éthique interrogative herméneutique et problématique de notre condition langagière. Paris, Presses universitaires de France.
- Abou, Sélim (1986 (1981)). L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation. Paris, Anthropos.
- Abou, Sélim (2004). Le rôle de la francophonie dans la mondialisation plurielle. Les entretiens de la Francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant. Guillou, Michel. Paris, Alfarès, 43-50.
- Alarcón Alarcón, Amado (2005). « Los mercados lingüísticos: Aportaciones desde la perspectiva de la elección racional ». Papers, Vol. 78, 89-109.
- Alcántara Sáez, Manuel (2005). Significados de las Cumbres Iberoamericanas para los gobiernos españoles. Las Cumbres Iberoamericanas, 1991-2005. Logros y desafíos. Arenal, Celestino del. Madrid, Fundación Carolina/Siglo XXI de España Editores, 199-217.
- Alianza del Pacífico. (28 avril 2011, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaración Presidencial sobre la Alianza del Pacífico ». (Consulté le 4 octobre 2012), <http://www.cancilleria.gov.co/sites/default/files/Declaración%20Presidencial%20sobre%20la%20Alianza%20del%20Pac%C3%ADfico%2028%20ABR%202011.pdf>
- Alvar, Manuel (1986). Hombre, etnia, estado: actitudes lingüísticas en Hispanoamérica. Madrid, Gredos.
- Amit, Vered (2002). Reconceptualizing Community. Realizing Community. Concepts, Social Relationships and Sentiments. Amit, Vered. London, Routledge, 1-20.
- Amit, Vered Ed. (2002). Realizing Community. Concepts, Social Relationships and Sentiments. London, Routledge.
- Arenal, Celestino del. (28 juin 2004, date de dernière mise à jour 2009). « ¿Cuál debe ser el papel de España en las Cumbres Iberoamericanas ? ». (Consulté le 30 novembre 2007), <http://www.realinstitutoelcano.org/wps/wcm/connect/2c1056004f0183cbb460f43170baead1/PDF-037-2004-E.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=2c1056004f0183cbb460f43170baead1>

- Arenal, Celestino del, Ed. (2005). Las Cumbres Iberoamericanas, 1991-2005. Logros y desafíos. Madrid, Fundación Carolina/Siglo XXI de España Editores.
- Arenal, Celestino del (2008). El papel y la contribución de España a las relaciones Unión Europea-América Latina y el Caribe. Perspectivas sobre las relaciones entre la Unión Europea y América Latina. Cástor Miguel Díaz Barrado, Carlos R. Fernández Liesa et Pablo Zapatero Miguel. Madrid, Universidad Carlos III de Madrid, Boletín oficial del Estado. Vol. 56, 27-50.
- Arenal, Celestino del et Alfonso Najera (1992). La Comunidad Iberoamericana de Naciones. Pasado, presente y futuro de la política iberoamericana de España. Madrid, CEDEAL.
- Armony, Victor (2002). « Des Latins du Nord ? L'identité culturelle québécoise dans le contexte panaméricain ». Recherches sociographiques, 19-48, (Consulté le 7 octobre 2009), http://classiques.uqac.ca/contemporains/armony_victor/Des_latins_du_nord/Latins_du_Nord.pdf.
- Asociación Latinoamericana de Integración. (12 août 1980, date de dernière mise à jour inconnue). « Tratado de Montevideo 1980 ». (Consulté le 16 août 2012), <http://www.aladi.org/nsfaladi/juridica.nsf/vtratadoweb/tm80>
- Aurillac, Michel (2004). Francophonie ambitieuse, modeste et patiente. Les entretiens de la Francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant. Michel Guillou. Paris, Alfarès, 51-54.
- Avila, Raul. (2004, date de dernière mise à jour inconnue). « Palabras sin fronteras ». (Consulté le 6 juillet 2005), www.congresodelalengua3.ar/home.htm#
- Baby-Collin, Virginie et Delphine Mercier, Ed. (2008). Dynamiques sociales et spatiales Amérique latine / Méditerranée. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- Baggioni, Daniel (1996). Éléments pour une histoire de la Francophonie (idéologie, mouvements et institutions). Le français dans l'espace francophone. Didier Robillard et Michel Beniamino. Paris, Honoré Champion, 789-803.
- Balseiro, José Agustín (1970, 2ième édition révisée (1960)). Expresión de Hispanoamérica. Madrid, Gredos.
- Barba, Enrique M. *et al.*, Ed. (1989). Iberoamérica, una comunidad. Madrid, Ediciones de Cultura Hispánica.

- Barraquand, Hervé (2004). « Présentation de l'Organisation internationale de la Francophonie ». Hermès. Francophonie et mondialisation, Vol. 40, 18-24.
- Barrat, Jacques et Claudia Moisei (2004). Géopolitique de la Francophonie. Un nouveau souffle ? Paris, La documentation française.
- Basave, Agustín (1952). « Significado de la hispanoamericanidad ». Cuadernos hispanoamericanos, Vol. II, 28/30, 100-102.
- Bessière, Bernard (1992). La culture espagnole. Les mutations de l'après-franquisme (1975-1992). Paris, L'Harmattan.
- Bieger-Merkli, Caroline (2010). La Communauté des pays de langue portugaise. Un espace interculturel de coopération basé sur la langue ? Paris, L'Harmattan.
- Bombarelli, María Eulalia, Miguel Carrera Troyano *et al.* (2010). La economía de la enseñanza del español como lengua extranjera. El español, lengua global: la economía. García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso *et al.* Madrid, Santillana, 169-204.
- Bonilla, Abelardo (1959). « Concepto histórico de la hispanidad ». Cuadernos hispanoamericanos, Vol. 120, 247-254.
- Borges Morán, Pedro (janvier 1997). Las cumbres iberoamericanas o la actualización de una comunidad histórica. Balance de las primeras Cumbres Iberoamericanas, Instituto Español de Estudios Estratégicos, estudios de investigación realizados por la Segunda Sección: "Medios para la Defensa". Centro Superior de Estudios de la Defensa Nacional. Madrid, Ministerio de Defensa, Secretaría General Técnica, 177-202.
- Boulanger, Jean-Claude (1985). « Francophonie, un terme, des sens ». Langues et Linguistique, Vol. 11, 145-173.
- Bouvier, Pascal (2003). Le modèle hégélien et la question de l'identité et des communautés. La communauté. Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire. Santi, Sylvain et Jean Derive. Grenoble, Publications de la Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, 217-226.
- Burban, Chrystelle (2002). Les langues entre centralisme et autonomisme : un demi-siècle exemplaire. L'Espagne et ses langues. Un modèle écolinguistique ? Henri Boyer et Christian Lagarde. Paris, L'Harmattan, 40-58.
- Calderón, Álvaro, Miguel Pérez Ludeña *et al.* (2011). La inversión extranjera directa en América Latina y el Caribe. CEPAL, Naciones Unidas.

- Calvet, Louis-Jean (2002). Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation. Paris, Plon.
- Calvet, Louis-Jean (2004). « La diversité linguistique : enjeux pour la Francophonie ». Hermès. Francophonie et mondialisation, Vol. 40, 287-293.
- Calvo Buezas, Tomás (janv. 1997). Cultura e identidad en las cumbres iberoamericanas. Balance de las primeras Cumbres Iberoamericanas. Instituto Español de Estudios Estratégicos, estudios de investigación realizados por la Segunda Sección: "Medios para la Defensa". Centro Superior de Estudios de la Defensa Nacional. Madrid, Ministerio de Defensa, Secretaría General Técnica, 205-240.
- Cardoso, Fernando Henrique. (2002, date de dernière mise à jour inconnue). « La comunidad iberoamericana y los desafíos del escenario internacional ». (Consulté le 23 novembre 2007), <http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=324>
- Carpentier, Claude (1997). La langue: norme instrumentale ou norme politique. Langue, école, identités. Claude Carpentier et Nadir Marouf. Paris, L'Harmattan, 13-32.
- Carroué, Laurent (2002). Géographie de la mondialisation. Paris, Armand Colin.
- Casa Amèrica Catalunya. (22 décembre 2009, date de dernière mise à jour inconnue). « Lo mejor de nuestro 2009 – Diciembre (29). Así verá Europa a la América Latina bajo la presidencia española en la UE ». (Consulté le 11 octobre 2012), <http://www.americat.cat/es/lo-mejor-de-nuestro-2009-diciembre-29-asi-vera-europa-a-la-america-latina-bajo-la-presidencia-espanyola-en-la-ue>
- Cellule Internet du Parlement de la Communauté française de Belgique. (2005, date de dernière mise à jour 2011). « Résolution : "Stratégies de communication". Résolutions - XVIII session - Monaco - 19 au 23 octobre 2005 ». (Consulté le 21 août 2011), http://apf.pcf.be/ROOT/apf/resolutions/18_session_monaco_2005.html#SEC-id3083185
- CEPAL (Octobre 2012). Estudio económico de América Latina y el Caribe. Las políticas ante las adversidades de la economía internacional. Santiago du Chili, Publication de las Naciones Unidas.
- Chaudenson, Robert, Ed. (1991). La francophonie : représentations, réalités, perspectives. Paris, Didier Érudition.

- Chaudenson, Robert (1991). Les représentations de l'espace francophone : vers une grille d'analyse des situations linguistiques. La francophonie : représentations, réalités, perspectives. Robert Chaudenson. Paris, Didier Érudition, 9-47.
- Chefs d'Etat et de gouvernement élus des Etats américains (9-11 décembre 1994). Premier Sommet des Amériques - Déclaration de Principes. Miami.
- Cohen, James (2004). Les États-Unis deviennent-ils «latins» ? (... et d'ailleurs, qu'entend-on par là ?). La Latinité en question. Colloque international, Paris, 16-19 mars 2004. Union Latine. Paris, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine et l'Union Latine, 189-197.
- Commission européenne. (27 juin 2012, date de dernière mise à jour 27 juin 2012). « Les langues officielles de l'UE ». (Consulté le 15 juillet 2012), http://ec.europa.eu/languages/languages-of-europe/eu-languages_fr.htm
- Comunidad Andina, Secretaria general (2 novembre 2011). Flujo de la inversión extranjera directa en la comunidad andina 2001-2010. Documento estadístico, SG/de 464.
- Comunidad Andina, Secretaria general (19 juillet 2011). Informe socioeconómico de la Comunidad Andina-2010. Documento estadístico, SG/de 435.
- Comunidad Autónoma de Cataluña (9 janvier 1998). Ley 1/1998, de 7 de enero, de Política Lingüística. Barcelona, Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya, Vol. 2553.
- Comunidad Autónoma de Cataluña (22 avril 1983). Ley 7/1983, de 18 de abril, de normalización lingüística en Catalunya. Barcelona, Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya, Vol. 322.
- Comunidad Autónoma de Galicia (14 juillet 1983). Ley 3/1983, de 15 de junio, de normalización lingüística. Santiago de Compostela, Diario Oficial de Galicia, Vol. 84.
- Comunidad Autónoma de las Islas Baleares (16 juillet 1986). Ley 3/1986, de 19 de abril, de normalización lingüística. Palma de Mallorca, Boletín Oficial del Estado, Vol. 169.
- Comunidad Autónoma del País Vasco (16 décembre 1982). Ley 10/1982, de 24 de Noviembre, básica de normalización del uso del Euskera. Vitoria-Gasteiz, Boletín Oficial del País Vasco, Vol. 160.

Comunidad Autónoma Valenciana (1 décembre 1983). Ley de 23 de noviembre de 1983 de uso y enseñanza del valenciano Valencia, Diario Oficial Comunitat Valenciana, Vol. 133.

Comunidad Foral de Navarra (17 décembre 1986). Ley Foral 18/1986, de 15 de diciembre, del vascuence. Pamplona, Boletín Oficial de Navarra, Vol. 154.

Comunidad Sudamericana de Naciones. (8 décembre 2004, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaración del Cusco sobre la Comunidad Sudamericana de Naciones. III Cumbre Presidencial Sudamericana, Cusco ». (Consulté le 9 septembre 2012), http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=436:declaracion-del-cusco-sobre-la-comunidad-sudamericana-de-naciones-diciembre-de-2004&catid=96:declaraciones

Conseil de l'Europe (5 novembre 1992). Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Strasbourg, Bureau des Traités.

Cortés, Miguel Ángel (avril-juin 2002). « Les Espagnols croient en l'avenir de l'Amérique latine ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 3-7.

Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo (CALC). (2-3 décembre 2011, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaración de Caracas, “En el Bicentenario de la Lucha por la Independencia Hacia el Camino de Nuestros Libertadores” ». (Consulté le 16 septembre 2012), http://www.celac.gob.ve/index.php?option=com_docman&task=cat_view&qid=77&Itemid=21&lang=es

Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo (CALC). (16-17 décembre 2008, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaración de Salvador, Bahía ». (Consulté le 16 septembre 2012), http://www.celac.gob.ve/index.php?option=com_content&view=article&id=21&Itemid=3&lang=es

Cumbre de América Latina y el Caribe sobre Integración y Desarrollo (CALC). (23 février 2010, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaración de Cancún ». (Consulté le 16 septembre 2012), http://www.celac.gob.ve/index.php?option=com_content&view=article&id=27&Itemid=3&lang=es

Dalby, David, Jean-Claude Corbeil *et al.* (1986). Les langues et l'espace du français. Montréal, Publications CIRELFA.

- Dávila, Arlene (2002). Mapping latinidad. Language and culture in the Spanish TV battlefield. Globalization on the line. Culture, capital, and citizenship at U.S. borders. Sadowski-Smith, Claudia. New York, Palgrave Macmillan, 147-165.
- Deniau, Xavier (1983). La Francophonie. Paris, Presses Universitaires de France.
- Deniau, Xavier (1995 (1983)). La Francophonie. Paris, Presses Universitaires de France.
- Desroches, Henri-Charles (1944). Dialectique de la "communauté". Caractères de la communauté. Henri-Charles Desroches *et al.* Écully, Économie et humanisme, 5-24.
- Diffie, Bailey W. (Août 1943). « The ideology of Hispanidad ». The Hispanic American Historical Review, Vol. 23, 3, 457-482.
- Dirección General de Información Internacional de la Secretaría de Estado de Comunicación-Gobierno de España (2011). España Hoy 2011. Madrid, Ministerio de la Presidencia.
- Eeuwen, Daniel van, Ed. (2002). L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation. Dimension des relations internationales. Hommes et sociétés. Paris, Karthala.
- Elorza, Javier (avril-juin 2002). « Le développement moderne de l'hispanité : les sommets ibéro-américains ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 21-24.
- Ennis, Sharon R., Merarys Ríos-Vargas *et al.* (mai 2011). The Hispanic Population: 2010.
- Esposito, Roberto (2000). Communitas. Origine et destin de la communauté. Paris, Presses Universitaires de France.
- Farandjis, Stélio (1999). Philosophie de la Francophonie. Paris, L'Harmattan.
- Flores Maio, Fernando et Miguel Carrera Troyano (2009). La competencia internacional en la enseñanza de ELE. El caso de Argentina. La economía de la enseñanza del español como lengua extranjera. Oportunidades y retos. Carrera Troyano, Miguel et José J. Gómez Asencio. Barcelona, Ariel, 125-144.
- Franco, Francisco. (janvier 1938, date de dernière mise à jour 2006). « Declaraciones al enviado especial del periódico Brasileño "Jornal do

Brazil" ». (Consulté le 14 novembre 2011),
<http://www.generalisimofranco.com/Discursos/prensa/00018.htm>

Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) et Fundación Alternativas. (29-30 avril 2010, date de dernière mise à jour 2012). « Seminario "La Agenda Social y los Acuerdos de Asociación UE-ALC" ». (Consulté le 11 octobre 2012),
<http://www.falternativas.org/opex/documentos/seminarios-y-jornadas/seminario-la-agenda-social-y-los-acuerdos-de-asociacion-ue-alc>

Ganivet, Ángel (1977 (1897)). Idearium español. El porvenir de España. Madrid, Espasa-Calpe.

García Canclini, Néstor (2004). Diferentes, desiguales y desconectados. Mapas de la interculturalidad. Barcelona, Gedisa.

García de la Concha, Víctor. (24 juillet 2012, date de dernière mise à jour inconnue). « Discurso inaugural de Víctor García de la Concha, director del Cervantes, en la Reunión de Directores en Salamanca ». (Consulté le 3 octobre 2012),
http://www.cervantes.es/sobre_instituto_cervantes/prensa/2012/noticias/nota-reunion-directores-discurso-director.htm

García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso *et al.*, Eds. (2010). El español, lengua global: la economía. Madrid, Santillana.

García Morente, Manuel (1947). Idea de la hispanidad. Madrid, Espasa-Calpe.

Garrido, Cecilia (2003). ¿La diversidad y la interculturalidad en el mundo hispano tiran en diferentes direcciones? Impacto de este fenómeno en la enseñanza del español como lengua extranjera. El español, lengua de mestizaje y la interculturalidad. Actas del XIII Congreso internacional de la Asociación para la Enseñanza del Español como Lengua Extranjera (A.S.E.L.E.), 2-5 octubre 2002, Murcia. Manuel Pérez Gutiérrez et José Coloma Maestre. Murcia, Universidad de Murcia, 337-345.

Gaulejac, Vincent de (2002). Identité. Vocabulaire de psychosociologie, références et positions. Barus-Michel, Jacqueline, Eugène Enriquez *et al.* Paris, Érès, 174-180

Gil Serrano, Rafael (1976 (1947)). Nueva visión de la hispanidad. La hispanidad nacional española. Madrid, Año Santo Compostelano.

Gobierno de España (1978). Constitución española. Madrid, La Moncloa.

- Goethe, Johann Wolfgang von (traduction originale de Joseph-François Angelloz) (1942 (1809)). Les affinités électives (traduit de l'allemand Die wahlverwandtschaften). Paris, Aubier, Éditions Montaigne.
- Gonon, Emmanuel et Frédéric Lasserre (2001). Espaces et enjeux : méthodes d'une géopolitique critique. Paris, L'Harmattan.
- Goosse, André (1999). « Le français, notre langue ». Revue Générale, Vol. 11, 23-27.
- Grupo Andino. (26 mai 1969, date de dernière mise à jour 2010). « Acuerdo de integración subregional andino, Acuerdo de Cartagena ». (Consulté le 10 septembre 2012), <http://www.comunidadandina.org/Normativa.aspx#>
- Guillén, Mauro F. (2010, date de dernière mise à jour inconnue). « La empresa multinacional y el valor económico del español ». (Consulté le 27 août 2012), http://congresosdelalengua.es/valparaiso/ponencias/politica_economia_sociedad/guillen_mauro_f.htm
- Guillou, Michel (2005). Francophonie-puissance. Paris, Ellipses.
- Haut Conseil de la Francophonie (2001). L'ensemble des pays de langue espagnole. État de la Francophonie dans le monde, données 1999-2000 et six études inédites. Haut Conseil de la Francophonie. Paris, La Documentation française, 497-523.
- Hermenegildo, Alfredo et Francisco Jarque Andrés (1998). A modo de epílogo. Perpectivas futuras de la lengua española ante el siglo XXI. Actes du Colloque tenu les 23, 24 et 25 mai 1997. Brisson, Richard, Anna-Maria Folco, Mercedes Lacalle. Montreal. 257-260.
- Hernando de Larramendi, Ignacio (1995). Geopolítica del idioma castellano para el siglo XXI. Actas del I Congreso de Historia de la Lengua Española en América y España. Maria Teresa Echenique, Milagros Aleza *et al.* Valencia, Tirant lo Blanch, 543-553.
- Herreras, José Carlos (2002). « L'enseignement de l'espagnol langue étrangère dans le monde ». Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, Vol. 28, 1/2, 31-44.
- Hillberry, Russell H. et Christine A. McDaniel (Décembre 2002). A Decomposition of North American Trade Growth since NAFTA. Washington, Office of Economics Working Paper, U.S. International Trade Commission, n° 2002-12-A.

- Hornberger, Nancy H (1991). Spanish in the community: changing patterns of language use in highland Peru. Sociolinguistics of the Spanish-Speaking World: Iberia, Latin America, United States. Klee, Carol et Luis A. Ramos-García. Tempe, Arizona, Bilingual Press/Prensa Bilingüe, 141-162.
- Icaza Tijerino, Julio (1963). « Tensión de la Hispanidad en el mundo actual ». Cuadernos hispanoamericanos, Vol. 163/164, 56-77.
- Instituto Cervantes (2012). El español, una lengua viva. Madrid, Instituto Cervantes.
- Instituto Cervantes (2012). Guía del Instituto Cervantes. Madrid, Instituto Cervantes.
- Jaguaribe, Helio (avril-juin 2002). « Hispanité, ibérité ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 60-64.
- Jarton, Michèle (avril-juin 2002). « Entre hispanité et universalité. L'Église en Amérique latine ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 29-38.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (1 mars 1983). Ley Orgánica 2/1983, de 25 de febrero, de Estatuto de Autonomía para las islas Baleares. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 51.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (10 juillet 1982). Ley Orgánica 5/1982, de 1 de julio, de Estatuto de Autonomía de la Comunidad Valenciana. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 164.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (15 septembre 2001). Instrumento de ratificación de la Carta Europea de las Lenguas Regionales o Minoritarias, hecha en Estrasburgo el 5 de noviembre de 1992. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 222.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (16 août 1982). Ley Orgánica 13/1982, de 10 de agosto, de Reintegración y Amejoramiento del Régimen Foral de Navarra. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 195.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (22 décembre 1979). Ley Orgánica 3/1979, de 18 de diciembre (Jefatura del Estado), de Estatuto de Autonomía para el País Vasco. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 306.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (22 décembre 1979). Ley Orgánica 4/1979, de 18 de diciembre, de Estatuto de Autonomía de Cataluña. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 306.

- Jefatura del Estado, Gobierno de España (22 mars 1991). Ley 7/1991, de 21 de marzo, por la que se crea el Instituto "Cervantes". Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 70.
- Jefatura del Estado, Gobierno de España (28 avril 1981). Ley Orgánica 1/1981, de 6 de abril, de Estatuto de Autonomía para Galicia. Madrid, Boletín Oficial del Estado, Vol. 101.
- Jiabao, Wen. (26 juin 2012, date de dernière mise à jour 27 juin 2012). « Discurso del Primer Ministro del Consejo de Estado de la República Popular China Wen Jiabao en la sede de la Comisión Económica de las Naciones Unidas para América Latina y el Caribe (CEPAL), Santiago de Chile ». (Consulté le 15 septembre 2012), <http://www.fmprc.gov.cn/esp/zxxx/t945730.htm>
- Jiménez, Juan Carlos et Aránzazu Narbona (2010). El español, como instrumento de la internacionalización empresarial. El español, lengua global: la economía. García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso et al. Madrid, Santillana, 113-148.
- Jongh, Elena de et Ana Roca (1991). Interpreting Spanish codes in Southern Florida: the preparation of court interpreters. Sociolinguistics of the Spanish-Speaking World: Iberia, Latin America, United States. Carol Klee et Luis A. Ramos-García. Tempe, Arizona, Bilingual Press/Prensa Bilingüe, 349-358.
- Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne. (22 novembre 1975, date de dernière mise à jour inconnue). « Mensaje de Su Majestad el Rey a los españoles en su proclamación, Madrid, 22 de noviembre de 1975 ». (Consulté le 14 septembre 2011), <http://www.casareal.es/noticias/news/44-ides-idweb.html#top>
- Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne. (1977, date de dernière mise à jour inconnue). « Palabras de Su Majestad el Rey a la Comisión Delegada del Congreso Nacional de Venezuela ». (Consulté le 10 avril 2012), <http://www.casareal.es/noticias/news/1156-ides-idweb.html>
- Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne. (2005, date de dernière mise à jour inconnue). « Mensaje de S.M. el Rey con motivo de la XV Cumbres Iberoamericanas en Salamanca ». (Consulté le 11 novembre 2007), <http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=1>
- Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne. (2005, date de dernière mise à jour inconnue). « Palabras de S. M. el Rey en el Acto de Clausura de la XV Cumbre Iberoamericana ». (Consulté le 22 novembre 2007), <http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=270>
- Juan Carlos Ier, Roi d'Espagne. (2005, date de dernière mise à jour inconnue). « Palabras de S.M. el Rey en el Acto Inaugural de la XV Cumbre

Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno ». (Consulté le 22 novembre 2007),
<http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=238>

Kastersztein, Joseph (1990). Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités. Stratégies identitaires. Carmel Camilleri et al. Paris, Presses Universitaires de France, 27-42.

Klee, Carol et Luis A. Ramos-García, Ed. (1991). Sociolinguistics of the Spanish-Speaking World: Iberia, Latin America, United States. Tempe, Arizona, Bilingual Press/Prensa Bilingüe.

Kourliandsky, Jean-Jacques. (9 avril 2010, date de dernière mise à jour inconnue). « L'Amérique latine, construit-elle un nouveau monde avec la Chine et la Russie? ». (Consulté le 14 août 2011), <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article3148>

Kourliandsky, Jean-Jacques. (12 janvier 2010, date de dernière mise à jour inconnue). « L'Amérique latine en 2009 : Emergences économiques et diplomatiques dans la diversité ». (Consulté le 15 janvier 2012), <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article2630>

Kraemer, Gilles (1996). Les grandes manifestations de la Francophonie. La francophonie : fresque et mosaïque. Josiane Gonthier et Yvan Amar. Paris, Centre national de documentation pédagogique, 123-127.

Laplantine, François (1999). Je, nous et les autres. Paris, Le Pommier-Fayard.

Lara, Luis Fernando (1991). Identidad de usos entre España y América. Encuentro internacional sobre el español de América, 1991, Presencia y destino: el español de América hacia el siglo XXI. Santafé de Bogotá, Instituto Caro y Cuervo, 79-94.

Leclerc, Jacques. (3 mai 2010, date de dernière mise à jour 3 mai 2010). « L'espagnol ». L'aménagement linguistique dans le monde. (Consulté le 4 avril 2011),
http://www.tfq.ulaval.ca/axl/Langues/2vital_inter_espagnol.htm

Leclerc, Jacques. (26 juillet 2012, date de dernière mise à jour 26 juillet 2012). « L'État espagnol ». L'aménagement linguistique dans le monde. (Consulté le 1 août 2005),
<http://www.tfq.ulaval.ca/axl/europe/espagneetat.htm>

Leclerc, Jacques. (27 décembre 2007, date de dernière mise à jour 2011). « La Francophonie dans le monde ». L'aménagement linguistique dans le monde. (Consulté le 15 octobre 2008),
<http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/francophonieacc.htm>

- Leclerc, Jacques. (29 avril 2011, date de dernière mise à jour 29 avril 2011). « Le français contemporain ». L'aménagement linguistique dans le monde. (Consulté le 15 juillet 2012), http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s9_Fr-contemporain.htm
- Legendre, Jacques (2003-2004). L'enseignement des langues étrangères en France. Rapport d'information n° 63. Paris, Sénat.
- Léger, Jean-Marc (1978). La Francophonie, une grande aventure spirituelle. Francophonie et Commonwealth : mythe ou réalité ? Anne-Marie Jacomy-Millette. Québec, Centre québécois de relations internationales, 19-31.
- Léger, Jean-Marc. (1994, date de dernière mise à jour 27 mars 2003). « Les OING berceau et garant de la Francophonie ». Convergences francophones. (Consulté le 30 novembre 2007), <http://oing.francophonie.org/confer/CONFER1/leger.cfm>
- Lira, Osvaldo (juillet 1961). « Mestizaje e Hispanidad ». Cuadernos hispanoamericanos, Vol. 139, 5-25.
- Lopes, Henri (2004). Quelques remarques d'un francophone concerné. Les entretiens de la Francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant. Michel Guillou. Paris, Alpaghès, 131-134.
- Lopez, David et Vanesa Estrada (2004). « La menace hispanique : l'espagnol menace-t-il l'anglais aux États-Unis ? ». Hérodote, Vol. 115, 53-61.
- Louault, Frédéric. (Novembre 2010, date de dernière mise à jour inconnue). « Le G20 et la diplomatie commerciale du Brésil ». (Consulté le 9 novembre 2011), http://www.ceri-sciences-po.org/archive/2010/decembre/dossier/art_fl.pdf
- Ludwig, Ralph (1996). Francophonie et hispanophonie : points de comparaison et hypothèses. Le français dans l'espace francophone. Didier Robillard et Michel Beniamino. Paris, Honoré Champion. Vol. 2, 819-833.
- Maduro, Ricardo. (2005, date de dernière mise à jour inconnue). « El afianzamiento de los vínculos nos fortalece ». (Consulté le 23 novembre 2007), <http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=14>
- Maeztu, Ramiro de (1946 (1934)). Defensa de la Hispanidad. Madrid, Gráficas Gonzáles.
- Malamud, Carlos (2005). La Cumbres Iberoamericanas en el actual escenario mundial. Las Cumbres Iberoamericanas, 1991-2005. Logros y desafíos. Arenal, Celestino del. Madrid, Fundación Carolina/Siglo XXI de España Editores, 27-45.

- Mallo, Tomás (2005). Las cumbres y las sociedades iberoamericanas. Las Cumbres Iberoamericanas, 1991-2005. Logros y desafíos. Celestino del Arenal. Madrid, Fundación Carolina/Siglo XXI de España Editores, 177-197.
- Mallo, Tomás et Laura Ruiz Jiménez, Ed. (2002). El sistema de cumbres iberoamericanas balance de una década y estrategias de consolidación. Madrid, Instituto Universitario Ortega y Gasset.
- Mar-Molinero, Clare (1997). The Spanish-Speaking World: a practical introduction to sociolinguistic issues. London/New York, Routledge.
- Mar-Molinero, Clare (2000). Conflicting and competing identities: language and nationalism in the Spanish-speaking world. Identity and discursive practices. Spain and Latin America. Francisco Domínguez. Bern, Peter Lang, 123-134.
- Martin, Franck (2002). Patrimoine plurilingue et faiblesse de l'État : l'émergence des nationalismes autour de la question linguistique. L'Espagne et ses langues. Un modèle écolinguistique ? Henri Boyer et Christian Lagarde. Paris, L'Harmattan, 17-40.
- Martínez-Cachero Laseca, Álvaro (1er octobre 2009). « La enseñanza del español en el sistema educativo brasileño: situación y posibles actuaciones ». Ari-Real Instituto Elcano, Vol. 140, 1-8.
- Maura, Juan Francisco (juillet 2003). « Hacia una revisión del concepto de la identidad hispánica. Más allá de las fronteras raciales y geográficas ». Alba de América: Revista literaria, Vol. 22, n°41/42, 357-365.
- Mejía, Hipólito. (2002, date de dernière mise à jour inconnue). « Discurso inaugural de la XII Cumbre Iberoamericana de jefes de Estado y de gobierno. Bávaro, República Dominicana 15-16 de noviembre del 2002 ». (Consulté le 23 novembre 2007), http://www.cumbresiberoamericanas.com/ant/cumbres_anteriores/xii_cumbre_2002/ultima_hora/inauguracion.htm
- Mejía, Hipólito. (2002, date de dernière mise à jour inconnue). « Un espacio de concertación ». (Consulté le 23 novembre 2007), <http://www.cumbresiberoamericanas.com/principal.php?p=329>
- Mercado Común del Sur. (17 décembre 1994, date de dernière mise à jour inconnue). « Protocolo de Ouro Preto (Adicional al Tratado de Asunción sobre la Estructura Institucional del MERCOSUR) ». (Consulté le 16 août 2012), http://www.mercosur.int/innovaportal/file/721/1/cmc_1994_protocolo_ouro_preto_es.pdf

- Mercado Común del Sur. (26 mars 1991, date de dernière mise à jour inconnue). « Tratado de Asunción para la Constitución de un Mercado Común ». (Consulté le 16 août 2012), http://www.mercosur.int/innovaportal/file/719/1/CMC_1991_TRATADO_ES_Asuncion.pdf
- Meyer, Jean (avril-juin 2002). « Le Mexique et l'hispanité ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 51-54.
- Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine. (25 juin 2012, date de dernière mise à jour 26 juin 2012). « Wen Jiabao asistió a Reunión Video de Líderes de China y MERCOSUR ». (Consulté le 15 septembre 2012), <http://www.fmprc.gov.cn/esp/zxxx/t945484.htm>
- Ministère des Affaires étrangères et du commerce international-Gouvernement fédéral du Canada. (5 décembre 1996, date de dernière mise à jour 30 août 2012). « Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili ». (Consulté le 15 octobre 2012), <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/chile-chili/index.aspx?lang=fra&view=d>
- Ministère des Affaires étrangères et du commerce international-Gouvernement fédéral du Canada. (21 novembre 2008, date de dernière mise à jour 29 août 2012). « Accord de libre-échange Canada-Colombie : Informations supplémentaires ». (Consulté le 15 octobre 2012), <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/colombia-colombie/info.aspx?lang=fra&view=d>
- Ministère des Affaires étrangères et européennes-Gouvernement français. (date de dernière mise à jour 1er octobre 2012). « La Francophonie en France ». (Consulté le 3 juin 2008), <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/langue-francaise-francophonie-et/francophonie/la-francophonie-en-france/>
- Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España. (26 mai 2011, date de dernière mise à jour 26 mai 2011). « Reunión de Trinidad Jiménez con el ministro de asuntos exteriores brasileño ». (Consulté le 2 septembre 2012), <http://www.maec.es/es/MenuPpal/Actualidad/NotasdePrensa/Paginas/41NP20110526.aspx>
- Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España (2007). REAL DECRETO 595/2007, de 4 de mayo, por el que se crea la Comisión Nacional para la Conmemoración de los Bicentenarios de la Independencia de las Repúblicas Iberoamericanas, (BOE, 11 de mayo 2007), modificado por REAL DECRETO 1258/2007, de 21 de septiembre, (BOE, 25 de septiembre 2007). Madrid, Subsecretaría de asuntos exteriores y cooperación.

- Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España. (2012, date de dernière mise à jour 2012). « Política exterior de España en Iberoamérica ». (Consulté le 22 septembre 2012), <http://www.maec.es/es/MenuPpal/Paises/Iberoamerica/Paginas/iberoamerica.aspx>
- Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España. (2012, date de dernière mise à jour 2012). « Reunión del Ministro de Asuntos Exteriores y de Cooperación con el SEGIB y los embajadores iberoamericanos ». (Consulté le 22 septembre 2012), <http://www.maec.es/es/MenuPpal/Actualidad/NotasdePrensa/Paginas/13NP20120202.aspx>
- Ministerio de comercio exterior y turismo-Estado peruano. (2011, date de dernière mise à jour 2011). « Acuerdos comerciales del Perú. Tratado de Libre Comercio entre el Perú y China ». (Consulté le 1er octobre 2012), http://www.acuerdoscomerciales.gob.pe/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=42&Itemid=59
- Ministerio de comercio exterior y turismo. Estado peruano. (2011, date de dernière mise à jour 2011). « Acuerdo de Promoción Comercial Perú-EE.UU ». (Consulté le 1er octobre 2012), http://www.acuerdoscomerciales.gob.pe/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=55&Itemid=78
- Ministerio del Poder Popular para Relaciones Exteriores-Gobierno Bolivariano de Venezuela. (31 juillet 2012, date de dernière mise à jour inconnue). « Discours du Président Hugo Chávez ». (Consulté le 12 août 2012), http://www.mre.gov.ve/index.php?option=com_content&view=article&id=23013:mercosur-es-la-locomotora-mas-grande-que-tenemos-para-preservar-nuestra-independencia-&catid=363:072012-cumbre-mercosur&Itemid=527
- Moreno Fernández, Francisco et Jaime Otero Roth (2010). Cartografía del español en el mundo. El español, lengua global: la economía. García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso *et al.* Madrid, Santillana, 45-74.
- Moreno, Gentil Puig (1992). Les langues dans l'État espagnol. Les minorités en Europe. Droits linguistiques et Droits de l'Homme. Henri Giordan. Paris, Éditions Kimé, 269-291.
- Morris, Nancy et Philip R. Schlesinger (2000). « Néstor García Canclini ou la confrontation avec l'impact de la post-modernité ». Hermès, Vol. 28, 63-69.
- Obediente Sosa, Enrique (2000 (1997)). Biografía de una lengua. Nacimiento, desarrollo y expansión del español. Cartago, Libro Universitario Regional.

- Organisation internationale de la Francophonie. (2002, date de dernière mise à jour 2011). « Recueil des Déclarations et des Plans d'actions des Sommets de la Francophonie (1986-2002) ». (Consulté le 14 août 2011), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/recueil_declarations-2.pdf
- Organisation internationale de la Francophonie. (2005, date de dernière mise à jour 2011). « Charte de la Francophonie. Adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie. Antananarivo, le 23 novembre 2005 ». (Consulté le 14 août 2011), http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf
- Organisation internationale de la Francophonie. (2010, date de dernière mise à jour 2012). « Dénombrement des francophones ». (Consulté le 28 août 2012), <http://www.francophonie.org/Denombrement-des-francophones.html#h38414d>
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. (5 août 2004, date de dernière mise à jour inconnue). « Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, les États-Unis d'Amérique et la République Dominicaine ». (Consulté le 17 octobre 2012), http://www.wipo.int/wipolex/fr/other_treaties/text.jsp?doc_id=161346&file_id=209923
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. (6 juin 2003, date de dernière mise à jour inconnue). « Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Chili ». (Consulté le 17 octobre 2012), http://www.wipo.int/wipolex/fr/other_treaties/text.jsp?doc_id=146773&file_id=196024
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. (22 novembre 2006, date de dernière mise à jour inconnue). « Accord de promotion commerciale États-Unis - Colombie ». (Consulté le 17 octobre 2012), http://www.wipo.int/wipolex/fr/other_treaties/text.jsp?doc_id=175480&file_id=229118
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. (23 avril 2001, date de dernière mise à jour inconnue). « Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica ». (Consulté le 17 octobre 2012), http://www.wipo.int/wipolex/fr/other_treaties/text.jsp?doc_id=155280&file_id=205221
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. (28 juin 2007, date de dernière mise à jour inconnue). « Accord de promotion commerciale États-Unis - Panama ». (Consulté le 17 octobre 2012), http://www.wipo.int/wipolex/fr/other_treaties/text.jsp?doc_id=129172&file_id=173550

- Ouellet, Pierre (été 2002). « Une esthétique de l'énonciation. La communauté des singularités ». Tangence, 11-26, (Consulté le 8 décembre 2006.), <http://www.erudit.org/revue/tce/2002/v/n69/008071ar.pdf>.
- Palacio, Ana (avril-juin 2002). « Amérique latine / Union européenne : le grand défi de l'hispanité ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 92-95.
- Palacios Bañuelos, Luis (2008). La configuración de la iberoamericanidad, fundamento de la cooperación/integración en el espacio iberoamericano. Elementos de análisis para la integración de un espacio iberoamericano: economía, política y derecho. Díaz Barrado, Cástor Miguel et Martín G. Romero Morett. Madrid, Plaza y Valdés, 19-47.
- Panabière, Louis (1983). Le Mexique et l'hispanité. Identités nationales et identités culturelle dans le monde ibérique et ibéro-américain. Actes du XVIII Congrès de la société des hispanistes français (Perpignan, 20-22 mars 1982). Toulouse, France-Ibérie Recherche, 109-124.
- Pellizza, Valeria et Cecilia Rolón (2008). Informe de actualización: Oferta de turismo idiomático en la Argentina. Buenos Aires, Secretaría de Turismo de la Nación
- Pérez Prendes, José Manuel (1989). Unidad y diversidad. La necesidad y las posibilidades de integración. Aspiraciones de la Comunidad iberoamericana ante el mundo de hoy. Qué somos, con qué contamos y qué podríamos ser. Iberoamérica, una comunidad. Barba, Enrique M. et al. Madrid, Ediciones de Cultura Hispánica, 812-817.
- Perroux, François (1942). Communauté. Paris, Presses Universitaires de France.
- Pico de Coaña de Valicourt, Yago (janv.1997). La política exterior de España en América y las cumbres iberoamericanas. Balance de las primeras Cumbres Iberoamericanas, Instituto Español de Estudios Estratégicos, estudios de investigación realizados por la Segunda Sección: "Medios para la Defensa". Centro Superior de Estudios de la Defensa Nacional. Madrid, Ministerio de Defensa, Secretaría General Técnica, 29-76.
- Pinhas, Luc (1999). Discours et réalité de la francophonie : Le cas du livre. Lyon, Université Lumière - Lyon 2 - Institut de la Communication.
- Powell, Charles (avril-juin 2002). « La transition vers la démocratie dans les relations entre l'Espagne et l'Amérique latine ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 69-73.
- Presidência da Republica Federativa do Brasil. (31 juillet 2012, date de dernière mise à jour inconnue). « Declaração à imprensa da Presidenta da República, Dilma Rousseff, após reunião da Cúpula Extraordinária do

Mercosul ». (Consulté le 12 août 2012),
<http://www2.planalto.gov.br/imprensa/discursos/declaracao-a-imprensa-da-presidenta-da-republica-dilma-rousseff-apos-reuniao-da-cupula-extraordinaria-do-mercosul>

Presidentes de América del Sur. (1er septembre 2000, date de dernière mise à jour inconnue). « Comunicado de Brasilia, Reunión de Presidentes de América del Sur, Brasilia ». (Consulté le 9 septembre 2012),
http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=652:comunicado-de-brasilia-reunion-de-presidentes-de-america-del-sur-brasilia-brasil-septiembre-1-de-2000&catid=96:declaraciones

Quaghebeur, Marc (2005). Et si nous parlions enfin des Francophonies culturelles ? Où va la Francophonie au début du troisième millénaire ? Actes du Colloque de Bari, 4-5 mai 2005. Giovanni Dotoli. Fasano/Paris, Schena Editore/Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 65-82.

Quenan, Carlos (Janvier 2007). « La Communauté andine des nations : entre tentatives de relance et crises récurrentes ». Cahiers des Amériques latines, Vol. 50, 89-103.

Renard, Raymond (2000). Une éthique pour la francophonie. Questions de politique linguistique. Paris/Mons, Didier Érudition/CIAPA.

Rey-Debove, Josette et Alain Rey (2004). Le Nouveau Petit Robert. Paris, Dictionnaires Le Robert.

Río Cisneros, Agustín del (1976). Obras completas de José Antonio Primo de Rivera. Discursos y escritos (1922-1936). Madrid, Instituto de estudios políticos.

Rodó, José Enrique (1928 (1913)). El Mirador de Próspero. Barcelona, Editorial Cervantes.

Rodríguez Zapatero, José Luis. (29 février 2012, date de dernière mise à jour inconnue). « Discurso del presidente del Gobierno en la presentación de la XXII Cumbre Iberoamericana ». (Consulté le 3 octobre 2012),
<http://www.lamoncloa.gob.es/Presidente/Intervenciones/Discursos/2012/prdi20120229.htm>

Rodríguez Zapatero, José Luis et Luiz Inácio Lula da Silva (24 janvier 2005). Declaración de Brasilia sobre la Consolidación de la Asociación Estratégica entre España y Brasil. Brasilia.

Rosales, Osvaldo et Mikio Kuwayama (2012). China y América Latina y el Caribe. Hacia una relación económica y comercial estratégica. Santiago du Chili, Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)- Naciones Unidas.

- Rosales, Osvaldo et Mikio Kuwayama (mars 2012). China y América Latina y el Caribe. Hacia una relación económica y comercial estratégica. Santiago du Chili, Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)- Naciones Unidas.
- Roy, Jean-Louis (2008). Quel avenir pour la langue française? Francophonie et concurrence culturelle au XXIe siècle. Montréal, Editions Hurtubise.
- Ruiz Jiménez, Laura (2002). Las Cumbres y los ciudadanos: imágenes en la prensa española de la Comunidad Iberoamericana de Naciones. El sistema de cumbres iberoamericanas balance de una década y estrategias de consolidación. Mallo, Tomás et Laura Ruiz Jiménez. Madrid, Instituto Universitario Ortega y Gasset, 83-93.
- Sabbagh, Daniel (2002). Les facteurs externes de la démocratisation : le cas des relations entre l'Espagne et les pays d'Amérique latine (1975-2000). L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation. Eeuwen, Daniel van. Paris, Karthala, 55-71.
- Sadowski-Smith, Claudia, Ed. (2002). Globalization on the line. Culture, capital, and citizenship at U.S. borders. New York, Palgrave Macmillan.
- Sanhueza, Raúl (2002). El sistema de Cumbres Iberoamericanas. El sistema de cumbres iberoamericanas balance de una década y estrategias de consolidación. Mallo, Tomás et Laura Ruiz Jiménez. Madrid, Instituto Universitario Ortega y Gasset, 21-33.
- Santi, Sylvain et Jean Derive (2003). Introduction. La communauté. Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire. Sylvain Santi et Jean Derive. Grenoble, Publications de la Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, 9-14.
- Santos Redondo, Manuel et Manuel Moisés Montás Betances (2010). Economía de las industrias culturales en español. El español, lengua global: la economía. García Delgado, José Luis, José Antonio Alonso et al. Madrid, Santillana, 205-265.
- Secretaría de economía, Gobierno federal de México. (date de dernière mise à jour inconnue). « Acuerdan México, Estados Unidos y Canadá fortalecer la integración comercial de la región ». (Consulté le 16 octobre 2012), <http://www.economia.gob.mx/eventos-noticias/sala-de-prensa/comunicados/6460-acuerdan-mexico-estados-unidos-y-canada-fortalecer-la-integracion-comercial-de-la-region>
- Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (3-4-5 novembre 2006, date de dernière mise à jour inconnue). « XVI Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno. Declaración de Montevideo ». (Consulté le,

<http://segib.org/cumbres/files/2006/01/Declaracion-Montevideo-Con-Comunicados-Especiales.pdf>

Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (10-11 novembre 1996, date de dernière mise à jour inconnue). « VI Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y Presidentes de Gobierno Declaración de Viña del Mar ». (Consulté le 7 septembre 2012), <http://segib.org/documentos/esp/DECLARACION-VINA-DEL-MAR.pdf>

Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (15-16 juillet 1993, date de dernière mise à jour inconnue). « III Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno. Documento Final, Salvador, Brasil ». (Consulté le 7 septembre 2012), <http://segib.org/documentos/esp/DECLARACION-SALVADOR-BAHIA.pdf>

Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (16-17 octobre 1995, date de dernière mise à jour inconnue). « V Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno. Declaración de Bariloche, Argentina ». (Consulté le 7 septembre 2012), http://segib.org/documentos/esp/DECLARACION_BARILOCHE.pdf

Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (17-18 octobre 1998, date de dernière mise à jour inconnue). « VIII Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y Presidentes de Gobierno. Declaración de Oporto ». (Consulté le 7 septembre 2012), <http://segib.org/documentos/esp/DECLARACION-OPORTO.pdf>

Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (18-19 juillet 1991, date de dernière mise à jour inconnue). « Primera Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno. Guadalajara, México ». (Consulté le 7 septembre 2012), <http://segib.org/cumbres/files/1991/01/Primera-Cumbre-Iberoamericana-de-Jefes-de-Estado-y-de-Gobierno.pdf>

Secretaría General Iberoamericana (SEGIB). (23-24 juillet 1992, date de dernière mise à jour inconnue). « Segunda Cumbre Iberoamericana de Jefes de Estado y de Gobierno. Declaración de Madrid ». (Consulté le 7 septembre 2012), <http://segib.org/cumbres/files/1992/01/DECLARACION-MADRID.pdf>

Secrétariat de l'ALENA-Section canadienne. (17 décembre 1992, date de dernière mise à jour 13 octobre 2012). « Accord de libre-échange nord-américain ». (Consulté le 13 octobre 2012), <http://www.nafta-alena.gc.ca/fr/view.aspx?x=299&mtpilD=ALL#mtpi156>

Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce. (5 mai 2008, date de dernière mise à jour 2012). « Rapport : Examen des politiques commerciales des États-Unis ». (Consulté le 16 octobre 2012), http://www.wto.org/french/tratop_f/tp300_f.htm

- Sistema Internacional de Certificación del Español como Lengua Extranjera (SICELE). (date de dernière mise à jour inconnue). « Marco lingüístico ». (Consulté le 2 octobre 2012), <https://sites.google.com/a/sicele.org/sicele/sobre-el-sicele/marco-linguistico>
- Solé, Carlos A. (1991). El problema de la lengua en Buenos Aires: independencia o autonomía lingüística. Sociolinguistics of the Spanish-Speaking World: Iberia, Latin America, United States. Klee, Carol et Luis Ramos-Garcia. Tempe, Arizona, Bilingual Press/Prensa Bilingüe, 92-112.
- Sommet UE-ALC (15 novembre 2010). Déclaration de Madrid, "Vers une nouvelle étape dans le partenariat birégional : l'innovation et la technologie au service du développement durable et de l'inclusion sociale", 18 mai 2010. Bruxelles, Conseil de l'Union Européenne, 9931/2/10 REV 2 PRESSE 131.
- Sommet UE-ALC. (28-29 juin 1999, date de dernière mise à jour inconnue). « Déclaration de Rio de Janeiro ». (Consulté le 17 septembre 2012), http://www.europarl.europa.eu/intcoop/eurolat/key_documents/summits_eu_alc/i_29_6_1999_rio_fr.pdf
- Subcommittee on the Constitution of the Committee on the Judiciary House of Representatives (2 août 2012). One hundred twelfth Congress, Second session on H.R. 997. Washington, U.S. Government Printing Office, Serial No. 112–141.
- Taboada-Leonetti, Isabelle (1990). Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue. Stratégies identitaires. Camilleri, Carmel *et al.* Paris, Presses Universitaires de France, 43-84.
- Thompson, R. W. (1992). Spanish as a pluricentric language. Pluricentric Languages: differing norms in differing nations. Michael G. Clyne. Berlin, Mouton de Gruyter. 62, 45-70.
- Torres Robles, Alfonso (26-29 octobre 2006). El español activo cultural y valor económico creciente. I Acta internacional de la lengua española, San Millán de la Cogolla (La Rioja-España), Fundación Biblioteca de Literatura Universal (BLU).
- U.S. Department of State, Office of the Spokesperson. (8 mars 2012, date de dernière mise à jour inconnue). « U.S. Department of State On-Camera Press Briefing in Spanish Thursday, March 8, 2012, 2:15 p.m. EST ». (Consulté le 2 novembre 2012), <http://www.state.gov/documents/organization/185745.pdf>
- Unión de Naciones Suramericanas. (23 mai 2008, date de dernière mise à jour inconnue). « Tratado Constitutivo de la Unión de Naciones

Suramericanas, Brasilia ». (Consulté le 9 septembre 2012), http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=290:tratado-constitutivo-de-unasur&catid=69:tratado-constitutivo&Itemid=339

Union Latine, Ed. (2004). La Latinité en question. Colloque international, Paris, 16-19 mars 2004. Paris, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine et l'Union Latine.

United Nations - International Merchandise Trade Statistics. (2011, date de dernière mise à jour inconnue). « The 2011 International Trade Statistics Yearbook (2011 ITSY) ». (Consulté le 13 août 2012), <http://comtrade.un.org/pb/CountryPagesNew.aspx?y=2011>

Univision Communications Inc. (2012, date de dernière mise à jour inconnue). « The Hispanic Heartbeat of America ». (Consulté le 2 août 2012), <http://corporate.univision.com/#ixzz2AVRePf00>

Uslar Pietri, Arturo (1989). Unidad y diversidad. La necesidad y las posibilidades de integración. Aspiraciones de la Comunidad iberoamericana ante el mundo de hoy. Qué somos, con qué contamos y qué podríamos ser. Iberoamérica, una comunidad. Barba, Enrique M. et al. Madrid, Ediciones de Cultura Hispánica, 817-821.

Valantin, Christian, Ed. (2003). La Francophonie dans le monde 2002-2003. Paris, Larousse.

Varela, Lía. (2000, date de dernière mise à jour 15 mai 2003). « Hispanophonie-Francophonie. Éléments de comparaison ». (Consulté le 30 novembre 2007), <http://www.ipol.org.br/ler.php?cod=32>

Vargas Llosa, Mario (avril-juin 2002). « La Communauté hispanophone, ensemble asymétrique et inégal ». Géopolitique. L'Hispanité, Vol. 78, 25-28.

Vera Luján, Agustín (2002). « L'Institut Cervantes ». Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, Vol. 28, 1/2, 169-185.

Wolton, Dominique (2004). « Introduction. Aux carrefours de l'Histoire ». Hermès, Vol. 40, 15-17.

Wolton, Dominique (2006). Demain la francophonie. Paris, Flammarion.